



PDZA

**Plan de développement de
la zone agricole
de la MRC Les Moulins**



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DU TERRITOIRE DE LA MRC LES MOULINS

MRC Les Moulins
DOSSIER N° K MOUL 4

Novembre 2016 | Final

Mandant

MRC Les Moulins
710, boul. des Seigneurs, 2e étage
B.P. 204
Terrebonne (Québec)
J6W 1T6
Téléphone : 450-471-9576

Mandataire

Horizon multiresource inc.
387, rue Lafleur
Lachute (Québec), J8H 1R2
Téléphone : 450-562-3223
www.multiresource.qc.ca

Partenaires financiers

Communauté métropolitaine de Montréal
et
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Crédit photo : Josianne Garon (Horizon multiresource inc.), Chantal Laliberté et Mathieu Gaudette (MRC Les Moulins), Sylvain Trépanier (Maxxum 100 Centre inc.)



Suivi des mises à jour apportées au PDZA de la MRC Les Moulins

Objet de la modification	Date
Mise à jour de plan d'action	12 février 2019

MOT DU PRÉFET POUR LE PDZA DE LA MRC LES MOULINS



C'est avec fierté que nous vous présentons le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Les Moulins, un précieux document de planification élaboré à la suite d'un processus mené sous le signe de la concertation.

La municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins, composée des villes de Terrebonne et de Mascouche, est située sur la couronne nord de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Elle se démarque particulièrement par la vitalité et la diversité de son développement urbain, ainsi que par l'effervescence de son développement économique. Son territoire, qui totalise une superficie terrestre de plus de 261 km carrés (26 100 hectares) et accueille près de 160 000 résidents en 2016, recèle également d'une richesse moins connue. En effet, près de 55 % de la superficie de la MRC Les Moulins fait partie de la zone agricole permanente, communément appelée « zone verte », laquelle représente plus de 14 000 hectares.

Depuis plusieurs années, la MRC souhaite mettre davantage en valeur sa zone agricole permanente et les activités agricoles s'y rattachant. Quelques démarches avaient été amorcées dans ce sens au courant des années 2000. Plus concrètement, et à l'instar de plusieurs autres MRC de la CMM ainsi qu'ailleurs au Québec, c'est au cours des trois dernières années que notre MRC s'est plus formellement engagée dans la réalisation d'un plan de développement de sa zone agricole.

Dans le cadre de l'élaboration de son PDZA, la MRC a travaillé en concertation avec une brochette variée d'acteurs importants du milieu. Appuyé de données multiples, un portrait de la zone et des activités agricoles a d'abord été défini. Cette première étape nous a permis, par la suite, de mieux connaître cette partie importante de notre territoire et d'en dégager les potentiels et les contraintes, ainsi que les opportunités et les menaces.

Pour clore le processus de réalisation du PDZA, une vision inspirante a été définie. Nous souhaitons maintenant que tous, agriculteurs, élus, citoyens, partenaires économiques et environnementaux, puissent profiter de cette grande réflexion; et que, chacun à leur façon, contribue à optimiser le développement et la mise en valeur des activités et du territoire agricoles de la MRC.

En terminant, au nom de mes collègues du conseil de la MRC Les Moulins et en mon nom personnel, je désire remercier sincèrement tous les participants : agriculteurs, citoyens, élus, consultants, professionnels des municipalités, de la MRC, de la CMM, des ministères et de divers organismes, ainsi que les partenaires financiers. Tous ont permis de concrétiser ce document fort utile et ont également contribué à renforcer largement le réseau de partenaires.

Bonne lecture à tous!

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean-Marc Robitaille".

Jean-Marc Robitaille
Préfet de la MRC Les Moulins
Maire de la Ville de Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	VII
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES GRAPHIQUES	XI
ACRONYMES ET DÉFINITIONS.....	XII
ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	XV
PHILOSOPHIES D'ENTREPRISES	XVI
HORIZON MULTIRESSOURCE	XVI
PLEINE TERRE.....	XVII
PRÉAMBULE	XVIII
NOTE AU LECTEUR.....	XVIII
DÉMARCHE DE RÉALISATION	XVIII
1. CONTEXTE DE PLANIFICATION	1
1.1. ACTEURS	1
1.2. L'AGRICULTURE AU QUÉBEC.....	4
1.2.1. <i>Agriculture au Québec : un secteur en mutation</i>	4
1.2.2. <i>Grandes tendances en agriculture durable</i>	5
1.3. ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT EN ZONE AGRICOLE	8
1.3.1. <i>Règlement sur les exploitations agricoles (REA)</i>	9
1.4. ORIENTATIONS MÉTROPOLITAINES	10
1.5. ORIENTATIONS DE LA MRC LES MOULINS.....	13
1.6. ORIENTATIONS LOCALES	15
2. FAITS SAILLANTS DU PORTRAIT DU PDZA	17
3. PREMIÈRE PARTIE: LE PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES	25
3.1. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC.....	25
3.1.1. <i>Histoire de l'agriculture</i>	25
3.1.2. <i>Localisation et accessibilité</i>	29
3.1.3. <i>Contexte socio-économique</i>	39
3.2. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE AGRICOLE.....	43

3.2.1. Évolution et Occupation de la zone agricole	43
3.2.2. Affectations de la zone agricole et îlots d'Éstructurés	59
3.2.3. Contraintes anthropiques et environnementales.....	67
3.2.4. Pédologie et potentiels agricoles	76
3.2.5 Climat	98
3.2.6. Éléments d'intérêt écologique.....	107
3.2.7. Forêts	111
3.2.8. Milieux sensibles	116
3.2.9. Paysages et récréation	128
3.3. ACTIVITÉS AGRICOLES.....	147
3.3.1. Exploitations agricoles	147
3.3.2. Agroenvironnement	167
3.4. DYNAMISME DE LA ZONE AGRICOLE.....	170
3.4.1. Appartenance et intention de changement	170
3.4.2. Âges des exploitants, relève et main-d'oeuvre.....	170
3.4.3. Agriculture dans l'économie locale	176
3.5. TRANSFORMATION, DISTRIBUTION, COMMERCIALISATION ET MISE EN MARCHÉ.....	186
3.5.1. Portrait agroalimentaire	186
3.5.2. Mise en marché et activités complémentaires.....	190
4. DEUXIÈME PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	194
4.1. PRINCIPAUX CONSTATS DÉGAGÉS DU PORTRAIT.....	194
4.2. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES	203
4.3. ENJEUX	206
5. TROISIÈME PARTIE : VISION ET ORIENTATIONS	208
6. QUATRIÈME PARTIE : PLAN D' ACTIONS	210
BIBLIOGRAPHIE	214
ANNEXES	222

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Contexte régional.....	31
Figure 2. Réseaux de transports sur le territoire de la MRC.....	33
Figure 3. Territoire de la MRC Les Moulins et localisation des villes.....	37
Figure 4. Localisation de la zone agricole permanente, 2015.....	47
Figure 5. Utilisation du sol dans la ZAP, 2015.....	53
Figure 6. Affectations du territoire identifiées au SAR, 2015.....	61
Figure 7. Localisation des îlots déstructurés dans la ZAP, 2015.....	65
Figure 8. Contraintes anthropiques, 2015.....	69
Figure 9. Contraintes environnementales, 2015.....	71
Figure 10. Pédologie en ZAP, 2015.....	79
Figure 11. Classe de sol selon l'ARDA, 2015.....	83
Figure 12. Localisation des érablières à potentiel d'exploitation de la ZAP.....	87
Figure 13. Localisation des friches à l'intérieur de la ZAP, 2015.....	93
Figure 14. Potentiel de réhabilitation des friches situées à l'intérieur de la zone agricole permanente, 2015.....	93
Figure 15. Courbes isométriques d'UTM, 2015.....	101
Figure 16. Localisation des îlots de chaleur et îlots de fraîcheur sur le territoire, 2015.....	105
Figure 17. Éléments d'intérêt écologique, 2015.....	109
Figure 18. Localisation des bois et corridors métropolitains de la CMM et répartition du couvert forestier selon le type de recouvrement dans la ZAP..	113
Figure 19. Localisation des milieux hydriques dans la ZAP, 2015.....	119
Figure 20. Division et localisation des bassins versants, 2015.....	119
Figure 21. Localisation des espèces à statut précaire et des habitats potentiels, 2015.....	125
Figure 22. Évaluation de l'expérience du paysage de la ZAP, 2015.....	135
Figure 23. Localisation des sentiers récréatifs de la zone agricole permanente, 2015.....	145
Figure 24. Type de cultures sur les superficies assurées auprès de la Financière agricole du Québec, 2015.....	153
Figure 25. Localisation des fermes par type de production principale, 2015.....	164
Figure 26. Territoire pré et post fusion.....	256
Figure 27. Exemple du cadre écologique de référence du Québec.....	272
Figure 28. Description du cadre écologique de référence (CER).....	273
Figure 29. Corridors de caractérisation des unités paysagères de la ZAP, 2015.....	281

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Composition des comités du PDZA.....	xxi
Tableau 2. Fonctions de l'agriculture.....	7
Tableau 3. Répartition des superficies terrestres par municipalité	35
Tableau 4. Population de la MRC Les Moulins (2011)	39
Tableau 5. Statistiques des ménages (2011/2001).....	42
Tableau 6. Pertes ou gains territoriaux de la zone agricole (1986 et 1999)	45
Tableau 7. Statistiques de protection du territoire agricole, 2010.....	49
Tableau 8. Superficie des terres agricoles par utilisation et mode de tenure, 2010	50
Tableau 9. Tenure des superficies exploitées par municipalité, 2013	51
Tableau 10. Évolution des taux de location (superficie louée/superficie exploitée), 2004-2010	52
Tableau 11. Principales utilisations du sol en zone agricole	55
Tableau 12. Évolution des superficies exploitées et cultivées, 2004-2010.....	56
Tableau 13. Évolution des superficies cultivées, 2004-2010	57
Tableau 14. Nature des superficies exploitées par des entreprises ayant leur site principal hors MRC, 2013	58
Tableau 15. Superficies exploitées par des producteurs ayant leur site principal hors MRC, 2013.....	58
Tableau 16. Affectations en ZAP inscrites au SAR, 2015.....	59
Tableau 17. Les îlots déstructurés sur le territoire moulinois, 2015	63
Tableau 18. Contraintes environnementales et anthropiques présentes dans la ZAP, 2015	67
Tableau 19. Infrastructures de transport d'énergies existantes, 2015	73
Tableau 20. Emprise au sol des infrastructures de transport d'énergie, 2015	74
Tableau 21. Répartition des classes de potentiel agricole dans la zone agricole et les terres cultivées de la MRC, 2015	81
Tableau 22. Facteurs limitatifs dominants observés dans la MRC, 2015	85
Tableau 23. Potentiel acéricole dans la ZAP, 2010	86
Tableau 24. Composition des friches dans la ZAP, 2015.....	89
Tableau 25. Superficies des friches de la ZAP, 2015	90
Tableau 26. Potentiel de réhabilitation des friches, 2015	91
Tableau 27. Potentiel de remembrement de petits lots	97
Tableau 28. Classes de température de surface utilisées pour la cartographie des îlots de fraîcheur et de chaleur, 2015	103
Tableau 29. Superficies et part relative du territoire boisé du territoire de la MRC, 2012.....	112
Tableau 30. Superficies par type de recouvrement et part relative de la forêt par municipalité dans la ZAP, 2007	115

Tableau 31. Milieux humides dans la ZAP, 2010.....	123
Tableau 32. Habitat floristique potentiel à la présence de plantes forestières menacées ou vulnérables à risque élevé d'espèces menacées ou vulnérables dans la ZAP, 2015.....	124
Tableau 33. Valeur des biens et services environnementaux des écosystèmes dans la ZAP, 2014.....	127
Tableau 34. Liste des segments routiers parcourus et qualité de l'expérience paysagère de la ZAP de Mascouche (48 km), 2014	134
Tableau 35. Segments routiers représentatifs par unité de paysage de Mascouche, 2014.....	137
Tableau 36. Liste des segments routiers parcourus et expérience paysagère de la ZAP de Terrebonne (52 km), 2014	140
Tableau 37. Segments routiers représentatifs par unité de paysage de Terrebonne, 2014.....	141
Tableau 38. Nombre de kilomètres de sentiers motorisés et non motorisés dans la ZAP, 2014	144
Tableau 39. Évolution du nombre d'entreprises agricoles, 2004-2010.....	147
Tableau 40. Évolution du nombre de fermes par type de productions (revenu principal), 2004-2010.....	148
Tableau 41. Nombre de fermes par type de productions (revenu principal), 2010	149
Tableau 42. Répartition des superficies par type de cultures, 2010.....	150
Tableau 43. Nombre d'entreprises agricoles et superficies selon le type de productions végétales (1 ^{er} revenu), 2010.....	151
Tableau 44. Croissance des superficies par type de cultures, 2004-2010	155
Tableau 45. Superficie des cultures des principaux légumes et fruits cultivés dans la MRC, 2010.....	156
Tableau 46. Production de gazon dans la région de Lanaudière, 2010.....	156
Tableau 47. Production de gazon dans la CMM, 2010.....	157
Tableau 48. Évolution du nombre de fermes par production végétale (revenu principal), 2004-2010.....	157
Tableau 49. Répartition et évolution des fermes par type d'élevages (revenu principal), 2004 – 2010.....	160
Tableau 50. Nombre d'exploitations ayant cette production comme activité principale, 2004-2010.....	161
Tableau 51. Nombre d'unités animales (u.a.) selon le type de productions (ferme déclarante), 2004-2010.....	162
Tableau 52. Principales préoccupations à l'égard des quatre principaux problèmes jugés prioritaires, 2013.....	169
Tableau 53. Exploitants agricoles par tranche d'âges, 2010.....	171
Tableau 54. Nombre de membres répartis selon le sexe et les strates d'âges, 2010.....	172
Tableau 55. Relève établie au sein des exploitations agricoles, 2010.....	173
Tableau 56. Relève prévue dans les fermes qui veulent vendre d'ici cinq ans, 2010	174
Tableau 57. Nombre d'exploitants agricoles selon le travail non agricole rémunéré, 2010.....	174
Tableau 58. Nombre d'exploitations ayant recours aux différents types de main-d'œuvre (activité principale), 2010.....	175
Tableau 59. Produit intérieur brut au prix de base dans Lanaudière, (2011)	176
Tableau 60. Cinq principaux employeurs, MRC, 2013	177
Tableau 61. Produit intérieur brut par industrie, Lanaudière, 2010.....	177

Tableau 62. Proportion des entreprises et des emplois en agriculture, 2013	178
Tableau 63. Revenus agricoles dans la Couronne nord, 2010.....	179
Tableau 64. Valeur uniformisée en milliers de \$, 2013	180
Tableau 65. Valeur foncière des immeubles agricoles, 2005-2014	181
Tableau 66. Total du capital agricole, 2010.....	182
Tableau 67. Proportion du nombre de fermes par strate de revenus agricoles, 2010	183
Tableau 68. Description des entreprises de transformation alimentaire situées dans la MRC et produits agricoles pouvant être produits localement susceptibles d'être utilisés par celles-ci, 2015	187
Tableau 69. Description des entreprises spécialisées dans la distribution alimentaire situées dans la MRC, 2015	188
Tableau 70. Établissements agroalimentaires-MRC, 2013	189
Tableau 71. Activités complémentaires, 2010	192
Tableau 72. Identification des forces, faiblesses, opportunités et contraintes, 2015	204
Tableau 73. Plan d'action 2016 - 2031	212
Tableau 74. Caractérisation des unités de paysages de la zone agricole, 2014.....	275
Tableau 75. Caractérisation des types de cultures, 2010.....	278
Tableau 76. Liste des segments routiers parcourus pour l'analyse paysagère de la zone agricole de Mascouche, 2015	280
Tableau 77. Liste des segments routiers parcourus pour l'analyse paysagère de la zone agricole de Terrebonne, 2014	283

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1. Proportion de la population par catégorie d'âges (2011), 2015</i>	40
<i>Graphique 2. Croissance de la population (2006 à 2011) et prévision de croissance (2011 à 2031), 2015</i>	41
<i>Graphique 3. Nombre d'exploitations réparties selon l'activité principale, 2010</i>	166
<i>Graphique 4. Importance des différentes productions dans les revenus bruts de la MRC, 2010</i>	166
<i>Graphique 5. Valeur moyenne des terres agricoles transigées (\$/ha), 2014</i>	184

ACRONYMES ET DÉFINITIONS

Acronymes

BDTQ : Base de données topographiques du Québec, échelle 1/20 000

CAAQ : Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

CARA : Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption

CCA : Comité consultatif agricole

CCAÉ : Club-conseil en agroenvironnement

CDBL : Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière

CER : Cadre écologique de référence

CIEL : Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière

CLDEM : Centre local de développement économique des Moulins

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

COBAMIL : Conseil des bassins versants des Mille-Îles

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec

IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

ITC : Inventaire des terres du Canada

LAU : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

LCM : Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1)

LCMVF : Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1)

LEMV : Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)

LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41-1)

LQE : Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)

MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MAMROT¹ : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MDDEFP² : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MÉRN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MRC : Municipalité régionale de comté

MRNF³ : Ministère des ressources naturelles et de la Faune

ODEL : Organisme de développement économique local (appellation temporaire dans le contexte de l'abolition des CLD)

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PFNL : Produits forestiers non ligneux

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

RCI : Règlement de contrôle intérimaire

REA : Règlement sur les exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre Q-2, r. 26)

RFU : Richesse foncière uniformisée

RMR Montréal : Région métropolitaine de recensement

SAD : Schéma d'aménagement et de développement

SAR : Schéma d'aménagement révisé

SIEF : Système d'information écoforestière

UPA : Union des producteurs agricoles

ZAP : Zone agricole permanente

¹ Le MAMROT est devenu le MAMOT en avril 2014

² Le MDDEFP est devenu le MDDELCC en avril 2014

³ Le MRNF est devenu, en partie, le MÉRN en avril 2014

Définitions

Agriculture : ensemble des activités développées par l'homme qui ont pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation. Au sens spécifique de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-47.1), l'agriculture se définit comme la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation.

Agroalimentaire : se dit du secteur d'activité économique qui contribue à la production, à la transformation, à l'exploitation et au conditionnement des produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale.

Bioalimentaire : se dit de ce qui se rapporte à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture, à la transformation des aliments et des boissons, au commerce de ces produits ainsi qu'à la restauration.

Agriculture urbaine : l'ensemble des activités de production d'aliments réalisées dans une ville, souvent à petite échelle, mais pas toujours, et qui utilisent des ressources, produits et services qui se trouvent dans la ville. Fournissant des produits agricoles et des services pour une consommation locale, l'agriculture urbaine peut prendre différentes formes : agriculture communautaire, commerciale, privée, etc.

Agriculture périurbaine : une activité agricole réalisée dans un espace intermédiaire, entre la ville et la campagne, qui entretient, des liens commerciaux avec le milieu urbain, en plus d'être soumise aux effets de la proximité de celui-ci. Bien que, selon cette définition, elle puisse prendre place autour de n'importe quelle ville, il est particulièrement pertinent de s'attarder à celle que l'on pratique dans un contexte métropolitain. En effet, dans les grands centres, le développement exerce généralement des pressions plus importantes sur l'agriculture, et les sols agricoles y sont parmi les meilleurs du Québec.

Agrotourisme : une expérience touristique réalisée en milieu agricole. Cette expérience repose sur la relation entre une organisation agricole, les services qui accompagnent le produit agricole et le touriste (excursionniste). La demande pour ce type de services est conçue dans une perspective d'agrément.

Circuit court : un circuit court est un circuit de distribution et un mode de commercialisation des produits agricoles s'exerçant soit par vente directe du producteur au consommateur, soit par vente indirecte où n'intervient qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Cours d'eau : masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent. Il peut également emprunter, sur une partie de son parcours, un fossé de voie publique ou privée, un fossé mitoyen ou un fossé de drainage⁴.

Exploitation agricole enregistrée : pour être enregistrée au MAPAQ, une exploitation doit produire un revenu agricole brut d'un minimum de 5 000 \$ par année. Toutefois, lors d'un démarrage de production, une exploitation peut se faire reconnaître sur un potentiel de revenus et bénéficier d'une exemption pour l'année de l'enregistrement et les deux années suivantes.

⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015

Ferme : depuis 1996, Statistique Canada entend par « ferme » une exploitation agricole qui produit, dans l'intention de vendre, au moins un des produits suivants : cultures (foin, grandes cultures, fruits ou noix, petits fruits ou raisins, légumes, graines de semence), animaux d'élevage (bovins, porcs, moutons, chevaux, gibier à poil, autres animaux), volaille (poules, poulets, dindons et dindes, poussins, gibier à plumes, autres volailles), produits d'origine animale (lait ou crème, œufs, laine, fourrure, viande) ou autres produits agricoles (arbres de Noël, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel, produits de la sève d'érable).

Fossé : dépression creusée dans le sol, utilisée aux seules fins de drainage et d'irrigation, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie de son bassin versant est inférieure à 100 hectares⁵.

Îlot de chaleur/fraîcheur : un îlot de chaleur est un endroit où la température maximale de jour et de nuit est significativement plus élevée par rapport aux moyennes régionales⁶. À l'inverse, un îlot de fraîcheur est un secteur où la température maximale est nettement inférieure au milieu environnant.

Îlots déstructurés : entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition, au fil du temps, d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture.

Immeubles agricoles : terres et bâtiments agricoles.

Location : les superficies louées comprennent les ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location.

Relève établie : la relève établie représente les membres de moins de 40 ans qui possèdent des parts dans une entreprise agricole.

Régions étudiées : MRC de L'Assomption, Laval, Mirabel, MRC de Montcalm, MRC de Thérèse-De Blainville, MRC de la Rive-Nord et de la Rive-Sud, CMM, Lanaudière, Laurentides, le Québec.

Richesse foncière uniformisée : permet de mesurer et comparer la capacité de générer des revenus des municipalités. La RFU comprend l'évaluation uniformisée de tous les immeubles imposables de la municipalité, l'évaluation uniformisée totale ou partielle de certains immeubles non imposables à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes municipales, et l'évaluation équivalente à la capitalisation des paiements tenant lieu de taxes perçues à l'égard de certains ouvrages destinés à la production d'électricité (art. 222 de la Loi sur les finances municipales (L.R.Q., c. F-2.1 (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2013))).

Services écologiques : bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir.

Superficie cultivée : total des superficies cultivées pour des céréales et des protéagineux, des fourrages, des pâturages, des légumes, des fruits, de l'horticulture ornementale, des cultures abritées et autres (excluant l'acériculture) (MAPAQ, 2010).

Superficie exploitée : superficie déclarée par les exploitants, incluant tant les superficies louées que possédées, qu'elles soient ou non cultivées (MAPAQ, 2010).

Zone agricole permanente : superficies du territoire de la MRC Les Moulins désignées à titre de zone agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1).

⁵ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015

⁶ Ville de Montréal - Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, 2013, http://ville.montreal.qc.ca/p.ortal/page?_pageid=7357,82287591&_dad=portal&_schema=PORTAL

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Équipe de projet/MRC Les Moulins :

Chantal Laliberté, MICU, Urbaniste, Responsable de l'aménagement du territoire

Mathieu Gaudette, Urbaniste, Aménagiste

Amélie Parmentier, Ingénieure, Gestion des cours d'eau

Antoine Bélisle, Aménagiste

Équipe de réalisation/Horizon multiresource :

Chargé de projet : Aurélien Borie, Urbaniste, M. A.T.D.R

Josianne Garon, Architecte paysagiste, Tech. horticole

Anne Keough, Biologiste, B. Sc.

Justin Lamare, Aménagiste

Vincent Laroche, Biologiste, M. Sc.

Sébastien Nadon, B. Sc. Urbanisme, Tech. forestier

Dany Provençal, Économiste

Équipe de réalisation/ PleineTerre :

Éric Thibault, Agronome

Samuel Comtois, Agronome

PHILOSOPHIES D'ENTREPRISES

HORIZON MULTIRESSOURCE

Horizon multiresource est une organisation collective spécialisée en développement régional et en gestion durable et intégrée du territoire. Créée en 1999, elle est la partenaire et la filiale de la Coopérative Terra-Bois qui appartient à quelque 500 propriétaires de boisés privés des Laurentides et de Lanaudière. Établie également à Gatineau, la signature de l'entreprise est « Orchestrer les solutions, Harmoniser les intérêts », soulignant les habiletés de ses experts à concilier les visions des acteurs du milieu.

Le profil unique de l'entreprise fait d'Horizon multiresource l'une des rares entreprises dans l'Est du Canada capable d'harmoniser les besoins des usages et des usagers du milieu naturel, tout en protégeant la biodiversité de ce milieu. Horizon multiresource conçoit les milieux naturels comme un espace libre de circulation des idées les plus novatrices en matière de développement durable. L'ensemble des réalisations d'Horizon multiresource démontre la profondeur de son expérience dans la réalisation de projets multidisciplinaires à caractère récréatif, environnemental, forestier et faunique. La fidélité des clients auprès desquels Horizon multiresource a développé son expertise témoigne de son rôle de leadership qu'elle exerce au sein des partenaires impliqués dans la protection et la mise en valeur des ressources naturelles.

Par les actions qu'elle pose tant au niveau économique, social qu'environnemental, Horizon multiresource est résolument tournée vers le développement durable. Elle participe, accompagne et soutient une variété d'organismes communautaires locaux et régionaux, en plus de promouvoir et de reconnaître le bénévolat de ses employés envers ces organismes. Consciente de l'importance de l'éducation pour les jeunes, Horizon multiresource commandite deux bourses annuellement remises à des étudiants inscrits au programme *Environmental and wildlife management technology* du Collège Vanier. Au niveau des employés, des mesures internes favorisent le bonheur et l'épanouissement de ceux-ci.

Horizon multiresource est également tournée vers la protection de l'environnement. Ainsi, le présent rapport rencontre la norme Greenprint, impliquant, notamment, l'impression sur du papier recyclé, l'utilisation d'encre solide non toxique munie d'un emballage entièrement recyclable. Également, le matériel électronique utilisé arbore la mention EnergyStar®. De plus, l'organisation composte ses déchets verts et met en action un plan de développement durable interne.

Née de la passion pour l'agriculture, le sol et l'eau, et de la certitude qu'il est possible d'assurer la croissance des entreprises tout en respectant l'environnement, PleineTerre offre des services de qualité en alliant compétence et objectivité.

Nos clients bénéficient des services d'une équipe multidisciplinaire combinant plusieurs expertises et œuvrant en complémentarité dans les domaines de l'agriculture, du génie agroenvironnemental et rural, de la biologie, de la pédologie et de la gestion de l'eau et du territoire. Celle-ci possède la capacité de gérer des problèmes environnementaux en vue d'assurer un développement durable des entreprises.

Depuis 2002, l'entreprise PleineTerre est active auprès d'une clientèle variée constituée de producteurs agricoles, de municipalités, de MRC, d'entreprises privées, publiques et parapubliques.

Acteur important pour l'avancement des connaissances scientifiques, PleineTerre œuvre en R&D en collaboration avec de nombreux partenaires, tels que le MAPAQ, le CÉROM, l'IRDA, Agriculture Canada et des universités québécoises (Laval, McGill, UQTR, Concordia).

PRÉAMBULE

NOTE AU LECTEUR

Les données statistiques utilisées proviennent en partie de Statistique Canada et du MAPAQ. Toute comparaison entre ces données devrait être faite avec discernement; les méthodologies concernant la collecte de données ainsi que la désignation des termes employés comportent des différences.

Une variation de la superficie totale de la ZAP sur le territoire de la MRC a été notée entre la superficie établie selon les données du MAPAQ (14 323 ha) et la superficie calculée sur la base des données de géomatique (14 424 ha). Or, cette différenciation ne devrait pas induire d'erreurs significatives dans l'interprétation des résultats puisque cette variation ne représente que moins de 1 % du total. Dans tous les cas, lorsque la superficie totale de la ZAP fut employée lors de calcul, notamment lors de représentations relatives (calculs de pourcentages), la superficie totale de la ZAP fut celle du MAPAQ, soit de 14 323 ha.

Les parties de texte apparaissant dans un encadré vert constituent des faits saillants issus de l'enquête auprès des agriculteurs ou des rencontres individuelles menées dans le cadre du PDZA.

DÉMARCHE DE RÉALISATION

La confection du PDZA s'est déroulée de janvier 2013 à décembre 2015. Le document est composé d'un portrait factuel sur l'agriculture, d'un diagnostic, d'un énoncé de vision concertée ainsi que d'un plan d'action. L'élaboration du PDZA de la MRC s'est appuyée sur une démarche concertée et participative où les acteurs du milieu ont été mis à contribution. Les principales étapes sont détaillées ci-dessous :

Consultation :

- Enquête auprès des agriculteurs : un questionnaire a été élaboré et présenté au comité de suivi du PDZA de la MRC. Avec la contribution de l'UPA locale et du MAPAQ, la MRC a transmis les questionnaires aux quatre-vingt-dix membres. En tout, 36 réponses dûment complétées ont été reçues entre les mois de mai et juin 2014, ainsi que lors d'une relance en février 2015. La marge d'erreur globale est de 12,7 %, 19 fois sur 20. La totalité des résultats du sondage est en Annexe 1.
- Rencontres individuelles : une série de dix rencontres individuelles fut menée au cours du mois d'avril 2015 auprès de certains producteurs agricoles de la MRC. Les producteurs rencontrés avaient en effet signifié, lors du sondage auprès des agriculteurs, un intérêt à participer à ces

échanges personnalisés visant à approfondir les thèmes abordés et à mieux documenter le portrait. Ces entretiens menées par un agronome ont permis d'apporter un éclairage nouveau et parfois différent. Les analyses et résultats de cette démarche ont été intégrés au PDZA. L'ensemble des résultats est en Annexe 2.

- Forum : le 9 juin 2015, un forum d'échanges et de discussions a été réalisé. Celui-ci visait à établir les principaux enjeux auxquels la zone et les activités agricoles devront faire face, à ébaucher une vision du développement futur de la zone et des activités agricoles, ainsi qu'à cibler des actions qui pourront contribuer à l'atteinte de cette vision. Une cinquantaine de participants ont assisté à cet événement. L'ensemble des résultats est en Annexe 3.



Comités de travail

Tableau 1. Composition des comités du PDZA

Membre	Fonction	Organisme	Comité aviseur	Comité technique
Andréanne Aumont	Directrice, service de l'Aménagement et de l'Environnement	Fédération de l'UPA Lanaudière	X	X
Charles Bergeron	Coordonnateur en agroenvironnement	Fédération de l'UPA Lanaudière	X	X
Stéphane Berthe	Conseiller municipal, membre du conseil et du CCA de la MRC Les Moulins	Ville de Terrebonne et MRC Les Moulins	X	
Marie-Claude Bolduc	Conseillère en aménagement et développement rural	MAPAQ	X	X
Roger Côté	Conseiller municipal, membre du conseil et du CCA de la MRC Les Moulins	Ville de Mascouche et MRC Les Moulins	X	
Guy Daoust	Adjoint au directeur - Réglementation d'urbanisme et enjeux régionaux, Direction de l'urbanisme durable	Ville de Terrebonne		X
Pierre Daviault	Commissaire industriel, service aux entreprises	CLDEM	X	X
Pascal Dubé	Chef de service – Environnement, Direction du Service de l'Aménagement du territoire	Ville de Mascouche		X
Elsa Dufresne-Arbique	Directrice générale	COBAMIL		X
Marc-André Fullum⁷	Chef de service, service du développement économique	Ville de Terrebonne		X
Mathieu Gaudette	Aménagiste	MRC Les Moulins	X	X
Gilles Gouger	Agriculteur et membre du CCA de la MRC Les Moulins	Fédération de l'UPA Lanaudière et MRC Les Moulins		X
Chantal Laliberté	Responsable de l'aménagement du territoire	MRC Les Moulins	X	X
Pascal Mathieu	Agriculteur et membre du CCA de la MRC Les Moulins	Fédération de l'UPA Lanaudière et MRC Les Moulins		X
Claude Paquin	Conseillère en aménagement et développement rural	MAPAQ		X
Amélie Parmentier	Ingénieure responsable des cours d'eau	MRC Les Moulins	X	X
Kate Primeau	Coordonnatrice au développement économique, Direction de l'urbanisme durable	Ville de Terrebonne		X
Benoît Rivest	Directeur général	CDBL		X
Vincent Robillard	Conseiller en recherche, aménagement du territoire métropolitain	CMM	X	X
Nelly Santarossa	Conseillère en aménagement du territoire	MAMOT	X	X

Rôles du comité aviseur (Tableau 1 ci-dessus) :

- assister le comité technique en apportant une expertise technique ponctuelle (avis, données, etc.);
- formuler des avis sur les enjeux, vision et recommandations.

Rôles du comité technique (Tableau 1 ci-dessus) :

- apporter une expertise professionnelle et technique;
- formuler des avis et des recommandations par la firme;
- commenter tout dossier produit par la firme.

⁷ A été remplacé par Kate Primeau au cours du processus.

LES MEMBRES DES COMITÉS



De gauche à droite en avant : Éric Thibault, Justin Lamare, Chantal Laliberté, Pascal Mathieu, Marie-Claude Bolduc, Nelly Santarossa, Elsa Dufresne-Arbique, Kate Primeau, Amélie Parmentier, Pierre Daviault.

De gauche à droite en arrière : Charles Bergeron, Aurélien Borie, Vincent Robillard, Pascal Dubé, Stéphane Sansfaçon, Mathieu Gaudette, Benoit Rivest, Claude Paquin (absente) et Andréanne Aumont (absente).

1. CONTEXTE DE PLANIFICATION

1.1. ACTEURS

En plus de la MRC Les Moulins, dans le domaine du développement régional, les acteurs sont nombreux et leurs rôles tout aussi variés. Ainsi, les principaux acteurs concernés par le PDZA de la MRC Les Moulins sont :

Au niveau régional

Direction régionale du MAPAQ – Lanaudière

Dans le cadre de l'élaboration des PDZA, elle appuie techniquement et professionnellement les MRC. Cela se traduit, notamment, par une participation aux comités de la MRC, par la transmission de données statistiques ou par l'accompagnement par rapport au *Guide d'élaboration*.

Direction des affaires métropolitaines du MAMOT – Lanaudière

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont conclu une entente pour appuyer financièrement les MRC et les agglomérations dans la réalisation de leurs plans de développement de la zone agricole (PDZA). Cet outil régional représente un atout important de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM.

Selon le guide du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'élaboration des PDZA implique plusieurs rencontres de travail et repose sur la concertation entre plusieurs ministères et organismes concernés par les différents enjeux agricoles. Le MAMOT a donc participé à l'élaboration du PDZA de la MRC des Moulins en fournissant un soutien technique.

Fédération régionale de l'UPA – Lanaudière et Syndicat local UPA L'Assomption-Les Moulins

La Fédération régionale de l'UPA Lanaudière (FUPAL) participe, entre autres, à l'élaboration et à la coordination des divers PDZA de leur territoire, dont celui de la MRC Les Moulins. Associations représentant l'ensemble des productrices et producteurs agricoles de la région de Lanaudière (pour l'UPA Lanaudière) et ceux des MRC de L'Assomption et Les Moulins (pour le Syndicat local), elles ont comme mandats de défendre et promouvoir les

intérêts professionnels, économiques et sociaux des producteurs agricoles, de jouer un rôle dans la mise en marché des produits agricoles, d'assurer la pérennité des activités agricoles et d'intervenir dans le développement régional.

Agence des forêts privées de Lanaudière

L'Agence des forêts privées de Lanaudière est un organisme à but non lucratif voué à l'aide au développement des forêts privées de la région de Lanaudière. Comme les seize autres agences forestières du Québec, elle est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au *Sommet sur la forêt privée* au printemps 1995. L'Agence gère différents programmes; principalement, le programme d'aide de la mise en valeur des forêts privées, selon les spécificités de son territoire.

Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, le CDBL, est un organisme à but non lucratif qui développe et dynamise le milieu bioalimentaire de Lanaudière par le biais de projets structurants et par le tissage de liens d'affaires entre intervenants. Actif depuis 1991, le CDBL est reconnu comme étant la « Table de concertation agroalimentaire » de la région.

Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)

Le Conseil des bassins versants des Mille-Îles est une table de concertation qui, en collaboration avec les acteurs des milieux public, privé, associatif ainsi qu'avec les citoyens des bassins versants de la rivière des Mille-Îles, doit mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement du territoire.

Au niveau métropolitain

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 12 MRC (en tout ou partie) et deux agglomérations, ce qui représente 82 municipalités locales. Il y réside près de 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

Au niveau supralocal

Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

Le CLDEM a pour mission de promouvoir le développement économique de Terrebonne et de Mascouche par le démarrage, la croissance et l'implantation d'entreprises en vue de soutenir l'investissement privé et la création d'emplois. Le CLDEM est, également, le maître d'œuvre de la stratégie de développement économique locale, laquelle vise à soutenir la compétitivité et l'attractivité du territoire moulinois à long terme. Organisme à but non lucratif, le CLDEM est sous l'autorité d'un conseil d'administration composé d'élus municipaux, de gens d'affaires et de partenaires du développement local. En plus du soutien technique aux projets, le CLDEM gère différents programmes de financement.

Au niveau local

Le gouvernement a remis aux MRC et municipalités locales les pouvoirs de l'aménagement du territoire. Les instances municipales locales sont des acteurs importants. Elles ont, entre autres, des pouvoirs légaux octroyés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), leur permettant de gérer les activités réalisées sur leur territoire, ayant ainsi une incidence certaine sur le domaine agricole de leur territoire. Elles jouent aussi un rôle d'application et de suivi des orientations et règlements de la MRC par l'entremise des plans d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, dont celui sur le zonage. Les municipalités locales sont également garantes des impôts fonciers sur leur territoire, exerçant ainsi un impact sur les aspects financiers de la pratique agricole.

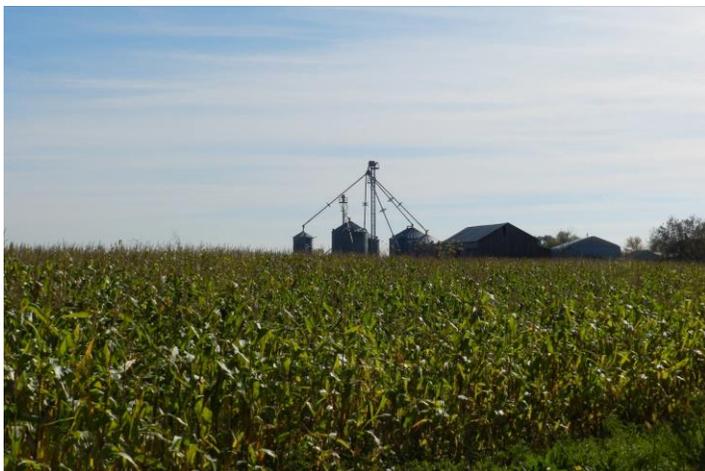
Ainsi, les villes de Mascouche et de Terrebonne jouent un rôle prépondérant dans la réalisation du présent PDZA et des étapes qui suivront sa mise en œuvre.

1.2. L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

1.2.1. AGRICULTURE AU QUÉBEC : UN SECTEUR EN MUTATION

Au cours des cinquante dernières années, l'agriculture québécoise est passée d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché productiviste. L'amélioration des techniques a permis une augmentation des rendements et une consolidation des entreprises agricoles; celles-ci passant de 150 000 à moins de 30 000 en un demi-siècle⁸. Cette situation, conjuguée à l'urbanisation croissante de la société québécoise, a mené à une perte de représentativité des producteurs agricoles au sein de la société civile, à une diminution de l'intérêt de la population envers les enjeux agricoles et, dans certains cas, à une dévitalisation des milieux ruraux.

Les années 1980 et 1990 ont vu une augmentation du prix des intrants agricoles et des immobilisations (principalement la valeur des terres agricoles) nécessaires à la production des entreprises. Durant la même période, le prix des denrées agricoles a stagné, voire même chuté dans certains cas, comme celui de la viande bovine, diminuant ainsi la rentabilité des entreprises. Des programmes récurrents de soutien aux revenus agricoles ont été mis en place, permettant de pérenniser la production. En contrepartie, les entreprises agricoles québécoises sont devenues parmi les plus endettées au Canada (L'Italien, Nantel, & Bélanger Bishinga, Juin 2014).



L'expansion urbaine, qui se déploie au pourtour des grands centres urbains du Québec (principalement Montréal et Québec) et des axes routiers, met une pression sur les terres agricoles en diminuant les surfaces cultivables et en augmentant le prix des terres. Cette expansion du milieu urbain cause aussi des problèmes de cohabitation. Les citoyens périurbains, nouvellement installés à proximité du milieu rural, sont souvent indisposés par les activités agricoles. Le partage des différents usages sur le territoire agricole devient parfois difficile à concilier (villégiature, épandage du fumier), comme en fait foi le moratoire sur l'industrie porcine décrété au début des années 2000.

La dernière crise ayant touché l'agriculture est la crise environnementale. L'utilisation d'intrants agricoles (engrais, pesticides) a mené à plusieurs problématiques d'ordre environnemental qui ont retenu l'attention médiatique lors de la dernière décennie, principalement, les problèmes de phosphore dans les cours d'eau. Ces problématiques ont mené à l'instauration de réglementations contraignantes pour le monde agricole menant à un nouveau pacte social, l'écoconditionnalité, qui troque des subventions contre le respect des normes environnementales.

⁸ Poirier, 2010

Malgré toutes les crises de ces dernières décennies, le milieu agricole québécois a su s'adapter et est en pleine mutation. La consolidation des entreprises agricoles a permis des économies d'échelles et une augmentation des capacités d'investissements de celles-ci. L'amélioration de la tenue des terres (drainage, nivellement) a permis une augmentation des possibilités de rendements dans la plupart des régions. Une conscience environnementale s'est également développée au sein de la classe agricole avec la mise en place de plusieurs mesures agroenvironnementales sur les fermes du Québec. On observe, entre autres, en zone périurbaine, une diversification des modes de production et de commercialisation des denrées agricoles (circuits courts, agrotourisme).

Les consommateurs prenant de plus en plus conscience de l'importance de la qualité des aliments produits et de leurs provenances, les secteurs de l'agriculture biologique et de proximité ont pris un certain essor. Le secteur agrotouristique n'est pas en reste avec le développement de circuits gourmands ou thématiques (routes des vins, routes des cidres) qui attirent de plus en plus une vaste clientèle urbaine.

Ces changements au sein de l'agriculture québécoise ont forcé une évolution dans la vision et dans les façons de faire, en ce qui concerne la concertation régionale en matière d'agroalimentaire et d'aménagement du territoire. Les décideurs et acteurs locaux (MRC, CLD) ont compris l'importance de développer une vue d'ensemble du territoire agricole et des activités agroalimentaires pour assurer un meilleur développement de la filière. Il en résulte de profonds changements dans les paradigmes agricoles. L'agriculture et ceux qui la pratiquent sont perçus de plus en plus comme des agents de développement territoriaux et leurs rôles et apports multiples à la société, qui en découlent, sont aussi de plus en plus considérés.

1.2.2. GRANDES TENDANCES EN AGRICULTURE DURABLE

L'agriculture durable s'appuie sur les fondements du développement durable. Elle doit répondre aux besoins des générations présentes, sans compromettre le développement des générations futures, en leur garantissant les mêmes chances de progrès (Réseau agriculture durable, 2014). La première approche en matière d'agriculture durable fut la réduction à la source des risques environnementaux par une utilisation adéquate des intrants agricoles ou le remplacement de ceux de synthèse par d'autres types d'origine naturelle. Le confinement de ces derniers au champ, qui vise à restreindre au maximum leur transport vers les écosystèmes naturels, s'est développé à partir de cette approche. Celle-ci s'est principalement concentrée sur le contrôle de l'érosion des sols.

Les pratiques agroenvironnementales développées pour une meilleure gestion des intrants ont fait en sorte qu'une plus grande attention fut portée à l'état général de l'agroécosystème. Ceci a permis de faire émerger une nouvelle vision de la production agricole qui tend à s'appuyer sur une meilleure compréhension des processus naturels ayant cours dans l'écosystème agricole. L'entreprise agricole est de plus en plus perçue comme un agroécosystème en relation et en interdépendance avec d'autres écosystèmes naturels ou anthropiques. Ces divers écosystèmes agissent les uns sur

les autres dans des relations complexes. Il faudra apprendre à connaître ces relations afin de mieux intervenir dans la gestion des parcelles agricoles pour une agriculture durable. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant est l'une des approches qui intègrent ces concepts. Remettre l'entreprise agricole dans un cadre territorial questionne la fonction unique de l'approvisionnement alimentaire donnée à l'agriculture depuis plusieurs décennies. Ce questionnement tend depuis quelques années à reconsidérer l'agriculture comme étant multifonctionnelle (Tableau 2 ci-dessous); c'est-à-dire, qu'en plus des fonctions productives et économiques, l'agriculture a des fonctions sociales et environnementales à jouer au sein de la société québécoise.

Le 18 mars 2015, le journal *La Terre de chez-nous* titrait : « Coup de théâtre dans la région de Lanaudière : trois (3) producteurs d'importance, qui possèdent près de 2 400 hectares en cultures commerciales, passent au bio. Cette nouvelle montre l'attrait croissant qu'exerce le mode de production certifié biologique chez de plus en plus de producteurs agricoles. Selon le MAPAQ, le marché des aliments biologiques québécois a une valeur de plus de 400 M\$ et il connaît une croissance annuelle moyenne de 10 %. Toutefois, seulement 30 % est approvisionné en produits biologiques locaux. C'est pourquoi le MAPAQ a mis en place la « Stratégie de croissance du secteur biologique ». La Stratégie dotée d'un budget de 9 M\$ s'articule autour de quatre axes qui reconnaissent que l'agriculture biologique est : une source d'innovation pour les entreprises, une occasion d'affaires à saisir, une alliée pour l'environnement et un levier pour l'occupation dynamique du territoire (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2013)

Tableau 2. Fonctions de l'agriculture⁹

Économiques ou productives	Sociales	Environnementales
Produire des biens alimentaires, des activités touristiques, des produits de niche, fournir des matières premières aux industries textiles et agroalimentaires, etc.	Contribuer au maintien, à la viabilité et au dynamisme du tissu social dans les zones rurales, développer ou maintenir l'occupation et l'aménagement des territoires, préserver et transmettre l'héritage culturel, contribuer à l'attractivité des territoires, assurer la sécurité alimentaire, etc.	Préserver des habitats naturels (biodiversité), mettre en valeur le paysage, améliorer la qualité et l'approvisionnement en eau, réguler le climat, etc.

Au Québec, afin de développer une agriculture durable, le MAPAQ a mis en place le programme *Prime-Vert* qui vise à accroître, à la ferme, l'adoption de modes de production respectueux de l'environnement, de manière à préserver les ressources et à répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs.

Le programme *Prime-Vert* découle d'une entente fédérale-provinciale-territoriale. Le programme actuel prendra fin au printemps 2018 et s'articule autour de cinq axes (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2014).

Il est accessible pour chaque entreprise agricole enregistrée au MAPAQ. Chacune d'entre elles possède une enveloppe d'argent qu'elle peut dépenser dans divers volets du programme, principalement pour du service-conseil en agroenvironnement (Club-conseil en agroenvironnement) et pour la mise en place de mesures agroenvironnementales (MAE). Ces dernières sont subventionnées lorsqu'elles concernent, par exemple, les ouvrages hydroagricoles, les haies brise-vents et les bandes riveraines élargies.

Afin de favoriser la multifonctionnalité (Tableau 2 ci-dessus) de l'Agriculture à l'échelle des collectivités, le MAPAQ a mis en place le *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture* (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2014). Celui-ci, qui a pris fin au printemps 2015, visait à soutenir des pratiques qui contribuaient à la mise en valeur des paysages, à l'attractivité des territoires, à l'accessibilité de l'espace rural, à la préservation du patrimoine agricole, à la protection de la biodiversité et la prestation de services aux communautés. Le programme finançait des initiatives individuelles et collectives. Seules les entreprises agricoles situées dans des MRC prédéterminées avaient accès au programme; celles-ci représentant des territoires situés en périphérie des zones d'agriculture intensive.

⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2013

1.3. ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT EN ZONE AGRICOLE

L'élaboration de PDZA par les MRC et les agglomérations est prévue aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement depuis le début des années 2000. C'est, cependant, à la suite de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) que ces plans gagneront en popularité. La CAAAQ recommandait, en effet, que le développement de la zone agricole soit davantage valorisé à l'échelle régionale afin d'assurer le développement du secteur, mais également, l'occupation dynamique du territoire dans un esprit de multifonctionnalité et de cohabitation. Pour y parvenir, la Commission proposait l'emploi accru du PDZA, dont l'élaboration repose sur la mobilisation des acteurs régionaux. À la suite du rapport de la CAAAQ, le MAPAQ annonçait le démarrage de projets-pilotes de PDZA au sein de huit MRC. Les résultats positifs observés ont motivé le MAPAQ, les MRC et les agglomérations à s'engager davantage dans l'élaboration de PDZA¹⁰.

Selon le MAPAQ, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon de concilier les objectifs qui suivent :

- assurer le développement et la pérennité des activités agricoles;
- atténuer les pressions de l'urbanisation;
- favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

Le PDZA devrait donc :

- mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché;
- favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture, telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme. En 2013, le Gouvernement québécois divulgue la première *Politique québécoise de souveraineté alimentaire afin de guider les interventions du gouvernement du Québec* auprès du secteur bioalimentaire selon les grands axes suivants :
 - l'identité des aliments du Québec;
 - l'occupation dynamique du territoire;
 - la valorisation du potentiel économique du secteur;
 - le développement durable.

¹⁰ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2001

Qu'est-ce qu'un PDZA?

Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé en concertation avec les acteurs du milieu.

(Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2014)

« La souveraineté alimentaire fait référence à la capacité d'un État de définir sa propre politique agricole et alimentaire, suivant les intérêts de sa population, et de le faire sans nuire à la capacité des autres États d'accéder à leur propre souveraineté alimentaire. Elle privilégie notamment la production locale pour nourrir la population, de même que l'accès à la terre et aux ressources permettant d'y parvenir. » (Gouvernement du Québec, 2013)

Enfin, en juin 2012, la CMM a annoncé, en collaboration avec le MAMOT, une aide financière pour soutenir l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC et agglomérations comprises sur son territoire. La MRC Les Moulins s'est alors engagée, dans le cadre de cette entente avec la CMM et le MAMOT, à mener l'élaboration du présent document¹¹.

1.3.1. RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA)

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), adopté sous l'égide de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) qui encadre le développement de l'agriculture, fut adopté par le gouvernement du Québec en 2002, et a été modifié à plusieurs reprises depuis. Ce règlement provincial vise à contrôler les impacts environnementaux des activités agricoles en assurant, entre autres, un meilleur équilibre entre les apports des fertilisants et les besoins des plantes, notamment par la gestion adéquate des déjections animales.

Par l'entremise de ce règlement, la qualité de l'eau dans un territoire donné possède ainsi un impact sur le développement de la zone agricole. En effet, en raison d'une dégradation de la qualité de l'eau dans les principaux bassins versants du territoire moulinois, les municipalités de Mascouche et de Terrebonne sont visées par l'article 50.3 du REA. Cette disposition du REA stipule que les superficies cultivées ne peuvent être augmentées au-delà de celles qui ont été utilisées pour la culture des végétaux en date du 16 décembre 2004, sauf quelques exceptions (arbres de Noël, bleuetières, canneberges, fraisiers, framboisiers et vignes).

¹¹ Communauté métropolitaine de Montréal, 2012

1.4. ORIENTATIONS MÉTROPOLITAINES

Le territoire moulinois fait partie du grand ensemble de la CMM. Adopté en décembre 2011 et entré en vigueur en mars 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM commande trois grandes orientations et plusieurs objectifs afin de garantir la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans une perspective d'aménagement et de développement du territoire. Les objectifs touchant plus particulièrement le territoire et les activités agricoles sont :

Orientation 1 : Un Grand Montréal avec des milieux de vie durables

- Objectif 1.3 Favoriser une occupation optimale augmentant la superficie des terres en culture

Orientation 3 : Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

- Objectif 3.1 Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal
- Objectif 3.2 Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables du Grand Montréal
- Objectif 3.3 Protéger les paysages d'intérêt métropolitain
- Objectif 3.5 Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages à des fins récréotouristiques

Le PMAD, à l'objectif 1.3, énonce une augmentation ciblée de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine. Il confirme, par ailleurs, l'engagement de la CMM à poursuivre les démarches déjà amorcées quant aux objets suivants :

- l'adaptation du règlement d'application du REA afin de permettre la remise en culture des terres en friche;
- le suivi des projets pour le remembrement de petites parcelles en zone agricole;
- la mise sur pied d'une grappe bioalimentaire.

Comités de travail métropolitain sur l'agriculture

Dans un premier temps, un comité de pilotage métropolitain a été mis en place afin de faciliter l'échange d'informations et d'alimenter les réflexions sur le contenu et l'élaboration des PDZA. À ce comité, ont siégé des représentants des MRC et des agglomérations de la région métropolitaine, de l'UPA, du MAPAQ, du MAMROT et de la CMM.

Outre le comité de pilotage métropolitain, un comité technique a été également mis en place afin d'approfondir les réflexions sur diverses thématiques agricoles métropolitaines.

Le mandat du comité technique métropolitain, consistait en particulier, à :

- identifier, à partir notamment des portraits statistiques agricoles de la CMM, des enjeux qui pouvaient définir l'agriculture à l'échelle métropolitaine;
- proposer des recommandations au comité de pilotage métropolitain en vue d'adapter certains programmes gouvernementaux existants pour appuyer la mise en œuvre des PDZA;
- proposer des recommandations au comité de pilotage métropolitain en vue de modifier certaines lois ou règlements en matière d'agriculture afin d'assurer le développement optimal de l'agriculture à l'échelle métropolitaine.

La mise en place des comités de pilotage et technique aura notamment permis d'identifier certains enjeux communs liés à la mise en valeur du territoire et des activités agricoles, à savoir :

- l'accessibilité aux terres agricoles à des fins de production;
- l'établissement de la relève;
- la création de nouvelles entreprises agricoles;
- la remise en culture des friches agricoles ou de terres sous-occupées;
- la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- la mise en valeur des bois, des corridors forestiers et la protection des cours d'eau;
- la rentabilité des exploitations agricoles (de tailles différentes et aux productions diverses).

En souscrivant à de tels enjeux, les MRC et les agglomérations contribuent à harmoniser leurs actions avec les préoccupations métropolitaines en matière d'agriculture.



Des analyses menées par le comité technique métropolitain découlent les quelques faits saillants métropolitains suivants :

- En 2010, la zone agricole couvrait une superficie de 220 520 ha, soit 58 % de la superficie terrestre de la CMM.
- Les 1 796 exploitations agricoles du territoire occupaient 69 % de la zone agricole et en cultivaient 58 %.
- Les activités agricoles ont généré plus de 524 M\$ de revenus en 2009, dont plus de 75 % provenant des productions végétales.
- En 2010, 24 % des exploitations agricoles ont comme activité principale une production animale, principalement le bovin laitier (10 %) et le bovin de boucherie (5 %).

- En 2010, 76 % des exploitations agricoles ont comme activité principale une production végétale, soit :
 - céréales et protéagineux : 29 %;
 - fruits : 13 %;
 - cultures abritées et horticulture ornementale : 13 %;
 - légumes : 12 %;
 - fourrages : 7 %;
 - acériculture : 3 %;
 - autres : 1 %.

1.5. ORIENTATIONS DE LA MRC LES MOULINS

Dans son schéma d'aménagement révisé (SAR), la MRC donne comme orientation, entre autres, la priorisation des activités agricoles dans la zone agricole et la mise en valeur des potentiels en matière d'emploi¹². Dans son mémoire déposé à la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec en 2007, la MRC se prononce sur certains enjeux de l'industrie agricole et agroalimentaire :

- vu le plafonnement de la demande intérieure, favoriser la qualité des aliments et des produits de créneaux et privilégier l'innovation;
- « Les indicateurs socio-économiques tendant à démontrer que la production agricole est en difficulté, malgré toutes ses dispositions réglementaires¹³»;
- la législation sur le territoire agricole protège les terres agricoles à haut potentiel. Une forme de souplesse serait appropriée afin de mieux s'arrimer aux réalités économiques;
- un appui devrait être donné aux instances locales de développement économique.

Le SAR de la MRC identifie plusieurs orientations d'aménagement, dont certaines en lien avec le PDZA :

- Orientation 1. Consolider les zones urbaines existantes et orienter l'extension urbaine en continuité du pôle central existant et des points d'accès au transport collectif structurant et des axes desservis;
- Orientation 2. Planifier l'aménagement de la zone agricole et la mise en valeur du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et entreprises agricoles en zone agricole et en concentrant les activités non agricoles à l'extérieur de la zone agricole;
- Orientation 3. Mettre en valeur les différents potentiels de la MRC en matière d'emplois;
- Orientation 7. Rehausser la connaissance et la reconnaissance du patrimoine du territoire moulinois par les gens de la MRC et de l'extérieur;
- Orientation 8. Exploiter le potentiel touristique du patrimoine de la MRC;
- Orientation 9. Protéger et mettre en valeur les paysages et attraits naturels du territoire moulinois.

À la lumière du contenu de son SAR, la MRC Les Moulins a déjà entrepris depuis quelques années des démarches relatives à la protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles dont :

- Mise en place d'un comité de travail temporaire pour une caractérisation sommaire du territoire situé en zone agricole permanente (2004-2005);

¹² MRC Les Moulins, 2002

¹³ MRC Les Moulins, 2003

- Identification des îlots déstructurés au SAR (en vertu de la LAU) :
 - élaboration de critères de délimitation des îlots déstructurés en zone agricole permanente (règlement 97-3, 2005);
 - délimitation précise et intégration des îlots déstructurés au SAR (règlement 97-7, 2007);
- Adoption d'un RCI sur la production porcine afin d'assurer une meilleure cohabitation entre ce type de production et certains usages jugés sensibles aux nuisances engendrées par cette activité (2006);
- l'élaboration d'une démarche permettant d'approcher le CLDEM afin que ce dernier s'implique dans le volet agricole, puisqu'il s'agit également d'une activité économique¹⁴;
- Identification des îlots déstructurés dans une démarche d'obtention d'une autorisation à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA (L.R.Q., c. P-41.1):
 - Démarche et obtention auprès de la CPTAQ de l'autorisation à portée collective au dossier 371424 reconnaissant 29 îlots déstructurés résidentiels (2011);
 - Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) afin de permettre la mise en œuvre de cette autorisation à portée collective (RCI #129R, 2012);
 - Intégration des 29 îlots déstructurés résidentiels et des dispositions relatives aux résidences en zone agricole au SAR (règlement 97-33R-2, 2015).

C'est dans cette optique que le PDZA de la MRC a été réalisé, selon une approche consensuelle entre le milieu urbain et le milieu agricole de l'ensemble du territoire.

¹⁴ MRC Les Moulins, 2007

1.6. ORIENTATIONS LOCALES

La Ville de Mascouche

Le nom de Mascouche dérive de l'Algonquin « Maskutew » ou « Mascouteau » et veut dire selon certains historiens, « plaine, prairie unie ».

Parmi les grandes orientations d'aménagement et de développement indiquées au plan d'urbanisme, nous retrouvons l'orientation 3 : *Diversifier et renforcer les activités économiques.*

Les activités économiques du territoire contribuant à l'attractivité de la Ville se répartissent entre plusieurs secteurs, dont le milieu agricole. Ce dernier constitue donc une composante identitaire de la Ville dont les potentiels demeurent à exploiter davantage, et ce, au bénéfice de tous les résidents. Afin d'intégrer davantage ce territoire à la planification d'ensemble de la Ville, le plan d'urbanisme entend soutenir le dynamisme du territoire agricole en favorisant la protection et la mise en valeur de ses activités.

La Ville de Terrebonne

Le nom Terrebonne provient du nom de la seigneurie de Terrebonne, dont l'existence a précédé celle de la ville. L'hypothèse pour expliquer son origine, voudrait que le sieur Daulier Deslandes ait donné ce nom à cause de la fertilité des terres à cet endroit.

L'importance d'assurer la pérennité de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que la qualité des milieux de vie des résidents sont des préoccupations constantes de la Ville. Parmi les grandes orientations d'aménagement et de développement indiquées au plan d'urbanisme, l'orientation 6 est en lien avec le territoire agricole : *Un milieu rural dynamique et valorisé.*

Enfin, les règlements de zonage des Villes de Mascouche et de Terrebonne encadrent certains aspects des activités agricoles, tels que l'utilisation des bâtiments agricoles, les distances séparatrices pour les productions animales et l'épandage des engrais de ferme. Ces réglementations ne sont pas plus restrictives que le cadre réglementaire établi par les orientations gouvernementales en la matière.

2. FAITS SAILLANTS DU PORTRAIT DU PDZA

- La zone agricole occupe une grande part du territoire de la MRC, soit 14 323 ha, ce qui représente plus de la moitié (55 %) de l'ensemble du territoire. Considérant que le territoire agricole de la CMM s'étend quant à lui sur 220 520 ha, la ZAP de la MRC représente 6,5 % de cette dernière (MAPAQ, 2010).
- Entre 1986 et 1999, la zone agricole du territoire moulinois a perdu plus de 5 432 ha, dont une large part de cette perte est due à la révision des limites de la ZAP menée en 1990. En treize ans, elle aurait donc diminué de 20 102 à 14 670 ha, soit une baisse de 27 % de la superficie de sa zone agricole originale. Ce pourcentage devient encore plus alarmant lorsque l'on compare ces pertes à celles qui ont été enregistrées dans les cinq autres MRC de la région pour la même période (MAPAQ, 2010). À nuancer car on constate une faible diminution des superficies de la ZAP depuis la révision (de 14 670 ha à 14 323 ha) pour les 23 années subséquentes (de 1990 à 2013).
- Point de mire de la région Lanaudière, la MRC est reconnue comme pôle de croissance de la CMM. Localisée au cœur de la couronne nord du Grand Montréal, elle rayonne sur un large bassin de main-d'œuvre et profite d'un accès autoroutier de premier plan (MRC, 2015).
- En 2010, la proportion des terres exploitées qui sont cultivées est de 80 % (6 469/8 096 ha) dans la MRC, ce qui est sensiblement supérieur à celle de la région Lanaudière (78,9 %), mais inférieur à celui de la CMM (86 %). Cette proportion est plus élevée à Mascouche (83,2 %, 3 396/4 083 ha) qu'à Terrebonne (76,6 %, 3 073/4 013 ha) (MAPAQ, 2010).
- La MRC présente un taux de location des terres agricoles en 2010 de 44 %, soit un taux inférieur à la CMM, mais supérieur à la région de Lanaudière, avec respectivement 50,4 % et 40,4 % (MAPAQ, 2010).
- Entre 2004 et 2010, les superficies agricoles exploitées ont diminué de 5,7 % dans la MRC (-488 ha) alors qu'elles ont affiché une hausse dans la CMM et Lanaudière (2,5 % et 0,5 %) (MAPAQ, 2010).
- Dans l'ensemble du territoire de la ZAP de la MRC, environ 88 % des sols agricoles présentent un bon potentiel (classes 2, 3 et 4) (ARDA, 2015).
- Près de la moitié du territoire jouit actuellement de conditions climatiques très favorables (UTM, 2 700 à 3 000); conditions qui seront de plus en plus favorables à l'agriculture dans le futur (HMR, 2015).
- Le REA, qui limite la déforestation pour le développement de l'agriculture dans les bassins versants dégradés, adopté par le gouvernement du Québec en 2002, s'applique sur l'ensemble du territoire de la ZAP de la MRC (MAPAQ, 2010).
- La caractérisation exhaustive sur la qualité de l'eau souterraine n'est pas disponible. Cependant, il y a une connaissance populaire de problématique d'eau saline dans certaines nappes d'eau souterraine qui est rapportée (COBAMIL et MRC, 2015).
- Il n'existe pas de continuum du territoire agricole dans la MRC. En effet, la zone agricole moulinoise s'apparente bien plus à un pochoir qu'à un espace continu où l'agriculture se perpétue d'une municipalité à l'autre (MAPAQ, 2010).
- Les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitains de la CMM, identifiés au PMAD, représentent environ 6 681 ha (47 %) de la ZAP en 2012 (CMM, 2012).
- Les boisés dans la ZAP représentent au total 5 006 ha, soit 35 % de la zone agricole permanente (SIEF, 2007).

- La superficie potentielle acéricole est, quant à elle, estimée à 6,5 % de la ZAP (874 ha) (MRN, 2010).
- Les friches agricoles représentent 3,1 % (447/14 323 ha) de la zone agricole permanente (CMM, 2015).
- En 2007, la superficie de la ZAP exploitée pour l'agriculture était de 54 %, soit 7 663 ha (louée ou propriété d'exploitations agricoles), alors que 38,4 %, soit 5 466 ha était en boisé ou en friche (MAPAQ, 2010).
- Près de 8 % (1 128 ha) de la ZAP en 2007 était perturbée par une utilisation anthropique autre que l'agriculture, dont les principales sont les terrains de golf, les gravières et sablières, ainsi que certains équipements publics (SIEF, 2007, HMR et CMM, 2015).
- Un nombre important de cours d'eau, 328 km au total, sillonnent le territoire de la ZAP (CMM, 2010 et MRC Les Moulins, 2015).
- La ZAP est répartie principalement entre les bassins versants des rivières Mascouche et Mille-Îles (CMM, 2010 et MRC Les Moulins, 2015).
- On retrouve près de 600 ha de milieux humides, soit 4,2 % de la ZAP, en majorité à Mascouche, avec 352 ha, soit 59 % (CMM, 2010 et MRC Les Moulins, 2015).
- Neuf espèces à statut précaire sont répertoriées dans la ZAP, dont huit à Terrebonne et une à Mascouche (CDPNQ, 2014).
- Dévitalisation de certains secteurs agricoles en bordure des zones urbanisées : présence de terres abandonnées en friche, vente de fermettes (HMR, 2015).

Les principales caractéristiques des activités agricoles sont les suivantes :

- En 2010, on dénombrait 90 entreprises agricoles sur le territoire de la MRC (MAPAQ, 2010).
- Entre 2004 et 2010, on remarque une baisse importante du nombre de fermes, qui passe de 103 à 90, soit -13 % comparativement à une baisse de -8 % pour Lanaudière (MAPAQ, 2010).
- Entre 2004 et 2010, les superficies totales en culture ont diminué de 4,7 % (- 295 ha, dont -308 ha à Terrebonne et +14 ha à Mascouche) dans la MRC, lorsqu'au cours de la même période, elles augmentaient de 2,2 % dans la CMM et de 2,9 % dans Lanaudière (MAPAQ, 2010).
- La MRC compte une proportion plus importante de fermes en production végétale avec 67,8 % (61/90 fermes) qu'en production animale avec 32,2 % (29/90 fermes) en 2010 (MAPAQ, 2010).
- En 2010, les principales superficies cultivées sont en céréales avec 57,5 % (3 732/6 469 ha) et en fourrages avec 21 % (1 363/6 493 ha) et comptent ensemble pour 78,5 % (5 095/6 493 ha) des superficies en culture dans la MRC (MAPAQ, 2010)¹⁵.
- En combinant les fermes d'élevage de bovin laitier et bovin de boucherie, les fermes d'élevage de bovins comptent pour 48 % de l'ensemble des fermes d'élevage dans la MRC en 2010 (MAPAQ, 2010).
- À Mascouche, il y a eu une perte de la moitié des unités animales de bovins laitiers avec le nombre de fermes laitières qui est passé de huit à deux, entre 2004 et 2010 (MAPAQ, 2010).
- Il y a une forte présence d'entreprises équestres sur le territoire de la MRC (Club équestre de Mascouche, 2014).
- Entre 2004 et 2010, le nombre de fermes en productions animales a fortement chuté (-36 %) dans la MRC. Cette baisse est plus marquée sur le territoire de la Ville de Terrebonne (-45 %) (MAPAQ, 2010).

¹⁵ Les différences de superficies totales sont dues à des dates d'enregistrement différentes auprès du MAPAQ au cours de l'année 2010.

- Entre 2004 et 2010, le nombre d'unités animales a présenté une baisse dans toutes les catégories de production animale dans la MRC (MAPAQ, 2010).
- Les fermes de la MRC possèdent un capital agricole semblable à l'ensemble de la province, mais inférieur aux régions étudiées, et génèrent des revenus moins élevés que les autres régions (MAPAQ, 2010).
- Le ratio de la valeur des immeubles agricoles par rapport à la richesse foncière uniformisée (RFU) de la MRC en 2013 (0,7 %) est comparable à la CMM (0,5 %) pour la même année (MAMOT, 2010).
- Les répondants au sondage et les participants aux rencontres individuelles montrent peu d'appartenances au territoire de la MRC et ont globalement une vision négative de l'agriculture de la MRC (Sondage mené dans le cadre du PDZA auprès des agriculteurs de la zone agricole).¹⁶

Les principales caractéristiques illustrant le dynamisme agricole sont les suivantes :

- Dans la MRC Les Moulins, treize propriétaires prévoyaient vendre leur ferme d'ici 2015 et une relève était prévue pour dix fermes (MAPAQ, 2010).
- En 2010, l'âge moyen des exploitants agricoles de la MRC est de 54,4 ans; ce qui est un peu plus élevé que dans Lanaudière avec 50,8 ans et que dans la CMM avec 51,4 ans (MAPAQ, 2010).
- À eux seuls, les cultures agricoles et l'élevage comptent pour plus de 200 M\$/an, soit 1,9 % du PIB total de Lanaudière ou 6,9 % de la production de biens seulement (MAPAQ, 2010).
- 11,8 % des entreprises de Lanaudière sont des fermes, alors que 2,3 % des entreprises de la MRC sont des fermes (MAPAQ, 2010).
- En 2010, le nombre de fermes dans la MRC compte pour près de 10 % des fermes de la Couronne Nord et elles génèrent un peu moins de 6 % des revenus (MAPAQ, 2010).
- En 2010, 65 % des fermes de la MRC déclarent moins de 100 000 \$ de revenus (59/90 fermes) soit plus que dans Lanaudière avec 44 % (674/1 516 fermes). À l'inverse, les fermes déclarant 250 000 \$ et plus de revenus sont moins nombreuses sur le territoire moulinois avec 17 % (15/90 fermes), contre 36 % (554/1 516 fermes) dans Lanaudière (MAPAQ, 2010).

Les principales caractéristiques de transformation, distribution, commercialisation et mise en marché sont les suivantes :

- En 2010, dix-sept entreprises de transformation susceptibles d'utiliser des produits locaux sont présentes dans la MRC (CLDEM, 2015) (MAPAQ – DGSAIA, 2013).

¹⁶ Les éléments mentionnés dans les encadrés verts proviennent du sondage des agriculteurs.

- La filière agroalimentaire de la MRC comprend en premier lieu deux entreprises d'abattage, qui comptent près de trois cents employés, soit près de la moitié des travailleurs en transformation alimentaire (CLDEM, 2015).
- On retrouve huit grossistes et distributeurs de produits alimentaires d'envergure (CLDEM, 2015).
- On compte une quinzaine de fermes qui pratique la vente à la ferme sous forme de kiosque. L'ensemble des activités complémentaires est proportionnellement moins pratiqué dans la MRC que dans les régions avoisinantes MAPAQ, 2010).
- Peu d'entreprises agricoles, sises sur le territoire de la MRC, pratiquent l'agrotourisme, la transformation et la vente à la ferme (MAPAQ, 2010).

Faits saillants issus du sondage mené dans le cadre du PDZA auprès des agriculteurs de la zone agricole :

- 40 % des entreprises ont un revenu inférieur à 50 000 \$ et 37 % supérieur à 500 000 \$.
- 47 % des propriétaires n'ont pas d'intention particulière par rapport à leur terre.
- L'agriculture conventionnelle est pratiquée sur 89 % des entreprises.
- Des pratiques agroenvironnementales sont implantées sur 86 % des entreprises.
- 80 % des entreprises ne sont pas membres d'un CCAE.
- 48 % des répondants sont en consolidation des superficies agricoles et 30% sont en expansion.
- Le coût trop élevé des terres (54 %) est le frein majoritaire pour ne pas acheter de nouvelles terres.
- 69 % des entreprises ont une superficie boisée.
- 14 % des entreprises ont des terres en friche.
- 44 % des entreprises affirment avoir de la difficulté à accéder à de la main-d'œuvre qualifiée.
- 47 % des agriculteurs sont fiers à très fiers de l'agriculture pratiquée sur le territoire.
- Dans les dix prochaines années, les producteurs prévoient :
 - 42 % améliorer leurs pratiques culturales, 39 % utiliser davantage de pratiques agroenvironnementales;
 - 28 % valoriser de la biomasse, 25 % exploiter leur boisé.
- Les pratiques agroenvironnementales les plus susceptibles d'être implantées dans les dix prochaines années sont :

- Travail réduit (33 %), Aménagement pour la biodiversité (28 %);
- Réduction de la fertilisation (25 %), Bandes riveraines élargies (22 %).
- 61 % des agriculteurs disent que la meilleure personne pour les accompagner dans la réalisation de leurs nouveaux projets est un agronome.
- 83 % des répondants n'ont pas fait de la vente dans un marché de proximité au cours des 5 dernières années.
- Environ un tiers des répondants (31 %) souhaiterait qu'une part plus importante de leurs produits soit mise en marché dans des marchés de proximité.
- Les activités récréatives non motorisées (39 %) et les activités récréatives motorisées (33 %) sont jugées les plus compatibles. Les plus incompatibles sont les activités industrielles (94 %), les activités commerciales lourdes et le développement résidentiel (83 %).
- Plus de la moitié des répondants (56 %) croit que l'urbanisation autour de la zone agricole a des conséquences moyennes (8 %) ou importantes (47 %) sur leurs activités alors que 44 % voient des conséquences faible ou nulle.
- 69 % des répondants trouvent le prix des terres élevé à trop élevé et 28 % jugent que la valeur est adéquate.
- 57 % des répondants pensent que la réglementation sur l'achat de terres par des non-agriculteurs est le moyen le plus préconisé pour faire diminuer la valeur foncière des terres.

Faits saillants issus des rencontres individuelles :

- Les freins au développement de l'agriculture :
 - Les relations entre le monde municipal et les agriculteurs ne semblent pas toujours faciles. Les principaux problèmes sont associés au manque de connaissances et de compréhension de la part du monde urbain. Le développement urbain semble toujours priorisé. De plus, les exigences administratives sont lourdes, principalement, au niveau des demandes de permis et de la gestion des cours d'eau.
 - L'accaparement des terres, la valeur élevée du foncier agricole et la forte proportion de terres en location ne facilitent pas la croissance des entreprises et l'établissement de la relève. Le système routier et le manque d'uniformité dans la zone agricole provoquent de nombreux problèmes au niveau des déplacements de la machinerie agricole.
- Cohabitation urbaine et agricole :
 - La circulation de la machinerie agricole constitue un irritant majeur dans les relations entre urbains et agriculteurs. Il y a un manque de respect de la part des urbains, les automobilistes manquent de patience. Il y a souvent des plaintes injustifiées par rapport aux odeurs, aux pesticides, à la poussière, aux bruits, etc. La proximité de la ville apporte des problèmes de vandalisme avec les VTT, les motoneiges, les vélos. Les producteurs horticoles subissent à l'occasion des vols de produits.
 - La proximité d'un grand bassin de population favorise le développement de petits marchés et les productions plus spécialisées.
- Dynamisme de la zone agricole :
 - Selon l'ensemble des producteurs rencontrés le dynamisme agricole est réduit ou absent. Les producteurs rencontrés étaient très avares par rapport à ces questions.
- Nouveaux marchés :
 - Les producteurs rencontrés sont tous ouverts à l'introduction de nouvelles cultures, de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes de mise en marché sur le territoire. Plusieurs ne sont, par contre, pas intéressés à introduire ces nouveaux créneaux sur leur entreprise.
- Environnement :
 - En très grande majorité, les producteurs rencontrés considèrent que les mesures de protection de l'environnement sont compatibles avec les pratiques agricoles. Plusieurs trouvent, par contre, qu'ils ne devraient pas être les seuls à payer pour l'adoption de certaines

pratiques environnementales. La protection et l'amélioration des paysages agricoles sont importantes pour près de la moitié des producteurs rencontrés; ils considèrent que c'est très important pour l'amélioration du dynamisme agricole.

- Mesures à prendre :
 - Les producteurs sont allés de beaucoup de créativité pour cette question. L'ensemble des producteurs interviewés considère qu'il est important de s'assurer que les actions et les gestes proposés dans le PDZA soient palpables à court terme et réalisables.

3. PREMIÈRE PARTIE: LE PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

3.1. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC

3.1.1. HISTOIRE DE L'AGRICULTURE

À l'ère de la colonisation¹⁷

En 1681, les quatorze familles établies à Lachenaie exploitent 203 arpents en culture et possèdent un cheptel de 84 bêtes à cornes. Le défrichement se fait à un rythme accéléré. Cependant, la guerre franco-iroquoise vient anéantir tous ces efforts. Le traité de paix de 1701 permet la relance des activités agricoles, bien que l'on soit encore au stade d'une agriculture de survivance et au processus de défrichement des terres.

L'excellente qualité des terres amène de nombreux colons à s'établir à Lachenaie, si bien, qu'en 1710, les bonnes terres sont toutes concédées. En 1724, 1 524 arpents (29 %) étaient en valeur sur 5 290 arpents concédés dans Lachenaie, incluant la portion qui deviendra Mascouche. Pour sa part, la Seigneurie de Terrebonne présente un sol de moindre qualité, mais connaît, tout de même, une croissance similaire. D'ailleurs, en 1740 les bonnes terres de Terrebonne sont déjà toutes concédées.

À cette époque, la production agricole permet de subvenir aux besoins fondamentaux de la population. Elle permet même de petits surplus vendus sur le marché qui procurent quelques deniers aux habitants.

Le grenier à grain du Canada

L'agriculture du 18^e siècle était principalement centrée sur la culture du blé, la majorité étant moulue au moulin seigneurial. Le blé sert surtout à la fabrication du «bon pain blanc». D'ailleurs, on produit en moyenne un pain par jour, par personne; le pain étant alors à la base de l'alimentation. Le blé est plus qu'un produit alimentaire, car il prend une place de premier plan dans le commerce; il sert parfois comme monnaie d'échange.

¹⁷ Lanthier & Morneau, 2009 et Martel, 2010

Les autres productions végétales viennent loin derrière le blé. Les légumineuses (pois) viennent au second rang dans le premier quart du 18^e siècle, mais sont, par la suite, surclassées par l'avoine, que l'on destine principalement aux animaux. Le maïs et l'orge viennent, ensuite, comme des cultures secondaires.

Textiles et tabac

En plus des céréales et des légumineuses, on produit des plantes textiles comme le chanvre et le lin, lesquels servent de matières premières à la confection de vêtements. Le chanvre devient populaire dans les années 1720, mais perd un peu de sa popularité en 1732, lorsque le gouvernement décide de réduire les subventions pour cette production.

En 1721, on introduit le tabac en Nouvelle-France. Il est rapidement adopté, si bien que la majorité des fermiers en cultive de petits lopins. La culture de cette plante devient si populaire dans l'ensemble de la région que le tabac devient une spécialité régionale dans tout Lanaudière, Terrebonne et Mascouche inclus.

Le recensement de 1765

Tout au long du Régime français, en raison de mauvaises pratiques agricoles, la qualité du sol agraire se détériore, dû à la quasi-absence de rotation des cultures, mais également du fait que l'on utilisait très peu de fertilisants; la rareté du fumier étant une des causes. Au fil des décennies, le rendement des terres s'est appauvri et on constata une dégénérescence du bétail. De plus, pratiquement chaque décennie apporte son lot de mauvaises récoltes causées par la sécheresse, les pluies excessives ou les invasions de chenilles.

Le recensement de 1765 nous montre d'intéressantes données sur les exploitations agricoles. Ainsi, le territoire formant aujourd'hui la MRC Les Moulins compte alors 290 familles, soit une population de 1 434 habitants. On y retrouve 26 872 arpents de terre, 5 381 minots en semences, 420 bœufs, 614 vaches, 484 jeunes bétails, 1 049 moutons, 1 033 cochons et 405 chevaux.

En somme, à la fin du Régime français, les habitants de la région sont presque tous établis. Le défrichement des terres se poursuit aux limites nord-est de Mascouche (le Rang du Grand-Coteau et le Chemin de la Cabane-Ronde), ainsi que dans le Rang de La Plaine. De façon générale, les habitants de Lachenaie, ainsi que ceux établis depuis plusieurs décennies dans le centre et le sud de Mascouche, parviennent à produire des surplus qu'ils écoulent aux négociants des environs. Tout comme au Régime français, le blé domine encore la production agricole de la région, et pour cause : plusieurs marchands se sont spécialisés dans le commerce de gros du blé, lequel est exporté, notamment, en Europe.

Le Régime anglais amène d'importants seigneurs et hommes d'affaires qui sauront mettre à profit les productions agricoles et les ressources de la région. Les seigneurs Jacob Jordan, Gabriel Christie, Simon McTavish et Peter Pangman finaliseront la concession des terres. Si bien, qu'en 1800, l'ensemble du territoire possédant un potentiel agricole est en production.

Au cours des années 1780, les productions d'avoine progressent, mais celles des légumineuses perdent du terrain. La pomme de terre fait son apparition au pays et devient rapidement une composante essentielle de l'alimentation, réduisant ainsi la consommation de pain par habitant. En 1800, le blé domine toujours le paysage agraire, mais, dès les années 1820, il est supplanté par l'avoine, qui, dans les années 1840, domine la production céréalière.

À Terrebonne, Matthew Moody érige un atelier de forge où il produira de la machinerie agricole. S'ajoutent à cela les écoles de village qui font leur apparition, ainsi que les collèges de L'Assomption et de Terrebonne qui dispensent une formation supérieure en agriculture. Cet apport de technologies entraîna la société québécoise vers une révolution industrielle qui se traduira par des pratiques agricoles commerciales.

Sur le plan des cultures, l'orge et les légumineuses connaissent une forte croissance, le seigle demeure une production relativement importante, malgré une légère baisse, tout comme le sarrasin, alors que le maïs est en déclin.

La croissance du bétail

L'amélioration des conditions des agriculteurs passa par l'élevage du bétail. Le nombre de bêtes à cornes (vaches, bœufs) est en constante augmentation tout au long du 19^e siècle et au début du 20^e. Toutefois, le nombre de moutons domine largement jusqu'au milieu du 19^e siècle, pour être à son tour supplanté par les vaches, puis, pour pratiquement disparaître du paysage, vers la moitié du 20^e siècle.

La production porcine connaît une lente remontée après 1850, sans toutefois devenir importante. Vers 1900, elle dépasse le nombre de moutons. Somme toute, cette production fut toujours assez marginale sur le territoire, tout comme celle de la volaille. Les chevaux servent essentiellement aux déplacements et aux travaux de la ferme. Toutefois, vers le milieu du 20^e siècle, leur importance prend de l'ampleur, si bien, que le monde équestre devient une spécialité de la région.



Néanmoins, ce qui domine le paysage agricole de 1870 à 1980, c'est l'industrie de la vache laitière. Le développement du réseau ferroviaire n'est pas étranger à l'essor de cette industrie. D'ailleurs, de 1890 à 1915, on retrouve de nombreuses beurreries et fromageries sur le territoire.

L'augmentation du bétail crée une croissance progressive des grandes cultures, si bien, que vers 1870, le foin supplante l'avoine comme principale culture. C'est également à cette époque (et ce, surtout jusqu'en 1900) qu'on voit apparaître de nombreuses parcelles dédiées à la culture des fruits,

notamment aux pommiers. On réserve, également, encore des parcelles pour le tabac qui connaît une hausse entre 1870 et 1920, pour disparaître du décor vers 1950. Le développement des transports favorise aussi les productions maraîchères vendues sur le marché montréalais.

L'industrialisation et l'étalement urbain

La mécanisation des instruments agricoles qui s'amorce dans la deuxième moitié du 19^e siècle, suivie de la motorisation des équipements de ferme, créeront une véritable révolution industrielle dans le monde agricole. Le premier impact fut une baisse significative de la main-d'œuvre agricole, suivie d'une quête importante de territoire pour maximiser les productions. C'est ainsi qu'au 20^e siècle, l'agriculture s'industrialise à un rythme accéléré, surtout après 1940. On abandonne progressivement la diversité pour se concentrer dans une spécialité.

L'après-guerre marque le véritable boom de la production laitière. Paradoxalement, le nombre de producteurs agricoles chute radicalement à travers le Québec. Sur le territoire de la MRC, on comptait 348 fermes en 1961, 216 en 1981 et 150 en 1995. Faut-il souligner que, depuis 1960, l'agriculture a fait place à l'urbanisation du territoire. Au moment où fut instaurée la Loi sur la protection du territoire agricole (1978), 82 % du territoire était zoné agricole.



Nouvelle dynamique urbaine

Les courants démographiques, résidentiels et d'emplois qui ont marqué la scène montréalaise lors des années 80 et 90 ont généré une nouvelle dynamique urbaine¹⁸. D'une part, les tendances de croissance démographique au niveau de la répartition spatiale indiquent une migration de la métropole vers les banlieues. L'impact de la hausse démographique urbaine a eu et aura de nombreux impacts sur le territoire et les activités agricoles, tels que la mutation vers une agriculture périurbaine, des problèmes de cohabitation ou encore le fractionnement du territoire agricole. En effet, les réseaux de transport ont influencé l'aménagement du territoire et contribué à l'essor des régions. Le territoire moulinois doit ainsi une bonne partie de sa croissance démographique des dernières années à la présence des autoroutes 25, 40 et 640.

À l'instauration de la nouvelle entité administrative de planification du territoire en 2001, soit la Communauté métropolitaine de Montréal, autant le territoire de la Ville de Mascouche que de Terrebonne fut considéré comme partie prenante de la dynamique métropolitaine du Grand Montréal.

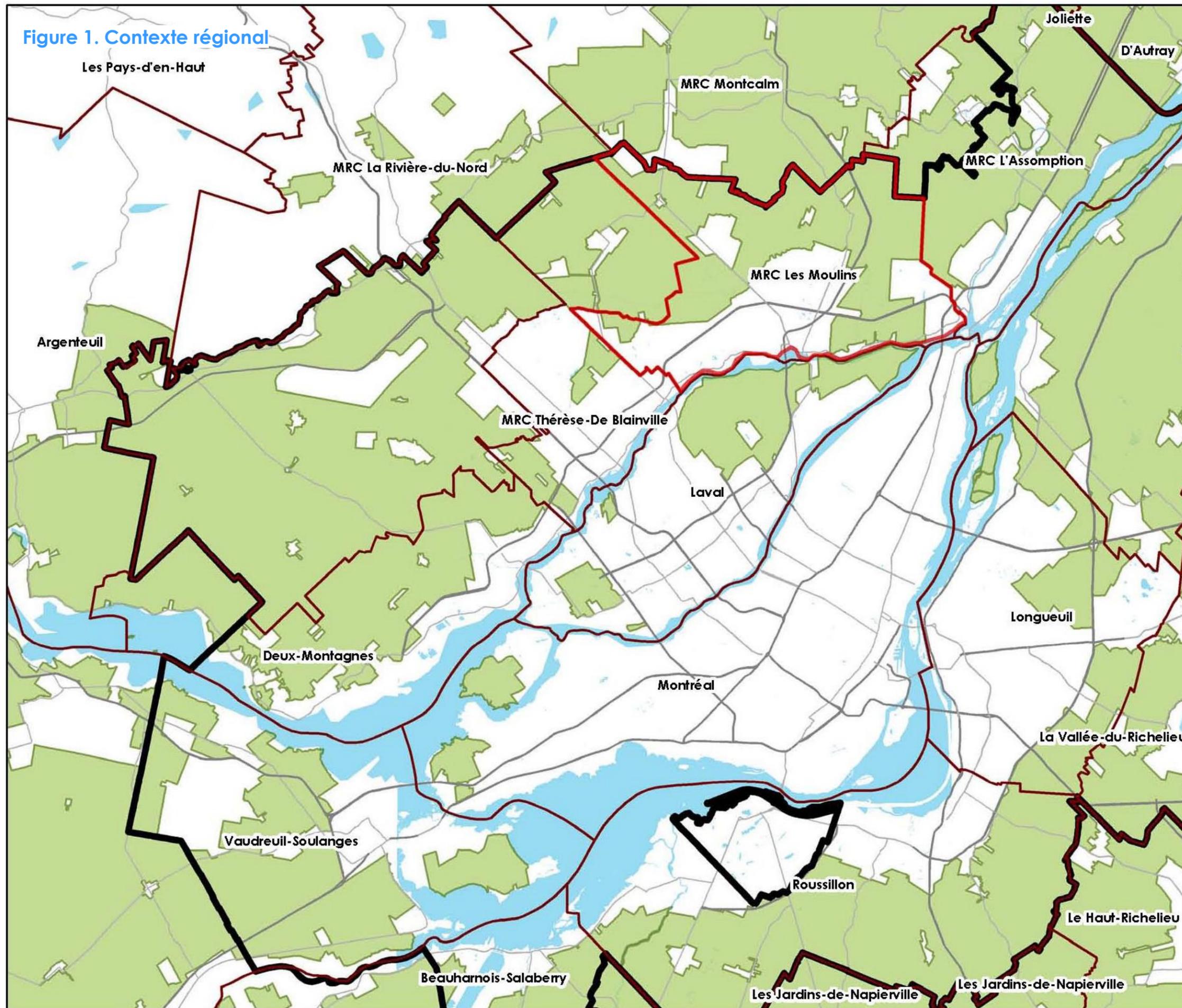
¹⁸ MRC Les Moulins, 2002

3.1.2. LOCALISATION ET ACCESSIBILITÉ

Le territoire moulois (Figure 1 page suivante) est situé sur la Rive-Nord de la vallée du Saint-Laurent, au nord-est de l'île Jésus (Laval) et de l'île de Montréal. Il forme l'extrémité sud de la région administrative de Lanaudière et l'entièreté de celui-ci est inclus au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal. Au niveau des transports (Figure 2), la MRC est desservie par les principaux axes autoroutiers est-ouest et nord-sud que représentent respectivement les autoroutes 640 et 25. La MRC est, également, traversée à l'extrémité est de son territoire par l'autoroute 40, qui permet d'ailleurs un accès direct à l'île de Montréal. Plusieurs routes régionales (337, 335, 125, 344) permettent un accès routier aux autres MRC voisines (MRC Thérèse-De Blainville, Rivière-du-Nord, Montcalm et L'Assomption). Au niveau du transport maritime, le Port de Montréal est à moins de 35 km, accessible par les voies rapides, et un réseau de transport ferroviaire composé de deux voies ferrées appartenant au CP (transport des marchandises et de passagers) est également présent¹⁹. L'addition récente de deux gares de transport collectif par l'ajout de la ligne Est du train de banlieue du Grand Montréal constitue désormais un élément structurant important du transport sur le territoire de la MRC.

¹⁹ Centre local de développement économiques des Moulins, 2011

Figure 1. Contexte régional



Contexte régional de la zone agricole

Légende

-  MRC Les Moulins (26 100 ha)
-  CMM
-  Municipalité
-  Zone agricole protégée

Réseau routier

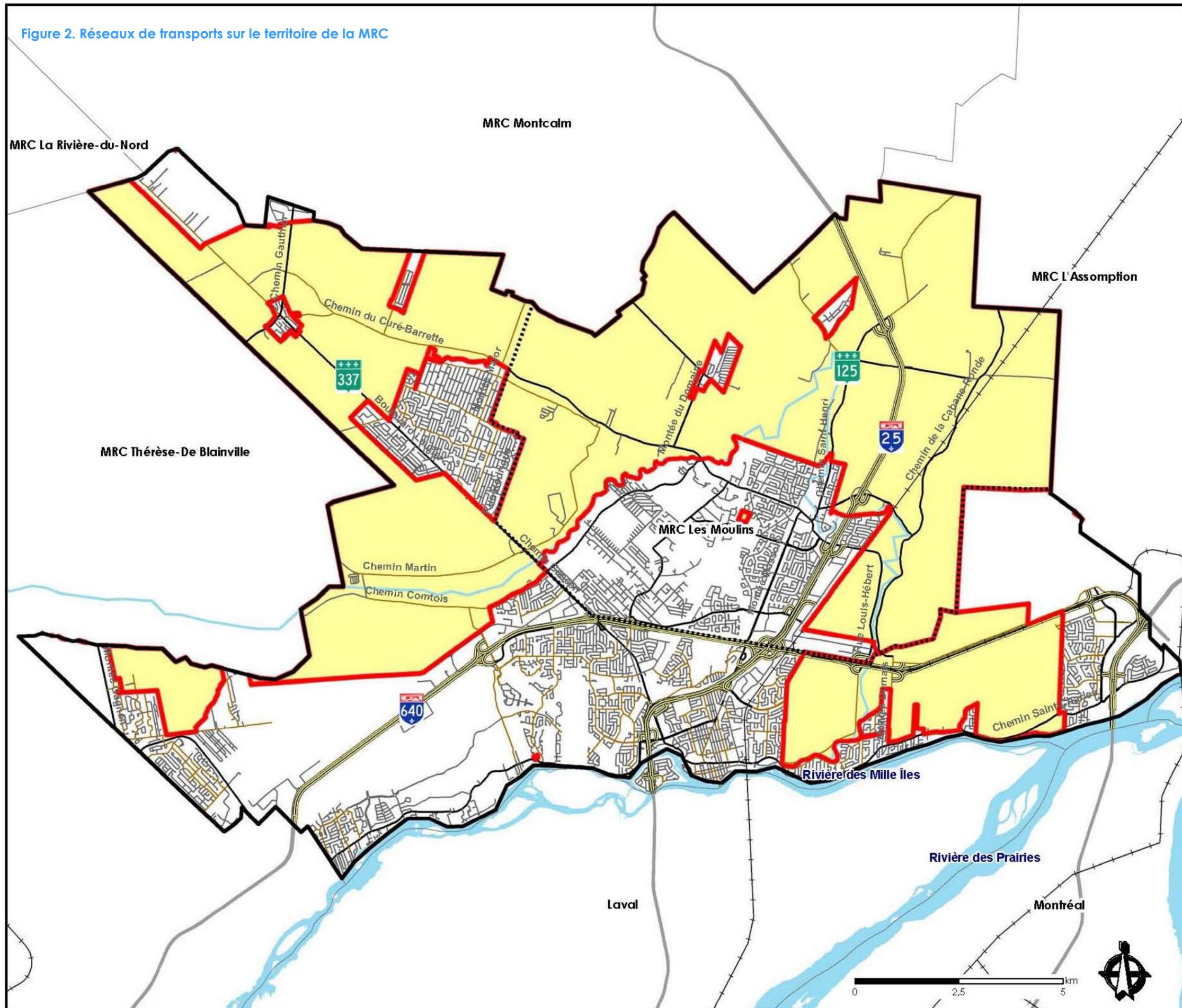
-  Autoroute
-  Route régionale



Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
MÉRN, 2015 : Limites administratives
Adresse Québec, 2015: Réseau routier

Figure 2. Réseaux de transports sur le territoire de la MRC



Localisation des réseaux de transport de la MRC des Moulins

Légende

Limites administratives

-  MRC Les Moulins
-  Municipalité locale
-  Zone agricole permanente (ZAP)

Réseaux de transport

-  Autoroute
-  Routes régionale, nationale et artères
-  Route collectrice
-  Local / rue, rue semi-privée
-  Voie ferrée

Sources

MÉRN, 2015: Limites administratives
Adresse Québec, 2015: Réseau routier
CMM, 2012: Réseau ferroviaire
CPTAQ, 2013: Zone agricole protégée

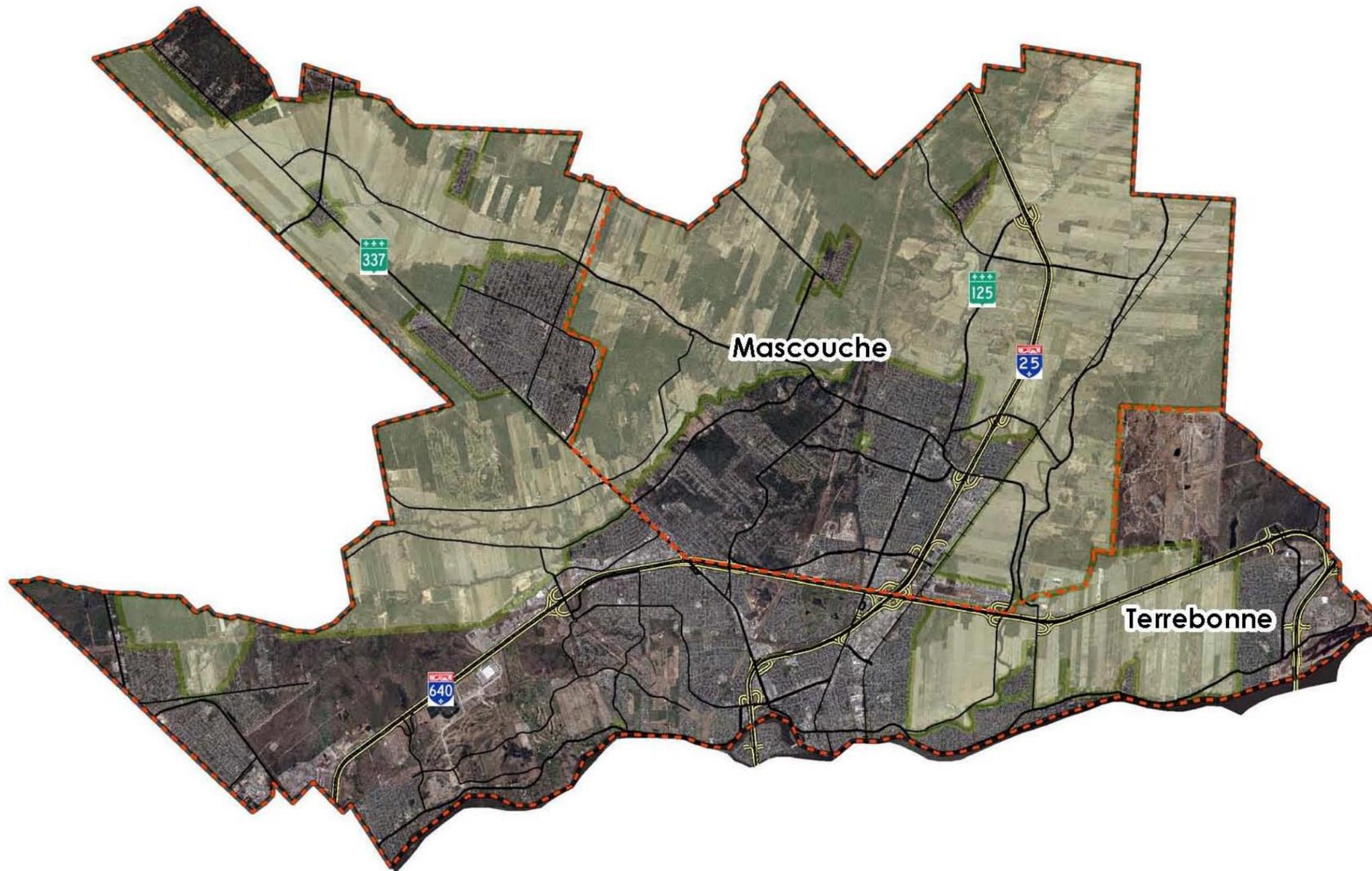
D'une superficie de 26 km² (Tableau 3 ci-dessous), la MRC se compose de deux municipalités (Annexe 4), soit la Ville de Mascouche et la Ville de Terrebonne (Figure 3 page suivante).

Tableau 3. Répartition des superficies terrestres par municipalité²⁰

Territoire	ha	%
Mascouche	10 687	41 %
Terrebonne	15 409	59 %
MRC Les Moulins	26 096	100 %

²⁰ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2013

Figure 3. Territoire de la MRC Les Moulins et localisation des villes



Territoire de la MRC des Moulins
et localisation des villes

Légende

-  Limite de la MRC des Moulins
-  Municipalité de la MRC
-  Zone agricole



Sources

Adresse Québec, 2015: Réseau routier
CPTAQ 2013 : Zone agricole protégée
MÉRN, 2015 : Limites administratives
CMM, 2013: Photos aériennes

3.1.3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le territoire mouloinois affiche une vigueur économique et plusieurs caractéristiques d'une région en croissance comme :

- une population qui est jeune et active. L'âge médian est de 36,9 ans dans la MRC; ce qui est sensiblement le même âge médian qu'à Mascouche (36,5 ans) et Terrebonne (37,1 ans). La MRC présente ainsi un des âges médians les plus bas parmi les régions étudiées (Statistique Canada, 2011);
- une forte croissance démographique de + 3,2 % entre 2011 et 2013 et du nombre de ménages (Institut de la Statistique du Québec, 2014);
- la croissance démographique devrait être forte avec une augmentation prévue de 35 % dans la MRC entre 2011 et 2031, pour atteindre une population totale de 200 850 habitants (Institut de la Statistique du Québec, 2009);
- un taux de travailleurs de 25-64 ans très élevé avec 82 % en 2012 (9^e MRC au Québec); plus élevé que les régions étudiées (Statistique Canada, 2011);
- le taux de chômage en 2011 dans la MRC était le plus faible parmi les régions étudiées (Statistique Canada, 2011);
- des revenus par ménage à hauteur de 27 858 \$/habitant parmi les plus élevés des régions étudiées (Statistique Canada, 2011);
- une activité marquée dans la construction résidentielle de maisons unifamiliales avec une hausse significative de l'importance relative des constructions multifamiliales depuis le milieu des années 2000 (MRC Les Moulins, 2015).

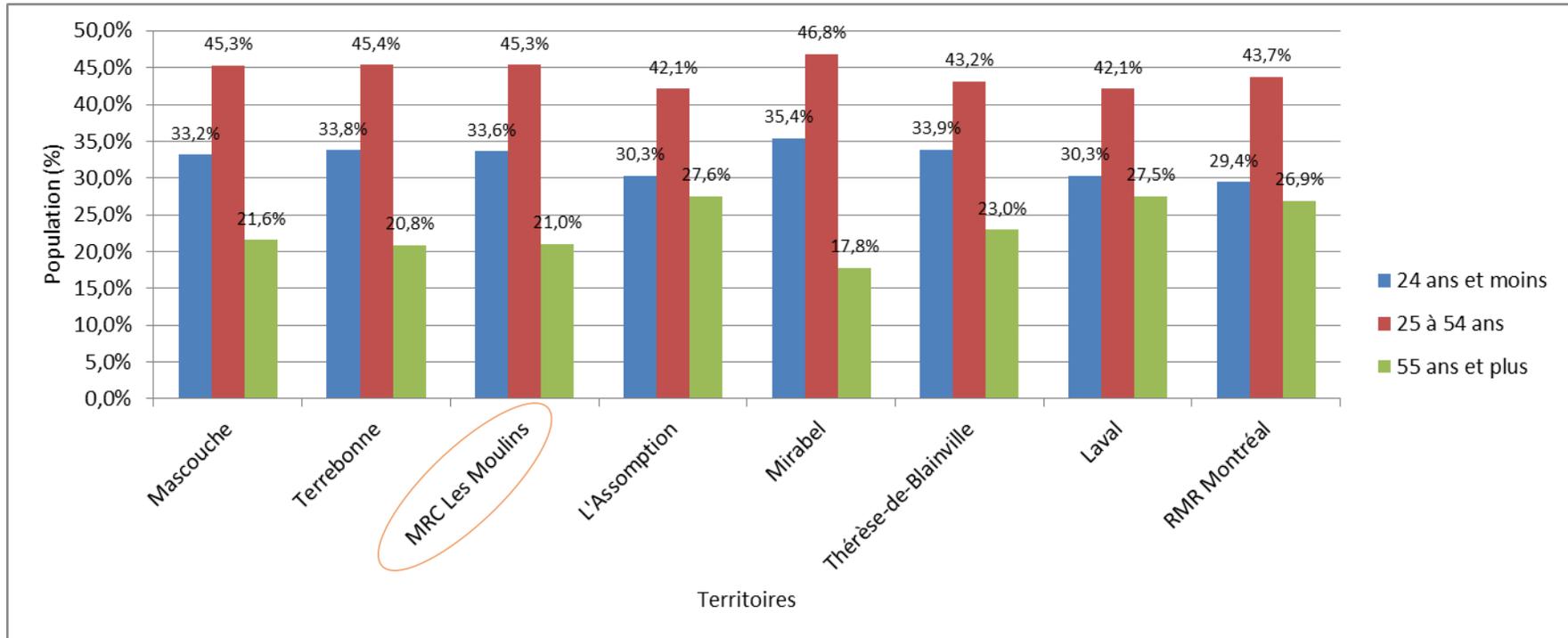


Tableau 4. Population de la MRC Les Moulins (2011)²¹

Territoire	Population totale (nb)	%
Mascouche	42 491	28,6 %
Terrebonne	106 322	71,4 %
MRC Les Moulins	148 813	100 %

- En 2011, le poids démographique de Mascouche dans la MRC est de 28,6 % (42 491 habitants) alors que celui de Terrebonne est de 71,4 % (106 322 habitants).

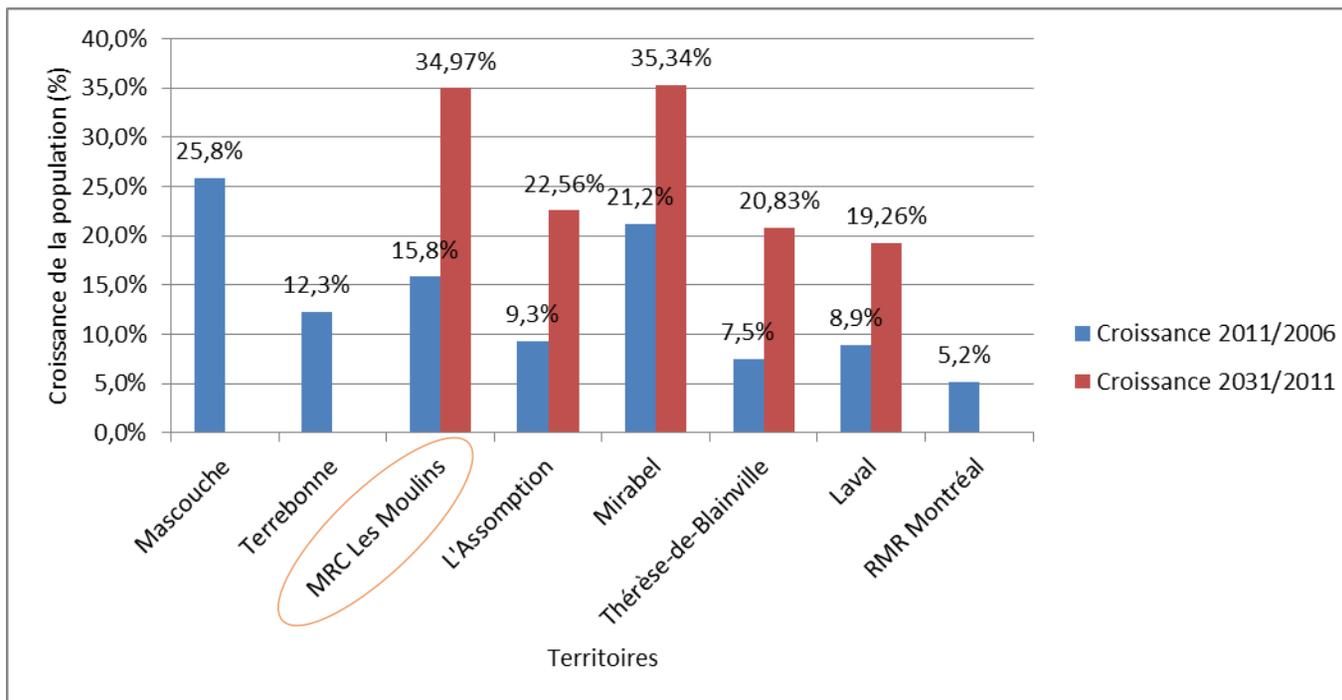
²¹ Statistique Canada, 2011

Graphique 1. Proportion de la population par catégorie d'âges (2011), 2015²²

- La MRC, avec 33,6 % en 2011, présente une population âgée de moins de 25 ans plus forte que la RMR de Montréal avec 26,9 %;
- avec 45,3 % de personnes âgées entre 25 et 54 ans en 2011, la MRC est légèrement supérieure à la RMR de Montréal avec 43,7 %;
- à l'inverse, en 2011, la MRC affiche un taux de 21 % de personnes de 55 ans ou plus, parmi les plus bas au sein des régions étudiées.

²² Statistique Canada, 2011

Graphique 2. Croissance de la population (2006 à 2011) et prévision de croissance (2011 à 2031), 2015²³



- La population de la MRC a présenté une croissance de 15,8 % entre 2006 et 2011, soit une croissance relative trois fois plus forte que celle de la RMR de Montréal (5,19 %);
- la croissance démographique devrait être plus forte dans la MRC, avec un taux de 34,9 % entre 2011 et 2031, que dans la CMM, où le taux ne devrait être que de 14,1 % pour la même période.

²³ Statistique Canada, 2011 et Institut de la statistique du Québec, 2009

Tableau 5. Statistiques des ménages (2011/2001)²⁴

Territoires	Population totale (2011)	Nombre de ménages (2011)	Croissance (2011/2001)	Nombre moyen de personnes par ménage		Évolution du nombre moyen de personnes par ménage
	(nb)	(nb)	(%)	(2001)	(2011)	(2011/2001)
Mascouche	42 491	15 790	58,9	3	2,7	-0,3
Terrebonne	106 322	39 390	38,9*	2,7	2,7	0
MRC Les Moulins	148 813	55 180	44	2,9	2,7	-0,2
L'Assomption	119 840	47 835	25,6	2,7	2,5	-0,2
Laval	401 553	154 455	16,4	2,6	2,5	-0,1
Mirabel	41 957	15 765	61,5	2,8	2,6	-0,2
Thérèse-De Blainville	154 144	58 055	24,7	2,8	2,6	-0,2
RMR Montréal	3 824 221	1 613 260	13,8	2,4	2,3	-0,1
Lanaudière	471 748	190 475	21,4	2,6	2,5	-0,1
Le Québec	8 007 656	3 395 340	14	2,4	2,3	-0,1

*La Ville de Terrebonne en 2001 a été assimilée à celle du territoire équivalent en 2011

- Le nombre de ménages a augmenté de 44 % dans la MRC entre 2001 et 2011, quand il a augmenté de 13,8 % dans l'ensemble de la RMR de Montréal et de 21,4 % dans Lanaudière;
- le nombre moyen de personnes constituant un ménage est plus élevé dans la MRC avec 2,7 personnes que celui observé dans la RMR de Montréal, avec 2,3 personnes, et dans Lanaudière, avec 2,5 personnes.

²⁴ Statistique Canada, 2011, En 2001, les données démographiques de Terrebonne incluent l'ancien Terrebonne, La Plaine et Lachenaie.

3.2. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.2.1. ÉVOLUTION ET OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE

Lors de la révision de la zone agricole de 1989, près de 5 447 hectares de terrain ont été exclus de la zone agricole permanente sur le territoire de la MRC Les Moulins. Cette révision avait pour principal objectif d'enlever de la zone agricole permanente les sols n'ayant pas un bon potentiel agricole et de définir, de façon presque définitive, les limites de la zone agricole. Au terme du processus de révision, les principales exclusions de la zone agricole ont alors eu lieu dans les secteurs de Lachenaie et de Terrebonne de la Ville de Terrebonne; ces deux secteurs ont ainsi vu leur zone agricole réduite de près de 50%. La Ville de Mascouche, qui disposait déjà d'une vaste zone non agricole, a subi une faible diminution de sa zone agricole lors de la révision, soit de l'ordre d'environ 2,6%.

Notons que le processus de révision de la zone agricole avait comporté plusieurs échanges entre la MRC, l'UPA et la CPTAQ. Il est important de souligner que les superficies demandées par la MRC à des fins d'exclusion de la zone agricole s'avéraient largement inférieures à celles octroyées par la CPTAQ.

En effet, peu de temps après l'adoption de son premier schéma d'aménagement, la MRC déposait, en juin 1987, son dossier de révision de la zone agricole permanente auprès de la CPTAQ. En février 1988, la commission transmettait à la MRC une première proposition de zone agricole révisée. L'extrait suivant d'un document accompagnant une correspondance destinée à la CPTAQ relate bien la situation :

«Sur les 529 hectares qui faisaient l'objet des demandes de la MRC, la commission accordait l'exclusion de 488 hectares. En plus des modifications proposées par la MRC, la commission proposait de soustraire une superficie supplémentaire de 3 419 ha de la zone agricole.

Une rencontre, tenue le 25 mars 1988 et réunissant des représentants de la CPTAQ, de l'UPA et du conseil de la MRC a permis à chacune des parties d'exposer son point de vue sur les différents secteurs à l'étude.

L'exclusion de secteurs supplémentaires proposée par la commission a fait en sorte que les municipalités ont dû repenser leur planification du territoire sur un horizon beaucoup plus grand, et de ce fait, propose à la commission des secteurs supplémentaires contigus aux propositions de la commission.»²⁵

²⁵ Document de contre-proposition accompagnant la correspondance de Lise Tétrault, coordonnateur adjoint, M.R.C. des Moulins, datée du 21 avril 1988 et destinée à Charles Gauthier, analyse de la CPTAQ.

On retient donc qu'entre 1986 et 1999, la zone agricole du territoire moulois a été réduite de plus de 5 432 ha. En treize ans, elle serait passée de 20 102 à 14 670 ha, soit une baisse de 27 % de la superficie de sa zone agricole originale. Ce pourcentage devient encore plus distinctif lorsque l'on compare ces pertes à celles qui ont été enregistrées dans les cinq autres MRC de la région, pour la même période (Tableau 6 page suivante)²⁶. Il est cependant important de nuancer ce constat puisque l'on remarque une faible diminution des superficies de la ZAP depuis la révision en 1990 (de 14 670 ha à 14 323 ha) pour les 20 années subséquentes (de 1990 à 2010) (Tableau 7).

Il n'existe que peu de continuum du territoire agricole dans la MRC. En effet, la zone agricole mouloise (Figure 4) s'apparente bien plus à un pochoir qu'à un espace continu où l'agriculture se perpétue d'une municipalité à l'autre. Cette fragmentation de la zone agricole dynamique peut s'expliquer par des éléments structurants forts du territoire que sont les grandes superficies boisées (bois de Mascouche/St-Roch), les autoroutes 25 et 640 ainsi que les noyaux urbains centraux de la MRC (Mascouche-Terrebonne central) et du secteur La Plaine. L'historique de l'organisation municipale peut également expliquer cet état de fait puisque le territoire de la MRC était constitué d'un plus grand nombre de municipalités ; quelques fusions ont en effet été conclues au cours des dernières décennies, résultant en deux grandes villes. De plus, avant l'entrée en vigueur de la LPTAA, quelques secteurs de villégiatures s'étaient développés de part et d'autre de la MRC. Ainsi, l'ensemble de la zone agricole est affecté par le morcellement : les secteurs situés à l'est de la montée Gagnon à Terrebonne, le chemin St-Charles à Lachenaie, ainsi que les secteurs du Lac-Samson et du Domaine Guilbault à Mascouche en sont des bons exemples.

Les impacts de ces ruptures rendent parfois difficiles le développement des activités agricoles ainsi que la gestion des opérations existantes, notamment, dans le cas des déplacements de machineries.

Les producteurs rencontrés lors des échanges individuels ont en effet souligné avec insistance cette problématique sur le territoire moulois. Ils dénotent, par exemple, que plusieurs automobilistes emploient les routes collectrices de la zone agricole afin d'éviter la congestion routière, entre autres, sur les axes autoroutiers, causant des problèmes de partage sur ces routes.

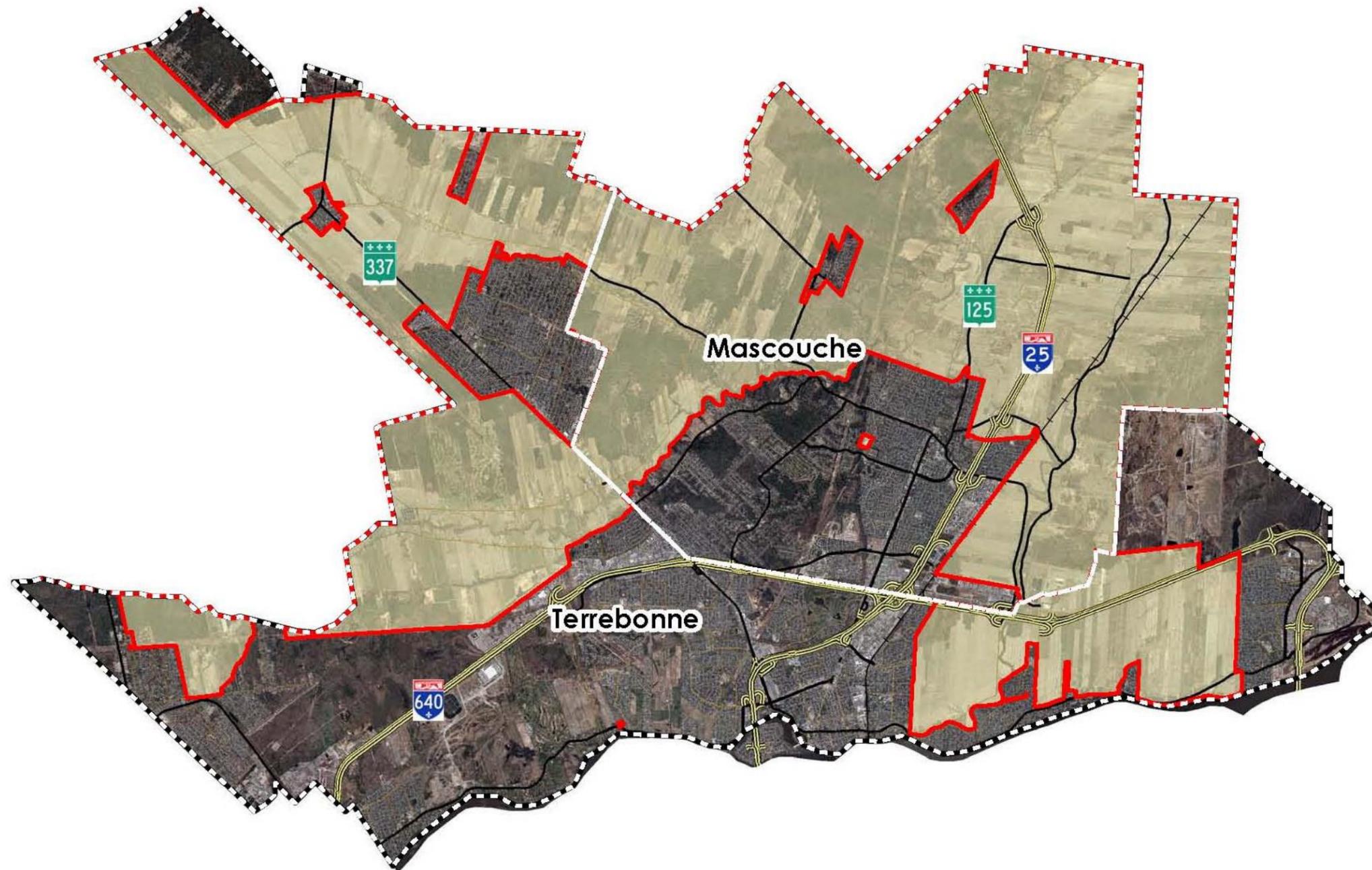
²⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Tableau 6. Pertes ou gains territoriaux de la zone agricole (1986 et 1999)²⁷

Territoires	1986 (ha)	1991 (ha)	1993 (ha)	1999 (ha)	Variation (ha)	% variation	% des pertes par rapport à la région (1986-1999)
L'Assomption	21 978	19 825	19 447	19 723	-2 255	-10,3	-16,9
D'Autray	76 146	73 512	73 490	73 617	-2 529	-3,3	-19
Joliette	34 218	32 588	32 520	32 617	-1 601	-4,7	-12
Matawinie	20 907	20 842	20 842	21 671	764	+3,7	+5,7
Montcalm	46 528	43 874	43 877	44 266	-2 262	-4,9	-17
MRC Les Moulins	20 102	14 655	14 655	14 670	-5 432	-27	-40,8
Lanaudière	219 879	205 296	204 831	206 564	-13 315	-6,1	100

²⁷ MRC Les Moulins, 2002

Figure 4. Localisation de la zone agricole permanente, 2015



Localisation de la zone agricole permanente

Légende

-  Limite de la MRC des Moulins
-  Municipalité de la MRC
-  Zone agricole

0 2,5 5 km



Sources

Adresse Québec, 2015: Réseau routier
CMM, 2012: Réseau ferroviaire
CMM, 2013 : Photos aériennes
CPTAQ 2013 : Zone agricole protégée
MÉRN, 2015: Limites administratives

Tableau 7. Statistiques de protection du territoire agricole, 2010²⁸

Territoire	Nb municipalités avec ZAP	Nb de fermes ²⁹	ZAP (ha)	ZAP occupée par exploitations (ha)	ZAP occupée par exploitations (%)	Superficie totale du territoire (ha)	Superficie totale du territoire en ZAP (%)	Inclusion depuis révision ³⁰ (ha)	Exclusion depuis révision ³¹ (ha)	Ratio exclusion /ZAP ³² (%)
Mascouche	-	57	7 855	4 083	52	10 687	74	0	8	-
Terrebonne	-	33	6 467	4 013	62	15 409	42	33	101	-
MRC Les Moulins	2	90	14 323	8 096	57	26 096	55	33	109	0,8
L'Assomption	5	-	19 250	14 625	76	25 524	75	5	124	0,6
Laval	1	-	7 126	4 035	57	24 613	29	112	85	1,2
Mirabel	1	-	42 261	29 793	70	48 313	87	45	55	0,1
Montcalm	9	-	44 332	n/d	s.o.	71 462	62	187	47	0,1
Thérèse-De Blainville	3	-	10 624	6 932	65	20 771	51	0	31	0,3
Lanaudière	47	-	206 123	n/d	s.o.	1 250 765	16	326	591	0,3
Laurentides	41	-	194 853	n/d	s.o.	2 059 012	9	358	1 140	0,6
Le Québec	953	-	6 307 559	3 389 211	54	134 517 662	5	19 863	18 762	0,3

- La zone agricole occupe une grande part du territoire de la MRC, soit 14 323 ha sur 26 096 ha, ce qui correspond à plus de la moitié (55 %) du territoire régional.
- Considérant que le territoire agricole de la CMM s'étend quant à lui sur 220 520 ha, la ZAP de la MRC représente 6,5 % du territoire agricole métropolitain.
- Le taux d'occupation de la zone agricole de la MRC en 2010 est de 57 %. La ZAP est occupée par 90 exploitations agricoles. Ce taux d'occupation est dans la moyenne du Québec (54 %).
- La ZAP occupe une partie plus grande sur le territoire de la Ville de Mascouche (74 %, 7 855 ha) et que sur le territoire de la Ville de Terrebonne (42 %, 6 467 ha).

²⁸ Communauté métropolitaine de Montréal et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2012

²⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

³⁰ Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2013

³¹ Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2013

³² Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2013, La révision s'est faite de 1987 à 1992

- La proportion du territoire en zone agricole dans la MRC en 2013 correspond à plus de la moitié de la superficie totale du territoire avec 55 %. Cette proportion est nettement plus importante que pour l'ensemble du territoire municipalisé de la région de Lanaudière (16 %).
- Le ratio d'exclusion (1990 à 2013) par rapport au territoire de la zone agricole est de 0,8 % dans la MRC alors qu'il est de 0,3 % et 0,25 % respectivement dans l'ensemble de la région de Lanaudière et de la CMM.

Tableau 8. Superficie des terres agricoles par utilisation et mode de tenure, 2010³³

Territoire	Superficie exploitée totale (ha)	Superficie possédée totale (ha)	Superficie louée totale (ha)	Superficie cultivée totale (ha)	Superficie possédée totale (%)	Superficie louée totale (%)	Superficie cultivée totale (%)
Mascouche	4 083	2 572	1 511	3 396	63	37	83,2
Terrebonne	4 013	1 958	2 055	3 073	48,8	51,2	76,6
MRC Les Moulins	8 096	4 530	3 566	6 469³⁴	56	44	79,9
L'Assomption	14 625	6 962	7 664	12 552	47,6	52,4	85,8
Mirabel	29 793	16 386	13 407	23 532	55	45	79
Thérèse-De Blainville	6 932	2 710	4 222	4 961	39,1	60,9	71,6
MRC de la Couronne Nord	71 240	36 617	34 623	55 605	51,4	48,6	78,1
Laval	4 035	960	3 075	3 133	23,8	76,2	77,6
CMM	151 651	75 219	76 432	127 411	49,6	50,4	84
Lanaudière	142 513	84 938	57 575	112 532	59,6	40,4	78,9

- En 2010, la proportion des terres exploitées qui sont cultivées est de 80 % (6 469/8 096 ha) dans la MRC, ce qui est sensiblement supérieur à celle de la région de Lanaudière (78,9 %), mais inférieur à celui de la CMM (86 %). Cette proportion est plus élevée à Mascouche (83,2 %, 3 396/4 083 ha) qu'à Terrebonne (76,6 %, 3 073/4 013 ha).
- La MRC présente un taux de location des terres agricoles en 2010 de 44 %, soit un taux inférieur à la CMM et supérieur à la région de Lanaudière avec respectivement 50,4 % et 40,4 %.
- La Ville de Mascouche affiche un taux de location plus faible avec 37 %, alors que Terrebonne présente un taux de location similaire aux autres régions avec 51 %.

³³ Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

³⁴ La différence de total de superficie cultivée entre les tableaux 8, 12 et 42 sont dues à des dates d'extraction des données différentes au cours de l'année 2010 du MAPAQ.

Des données plus récentes du MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2015), sur les superficies enregistrées au ministère en date du 31 décembre 2013 et ayant fait l'objet d'un remboursement de taxes, permettent d'obtenir certaines informations supplémentaires

- En plus des quatre-vingt-dix entreprises ayant leur site principal dans la MRC, il faut savoir qu'en 2014, il y avait 35 entreprises qui exploitaient des terres dans la MRC, sans y avoir leur site principal. Celles-ci exploitaient 2 323 ha, donc près de 28 % des superficies exploitées totales de la MRC. Les revenus de ces fermes ne sont pas comptabilisés dans les revenus agricoles bruts de la MRC et faussent donc le portrait pour les revenus présentés.
- En 2013, 323 ha étaient exploités à l'extérieur de la zone agricole par des producteurs agricoles enregistrés au MAPAQ dans la MRC Les Moulins, soit 34 ha exploités par des producteurs enregistrés à Mascouche et 289 ha par ceux de Terrebonne. Cependant, il s'avère que ces superficies ne sont généralement pas cultivées, car étant principalement boisées.

Tableau 9. Tenure des superficies exploitées par municipalité, 2013³⁵

Territoire	Superficie exploitée (ha)	Exploitée en propriété (ha)	Exploitée en propriété (%)	Location apparentée* (ha)	Location apparentée* (%)	Location pure (ha)	Location pure (%)
Terrebonne	4 244	1 580	37	1 353	32	1 310	31
Mascouche	4 059	2 260	56	1 044	26	756	19
MRC Les Moulins	8 303	3 840	46	2 397	29	2 066	25
CMM	146 210	71 972	49	38 129	53	34 457	24
Lanaudière	139 557	80 363	58	31 461	23	27 733	20

*Note : Plusieurs ententes de location sont conclues entre deux entités légales qui sont liées à un même exploitant ou à un individu ayant la même adresse que l'exploitant, ce que nous appelons une location apparentée.

- Le taux de location global (locations apparentée et pure regroupées) s'élève à 54 % pour l'ensemble de la MRC en décembre 2013, soit une hausse de 10 points de pourcentage par rapport au taux présenté en 2010 dans le portrait de CMM-MAPAQ publié en 2012.
- Le taux de location pure (non apparentée) s'élève à 25 % dans la MRC, à 20 % dans Lanaudière et à 24 % pour la CMM en décembre 2013. Le taux de location pure est beaucoup plus élevé à Terrebonne (31 %) qu'à Mascouche (19 %).
- Il semble y avoir une légère hausse de la superficie exploitée entre les données de 2010 du portrait CMM-MAPAQ 2012 et les données plus récentes du MAPAQ en 2013 (augmentation de 207 ha).

³⁵ Superficies enregistrées au MAPAQ en date du 31 décembre 2013 et ayant fait l'objet d'un remboursement de taxes. Extraction faite de la base de données des taxes août 2015.

Tableau 10. Évolution des taux de location (superficie louée/superficie exploitée), 2004-2010³⁶

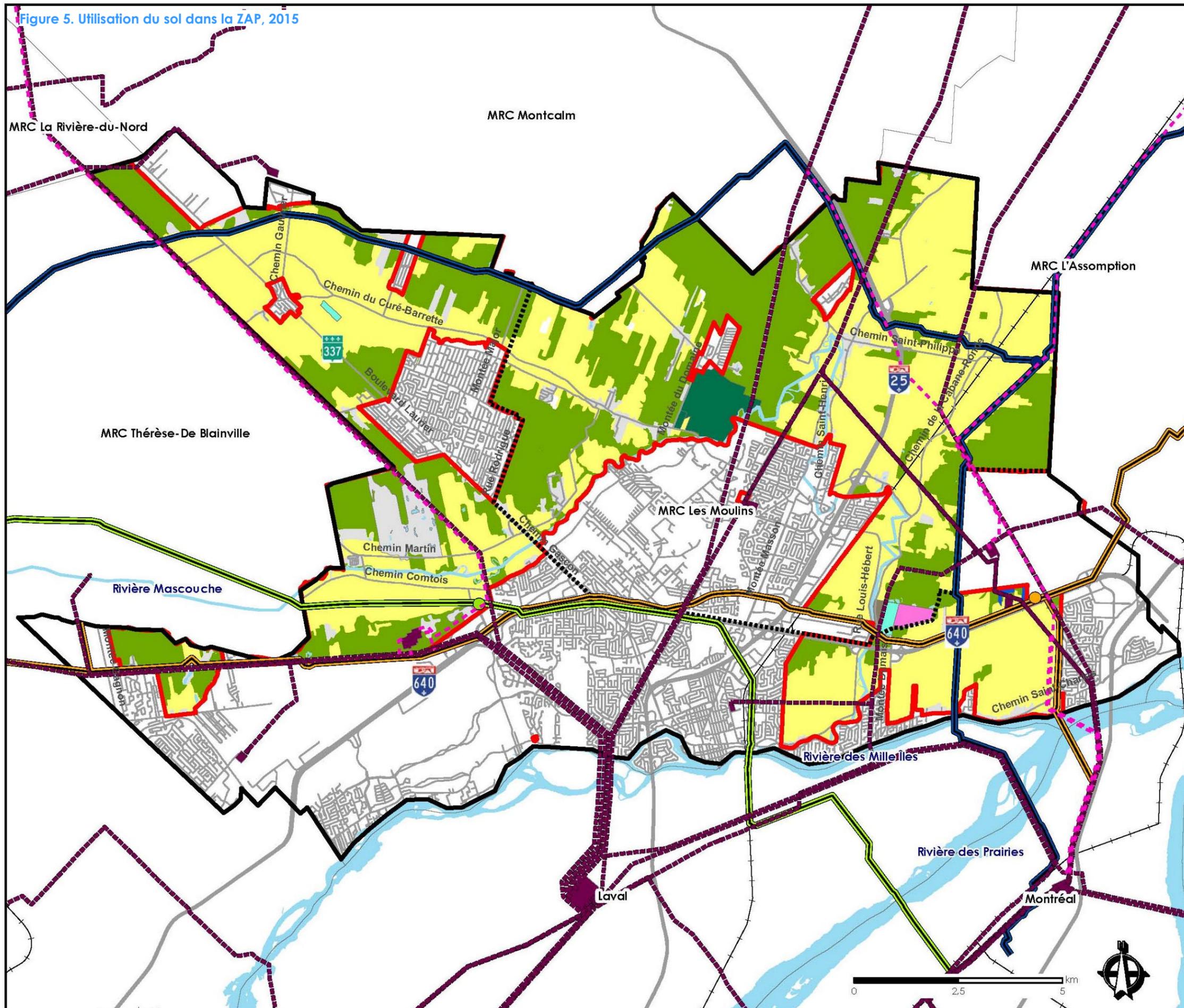
Territoire	2004 (ha)	2004 (%)	2010 (ha)	2010 (%)	Variation (%)
Mascouche	1 371	32	1 511	37	+ 5
Terrebonne	1 952	45,4	2 055	51,2	+ 5,8
MRC Les Moulins	3 323	38,7	3 566	44	+ 5,3
L'Assomption	4 178	29,9	7 664	52,4	+ 22,5
Laval	2 881	74,6	3 075	76,2	+ 1,6
Mirabel	8 870	31,6	13 407	45	+ 13,4
Thérèse-De Blainville	3 593	50,7	4 222	60,9	+ 10,2
MRC Rive-Nord	22 144	34,9	31 636	48,6	+ 13,7
CMM	58 309	39,4	76 432	50,4	+ 11
Lanaudière	44 646	31,5	57 575	40,4	+ 8,9

- Le taux de location des terres agricoles a augmenté de 5,3 % entre 2004 et 2010 dans la MRC, passant de 38,7 % à 44 % (+248 ha), quand, pour la même période, les taux de Lanaudière et de la CMM ont augmenté respectivement de +8,9 % et +11 %.
- Le taux de location des terres en 2010 dans la MRC (44 %) est semblable à celui de la CMM (50,4 %) et de Lanaudière (40,4 %)
- Le taux de location des terres agricoles a présenté sensiblement la même croissance à Mascouche (de 32 % à 37 %) et à Terrebonne (de 45,4 % à 51,2 %) pour la période 2004-2010.
- Le taux de location demeure faible par rapport aux MRC de Thérèse-De Blainville (60,9%), L'Assomption (52,4 %) et de la Ville de Laval (76,2%).

Une augmentation du taux de location ne veut pas nécessairement dire que les terres n'appartiennent plus à des exploitants agricoles. Les superficies louées comprennent des ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location.

³⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010, « Taux de location : superficie louée/superficie exploitée totale. Les superficies louées comprennent des ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location. »

Figure 5. Utilisation du sol dans la ZAP, 2015



Utilisation du sol à l'intérieur de la zone agricole permanente

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Utilisation à caractère naturel

- Agricole
- Forestier et friche

Utilisation à caractère anthropique

- Gazoduc Trans Québec-Maritime (TQM)
- Oléoduc no.9 - Enbridge
- Oléoduc Énergie Est - TransCanada Pipeline (TCP)
- HQ - Ligne de transport d'énergie
- HQ - Projet de ligne de transport d'énergie
- HQ - Poste de transformation
- Parc municipal
- Domaine Seigneurial (acquisition 2015)
- Usine de traitement des eaux (RAIM, Ville de Terrebonne)
- BFI Canada - Bassins aérés
- Site de dépôt de traitement de sols contaminés
- Dépôt de neiges
- Anthropique

Sources

SIEF, 2007 : Utilisation du sol - BDTQ : Hydrographie - CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée - CMM, 2012 : Réseau ferroviaire MRC Les Moulins, 2015 : Corridors d'énergie - MÉRN, 2015 : Limites administratives - Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

- Au total, 97 % des terrains sont privés dans la ZAP. La balance est détenue par :
 - Gouvernement du Québec : routes nationales (335, 337) et autoroutes (25, 640);
 - Hydro-Québec : poste de transformation;
 - Ville de Terrebonne : routes, usine de traitement des eaux usées (secteur La Plaine), centrale de traitement des eaux potables (secteur La Plaine);
 - Ville de Mascouche : routes, domaine seigneurial;
 - Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) : usine de traitement des eaux usées.

- Dans la MRC, les périmètres d'urbanisation sont en continuelle évolution à l'intérieur d'une zone blanche délimitée principalement depuis la révision de la zone agricole. Cette évolution a donné lieu au développement d'un pôle central, axé autour des autoroutes 25 et 640, englobant la plus large part du territoire urbanisé, qui s'est étendu de façon continue jusqu'aux environs de la rivière Mascouche, au nord, et de l'autoroute 25, à l'est, ainsi qu'au développement de deux pôles urbains majeurs périphériques, soit le secteur de La Plaine, situé au nord-ouest de la MRC, et du secteur à l'extrémité est de Terrebonne, orienté autour de l'autoroute 40.

Tableau 11. Principales utilisations du sol en zone agricole³⁷

Utilisation du sol	Superficie (ha)	Proportion (%)
Culture	7 663	53,5
Boisé	5 006	34,9
Friche ³⁸	447	3,1
Anthropique	1 128	7,8
Autre	66	0,7
Total	14 323	100

Note : La diversité des sources et des années des données ainsi que les différents protocoles nécessaires à leur élaboration nécessitent de prendre ces données avec précautions. Ainsi, les différents totaux de superficies d'utilisations du sol comportent une marge d'erreur.

- En 2007, la superficie de la ZAP exploitée pour l'agriculture était de 54 %, soit 7 663 ha (louée ou propriété d'exploitations agricoles), alors que 38,4 %, soit 5 466 ha était en boisé ou en friche.
- Près de 8 % (1 128 ha) de la ZAP en 2007 était perturbée par une utilisation anthropique autre que l'agriculture, dont les principales sont les terrains de golf et sablières ainsi que certains équipements publics.

³⁷ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2007

³⁸ Communauté métropolitaine de Montréal, 2015

Tableau 12. Évolution des superficies exploitées et cultivées, 2004-2010³⁹

Territoire	Superficie exploitée (ha)		Variation superficie exploitée (%) 2004-2010	Superficie cultivée (ha)		Variation superficie cultivée (%) ⁴⁰ 2004-2010
	2004	2010		2004	2010	
Mascouche	4 285	4 083	-4,7	3 382	3 396	0,4
Terrebonne	4 299	4 013	-6,7	3 381	3 073	-9,1
MRC Les Moulins⁴¹	8 584	8 096	-5,7	6 763	6 469	-4,4
L'Assomption	13 974	14 625	4,7	11 653	12 552	7,7
Laval	3 862	4 035	4,5	3 373	3 133	-7,1
Mirabel	28 069	29 793	6,1	21 806	23 532	7,9
Thérèse-De Blainville	7 087	6 932	-2,2	5 025	4 961	-1,3
MRC Rive-Nord	63 631	65 095	2,6	48 538	50 347	3,7
CMM	147 992	151 651	2,5	124 351	127 411	2,5
Lanaudière	141 735	142 513	0,5	109 339	112 532	2,9

- Entre 2004 et 2010, les superficies agricoles exploitées ont diminué de 5,7 % dans la MRC (-488 ha) alors qu'elles ont affiché une hausse dans la CMM et dans Lanaudière (2,5 % et 0,5 %).
- Entre 2004 et 2010, les superficies agricoles cultivées ont diminué de 4,4 % (-295 ha) dans la MRC alors qu'elles ont affiché une hausse dans la CMM et dans Lanaudière (2,5 % et 2,9 %).

³⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

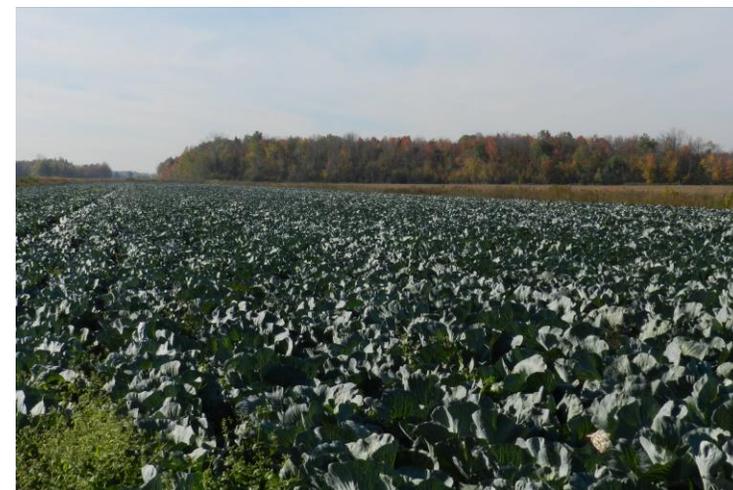
⁴⁰ Il se peut que davantage de superficies ne soient pas enregistrées mais tout de même cultivées. En outre, dans les superficies exploitées par les producteurs enregistrés, il y a 1214 ha qui sont en boisés ou plantations (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010)

⁴¹ La différence de total de superficie cultivée entre les tableaux 8, 12 et 42 sont dues à des dates d'extraction des données différentes au cours de l'année 2010 du MAPAQ.

Tableau 13. Évolution des superficies cultivées, 2004-2010⁴²

Territoire	Superficie cultivée moyenne par ferme (ha)		Croissance des superficies cultivées entre 2004 et 2010 (%)	Nombre de fermes totales en 2010
	2004	2010		
Mascouche	56	60	7,1	57
Terrebonne	79	93	17,7	33
MRC Les Moulins	66	72	9,1	90
L'Assomption	67	83	23,9	151
Laval	21	26	23,8	120
Mirabel	61	70	14,8	336
Thérèse-De Blainville	49	56	14,3	89
MRC Rive-Nord	52	59	13,5	947
CMM	64	71	10,9	3137
Lanaudière	67	74	10,4	1 511

- La croissance de la superficie cultivée moyenne par ferme dans la MRC a été plus faible (9,1 %) que dans la région de Lanaudière et la CMM avec respectivement 10,4 % et 10,9 %, entre 2004 et 2010. Cette faible croissance est due aux fermes présentes sur le territoire de la Ville de Mascouche qui présentent une croissance de seulement 7,1 % (56-60 ha par ferme), comparativement à une croissance de 17,7 % (79-93 ha par ferme) sur le territoire de Terrebonne.



⁴² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Tableau 14. Nature des superficies exploitées par des entreprises ayant leur site principal hors MRC, 2013⁴³

Types de culture	Superficie (ha)	Superficie (%)
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	1 657	71,3
Autres superficies (boisé, friche, etc.)	374	16,1
Fourrages	145	6,2
Légumes (marché frais)	121	5,2
Fruits	15	0,7
Acériculture	6	0,3
Horticulture ornementale en plein champ	4	0,2
Total	2 323	100

Tableau 15. Superficies exploitées par des producteurs ayant leur site principal hors MRC, 2013⁴⁴

Territoire	Superficie (ha)	Proportion de la superficie exploitée totale (%)
Terrebonne	1 201	28
Mascouche	1 122	27
MRC Les Moulins	2 323	27
L'Assomption	1 588	11
Deux-Montagnes	914	8
Thérèse-De Blainville	1 207	17
Mirabel	2 364	8
Rive-Nord CMM	8 396	12

Note : Ces superficies ne sont pas considérées dans les revenus agricoles de la MRC puisque ceux-ci sont comptabilisés par site principal. Avec 27 % (2 322/14 323 ha), la MRC présente une forte proportion de superficies exploitées par des producteurs ayant leur site principal hors MRC, comparativement à 12 % pour les MRC de la Rive-Nord

- En 2013, les céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains représentent 71,3 % des superficies cultivées par des entreprises ayant leur site principal hors MRC.
- En 2013, les superficies autres (boisé, friche, etc.) représentent 16,1 % des superficies exploitées par des entreprises ayant leur site principal hors MRC.

⁴³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010, version 2013

⁴⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010, version 2013

3.2.2. AFFECTATIONS DE LA ZONE AGRICOLE ET ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

La planification territoriale inscrite au SAR de la MRC permet d'avoir une idée générale de l'utilisation du sol dans la ZAP. On y retrouve plusieurs affectations (Tableau 16 ci-contre et Figure 6 page suivante) :

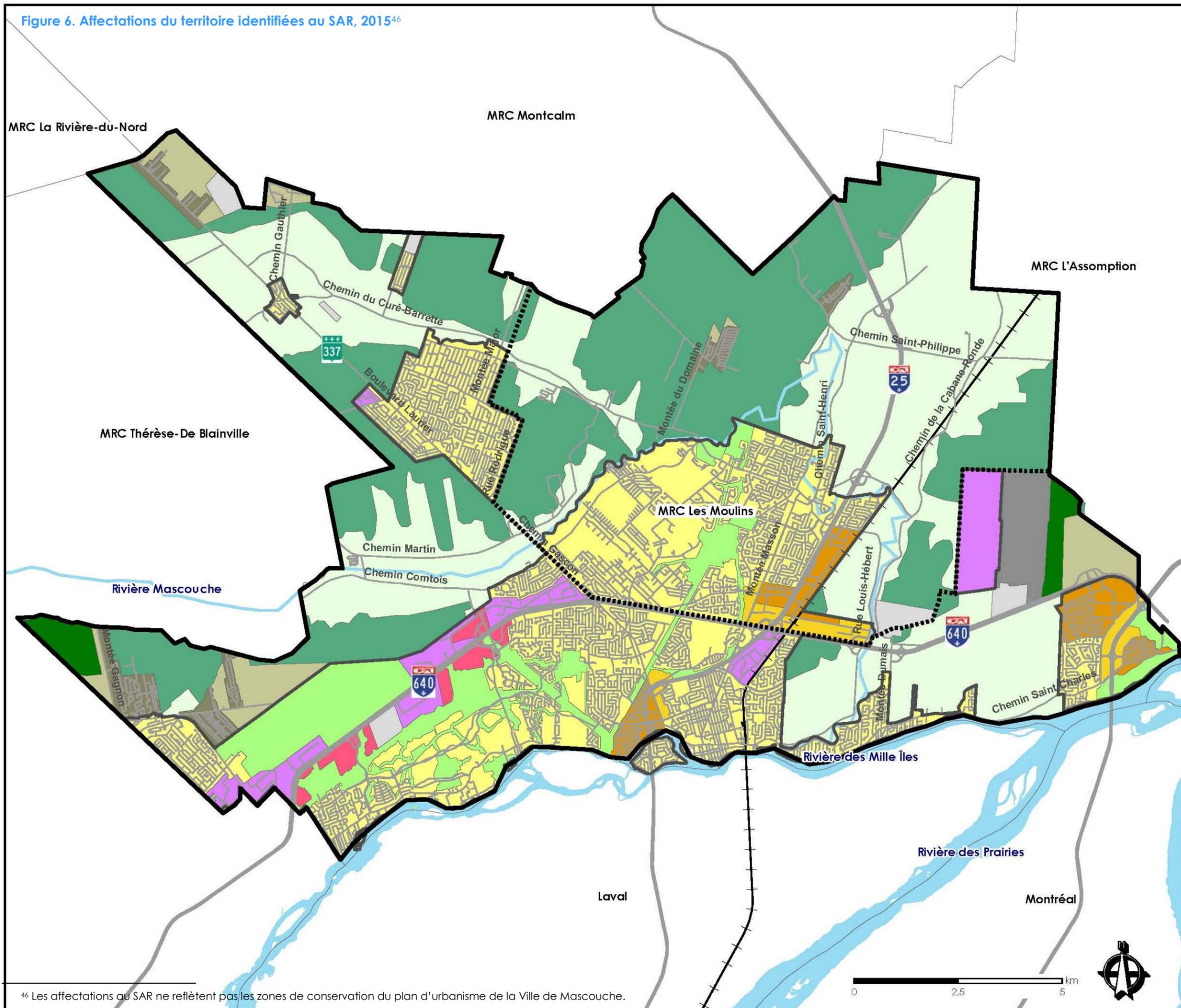
- La ZAP est principalement en affectation agricole (53 %).
- Présence négligeable des affectations industrielles et des usages contraignants.
- Affectation urbaine dans l'ancien secteur de la Ville de La Plaine enclavée dans la ZAP.
- Présence d'un corridor de conservation d'environ deux kilomètres de largeur dans l'axe nord-sud scindant l'affectation agricole en deux parties.
- Les aires agricoles priorisent les activités agricoles, tout en permettant certains autres usages jugés compatibles et complémentaires à l'agriculture, tels que les résidences pour agriculteurs, les activités d'agrotourisme (tables champêtres, gîtes à la ferme) et de récréation extensive (sentiers de randonnée).
- Les aires agroforestières correspondent aux secteurs dont le sol est peu propice aux activités agricoles et dont le couvert forestier permet des activités sylvicoles.
- Les aires de conservation visent la protection des secteurs présentant des potentiels écologiques d'intérêt majeur.

Tableau 16. Affectations en ZAP inscrites au SAR, 2015⁴⁵

Affectation	ha	%
Agricole	7 538,9	53
Agroforestière	6 610,9	46
Industrielle	17,3	<1
Périurbaine à dév. champêtre	2,9	<1
Urbaine	9,5	<1
Usages contraignants	145,8	1
Total	14 323	100

⁴⁵ MRC Les Moulins, 2002

Figure 6. Affectations du territoire identifiées au SAR, 2015⁴⁶



Affectations du territoire identifiées au SAR de la MRC Les Moulins

Légende

- Limites administratives**
- MRC Les Moulins
 - Municipalité
 - Périmètre urbain
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Voie ferrée
 - Autres routes
- Affectation à caractère naturelle**
- Agricole
 - Agro-forestière
 - Conservation
 - Forestière
- Affectation à caractère anthropique**
- Péri-urbaine
 - Péri-urbaine à développement champêtre
 - Urbaine
 - Multifonctionnelle
 - Multifonctionnelle - TOD
 - Pôles d'emplois mixtes
 - Industrielle
 - Gestion des matières résiduelles
 - Usages contraignants

Sources

BDTQ : Hydrographie - CMM, 2012: Réseau ferroviaire
 MRC Les Moulins : Affectations 97-33R-2, Périmètre urbain 97-33R-2
 MÉRN, 2015: Limites administratives
 Adresse Québec, 2015: Réseau routier
 CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée

⁴⁶ Les affectations au SAR ne reflètent pas les zones de conservation du plan d'urbanisme de la Ville de Mascouche.



Les îlots déstructurés

Dans la ZAP, deux types d'îlots déstructurés sont reconnus par la MRC, représentant au total 650,1 ha, soit moins de 4,6 % de la ZAP (Tableau 17 ci-dessous et Figure 7 page suivante). Ces superficies représentent des opportunités de consolidation pour des usages autres qu'agricoles en zone agricole, dont principalement l'usage résidentiel, et ce, sans accentuer davantage la déstructuration du milieu agricole existant.

Le premier type d'îlots déstructurés reconnu, au nombre de 28, vise uniquement les usages résidentiels. Leur reconnaissance se base sur l'article 59 de la LPTAA (L.R.Q., c. P-41.1). Les procédures correspondant à la reconnaissance de ces îlots par la CPTAQ ont été menées en 2011. Ces démarches ont résulté en la définition de 28 îlots déstructurés de vocation résidentielle bénéficiant d'une autorisation à portée collective pour cet usage. L'identification de ces nouvelles délimitations d'îlots résidentiels fait l'objet d'un RCI de la MRC (règlement #129R), actuellement en vigueur, et fut également intégré au SAR de la MRC Les Moulins par un amendement règlement entré en vigueur en octobre 2015.

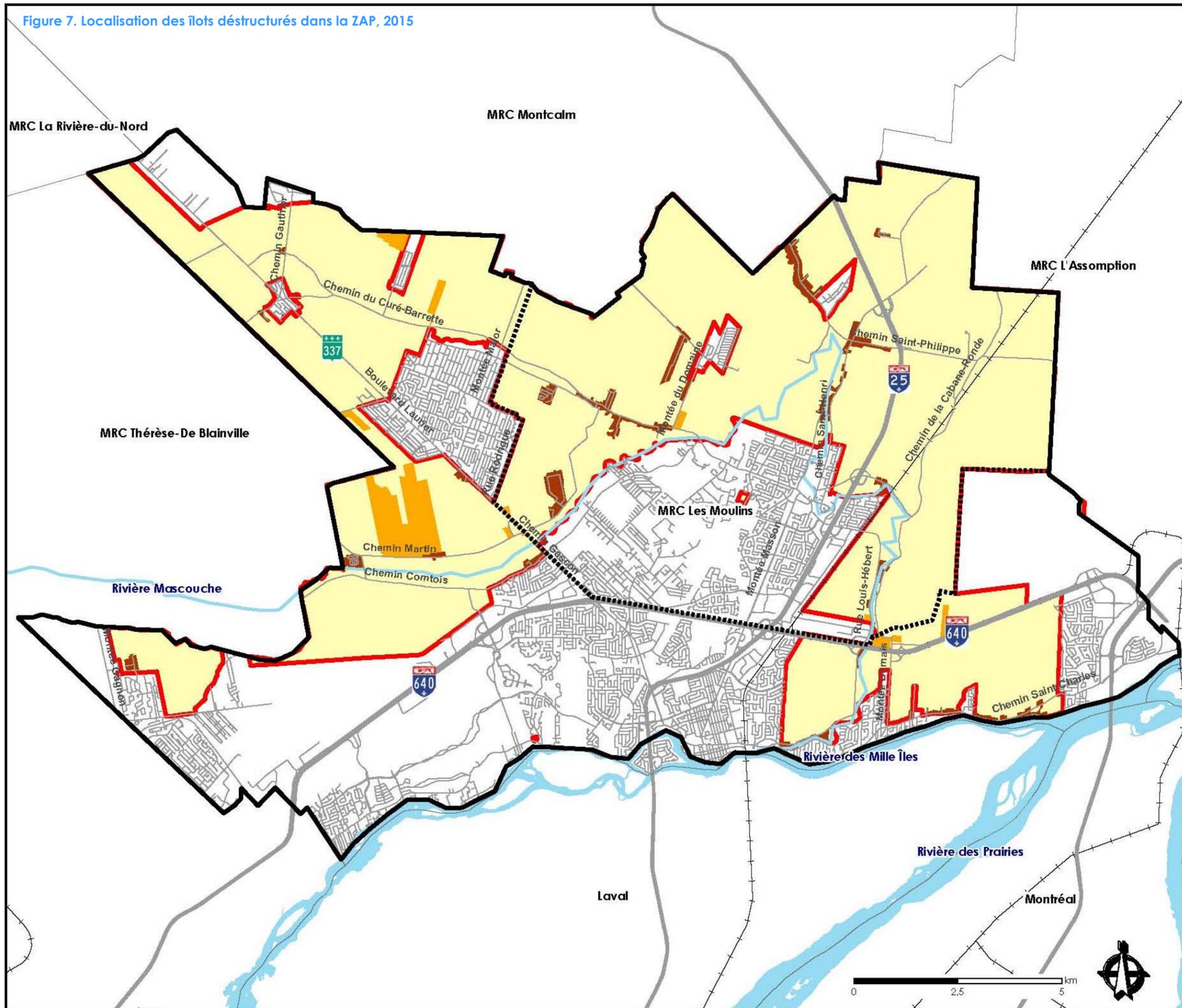
Le second type d'îlots déstructurés reconnu, au nombre de 11, résulte de procédures différentes et antérieures à celles menées auprès de la CPTAQ. Adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) plutôt que de la LPTAA (L.R.Q., c. P-41.1), ces îlots déstructurés permettent toujours de circonscrire des secteurs voués à des activités autres qu'agricoles qui ne sont pas de nature résidentielle. Ces 11 îlots sont plutôt voués à des vocations autres, telles qu'industrielle, commerciale, de camping, de parc municipal, d'extraction (sablrière), etc. Ceux-ci ne bénéficient cependant d'aucun privilège auprès de la CPTAQ et toute nouvelle utilisation du sol autre qu'agricole requiert toujours une procédure auprès de la Commission.

Tableau 17. Les îlots déstructurés sur le territoire moulinois, 2015⁴⁷

Territoire	Îlot de vocation résidentielle		Îlot de vocations autres		Total	
	(nb)	(ha)	(nb)	(ha)	(nb)	(ha)
Mascouche	16	226,1	3	12,7	19	238,8
Terrebonne	12	89	8	322,7	20	411,7
MRC Les Moulins	28	315,1	11	335,4	39	650,5

⁴⁷ MRC Les Moulins, 2015

Figure 7. Localisation des îlots déstructurés dans la ZAP, 2015



**Localisation des îlots déstructurés
 à l'intérieur de la zone
 agricole permanente**

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Types

- Îlot déstructuré à vocation résidentielle
- Îlot déstructuré à vocation autre que résidentielle

Sources

CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 MRC Les Moulins, 2015 : Îlots déstructurés
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

3.2.3. CONTRAINTES ANTHROPIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Certaines activités humaines (Tableau 18 et Figure 8 ci-dessous) et certaines caractéristiques biophysiques du territoire (Figure 9) peuvent former des restrictions directes ou indirectes et ainsi générer des contraintes au bon fonctionnement et au développement des activités agricoles actuelles et futures.

Tableau 18. Contraintes environnementales et anthropiques présentes dans la ZAP, 2015

Contraintes	Superficie		Longueur (m)	Nombre
	(ha)	(% de la ZAP)		
Pente forte ⁴⁸	145	1	-	-
Ravin ⁴⁹	738	5	-	-
Zone potentielle de glissement de terrain ⁵⁰	1 128	8	-	-
Milieux humides ⁵¹	599	4	-	-
Plaine inondable 20 ans ⁵⁰	60	< 1	-	-
Plaine inondable 100 ans ⁵⁰	13	< 1	-	-
Équipements de transport d'énergie (gaz, pétrole, électricité, poste de Lachenaie) ⁵⁰	6,49	-	74 848	-
Tour de télécommunication ⁵⁰	-	-	-	1
Anthropique autre ⁵⁰	1 194	9	-	-

Les équipements de transport d'énergie présents en 2015 sur le territoire de la MRC, soit le réseau d'Hydro-Québec, l'oléoduc de la compagnie Enbridge et le gazoduc de la compagnie TQM (TransQuébec Maritime) représentent un parcours linéaire de près de 173 km, dont 75 km s'établissent en zone agricole permanente. Les emprises de propriété ou de servitude au sol de ces infrastructures de transport d'énergie représentent une superficie totale estimée de 381 ha en ZAP, soit 2,7 % d la ZAP.

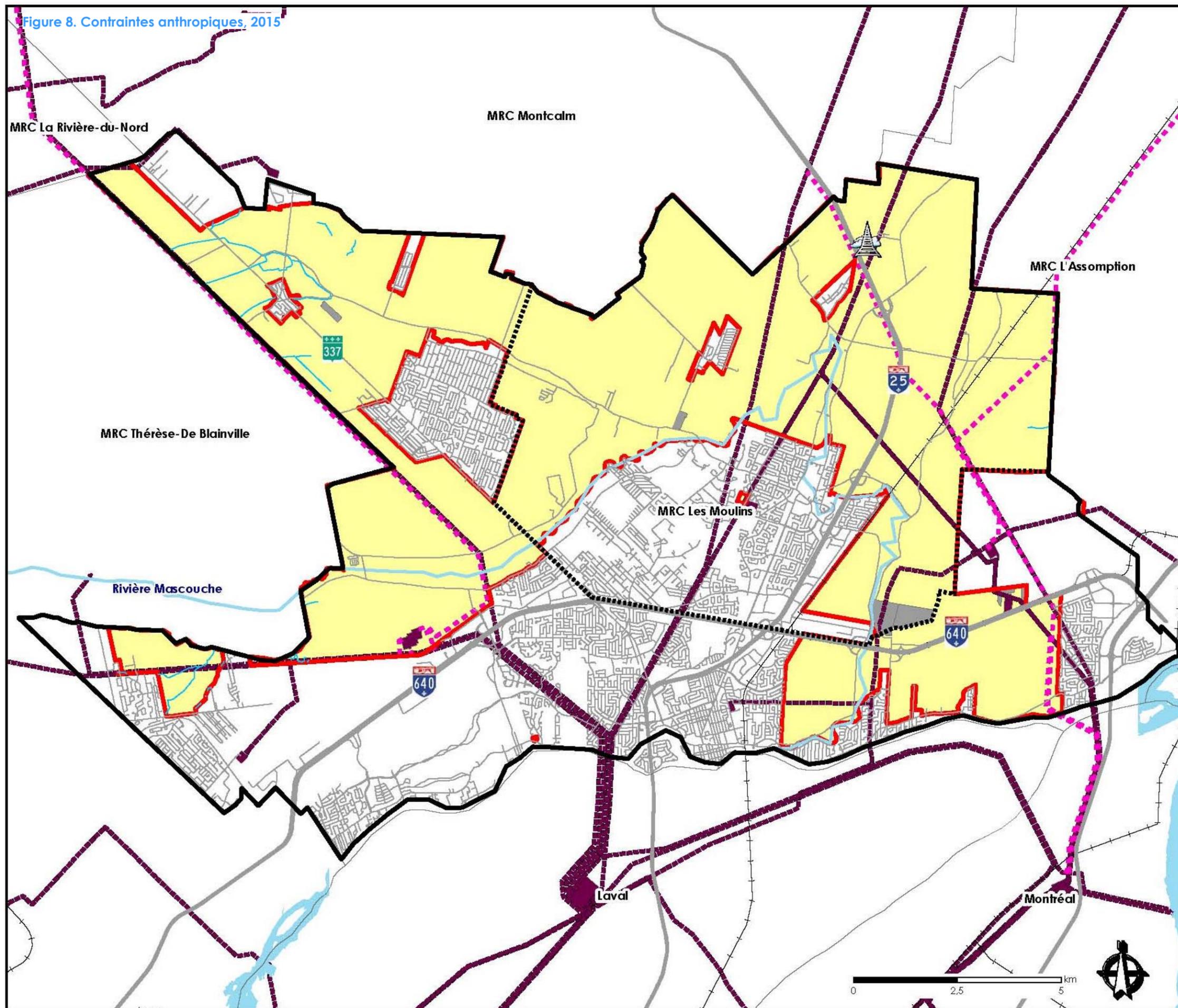
⁴⁸ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2007

⁴⁹ Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, 1963

⁵⁰ MRC Les Moulins, 2015

⁵¹ Canards illimités et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2010

Figure 8. Contraintes anthropiques, 2015



Contraintes anthropiques à l'intérieur de la zone agricole permanente

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

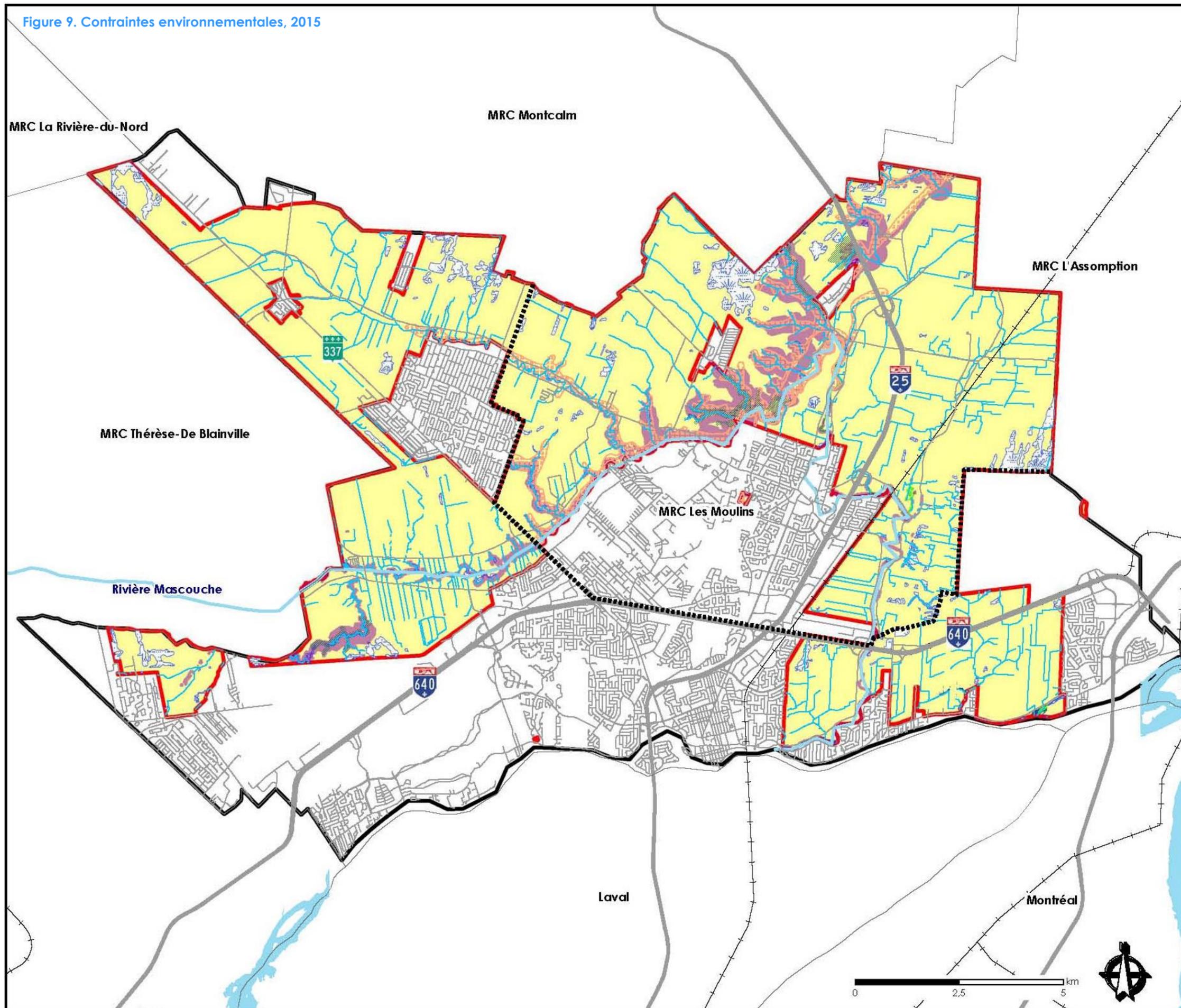
Contraintes anthropiques

- Tour de télécommunication
- HQ - Ligne de transport d'énergie
- HQ - Projet de ligne de transport d'énergie
- HQ - Poste de transformation
- Contrainte anthropique

Sources

CPTAQ, 2013: Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 MRC Les Moulins, 2015 : Contraintes anthropiques, Corridors d'énergie, Tour de télécommunication
 MERN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015: Réseau routier

Figure 9. Contraintes environnementales, 2015



**Contraintes environnementales
à l'intérieur de la zone
agricole permanente**

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Contraintes naturelles

- Pente forte (31 à 40%)
- Ravin
- Zone à risque de glissement de terrain
- Milieux humides
- Plaine inondable - 20 ans
- Plaine inondable - 100 ans
- Cours d'eau

Sources

BDTQ, 2012: Hydrographie
 CMM : Milieux humides (2010), Réseau ferroviaire (2012)
 MAPAQ 2013: Pédologie
 CPTAQ, 2013: Zone agricole protégée
 MTQ, 2014: Zones de glissement de terrain
 MERN, 2015: Limites administratives
 Adresse Québec, 2015: Réseau routier
 CEHQ, 2010: Plaine inondable rivière Mascouche

Tableau 19. Infrastructures de transport d'énergies existantes, 2015⁵²

Infrastructures existantes	Distance sur le territoire de la MRC (km)	Distance en ZAP du territoire de la MRC (km)
Hydro-Québec	127,4	59,8
Ligne 1119-1121	1,9	0,6
Ligne 1136-1178-1179 (120 kV)	28,1	15,6
Ligne 1414-1415 (120 kV)	18,3	6,8
Ligne 3005 (315 kV)	11,4	5,3
Ligne 3016-3069 (315 kV)	27,33	14,8
Ligne 7016 (735 kV)	13,1	8,2
Ligne 7017 (735 kV)	13,2	4,4
Ligne 7046 (735 kV)	14,1	4,11
Enbridge	13,5	4,5
Oléoduc no. 9	13,5	4,5
TransQuébec Maritimes	31,9	10,6
Gazoduc TQM	31,9	10,6
Total	345,63	149,81

En plus de celles actuellement implantées sur le territoire, de nouveaux projets de lignes de transport (ex : Chamouchouane – Bout-de-l'île, Saint-Sulpice – Pierre-Le Gardeur) et d'un poste de transformation d'Hydro-Québec (poste Judith-Jasmin) sont en cours de planification en 2015 et leur construction se déroulera dans les quelques années qui suivront. De plus, l'éventuelle construction du pipeline Énergie Est de TransCanada Pipeline devrait augmenter la présence et les impacts de ces infrastructures sur le territoire agricole de la MRC.⁵³



⁵² MRC Les Moulins, 2015

⁵³ MRC Les Moulins, 2015

Tableau 20. Emprise au sol des infrastructures de transport d'énergie, 2015⁵⁴

Type d'infrastructure	Largeur estimée des emprises permanentes (m)	Total des superficies en zone agricole permanente (estimation) (ha)
Hydro-Québec - lignes de transport d'électricité	Variable (25 à 80)	281
TCP - Oléoduc Énergie Est (Projeté – selon les tracés de juillet 2015)	25	66
Enbridge – Oléoduc no.9	25	11
TQM - Gazoduc	25	26
Total	-	384

- En 2015, la MRC a estimé l'emprise au sol dans la ZAP des infrastructures de transport d'énergie à 2,7 % (381/14 323 ha) de la ZAP.
- L'emprise la plus importante, et de loin, est celle d'Hydro-Québec avec 2 % (281/14 323 ha) de la ZAP.

3.2.3.1. RÉGLEMENTATION

Tel que prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la MRC et les villes qui la composent ont adopté, respectivement, un schéma d'aménagement et des plans et règlements d'urbanisme visant à établir et à encadrer la planification, l'aménagement et le développement du territoire. Certains thèmes abordés dans ces outils réglementaires ont, certes, un impact sur le développement de la zone agricole de la MRC Les Moulins.

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC (règlement 97), adopté en 2002, puis grandement modifié par les règlements 97-33R et 97-33R-2 afin de prendre en considération le PMAD de la CMM est un instrument de planification qui vise à coordonner l'organisation spatiale des différents secteurs d'activités sur le territoire d'une municipalité régionale de comté, et à faire de meilleurs choix concernant le type et la localisation des activités, équipements et infrastructures pour le mieux-être des citoyens. Les orientations du schéma, traduisant bien la vision de la MRC sur son territoire et ses activités agricoles, ont déjà été abordées, précédemment, dans ce document. En plus, certaines sections du schéma d'aménagement, particulièrement celles ayant trait aux éléments d'intérêts écologique et paysager, peuvent avoir un impact sur le développement et l'utilisation des superficies en zone agricole. En effet, parmi ces éléments, tel que présenté à la Figure 17 du présent document, il est possible que certaines dispositions visant la protection de ces derniers viennent restreindre le développement de l'activité agricole.

⁵⁴ MRC Les Moulins, 2015

La MRC a également en vigueur différents RCI en vigueur sur son territoire et qui ont impact sur la pratique agricole. En premier lieu, le RCI #115, qui porte sur la gestion des exploitations agricoles porcines. Résultant de nouvelles orientations gouvernementales sur le territoire et les activités agricoles adoptées en 2005, ce règlement vise à assurer une meilleure cohabitation des usages à proximité des élevages à fortes charges d'odeurs, en particulier la production porcine, en imposant, notamment, des règles particulières sur les distances séparatrices et bandes de protection autour d'éléments sensibles du territoire.

D'autre part, la MRC a également adopté, à l'automne 2012, le RCI #129R afin d'apporter la prise en effet de la décision de la CPTAQ pour la reconnaissance d'îlots déstructurés à vocation résidentielle en vertu de l'article 59 de la LPTAA, tel qu'il a été abordé, précédemment, dans ce document.

Enfin, la MRC a adopté, à l'automne 2014, un autre règlement de contrôle intérimaire (RCI #140R2) portant sur les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés par la CMM dont une large part s'établit en zone agricole permanente (voir la Figure 17). Ce règlement, visant la protection du couvert forestier selon la volonté exprimée dans le PMAD (voir section suivante sur la forêt), apporte de nouvelles règles quant à l'abattage d'arbres.

Pour leur part, les règlements des Villes de Mascouche et de Terrebonne, particulièrement ceux relatifs au zonage, encadrent des aspects plus pointus, ayant un impact limité sur les activités agricoles, tels que l'utilisation des bâtiments agricoles, les normes de construction des bâtiments, les distances séparatrices pour les productions animales et les engrais de ferme. Ces réglementations ne sont pas plus restrictives que le cadre réglementaire établi par les orientations gouvernementales en la matière.

De façon générale, les commentaires reçus de la part des agriculteurs lors du sondage et des entrevues individuelles ont indiqué que ces derniers percevaient une déconnexion et une mauvaise adaptation entre la réglementation en vigueur et les besoins du monde agricole de la MRC. En effet, la sévérité de certaines normes imposées et le manque de flexibilité engendrent parfois des complications et complexifications des opérations d'une entreprise agricole sur le territoire agricole. Les exigences (documents, études, rapports) et les coûts reliés à l'obtention de permis municipaux sont perçus comme beaucoup trop élevés. Il est très difficile pour les producteurs d'évoluer dans le système réglementaire des villes de Mascouche et de Terrebonne qu'ils disent axé sur le monde urbain. Certains agriculteurs ont aussi dénoncé une charge réglementaire plus imposante pour la MRC que celle d'autres MRC plus rurales de la région.

Enfin, certains commentaires des agriculteurs ont aussi eu trait à des normes et procédures jugées complexes et restreignantes relevant d'organismes gouvernementaux, tels le MDDELCC et la CPTAQ.

3.2.4. PÉDOLOGIE ET POTENTIELS AGRICOLES

La classification et l'évaluation du potentiel agricole des terres proviennent d'études de sol réalisées dans le cadre de l'ITC. Ceci permet de mesurer la variation du potentiel d'un endroit, en particulier, pour la production agricole.

3.2.4.1. PÉDOLOGIE

Le territoire de la MRC présente des variations topographiques légères, le paysage est majoritairement plat, parsemé de coteaux et de baissières. Il est composé de plusieurs cours d'eau importants, principalement, la rivière Mascouche et ses affluents qui serpentent à travers la MRC, et la rivière des Mille-Îles, qui est la limite de la MRC au sud. Toutes ces caractéristiques ont une influence importante sur les sols de la région et leur variabilité. La Figure 10 (page suivante) présente une adaptation de la carte pédologique des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne⁵⁵ et de celle des comtés de L'Assomption et Montcalm⁵⁶. Sur ces cartes, seules les séries de sols dominantes sont présentées, ce qui signifie que dans une zone d'autres séries de sols peuvent être présentes sans être mentionnées.

La texture des sols en surface est légère (sable, sable loameux ou loam sableux) dans 55 % des superficies en zone agricole et dans 38 % des superficies cultivées. Les données concernant les superficies cultivées proviennent de la financière agricole, elles datent de 2014. Elles ne comprennent pas la totalité des superficies en culture, mais la très grande majorité. Les séries de sols de texture sableuse les plus rencontrées sont Achigan et Saint-Jude. La série Achigan est la plus répandue de la zone agricole de la MRC. Elle est dominante sur 18,1 %, de la superficie déclarée, mais seulement 21 % de ces sols sont cultivés. La deuxième série de sol en importance est St-Jude, elle est dominante sur 12,8 % des superficies, mais seulement 28 % de celles-ci sont cultivées. Le complexe de sols sableux St-Amable qui est composé de plusieurs séries de sols, dont la série St-Jude couvre 7,6 % du territoire agricole, mais seulement 3 % est cultivé.

Les sols sableux rencontrés dans la MRC sont souvent imparfaitement drainés, ce qui signifie qu'ils sont moins sensibles à la sécheresse que certains sables grossiers. Le drainage souterrain peut être nécessaire dans plusieurs cas. La fertilité naturelle de ces sols est généralement faible. Ces sols sont généralement acides, le chaulage est donc important. La majorité de ces sols contient très peu de cailloux et de pierres. Avec une bonne régie, la



⁵⁵ Lajoie, Étude pédologique des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne, 148p, 1960

⁵⁶ Lajoie, Étude pédologique des comtés de l'Assomption et de Montcalm, 96p, 1965

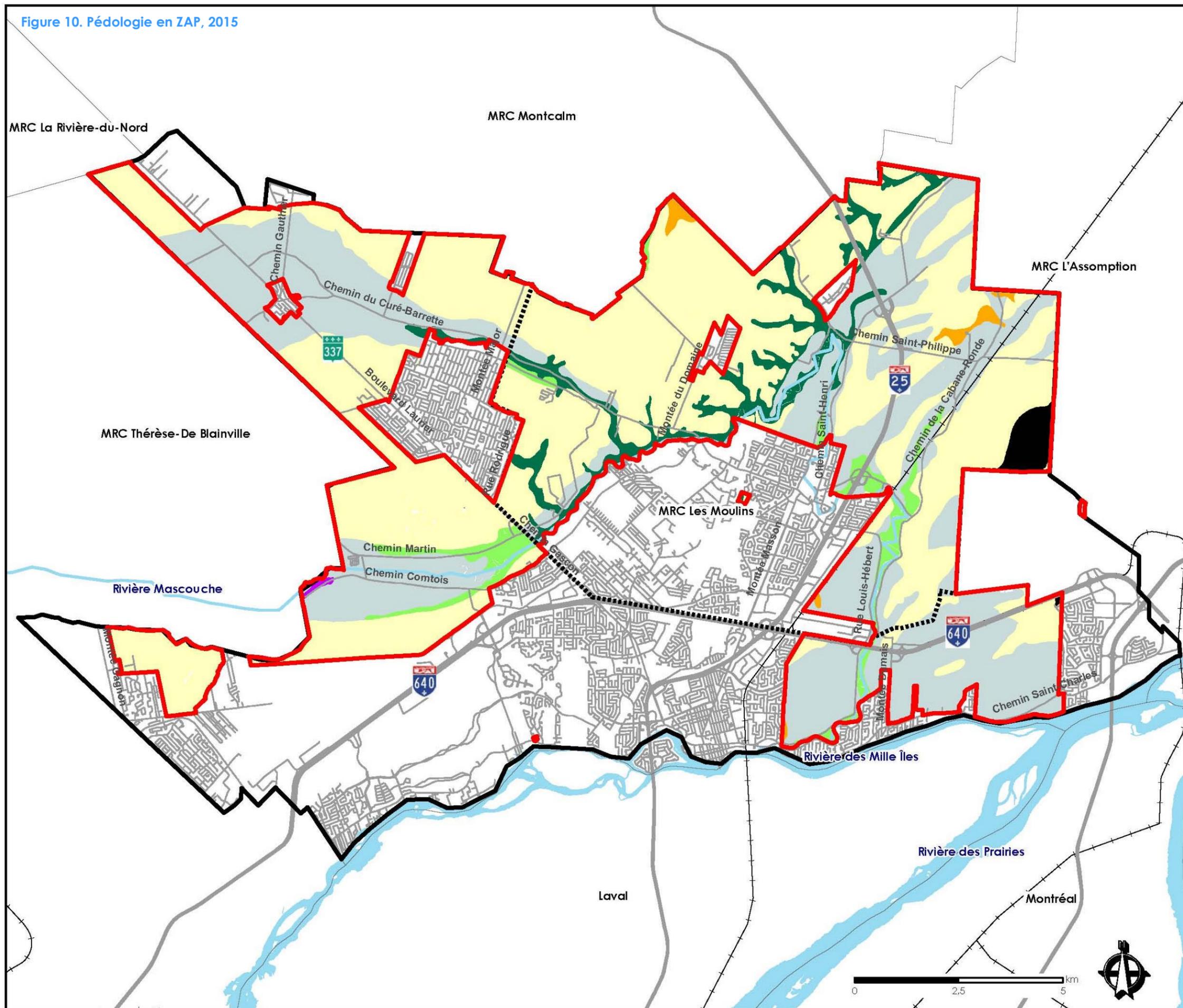
granulométrie de ces sols permet la production de plusieurs types de légumes et de petits fruits. La production de grandes cultures et de plantes fourragères y est aussi possible.

Les sols de texture moyenne à lourde (loam, loam argileux, argile, etc.) sont présents sur 38 % des superficies de la zone agricole et 60 % des sols cultivés. Dans ces sols, les séries dominantes sont Ste-Rosalie, St-Laurent et Rideau.

L'argile Ste-Rosalie couvre 16,5 % de la zone agricole et 63 % de cette superficie est cultivée. Le drainage naturel de ces sols est lent, principalement, à cause du manque de pentes; ce qui n'empêche, toutefois, pas ces sols d'être assez productifs et d'être les plus cultivés du territoire, soit environ 1 493 hectares. Ce type de sol présente des caractéristiques physiques très intéressantes. Un bon drainage de surface et souterrain permet d'augmenter rapidement la valeur agronomique de ces sols. L'argile St-Laurent, pour sa part, est présente sur 6,3 % de la superficie et 50 % est en culture. Cette série de sols présente des caractéristiques très semblables à la série Ste-Rosalie. Seule la présence d'une couche sableuse et limoneuse dans le profil les différencie. L'argile Rideau, pour sa part, est présente sur 7,5 % de la superficie et 49 % est en culture. Ce type de sol se mouille ou sèche très lentement, la perméabilité est lente. Il est plus difficile à cultiver que la série Ste-Rosalie. Tous ces sols sont exempts de pierres. Ces sols sont, principalement, adaptés à la production de fourrages et de grandes cultures. Certaines cultures maraîchères peuvent être produites, telles que les crucifères.

Des sols organiques (terre noire) sont présents sur seulement 1 % du territoire et seulement quelques petites zones sont cultivées.

Figure 10. Pédologie en ZAP, 2015



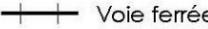
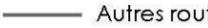
Pédologie à l'intérieur de la zone agricole permanente

Légende

Limites administratives

-  MRC Les Moulins
-  Municipalités locales
-  Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Autres routes

Classification des sols

-  Ravins
-  Sols argileux
-  Sols graveleux
-  Sols issus de dépôts de tills
-  Sols loameux
-  Sols organiques
-  Sols sableux

Sources

CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 ARDA, 2014 : Classification des sols
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 CPTAQ, 2013: Zone agricole protégée
 Adresse Québec, 2015: Réseau routier

3.2.4.2. POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS

Au Canada, le potentiel agricole des sols est souvent évalué à l'aide de l'ITC. Le tableau ci-dessous (Tableau 21) présente les superficies occupées par chacune des classes de sol dans la MRC.

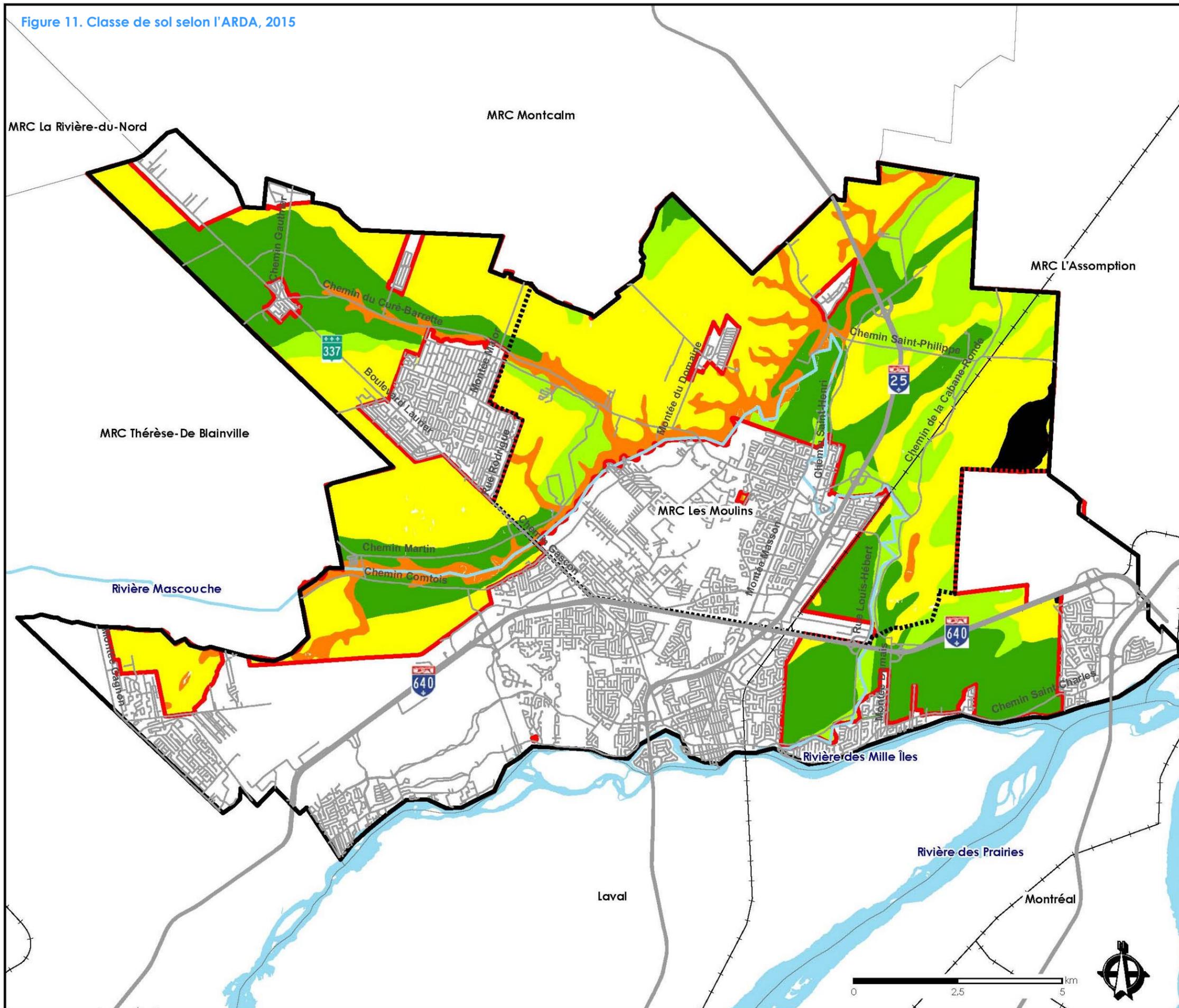
Tableau 21. Répartition des classes de potentiel agricole dans la zone agricole et les terres cultivées de la MRC, 2015⁵⁷

Classe	Description	Superficie de la zone agricole (ha)	% de la ZAP	Superficie en culture ⁵⁸ (ha)	Superficie cultivée (%)
2	Limitations modérées	3 998	27,9	2 470	48,1
3	Facteurs limitatifs sérieux	2 065	14,4	811	15,8
4	Facteurs limitatifs très graves	6 870	47,9	1 642	32
7	Aucune possibilité de culture	1 192	8,3	208	4,1
O	Sols organiques	173	1,2	3	0,1
na	Non associées	99	0,7	0,4	0
Total		14 323		5 134	

⁵⁷ Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, 1963

⁵⁸ Financière agricole du Québec, 2014

Figure 11. Classe de sol selon l'ARDA, 2015



Classe de sols selon l'ARDA à l'intérieur de la zone agricole permanente

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Agglomération
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Classification des sols

- Classe 2
- Classe 3
- Classe 4
- Classe 7
- Organique

Sources

CPTAQ, 2013: Zone agricole protégée
CMM, 2012 : Réseau ferroviare
ARDA, 2014 : Classification des sols
MÉRN, 2015 : Limites administratives
Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

De manière générale, les sols des classes 2 et 3 présentent un excellent potentiel agricole; 42,1 % des sols de la zone agricole de la MRC sont classés ainsi (Figure 11 ci-dessus et Tableau 21 précédent). Les sols de classe 4 nécessitent des améliorations afin d'augmenter leur potentiel agricole, mais ils sont cultivables; ils représentent 49 % des sols de la MRC. Dans l'ensemble, environ 88 % des sols agricoles présentent un bon potentiel (classes 2, 3 et 4). Les superficies présentant un faible potentiel agricole sont situées le long des principaux cours d'eau, en milieu escarpé. Les sols cultivés sont majoritairement de classes 2 (47,2 %). Les classes de potentiel agricole des sols sont déterminées à partir des facteurs limitatifs retrouvés et leur intensité. Les principales restrictions rencontrées (Tableau 22 ci-dessous) sont un mauvais drainage (surabondance d'eau) et une basse fertilité. La basse fertilité est, principalement, associée aux sols légers. Bien que ces classes se rapportent à une aptitude des sols à la grande culture et non à l'exploitation maraîchère, horticole ou forestière, elles demeurent utiles à titre indicatif.

Tableau 22. Facteurs limitatifs dominants observés dans la MRC, 2015⁵⁹

Facteur limitatif	Description	Superficie (ha) ⁶⁰	Superficie (%)
D	Structure indésirable et/ou lente perméabilité du sol	256	1,8
E	Érosion	37	0,3
F	Basse fertilité	6 905	48
M	Manque d'humidité	684	4,8
S	Caractère défavorable des sols	530	3,7
T	Relief inadéquat	1 452	10,1
W	Surabondance d'eau	11 095	77,1
X	Effet cumulatif de plusieurs facteurs	38	0,3

⁵⁹ Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, 1963

⁶⁰ Une même superficie peut avoir plus d'un facteur limitatif. Ainsi, il est erroné d'additionner l'ensemble des superficies.

3.2.4.3. POTENTIEL ACÉRICOLE

L'acériculture englobe la production de sirop d'érable et de produits dérivés de l'eau d'érable. La présente sous-section vise l'identification et la caractérisation des forêts feuillues présentant des potentiels acéricoles au sein du territoire d'étude. Selon les données géomatiques de la CPTAQ, certaines parties du territoire auraient un fort potentiel acéricole. L'illustration du potentiel acéricole peut être parfois différente des peuplements (érablières) protégés par la LPTAA (L.R.Q., c. P-41.1) qui se définit comme suit: « Un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de quatre hectares ».

Les érablières sont localisées principalement à l'est et au nord de la MRC et représentent 0,2 % (24 ha) de la ZAP⁶¹. La superficie potentielle acéricole (Tableau 23 ci-dessous) est quant à elle estimée à 6,1 % (874 ha).

Tableau 23. Potentiel acéricole dans la ZAP, 2010⁶²

Territoire	Érablière (ha)	Érablière (%)	% de la ZAP
Mascouche	776	25,6	5,4
Terrebonne	98	5,2	< 1
MRC Les Moulins	874	17,7	6,1

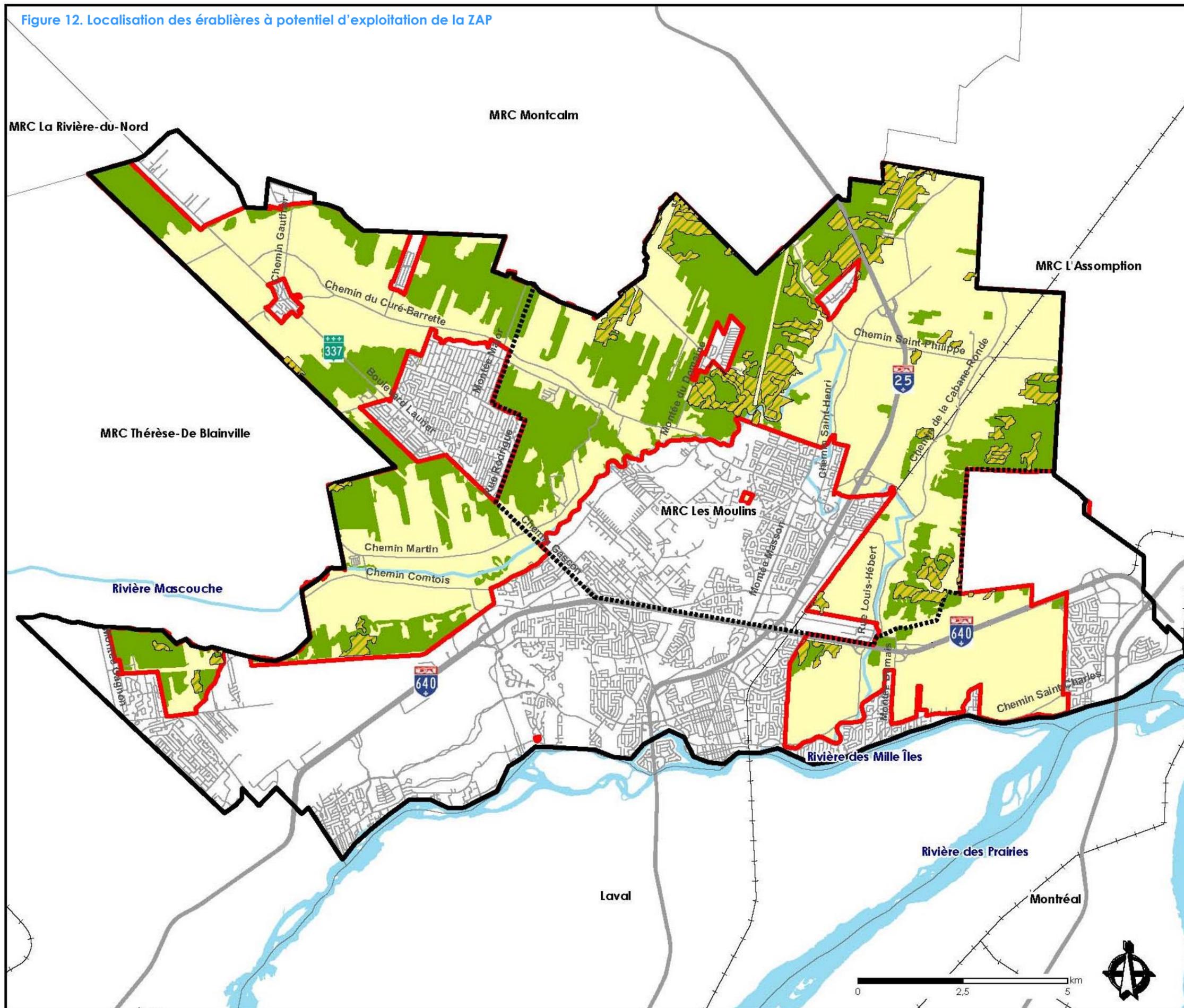
En 2011, 8 fermes ont déclaré avoir fait des entailles d'érables cette année-là, pour un total de 21 428 entailles sur l'ensemble du territoire moulinois. Il s'agit là d'une croissance par rapport à l'année 2006, où avaient été dénombrées 7 fermes et 16 225 entailles⁶³.

⁶¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

⁶² A été présumé propice à la production de sirop d'érable un peuplement forestier identifié par les symboles ER, ERFI, ERFT, ERFTPU, ERPE, ERR, ESEO, ESFT sur les cartes d'inventaire forestier du 4^e décennal du MRN (période 2008-2010).

⁶³ Selon les données du recensement agricole de 2011 de Statistique Canada

Figure 12. Localisation des érablières à potentiel d'exploitation de la ZAP



Localisation des érablières à potentiel d'exploitation de la ZAP

Légende

Limites administratives

-  MRC Les Moulins
-  Municipalités locales
-  Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Autres routes

Couvert forestier

-  Couvert forestier
-  Érablières

Sources

SIEF, 2012 : Couvert forestier, Érablières
 CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

3.2.4.4. POTENTIEL DE RÉHABILITATION DES FRICHES

Pour plusieurs raisons, des terres agricoles sont abandonnées, favorisant l'implantation graduelle d'une végétation naturelle. Suite à l'absence d'aménagement, différents types de végétation se succèdent sur ces terres et constituent un stade transitoire entre l'agriculture et la forêt. Contrairement à la jachère qui est un arrêt intentionnel et de courte durée de préparation du sol pour des pratiques agricoles, la friche⁶⁴ est un réel abandon pour une période indéterminée.

Pour la présente étude, les friches de la CMM (2015) réfèrent à des terres agricoles abandonnées, sans intention d'être cultivées (Annexe 5). Ces friches ont été identifiées à partir d'orthophotos de 2013 (seules les friches de superficie de 0,3 ha et plus ont été considérées) et validées sur le terrain à l'été 2015 (Figure 13).

Le PMAD, à l'objectif 1.3, énonce une augmentation ciblée de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine.

Tableau 24. Composition des friches dans la ZAP, 2015⁶⁵

Territoire	Friche arbustive (ha)	Friche herbacée (ha)	Total (ha)	% de la ZAP
Mascouche	179	109	288	3,7
Terrebonne	38	121	159	2,5
MRC Les Moulins	217	230	447	3,1

- En 2015, 3,1 % de la ZAP (447 ha) est couverte de friches.
- Les friches au stade arbustif sont, principalement, composées de végétaux ligneux, au contraire des friches herbacées. Les friches herbacées peuvent être remises en production à très peu de frais.
- C'est dans Mascouche que la superficie de friches est la plus élevée avec 3,7 % de la ZAP, soit 288 ha.

⁶⁴ Vouligny & Gariépy, 2008

⁶⁵ Communauté métropolitaine de Montréal, 2015

Tableau 25. Superficies des friches de la ZAP, 2015⁶⁶

Superficie	Nombre de friches	Mascouche		Terrebonne			Total		
		Superficie (ha)	% de la superficie des friches	Nombre de friche	Superficie (ha)	% de la superficie des friches	Nombre de friches	Superficie (ha)	% de la ZAP
1 ha et moins	173	66	69,5	115	29	30,5	288	95	0,7
1 ha à 5 ha	56	111	64,2	33	62	35,8	89	173	1,2
5 ha à 10 ha	11	72	62,6	4	43	37,4	15	115	0,8
10 ha et plus	2	39	60,9	2	25	39,1	4	64	0,4
Total	242	288		154	159		396	447	3,1

- En 2015, la superficie des friches de plus de 10 ha représente 14 % (64/447 ha) de la superficie totale des friches sur le territoire moulinois.
- On recense 396 friches d'une superficie moyenne de 1,12 ha en 2015 dans la MRC.
- Près de 70 % des friches de moins de 1 ha se situent dans la ZAP de Mascouche en 2015.
- En 2015, 61 % (242/396 ha) des friches sont localisées dans la ZAP de Mascouche.
- La répartition des friches (toutes superficies confondues) est d'environ 2/3-1/3 entre Mascouche et Terrebonne, en 2015. Cette répartition est intéressante à relever quand on sait que Mascouche ne représente que 41 % du territoire de la MRC et 28,8 % de ses habitants.
- En 2015, les friches de 1 à 5 ha qui sont les plus intéressantes pour des projets agricoles sont plus nombreuses à Mascouche avec 56 friches pour un total de 111 ha répertoriées, soit presque le double de Terrebonne.

L'exercice de la CMM a été complété par l'attribution, pour chacune des friches retenues, d'un un type de réhabilitation possible selon divers paramètres, dont l'utilisation du sol à proximité et la présence ou non de contraintes à la pratique agricole. Cette réhabilitation fut identifiée par la CMM en collaboration avec les villes de Terrebonne et Mascouche ainsi que la MRC. Ainsi, en fonction de leurs caractéristiques, une friche pourrait potentiellement être réhabilitée en zone agricole, en zone forestière ou en zone de conservation. La figure 14 présente le potentiel de réhabilitation des friches de la ZAP.

⁶⁶ Communauté métropolitaine de Montréal, 2015

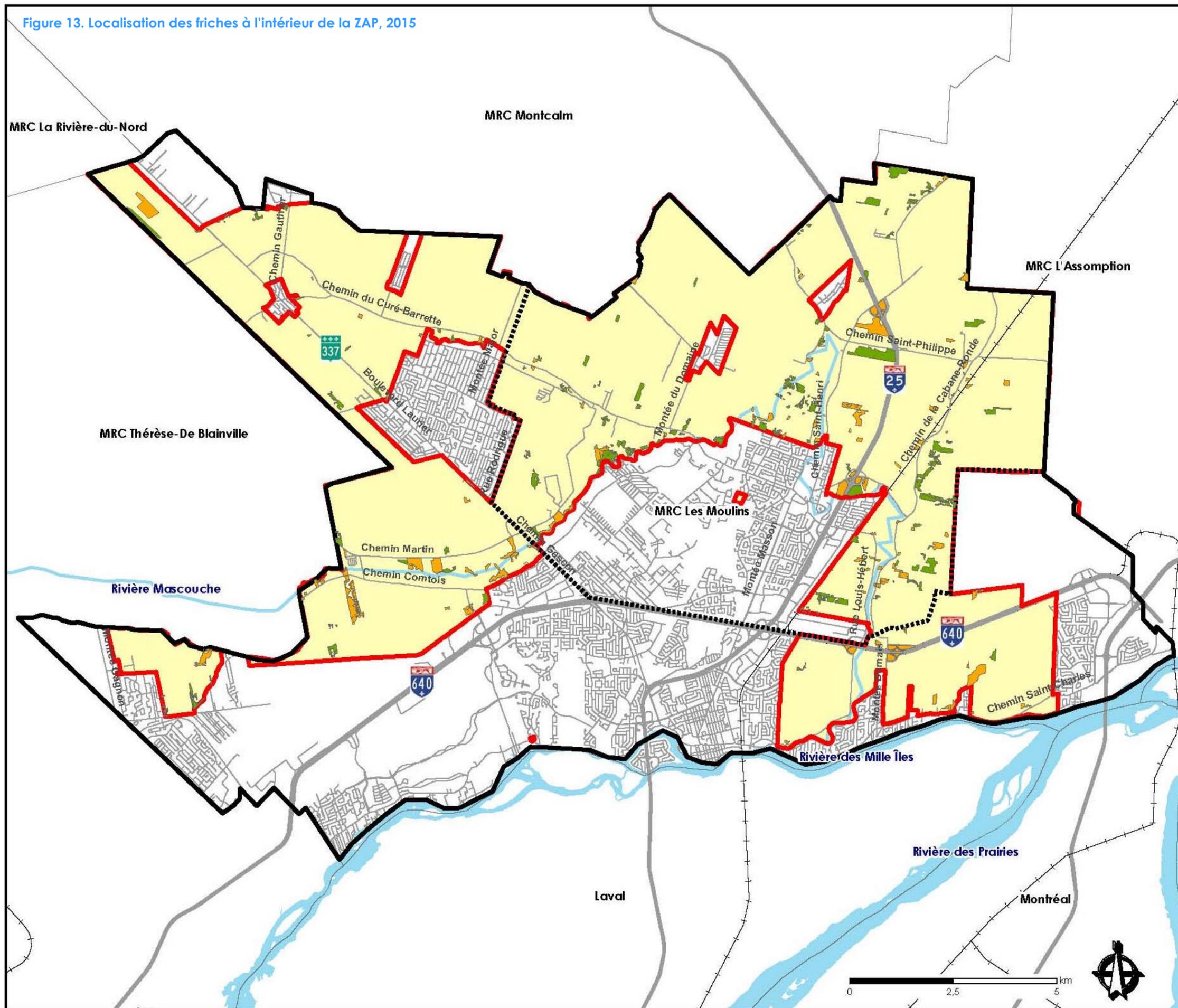
Tableau 26. Potentiel de réhabilitation des friches, 2015⁶⁷

Territoire	Friche en réhabilitation (ha)						Total (ha)	% de la ZAP
	Agricole	(%)	Forestière	(%)	Conservation	(%)		
Mascouche	98	34	187	65	3	1	288	2
Terrebonne	65	41	94	59	0	0	159	1,1
MRC Les Moulins	163	36	281	63	3	<1	447	3,1

- 36 % des friches de la ZAP pourraient être réhabilitées en zone agricole.
- Un peu plus de 60 % des friches de la ZAP représentent un potentiel de réhabilitation forestière.
- Les proportions de réhabilitations agricole et forestière sont similaires pour les deux villes.

⁶⁷ Communauté métropolitaine de Montréal, 2015

Figure 13. Localisation des friches à l'intérieur de la ZAP, 2015



Localisation des friches
situées à l'intérieur de la
zone agricole permanente

Légende

Limites administratives

-  MRC Les Moulins
-  Municipalités locales
-  Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Autres routes

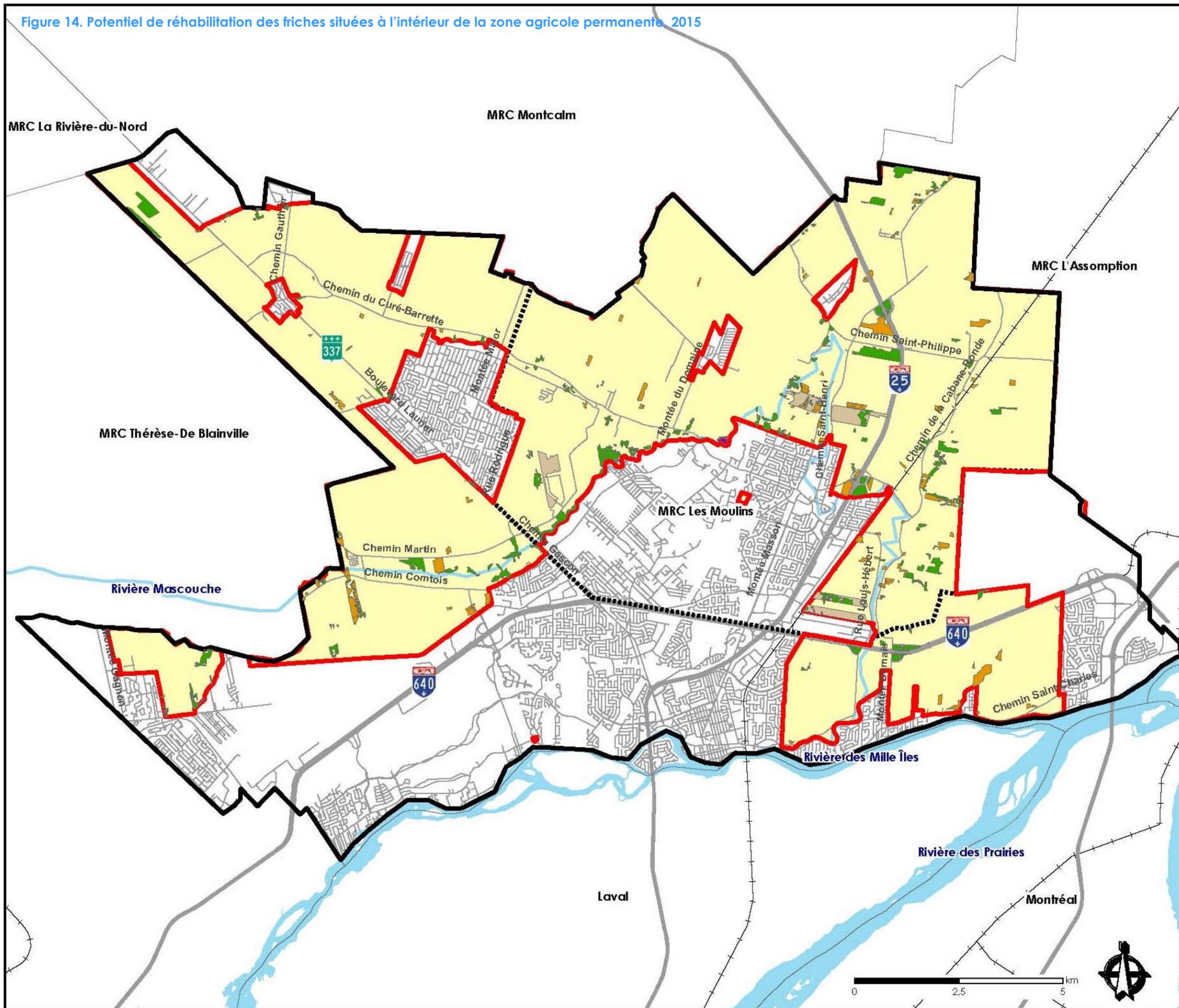
Types de friches

-  Friche arbustive
-  Friche herbacée

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
CMM, 2015 : Friches
MÉRN, 2015 : Limites administratives
Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

Figure 14. Potentiel de réhabilitation des friches situées à l'intérieur de la zone agricole permanente, 2015



Potentiel de réhabilitation des friches situées à l'intérieur de la zone agricole permanente

Légende

Limites administratives

-  MRC Les Moulins
-  Municipalités locales
-  Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Autres routes

Types de réhabilitation potentielle des friches

-  Agricole
-  Forestière
-  Conservation
-  Secteur à potentiel de remembrement de petits lots

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 CMM, 2015 : Friches
 MRC, 2015 : Secteurs en remembrement
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

Le potentiel de remembrement de petits lots représente, le plus souvent, des secteurs où un ancien lot de rang fut subdivisé, par de nombreux découpages, en petites entités cadastrales. Réalisées avant l'entrée en vigueur de la LPTAA en 1979, ces subdivisions furent accomplies avec la perspective d'un futur développement, bien souvent résidentiel, et ainsi revendues à des propriétaires différents, parfois étrangers au Canada. La présence de ces nombreuses parcelles contiguës pourrait offrir, suite à une ou plusieurs opérations de remembrement cadastral, des superficies intéressantes pour les entreprises agricoles avoisinantes ou encore faciliter l'installation de nouvelles exploitations ou de nouveaux types de cultures.

Tableau 27. Potentiel de remembrement de petits lots⁶⁸

Secteurs	Superficie totale (ha)	Nombre d'unités d'évaluation (matricules)	Nombre de lots	Dimensions typiques d'un lot	Friches /boisés		Emprises ligne Hydro-Québec		Utilisation du sol					
					(ha)	(%)	(ha)	(%)	Bâtiments de ferme		Culture		Résidentiels	
									(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)
1	26	239	262	60 pieds (18,3 m) x 100 pieds (30,5 m)	24,1	93	1,9	7						
2	35	183	237	80 pieds (24,75 m) x 125 pieds (38,22 m)	8,5	24	2,4	7	4,6	13	19,6	56		
3	25,3	189	378	50 pieds (14,7 m) x 100 pieds (30,92 m)	25	99							0,3	1
4a	21,5	148	159	60 pieds (18,35 m) x 114 pieds (34,75 m)	14,6	68					6,9	32		
4b	25,9	159	181	63 pieds (19,39 m) x 114 pieds (34,75 m)	8,5	40					17,4	60		
Total	133,7	918	1 217	-	80,7	60,3	4,3	3,2	4,6	3,4	43,9	32,8	0,3	0,2

- En 2015, la MRC présente 1 217 petits lots qui pourraient être remembrés. Ils sont répartis sur 5 secteurs et forment un total de 133,7 ha (Annexe 6).
- Avec environ 27 ha de superficie moyenne, les 5 secteurs sont tous de tailles importantes, mais équivalentes.
- 60,3 % (80,7/133,7 ha) sont des friches/boisés en 2015 dans la ZAP de la MRC.

⁶⁸ MRC Les Moulins, 2015

3.2.5 CLIMAT

3.2.5.1. IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE L'AGRICULTURE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Au cours du siècle dernier, un réchauffement moyen de la température à la surface de la terre de 0,74 °C a été observé, alors qu'il était prévu que la température moyenne n'augmenterait que de 0,6 °C⁶⁹. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il est plus probable qu'improbable que l'augmentation de la température globale de la terre soit de plus de 1 °C d'ici 2050. Les prévisions pour 2100 sont encore plus élevées, avec une augmentation prévue de la température moyenne de 2 à 4 °C⁷⁰.

Au Québec, entre 1960 et 2005, les températures journalières moyennes du sud du Québec ont augmenté de 0,2 °C à 0,4 °C par décennie (Ouranos, 2010). Selon Ouranos, les températures sur l'ensemble du territoire du Québec continueront d'augmenter, mais de façon plus marquée en hiver qu'en été. Ainsi, en hiver, des projections pour 2050 indiquent que les températures augmenteront de 2,5 °C à 3,8 °C dans le sud du Québec. En été, les hausses de température se situeront entre 1,9 °C et 3,0 °C pour le même secteur⁷¹. Toujours selon Ouranos, il y aura une augmentation des précipitations hivernales estimée entre 8,6 % et 18,1 %. Les précipitations estivales demeureront stables pour le sud du Québec.

Ces changements climatiques ne seront pas sans conséquence pour l'agriculture de la région de la MRC. L'augmentation des températures favorisera certaines cultures qui demandent une plus longue saison de croissance, telle que le maïs et le soya. Par contre, les cultures qui requièrent des températures plus clémentes, dont les céréales comme le blé, l'orge, l'avoine et le seigle, seront désavantagées. Bien que les prévisions projettent une augmentation des précipitations hivernales, les températures augmenteront aussi, ce qui risque de modifier la forme des précipitations, en favorisant les précipitations de pluie plutôt que celles de neige. De ce fait, le couvert de neige au sol s'amincira et affectera ainsi une culture comme celle de la luzerne. En effet, au courant de l'hiver, les accumulations d'eau qui se transforment en glace entraînent la mortalité d'étendues de prairies de luzerne.

La hausse des températures pourra aussi favoriser l'arrivée d'insectes nuisibles ou d'agents pathogènes qui ne peuvent se développer sous les conditions climatiques présentes actuellement au Québec.

Un autre impact des changements climatiques est l'augmentation des températures, favorisant ainsi l'évaporation de l'eau du sol. Puisque les prévisions ne projettent pas d'augmentation des précipitations estivales dans le sud du Québec, les événements de sécheresse affectant les cultures seront vraisemblablement plus fréquents. Par contre, l'intensité des impacts de ces sécheresses sur les cultures variera selon les équipements de drainage et d'irrigation de chacun des champs.

⁶⁹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007

⁷⁰ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2013

⁷¹ Yagoufi, Boulet, Vincent, Vescovi, & Mekis, 2008

3.2.5.2. UNITÉS THERMIQUES MAÏS ET SAISON DE CROISSANCE

Certaines espèces ou certaines variétés de plantes nécessitent davantage de chaleur ou ont besoin d'une période de croissance plus longue afin de permettre leur récolte. Les UTM (unités thermiques maïs⁷²) permettent de calculer des indices d'accumulation de chaleur. Habituellement utilisées pour la culture du maïs, elles permettent tout de même de comparer la région de la MRC aux MRC environnantes et d'évaluer le potentiel de croissance de l'ensemble des cultures (Figure 15 page suivante).

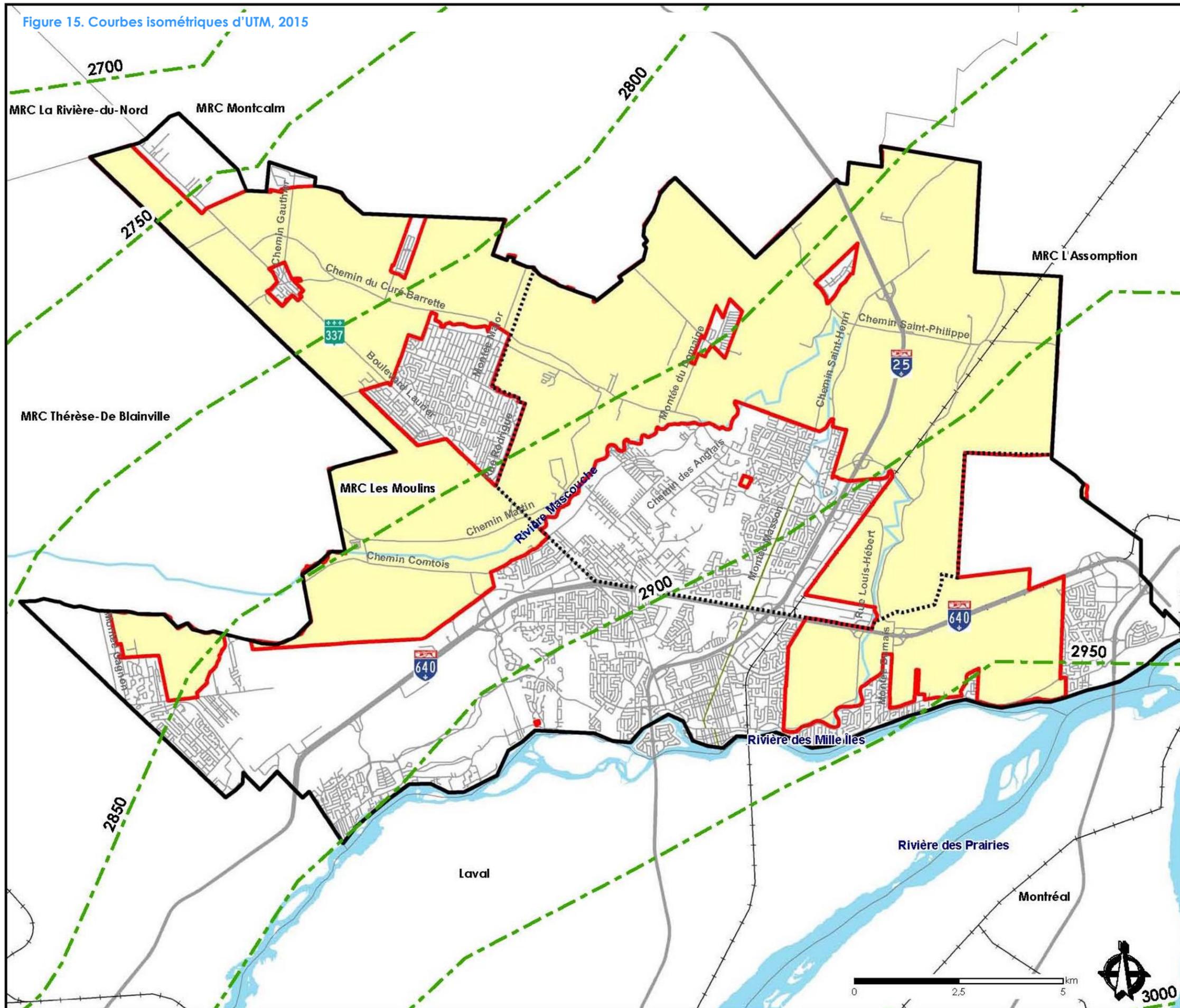
- Les UTM de la zone cultivée de la MRC varient de 2 700 à 3 000. Les UTM sont plus élevées près de la rivière des Mille-Îles et diminuent en se dirigeant vers le nord.
- Près de la moitié du territoire jouit actuellement de conditions climatiques très favorables (UTM, 2 700 à 3 000); conditions qui seront de plus en plus favorables à l'agriculture dans le futur (HMR, 2015).
- Le premier gel automnal arrive généralement entre le 20 septembre et le 22 octobre.⁷³



⁷² C'est le lien entre la température de l'air et le taux de développement de la culture de maïs. Chaque cultivar de maïs a un nombre d'UTM minimalement requis afin qu'il puisse atteindre sa maturité. Le nombre d'UTM de « disponible » varie d'un endroit à un autre.

⁷³ Analyses sur les risques associés aux unités thermiques disponibles pour la production de maïs et de soya au Québec, Centre de recherches de l'Est sur les céréales et oléagineux, AAC1999

Figure 15. Courbes isométriques d'UTM, 2015



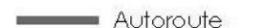
Courbe isométrique d'UTM

Légende

Limites administratives

-  MRC Les Moulins
-  Municipalités locales
-  Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Autres routes

Courbes isométriques d'UTM

-  interval de 50 m

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 Atlas agroclimatiques du Québec, 2012 : Courbes isométriques d'UTM
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

3.2.5.3. ÎLOTS DE CHALEUR

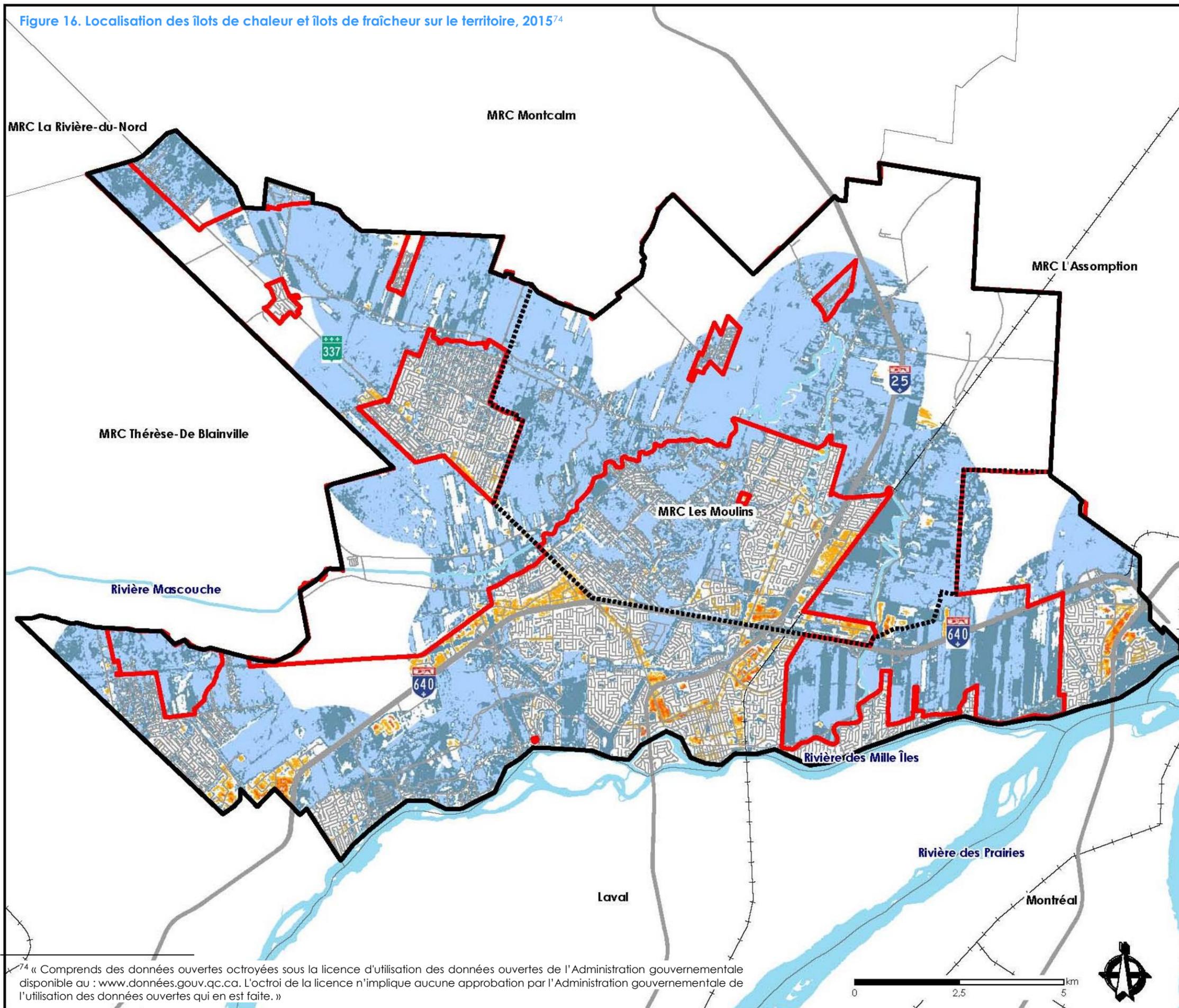
Les îlots de chaleur présents sur le territoire de la MRC (Institut national de la santé publique du Québec, 2012) sont concentrés le long des autoroutes, principalement, à l'extérieur de la ZAP (Figure 16 page suivante). Ces îlots de chaleur représentent surtout les parcs industriels et les centres commerciaux. Les îlots de fraîcheur sont majoritairement situés dans la ZAP et, principalement, associés aux boisés et aux champs en culture.

Les données concernant les îlots de fraîcheur et de chaleur ont été calculées pour les régions affichant une population de plus de 400 habitats par km². Le modèle développé par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) utilise neuf niveaux de température relative mesurée au sol afin de distinguer les îlots de fraîcheur des îlots de chaleur (Tableaux 28 ci-dessous). Les îlots retenus dans cette analyse devaient posséder une superficie minimale de 3 600 m².

Tableau 28. Classes de température de surface utilisées pour la cartographie des îlots de fraîcheur et de chaleur, 2015

Classe	Description
1 et 2	Îlots de fraîcheur les plus frais (généralement les zones boisées)
3 et 4	Îlots de fraîcheur moins frais (généralement des zones végétalisées plus ouvertes)
5, 6 et 7	Continuum de températures sans qualificatif particulier
8	Îlots de chaleur un peu moins chauds
9	Îlots de chaleur les plus chauds

Figure 16. Localisation des îlots de chaleur et îlots de fraîcheur sur le territoire, 2015⁷⁴



Localisation des îlots de chaleur
et des îlots de fraîcheur
sur le territoire

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Îlots de chaleur

- Chaud (classe 8)
- Très chaud (classe 9)

Îlots de fraîcheur

- Frais (classes 1-2)
- Très frais (classes 3-4)
- Aucune donnée

Sources

CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
INSPQ, 2012 : Îlots de chaleur et de fraîcheur
MÉRN, 2015 : Limites administratives
Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

⁷⁴ « Comprends des données ouvertes octroyées sous la licence d'utilisation des données ouvertes de l'Administration gouvernementale disponible au : www.donnees.gouv.qc.ca. L'octroi de la licence n'implique aucune approbation par l'Administration gouvernementale de l'utilisation des données ouvertes qui en est faite. »

3.2.6. ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

La ZAP est un territoire qui présente une valeur environnementale de par ses nombreux milieux naturels regroupés et identifiés et par des éléments d'intérêt écologique. Ceux-ci sont au nombre de trois :

- **Boisé esthétique** : correspond à des boisés ayant des caractéristiques visuelles d'exception de par leur localisation, leur composition, leur âge, leur superficie;
- **Habitat floristique** : les habitats floristiques correspondent à un secteur où l'on retrouve au moins une espèce floristique menacée ou vulnérable. Ce sont des territoires protégés par la réglementation provinciale en vertu de la Loi sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01);
- **Zone d'intérêt écologique** : correspond à des zones présentant une valeur écologique méritant d'être reconnue en raison de leur fragilité, de leur unicité et/ou de leur grande valeur écologique, sociale et/ou économique sur un territoire donné. L'identification de telles zones permet d'assurer leur maintien et leur protection à long terme.



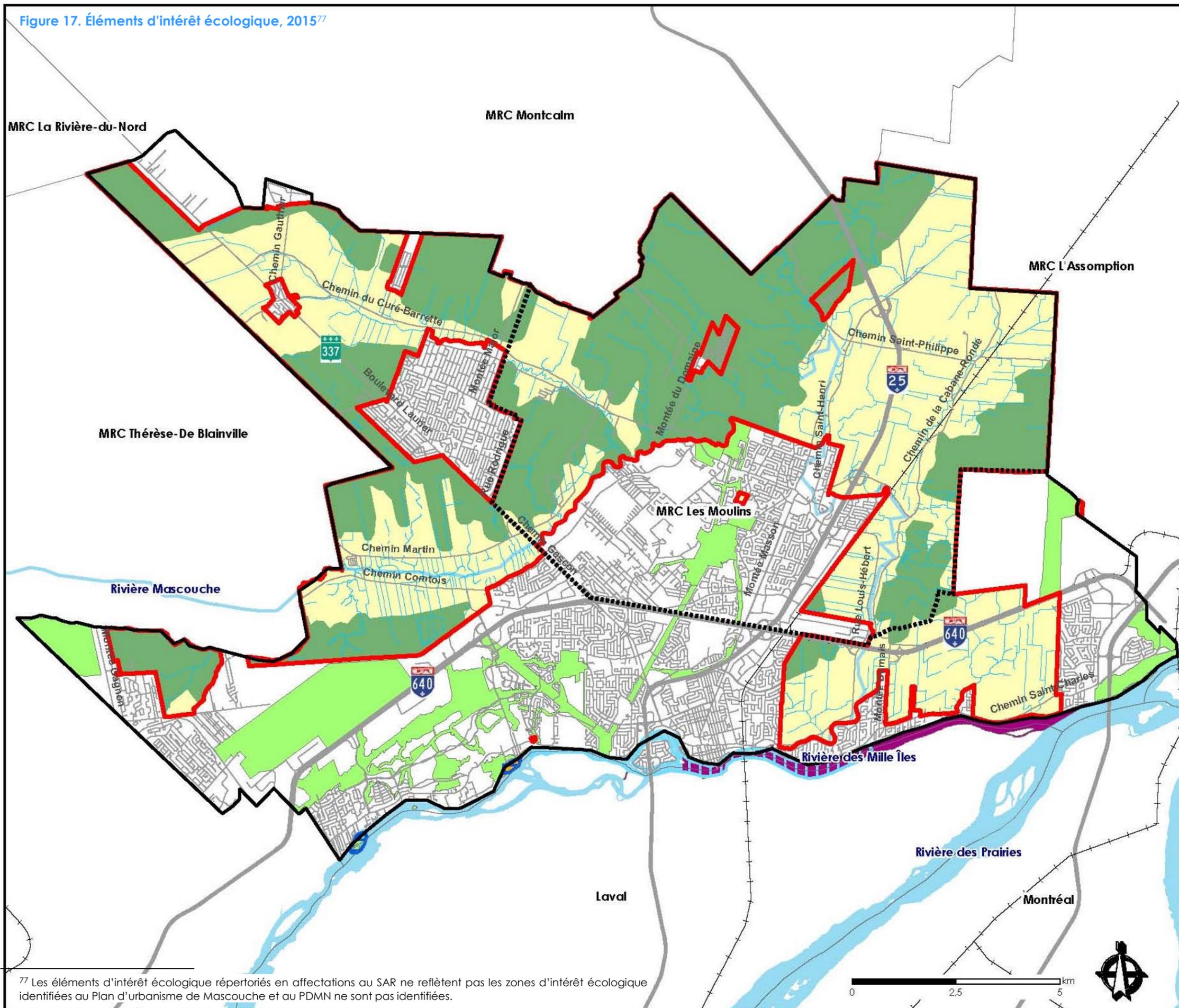
La figure 17 (page suivante) présente les éléments d'intérêt écologique.

- Le bois de Mascouche, qui comprend la forêt du domaine seigneurial de Mascouche, constitue la plus grande étendue de boisé à forte valeur esthétique et écologique de la MRC, en raison des essences dominantes ainsi que de la hauteur et de la densité des tiges⁷⁵.
- L'habitat floristique de la rivière des Mille-Îles est présent sur le territoire moulinois. Celui-ci abrite deux espèces menacées, la carmantine d'Amérique et la lézardelle penchée⁷⁶.
- Un total de treize zones d'intérêt écologique a été identifié. Elles correspondent à des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain, des habitats floristiques, des corridors de biodiversité et des milieux humides.

⁷⁵ MRC Les Moulins, 2013

⁷⁶ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015

Figure 17. Éléments d'intérêt écologique, 2015⁷⁷



Éléments d'intérêt écologique
présent sur le territoire

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Hydrographie

- Lac / Cours d'eau
- Cours d'eau

Territoires d'intérêt écologique

- Bois et corridors forestiers métropolitains
- Habitat floristique
- Habitat faunique
- Zone d'eaux calmes
- Zone d'eaux vives
- Autres territoires d'intérêt

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 BDTQ, 2012 : Hydrographie
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 MRC Les Moulins, 2015 : Bois et corridors métropolitains (Rg.9733R-2),
 Habitat floristique Mille-Îles, Habitat faunique,
 Éléments Écologiques (rg.97-33R-2)
 MERN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

⁷⁷ Les éléments d'intérêt écologique répertoriés en affectations au SAR ne reflètent pas les zones d'intérêt écologique identifiées au Plan d'urbanisme de Mascouche et au PDMN ne sont pas identifiées.

3.2.7. FORÊTS

Le Ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs (MFFP) identifie le sud-ouest de la province, dont le territoire de la MRC Les Moulins, parmi le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer qui le définit comme suit : « Le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer renferme donc la flore la plus méridionale du Québec, dont plusieurs espèces thermophiles. Les forêts y sont très diversifiées. Certaines des espèces qui y croissent sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. C'est le cas du caryer cordiforme, qui prête son nom au domaine, du caryer ovale, du micocoulier, de l'érable noir, du chêne bicolore, de l'orme de Thomas, du pin rigide ainsi que de plusieurs arbustes et plantes herbacées. On y voit aussi d'autres espèces qui poussent également plus au nord, telles que l'érable à sucre, le sapin et les épinettes. Ce domaine n'est pas subdivisé en sous-domaines ».⁷⁸

Les bois présentent une grande valeur, en raison de leur rareté et de leur potentiel écologique et récréatif. Ils permettent de préserver les sols contre l'érosion hydrique et éolienne. Ils régularisent les eaux et la nappe phréatique, ils protègent l'équilibre écologique en regard du maintien des habitats favorisant une diversité biologique, faunique et floristique et ils abritent des potentiels acéricoles, récréotouristiques et paysagers. Aujourd'hui, on considère qu'une forêt est fragmentée, si elle occupe moins de 40 % de la superficie d'un territoire donné. Qui plus est, André (1994) a suggéré un seuil de 30 % pour lequel il y a des pertes significatives de la biodiversité et des dangers réels pour les populations fauniques et floristiques. Le PMAD de la CMM fait état de la volonté de protéger les boisés à l'intérieur des corridors forestiers et les milieux humides afin de maintenir la biodiversité de la région. Il contient l'objectif chiffré de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal. Il vise également l'atteinte d'un corridor forestier de 30 % par la promotion de différentes mesures. La CMM a convenu d'un plan d'action pour assurer la mise en œuvre du PMAD avec l'obligation pour les MRC de protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains (Figure 16 page suivante). Il est important de préciser que les bois et corridors englobent plus de superficies qu'uniquement les superficies forestières.

Les superficies forestières se subdivisent selon leur potentiel de production de matière ligneuse et aussi selon leur accessibilité. Ainsi, une superficie forestière est un terrain apte à produire un certain volume de bois, et ce, peu importe s'il est utilisé à cette fin ou non (Annexe 7). Dans la ZAP, certaines zones sont boisées. Aucune étude succincte n'a été entreprise pour inventorier tous les boisés présents sur le territoire de Terrebonne. Les



⁷⁸ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2003-2013

données forestières provenant du *Plan directeur des milieux naturels* de la Ville de Mascouche ont été utilisées pour ce territoire alors que les données du MRN ont servi de base aux analyses concernant la ville de Terrebonne.

La forêt de l'aire d'étude est dominée par la forêt de type mélangé (38 %) et la forêt feuillue (54 %). La forêt de type résineuse occupe seulement 8 % de la forêt productive.

Tableau 29. Superficies et part relative du territoire boisé du territoire de la MRC, 2012⁷⁹

Territoire	Superficie totale (ha) ⁸⁰	ZAP (ha)	Superficie boisée en ZAP (ha)	% de la ZAP	% de la MRC
Mascouche	10 687	7 855	3 107	39,5	29
Terrebonne	15 409	6 467	1 899	29,3	12,3
MRC Les Moulins	26 096	14 323	5 006⁸¹	35	
L'Assomption	26 537	19 250			
Laval	24 540	7 126			
Mirabel	48 393	42 261			
Thérèse-De Blainville	20 700	44 332			
CMM ⁸²	383 850	10 624			
Lanaudière	1 231 330	206 123			

Note : Les données utilisées dans ce tableau proviennent du système d'information écoforestière (4^e décennal, MRNF). En 2015, la Ville de Mascouche a réalisé, pour son territoire, un inventaire plus précis et récent des milieux naturels dans le cadre de l'élaboration de son Plan directeur des milieux naturels. Il peut donc exister des variances entre les données employées ici et celles disponibles dans le document de la Ville de Mascouche.

- La forêt occupe 35 % de la ZAP, soit 5 006 ha sur 14 323 ha en 2015.
- En 2007, nous pouvons estimer la superficie de ces milieux naturels à 40 % (3 107/7 855 ha) de la ZAP sur le territoire de Mascouche et à 29 % (1 899/6 467 ha) pour Terrebonne.
- En 2007, la superficie boisée est plus importante sur le territoire de Mascouche avec 40 % (3 107/5 006 ha) que sur celui de Terrebonne avec 29 % (1 899/5 006ha).

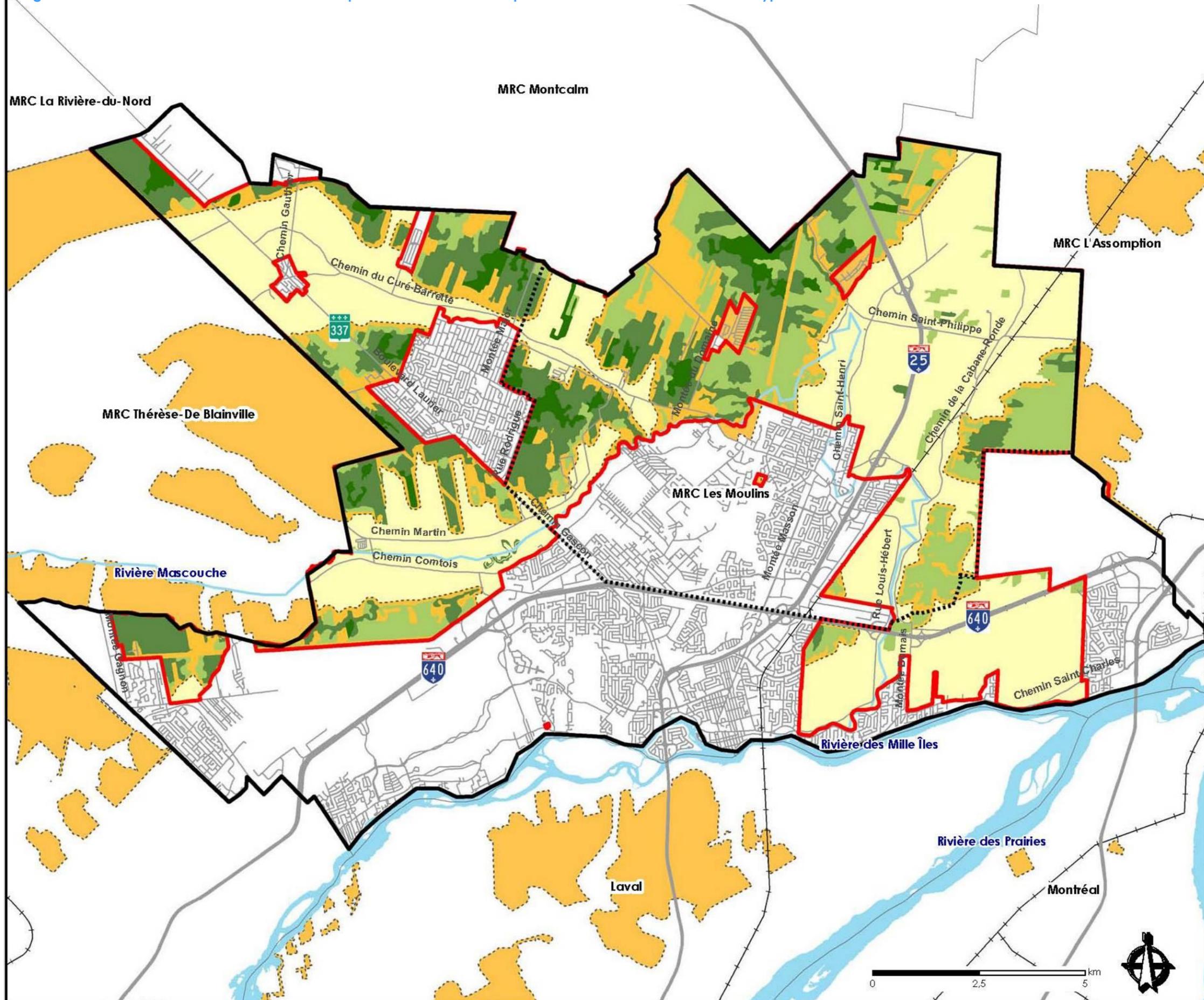
⁷⁹ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2007

⁸⁰ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2013

⁸¹ Horizon multiresource inc., 2014

⁸² Communauté métropolitaine de Montréal, 2012

Figure 18. Localisation des bois et corridors métropolitains de la CMM et répartition du couvert forestier selon le type de recouvrement dans la ZAP



Localisation des bois et corridors métropolitains de la CMM et répartition du couvert forestier selon le type de recouvrement dans la ZAP

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Couvert forestier

- Peuplement feuillus
- Peuplement mélangé
- Peuplement résineux
- Bois et corridors forestiers métropolitains

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
SIEF, 2012 : Couvert forestier
CMM, 2013 : Bois et corridors forestiers métropolitains
CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
MÉRN, 2015 : Limites administratives
Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

- En 2007, le tiers (35 %, 4 998/14 323 ha) de la ZAP est sous couvert forestier. De ce 4 998 ha, on retrouve 3 107 ha, soit 62 % des boisés en ZAP qui se situent sur le territoire de Mascouche.
- Les boisés à dominance résineuse sont peu représentés dans le couvert forestier total (10 %, 507/4 998 ha) en 2007.
- Étudiés individuellement et vu la fragmentation du couvert forestier, autant les territoires de Mascouche que Terrebonne et de la MRC dans son ensemble sont à la limite de pertes significatives de biodiversité et sur le seuil de dangers réels pour les populations fauniques et floristiques.

Tableau 30. Superficies par type de recouvrement et part relative de la forêt par municipalité dans la ZAP, 2007⁸³

Territoire	Feuillue		Mélangée		Résineuse		Total		Superficie de la ZAP (ha)	% de la ZAP sous couvert forestier
	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)		
Mascouche	1 636	74	1 153	50	318	63	3 107	62	7 855	40
Terrebonne	567	26	1 135	50	189	37	1 891	38	6 467	29
MRC Les Moulins	2 203	44	2 288	46	507	10	4 998	100	14 323	35

Note : Les données utilisées dans ce tableau proviennent du système d'information écoforestière (4^e décennal, MRNF). En 2015, la Ville de Mascouche a réalisé, pour son territoire, un inventaire plus précis et récent des milieux naturels dans le cadre de l'élaboration de son Plan directeur des milieux naturels. Il peut donc exister des variances entre les données employées ici et celles disponibles dans le document de la Ville de Mascouche.

Découlant du PMAD, les normes inscrites au SAR sur les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain sur le territoire de la MRC, visent à encadrer l'abattage d'arbres dans le couvert forestier au sein des boisés d'intérêt incluant les boisés situés dans la ZAP. Les bois et corridors forestiers métropolitains de la CMM représentent environ 6 681 ha (47 %) de la ZAP dans la MRC Les Moulins.

À l'instar des autres MRC et agglomérations de la Communauté, la MRC a dû adopter un règlement de contrôle intérimaire afin d'assurer une mise en œuvre rapide de ce cadre réglementaire sur l'abattage d'arbres, tel que prescrit par le critère 3.1.3 du PMAD. À l'automne 2015, ces normes furent intégrées directement au contenu du SAR de la MRC avec l'entrée en vigueur d'un amendement réglementaire.

⁸³ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2007

3.2.8. MILIEUX SENSIBLES

3.2.8.1. MILIEU HYDRIQUE

Historiquement, les cours d'eau ont été utilisés comme voies de colonisation et de développement. L'agriculture s'est, par la suite, imposée le long de ces axes d'irrigation. En plus de ces fonctions directement rattachées au développement des communautés, les cours d'eau remplissent des fonctions écologiques avec des retombées positives indirectes pour l'homme.

Le milieu hydrique (Figure 19) regroupe tous les habitats où l'eau y joue un rôle majeur, à savoir les lacs, les cours d'eau, les milieux humides et les plaines inondables. Par extension, les bassins versants sont également inclus dans cette section.

- Le territoire de la MRC est divisé entre les territoires de deux organismes de bassins versants (OBV) (Figure 20), soit le COBAMIL et la CARA. Toutefois, le territoire du COBAMIL couvre presque en totalité celui de la MRC.⁸⁴
- Un nombre important de cours d'eau, 328 km au total, sillonnent le territoire de la ZAP.



À l'exception de la rivière des Mille-Îles bordant les limites sud de la MRC Les Moulins et qui relève du MDDELCC, l'ensemble des cours d'eau sur le territoire moulinois se retrouvent sous la responsabilité de la MRC en matière d'écoulement des eaux, telle que définie selon les articles 103 à 109 de la LCM (L.R.Q., c. 47-1). Le cadre réglementaire des municipalités de Terrebonne et Mascouche intègre la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (L.R.Q. chapitre Q-2 r.35), qui assure un certain contrôle des constructions, ouvrages et aménagements possibles sur et en bordure des cours d'eau du territoire moulinois.

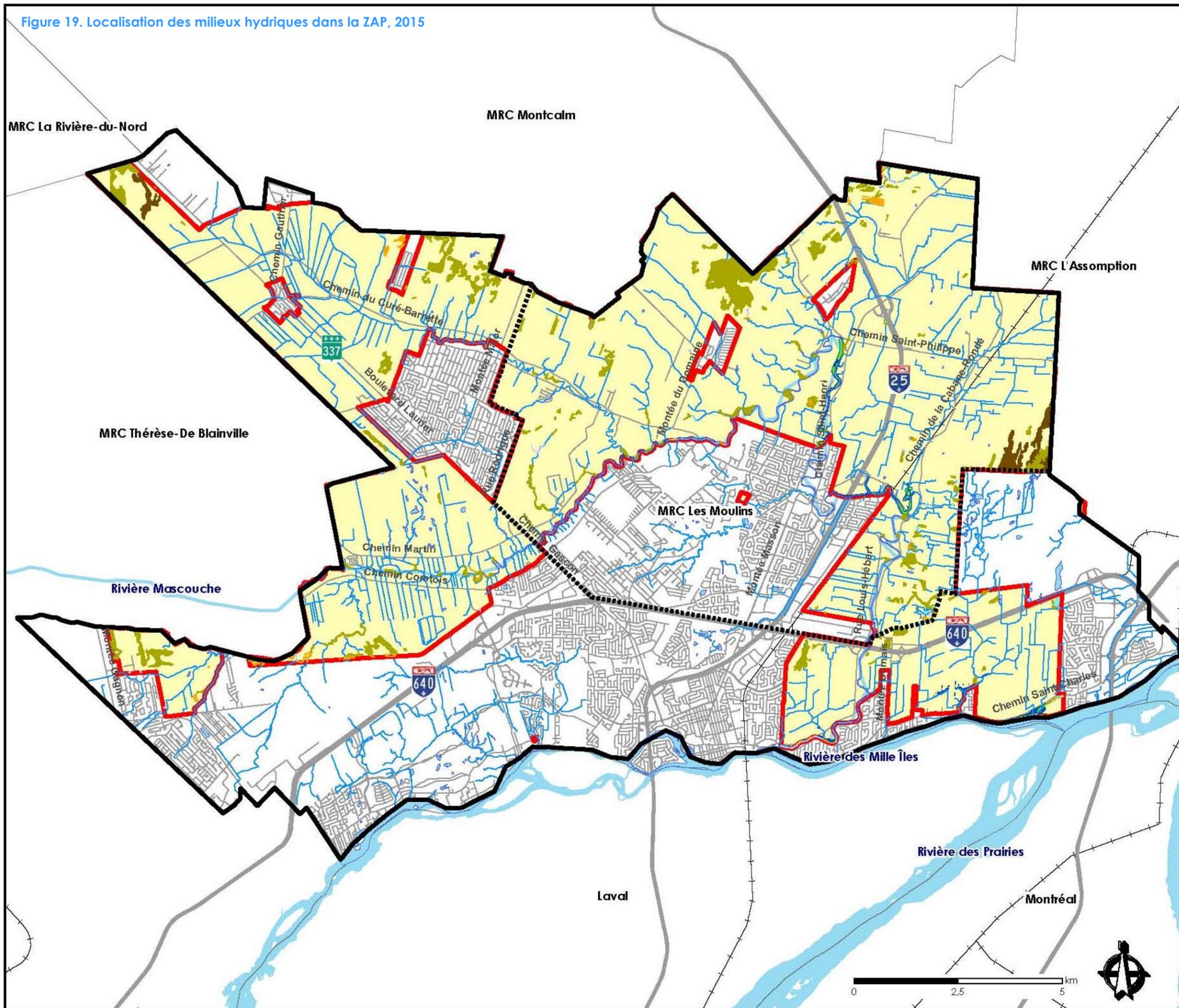
⁸⁴ Les organismes CARA et COBAMIL disposent de plans directeurs de l'eau (PDE)

Principale rivière traversant la zone agricole, voici quelques faits saillants concernant la rivière Mascouche ⁸⁵ :

- la pente des rives est très abrupte (rivière fortement encaissée dans les dépôts de surface); ce qui favorise le décrochement des berges en milieu agricole. Cette problématique est renforcée par la présence d'argiles marines; ce qui favorise l'occurrence de glissements de terrain;
- peu de bandes riveraines ont été aménagées le long des cours d'eau;
- concentration élevée de phosphore total à tous les points d'échantillonnage existants;
- l'eau semble être de très mauvaise qualité sur l'ensemble du territoire du bassin versant;
- la mauvaise qualité de l'eau de la rivière Mascouche est causée principalement par l'urbanisation du territoire au sud et par diverses pratiques agricoles au centre et au nord;
- les cours d'eau du bassin versant de la rivière Mascouche s'écoulent dans un relief de plaine doté d'une importante épaisseur de sédiments meubles; ce qui explique leur tracé en méandres. Le parcours de la rivière Mascouche est d'ailleurs particulièrement sinueux. De par la nature meuble du lit, les cours d'eau du bassin versant peuvent charrier une quantité considérable de sédiments qu'ils transportent et délestent au fil des méandres dans un équilibre dynamique. En outre, plusieurs rivières et ruisseaux à méandres ont été redressés dans le cadre d'aménagements agricoles; une pratique en usage jusqu'au milieu des années 80.

⁸⁵ Conseil des bassins versants des Mille-Îles, 2013

Figure 19. Localisation des milieux hydriques dans la ZAP, 2015



Localisation des milieux hydriques à l'intérieur de la zone agricole permanente

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

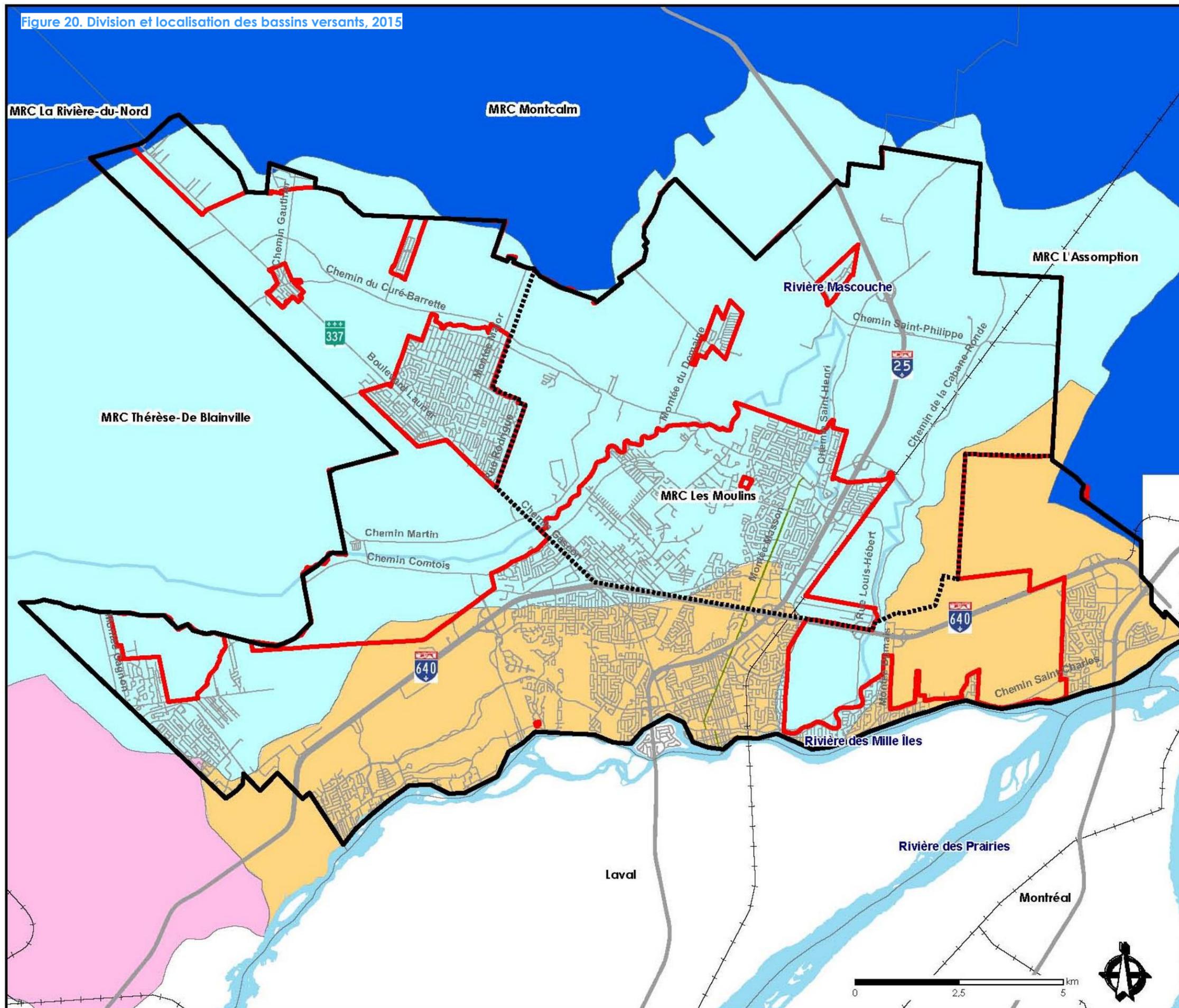
Milieux hydriques

- Eau peu profonde
- Marais
- Prairie humide
- Tourbière
- Marécage
- Lac
- Cours d'eau
- Plaine inondable - 20 ans
- Plaine inondable - 100 ans

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 BDTQ, 2012 : Hydrologie lac et cours d'eau
 CMM, Canards Illimités Canada 2010 : Milieux humides
 MRC Les Moulins : Plaines inondables 20 et 100 ans
 MERN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

Figure 20. Division et localisation des bassins versants, 2015



Division et localisation des bassins versants

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Bassins versants

- Rivière aux Chiens (COBAMIL)
- Rivière Achigan (CARA)
- Rivière Mascouche (COBAMIL)

Bassin versant orphelin

- Rivière des Mille-Iles (COBAMIL)

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 COBAMIL, 2014 : Bassins versants des rivières aux Chiens, Mascouche et des Mille-Iles
 CARA, 2014 : Bassin versant de la rivière Achigan
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier



Les milieux humides (Tableau 31 ci-dessous et figure 19), que sont les marais, les marécages et les tourbières, ont longtemps été considérés comme des terrains improductifs. On reconnaît aujourd'hui la valeur exceptionnelle de ces milieux et, surtout, leur importance, tant sur le plan écologique, économique que social. Pour cette raison, la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) protège ces milieux et une autorisation du MDDELCC est requise avant d'entreprendre des travaux ou des ouvrages dans tous les milieux humides. D'autres autorisations de différentes instances peuvent être requises pour les interventions en milieux humide et hydrique (municipalités locales, Pêches et Océans Canada, ministère de la Faune, ...).

Tableau 31. Milieux humides dans la ZAP, 2010⁸⁶

Territoire	Eau peu profonde		Marais		Marécage		Prairie humide		Tourbière		Total (ha)	% de la ZAP
	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)		
Mascouche	5	1	4	1	270	77	11	3	61	17	352	4,5
Terrebonne	3	1	4	1	205	83	16	7	18	7	247	3,8
MRC Les Moulins	8	1	8	1	475	79	27	5	79	13	599	4,2

Note : Les données utilisées dans ce tableau proviennent de l'étude métropolitaine menée par Canards Illimités en 2010 pour les biens de la Communauté métropolitaine de Montréal. En 2015, la Ville de Mascouche a réalisé, pour son territoire, un inventaire plus précis et récent des milieux naturels dans le cadre de l'élaboration de son Plan directeur des milieux naturels. Il peut donc exister des variances entre les données employées ici et celles disponibles dans le document de la Ville de Mascouche.

- On retrouve près de 600 ha de milieux humides dans la MRC en 2010 et une proportion de l'ordre de 4,2% se retrouve dans la ZAP. La majorité des milieux humides (59%) se retrouvent dans le territoire de Mascouche.
- Avec près de 80 % (475 ha) en 2010, les marécages sont le type de milieux humides le plus fréquent dans la MRC.
- La caractérisation exhaustive sur la qualité de l'eau souterraine n'était pas disponible en 2015. Cependant, il y a une connaissance populaire de problématique d'eau saline dans certaines nappes d'eau souterraine qui est rapportée.

⁸⁶ MRC Les Moulins, 2015

3.2.8.2. ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE

Au Québec, 314 plantes vasculaires sont désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées par la LEMV (L.R.Q., c. E-12.01). De ce nombre, 78 sont légalement désignées menacées (57), vulnérables (12) ou vulnérables à la récolte (9). De plus, 193 espèces invasculaires (bryophytes) sont considérées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables⁸⁷. Du côté faunique, 20 espèces sont désignées menacées, 18 vulnérables et 115 susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables par la LEMV et la LCMVF, pour un total de 153 espèces fauniques à statut précaire⁸⁸.

Le MRNF et le MDDEP ont réalisé, en 2012, le « Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables » pour les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière⁸⁹. Ce guide identifie les habitats forestiers potentiels pour les plantes forestières menacées ou vulnérables à risque élevé. Deux types d'analyse ont été effectués. La première analyse visant à caractériser l'habitat de chacune des espèces et la seconde ayant pour but d'identifier les habitats forestiers propices à leur croissance. Ainsi, à partir des cartes écoforestières du MRNF, il est possible d'identifier pour un territoire donné des habitats potentiels pour les espèces floristiques du Groupe 1- Plantes forestières menacées ou vulnérables à risque élevé. On retrouve 1 141,5 ha d'habitat floristique potentiel sur le territoire moulinois (Tableau 32 ci-dessous et figure 21).

Tableau 32. Habitat floristique potentiel à la présence de plantes forestières menacées ou vulnérables à risque élevé d'espèces menacées ou vulnérables dans la ZAP, 2015⁹⁰

Territoire	Total habitats potentiels (ha)	% de la ZAP
Mascouche	800,6	10,2
Terrebonne	340,9	5,2
MRC Les Moulins	1 141,5	8

- Neuf espèces à statut précaire sont répertoriées dans la ZAP, dont huit à Terrebonne et une à Mascouche.
- Uniquement 2 espèces floristiques sont répertoriées.
- Les deux tiers des espèces à statut précaire présentes sur le territoire de la MRC sont menacées ou vulnérables, donc légalement protégées.

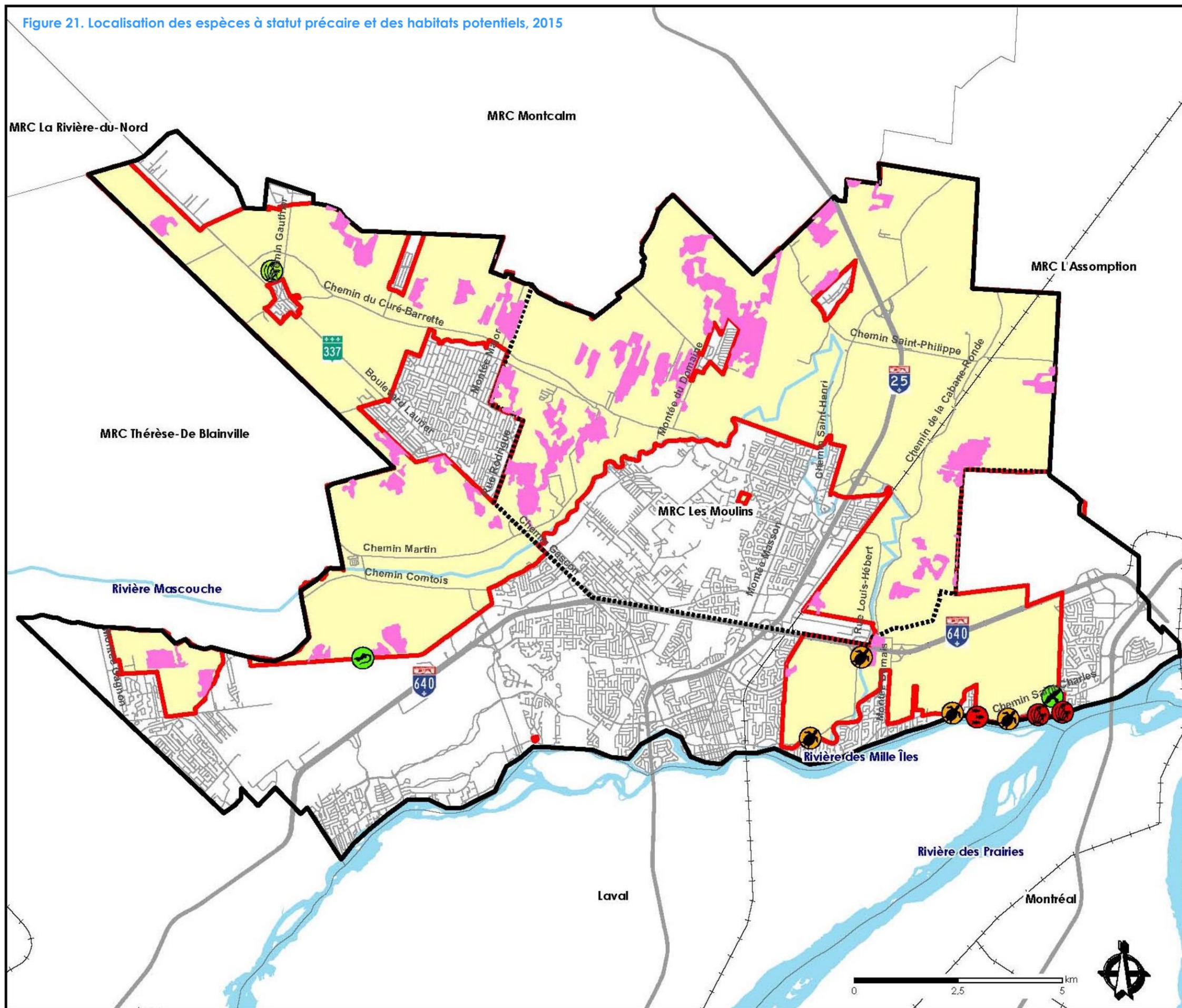
⁸⁷ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015

⁸⁸ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Juin 2013 (consulté en 2015)

⁸⁹ Une demande formelle a été acheminée au Centre de données du patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) section flore et faune, région de Lanaudière, afin d'obtenir les occurrences des espèces à statut précaire sur le territoire de la MRC Les Moulins.

⁹⁰ Habitats préférentiels déterminés par des variables géomatiques de la couche Peuplements forestiers du SIEF 2007 pour 85 espèces végétales forestières menacées ou vulnérables à risque élevé identifiées dans l'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière

Figure 21. Localisation des espèces à statut précaire et des habitats potentiels, 2015



Localisation des espèces fauniques et floristiques à statut et des habitats floristiques potentiels

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Espèces fauniques

- Espèce menacée (poisson)
- Espèce vulnérable (tortue)
- Espèce susceptible (Urodèle)
- Espèce susceptible (oiseau)

Espèces floristiques

- Espèce menacée
- Espèce susceptible
- Habitat floristique potentiel

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 CDPNQ, 2014 : Espèces à statut précaire, habitats floristiques
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

3.2.8.3. VALEUR ÉCONOMIQUE DES BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Les écosystèmes diversifiés du Québec fournissent de nombreux avantages dont bénéficient les communautés. À ce titre, les milieux humides préviennent les inondations en jouant un rôle de zone tampon de rétention. Les boisés constituent des filtres naturels assainissant l'air et fournissant des milieux de vie aux insectes pollinisateurs, sans qui la productivité du modèle agricole serait précaire. La nature fournit de nombreux bénéfices intangibles qui, au-delà de services d'approvisionnement direct comme la nourriture ou le bois de chauffage, participent à la régulation des systèmes naturels, à la culture et au patrimoine et fournissent un apport substantiel aux systèmes économiques. Ces éléments sont utiles et essentiels au bien-être humain et, dans bien des cas, ne peuvent être substitués par des produits de fabrication humaine (Dupras, Réverêt, & He. 2013).

Tableau 33. Valeur des biens et services environnementaux des écosystèmes dans la ZAP, 2014⁹¹

Utilisation du territoire	Superficie (ha)	Valeur non-marchande (\$/ha/an)	Valeur non-marchande (\$/an)
Forêt	4 920	3 982	19 591 440
Milieux humides	767	4 593	3 522 831
Milieux agricoles	5 466	3 988	21 798 408
Friches	263	2 720	715 360
TOTAL			45 628 039

De nombreuses études ont été réalisées depuis quelques années visant à évaluer la valeur économique de la biodiversité et des écosystèmes. La plus récente étude de Dupras, J. et Alam, M (2014) évalue la valeur économique des biens et services pour la zone agricole de la MRC à 45 M\$ par année, soit 3 163 \$ par hectare par année (Tableau 32 ci-dessus). Cette valeur inclut les biens et services traditionnels produits en zone agricole, dont la production agricole.

⁹¹ Dupras, J. et Alam, M. 2014. Urban Sprawl and Ecosystem Services: A Half Century Perspective in the Montreal Area (Quebec, Canada)

3.2.9. PAYSAGES ET RÉCRÉATION

L'approche paysagère porte un regard multidisciplinaire sur les paysages actuels et planifiés sur un territoire donné. Cette approche permet de caractériser le mode de vie des résidents, et peut, à la lumière de l'analyse de son évolution et de sa perception, devenir un outil pour le développement du territoire.

Le paysage agricole de la MRC se résume à :

- une seule entité topographique, la plaine, pour toute la zone agricole (HMR, 2015);
- le paysage de la plaine est caractérisé par le dynamisme généré par les activités des zones cultivées, des boisés et des usages autres, observables en bordure des zones urbanisées et industrielles (HMR, 2015);
- les différentes rivières et ruisseaux du territoire ne sont pas très visibles dans la zone agricole (HMR, 2015);
- on retrouve, dans la ZAP, une diversité d'ambiances liées aux types d'activités agricoles du territoire ainsi que la présence de vues orientées vers des points d'intérêt de la zone agricole, tels que le coteau (HMR, 2015);
- la présence visible et importante du patrimoine agricole (granges, maisons de ferme, silos, alignements d'arbres, vieux chemins ou rangs) (HMR, 2015).

Le territoire de la ZAP se distingue par ses paysages diversifiés et identitaires, qui renferment des routes, des chemins et des rangs où l'expérience paysagère y est relativement intéressante. La topographie distinctive, la présence de la rivière Mascouche et de la rivière des Mille-Îles (au sud), les traits biophysiques variés et le legs patrimonial agricole créent le caractère particulier du territoire.

L'entité topographique prédominante du territoire, la plaine, offre des vues profondes, mettant en scène des blocs forestiers ou des zones de développement. À ces grandes entités se superposent des microreliefs, les rivières, les ravines et les massifs forestiers, qui rythment et dynamisent le paysage parcouru. Certaines contraintes physiques qui influencent le type d'agriculture pratiquée, comme le type de sol et la présence ou absence d'eau, influencent aussi la composition des paysages. Les espaces qui sont cultivés offrent des vues profondes et ouvertes sur le paysage agricole, et ce, bien que la faible diversification des cultures à certains endroits ne permet pas une mise en valeur optimale de ces divers paysages.

Quant à l'aspect identitaire du paysage, la préservation de l'échelle familiale de plusieurs entreprises agricoles a contribué au maintien de bâtiments d'intérêt patrimonial et de paysages à caractère champêtre (granges, maisons de ferme, silos, alignements d'arbres, vieux chemins ou rangs, etc.).

Ces ensembles architecturaux et paysagers animent les paysages de la zone agricole et leur attribuent une valeur identitaire. Cette qualité de l'aménagement ne se manifeste toutefois pas partout sur le territoire agricole, tel qu'en témoigne l'analyse paysagère qui suit. La pression de l'urbanisation, les nouvelles utilisations du sol à vocation non agricole, l'affichage publicitaire, la mauvaise intégration architecturale, les friches, etc., contribuent à la banalisation des paysages agricoles dans certains secteurs, notamment ceux situés à proximité des périmètres d'urbanisation. De surcroît, on note aussi comme tendance la dévitalisation de certains secteurs agricoles en bordure des zones urbanisées (présence de terres abandonnées en friche, vente de fermettes).

3.2.9.1. PORTRAIT GÉNÉRAL

Les analyses paysagères ont révélé des points forts, des points faibles et la présence de tendances. Dans l'ensemble, voici un résumé du portrait général :

- présence de vue orientée vers des points d'intérêt de la zone agricole, tels que la rivière Mascouche (HMR, 2015);
- la richesse et l'importance du patrimoine architectural agricole (maisons et bâtiments de ferme, granges, etc.) et son bon état de conservation sont des éléments significatifs des paysages dans la ZAP (HMR, 2015);
- la présence d'éléments ponctuant et structurant les paysages de la zone agricole (arbres en isolé, haies brise-vent, silos à grains, massifs forestiers) créant un rythme et un dynamisme (HMR, 2015);
- présence importante de la forêt dans le paysage agricole de la plaine (HMR, 2015);
- présence des réseaux électriques et de lignes à haute tension sur quelques segments analysés (HMR, 2015);
- présence de monocultures sur certains segments de chemin (HMR, 2015);
- mauvaise intégration architecturale de certaines nouvelles constructions (résidentielles, commerciales, industrielles) au contexte agricole (HMR, 2015).



Tendance :

- Dévitalisation de certains secteurs agricoles en bordure des zones urbanisées : présence de terres abandonnées en friche, vente de fermettes (HMR, 2015).

3.2.9.2. PAYSAGES RÉGIONAUX DE LA ZAP

Cette section présente quelques types de paysage qui caractérisent la zone agricole du territoire moulinois. Parmi ceux-ci, se trouvent des paysages humanisés, cultivés, forestiers, lacustres, micropaysages, historiques et périurbains, ainsi que des éléments discordants.

Paysages humanisés



Chemin Saint-Philippe
Mascouche



Chemin de la Côte-Georges
Mascouche



Boul. Laurier (route 337)
Terrebonne

Le paysage humanisé a pour caractère d'être habité. Il a été modifié par les activités agricoles et agroforestières, mais demeure en harmonie avec l'environnement. La pratique de l'agriculture laisse des traces visibles sur le territoire. Il est un paysage chargé d'histoire et à la fois actuel, comme le travail de la terre, le temps des récoltes, les marchés publics, etc.

Paysages cultivés



Montée Major
Terrebonne



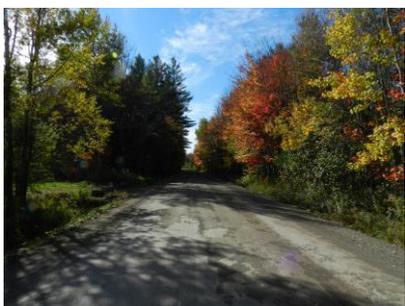
Chemin de la Côte-Georges
Mascouche



Chemin Saint-Henri
Mascouche

Le paysage cultivé de la zone agricole présente une diversité de cultures. Il est de nature maraîchère, de petits fruits, céréalière, fourragère, etc. La disposition des parcelles cultivées et de leur nature créent un rythme, une répétition, une alternance d'éléments variables, entre l'homogénéité et l'hétérogénéité.

Paysages forestiers



Chemin Newton
Mascouche



Chemin Saint-Henri
Mascouche



Chemin de la Côte-Georges
Mascouche

Le paysage forestier est présent sur le territoire de la zone agricole. La forêt encadre certaines vues, contribue à l'activité agroforestière par la présence de nombreuses érablières et possède une riche biodiversité.

Paysages lacustres



Chemin de la Cabane-Ronde
Mascouche



Chemin de la Cabane-Ronde
Mascouche



Chemin Saint-Charles
Terrebonne

Le paysage lacustre est caractérisé par la présence de rivières, ruisseaux et milieux humides visibles sur la zone agricole à partir des axes routiers : rivière Mascouche, rivière Saint-Pierre, rivière des Mille-Îles, etc. Ils sont d'un intérêt paysager distinctif de la zone agricole.

Micropaysages



Chemin Comtois
Terrebonne



Chemin Saint-Henri
Mascouche



Chemin de la Cabane-Ronde
Mascouche

Les micropaysages de la zone agricole sont diversifiés. Ils sont des paysages à petite échelle qui traduisent des microreliefs d'intérêt, des ambiances particulières, des couleurs et des textures distinctives. Par exemple, des petits vallons, des arbres en isolé, une zone argileuse grise, un marais, etc.

Paysages historiques et patrimoniaux



Chemin Saint-Henri
Mascouche



Chemin Saint-Charles
Terrebonne



Chemin de la Cabane-Ronde
Mascouche

Les paysages historiques se caractérisent par la présence d'éléments reliés au patrimoine agricole : les maisons et les bâtiments de ferme et leur disposition par rapport au rang, les noyaux villageois, les éléments architecturaux, les vestiges du passé. Les paysages historiques sont la validation de ceux identifiés au SAR (Schéma d'aménagement révisé de remplacement – MRC Les Moulins, version 2, Carte 17).

Paysages périurbains



Chemin Saint-Charles
Terrebonne



Montée Major
Terrebonne



Chemin Sainte-Claire
Terrebonne

Le paysage périurbain se traduit par la présence de développements en périphérie de la zone agricole : nouveaux projets résidentiels, quartiers industriels et l'aéroport de Mascouche. Ces développements contrastent habituellement avec la plaine agricole. L'agriculture est parfois enclavée par le développement urbain.

Éléments discordants



Chemin de la Cabane-Ronde
Mascouche



Chemin des Quarante-Arpents
Terrebonne



Chemin de la Cabane-Ronde
Mascouche

Les éléments discordants font référence aux installations qui perturbent le caractère agricole d'un secteur, par exemple, la présence d'infrastructures autoroutières, de lignes électriques à haute tension, d'affichage publicitaire, d'affectations en périphérie comme les secteurs industriels.

3.2.9.3. SEGMENTS PAYSAGERS À CARACTÈRE AGRICOLE

La ZAP est composée du grand ensemble topographique de la plaine (Annexe 8). Plus de 100 km ont été parcourus sur les routes, chemins et rangs sillonnant les unités topographiques du territoire agricole de la MRC pour faire ressortir ceux qui se distinguent par la présence de caractères particuliers (Tableau 35 et 37). Ces caractères font référence à l'unité topographique correspondante et à ses traits biophysiques, mais, également, au legs patrimonial agricole laissé au fil du temps. Uniquement le segment le plus représentatif de l'unité paysagère (caractère, ambiance et expérience du segment) est présenté, ci-après, dans les fiches descriptives (ensemble des fiches en Annexe 8).

L'évaluation de la qualité de l'expérience globale sur chacun des segments s'est faite sur la base de critères de présence d'éléments structuraux du paysage. Si un élément se retrouvait sur un tronçon, un point lui était accordé. Plus le nombre d'éléments présents est élevé, plus la qualité du paysage est jugée élevée (Tableau 34 et 36, méthodologie en Annexe 8). Ces tableaux et la carte (figure 22) qui suit synthétisent l'analyse et permettent de localiser les secteurs où la qualité du paysage est supérieure.

Tableau 34. Liste des segments routiers parcourus et qualité de l'expérience paysagère de la ZAP de Mascouche (48 km), 2014

Unité paysagère ⁹²	Segment routier		Expérience globale
	N°	Nom	
Plaine de la rivière Mascouche	1	Chemin Saint-Henri/Chemin Bas Mascouche	Remarquable / Moyenne
	2	Chemin de la Cabane-Ronde	Remarquable
	3	Chemin Saint-Paul	Moyenne
	4	Chemin Saint-Philippe	Faible / Moyenne
	5	Autoroute 25	Faible
	6	Rue Louis-Hébert	Faible
Plaine de la rivière aux Chiens	7	Chemin Saint-Henri	Remarquable
	8	Chemin Saint-Philippe	Faible
	9	Chemin Sainte-Marie	Faible
	10	Chemin de la Côte-Georges	Moyenne
	11	Autoroute 25	Faible
Plaine de la rivière Saint-Pierre	12	Chemin Sainte-Marie	Moyenne
	13	Chemin Newton	Moyenne

 : Fiche descriptive présentée ci-après

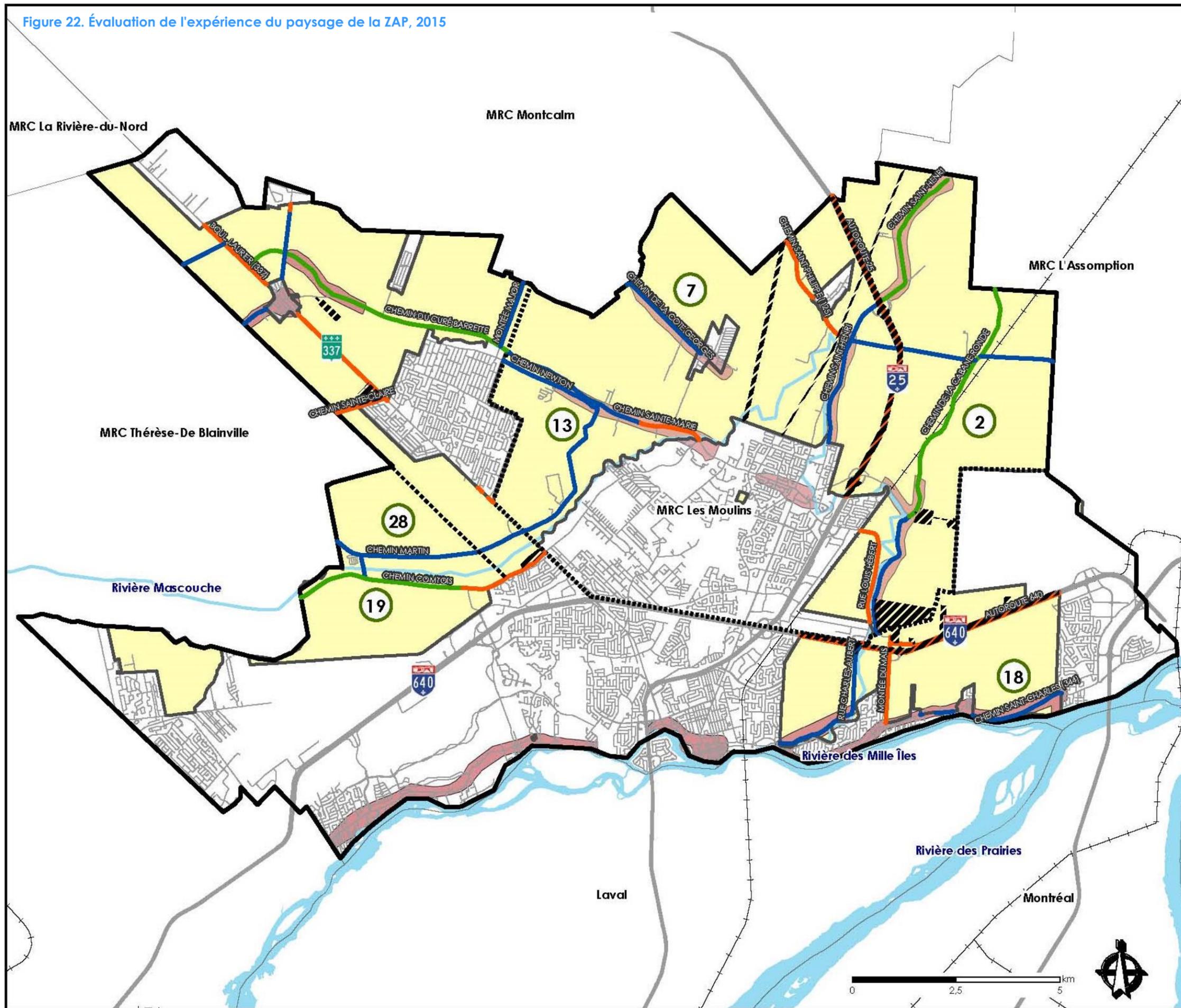
La classification des expériences de la ZAP, par segment évalué en fonction de critères de présence, s'est effectuée de la manière suivante :

-  **Expérience remarquable** (plus de 55 % de critères présents)
-  **Expérience moyenne** (entre 30 et 54 % de critères présents)
-  **Expérience faible** (moins de 30 % de critères présents)

Paysage discordant : présence d'éléments discordants dans le paysage agricole, tels que les lignes à haute tension, les affichages publicitaires, les intégrations non harmonieuses de nouvelles constructions, les zones d'extractions de sol ou les dépôts de matériaux.

⁹² Selon les données écoforestières du 4^e décennal, shapefile nommé : DISTRICTS_ECOLOGIQUES_DIS_ECO_VUE_SE_, colonne NM_DIS_ECO : la toponymie suivante a été utilisée "Plaine de la rivière aux Chiens", "Plaine de la rivière Saint-Pierre" et "Plaine de la rivière Mascouche", pour représenter le découpage des unités de paysage de la MRC Les Moulins.

Figure 22. Évaluation de l'expérience du paysage de la ZAP, 2015



Évaluation de l'expérience du paysage à l'intérieur de la zone agricole permanente

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Expérience paysagère

- Remarquable
- Moyenne
- Faible

- Éléments d'intérêt historique et panoramique (SAR)
- Paysage discordant

Ces symboles font référence aux numéros présentés dans les tableaux décrivant les segments routiers représentatifs à la section paysage

Sources

- CPTAQ, 2013: Zone agricole protégée
- CMM, 2012: Réseau ferroviaire
- HMR, 2014: Expérience paysagère
- MRC Les Moulins, 2015: Éléments d'intérêt
- MÉRN, 2015: Limites administratives
- Adresse Québec, 2015: Réseau routier

Tableau 35. Segments routiers représentatifs par unité de paysage de Mascouche, 2014

Plaine de la rivière Mascouche				
Route/Chemin/Rang/Rue Chemin de la Cabane-Ronde	Longueur 6,2 km	Couvert forestier Peu présent	Cours d'eau/Milieus humides Ruisseau de la Cabane-Ronde Fossé Dupras Ruisseau Boivert-Lapointe Petit Ruisseau	Usages Agricole (75 %) Urbain (10 %) Forêt (15 %)
2	Vitesse 70 km/h			Cultures Foin, maïs, trèfle & luzerne, soya Pâturages Écuries/élevages de chevaux Fermes laitières Bergerie/élevage d'alpagas Apiculture Sablière/Gravière
Description du paysage				
<p>Le chemin de la Cabane-Ronde est très diversifié en termes de cultures et d'usages agricoles qui sont perçus. Ce segment offre une proximité avec les agriculteurs et une richesse d'expériences.</p>				
Forces				
<ul style="list-style-type: none"> • Grande diversité d'usages agricoles • Mise en valeur des produits du terroir de la région (présence de kiosques) • Présence de la voie ferrée • Quelques percées visuelles sur le ruisseau de la Cabane-Ronde • Chemin sinueux • Présence d'un patrimoine architectural agricole intéressant 				
Faiblesses				
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un réseau électrique en bordure du chemin • Présence d'une ligne électrique à haute tension • Présence de quelques friches • Présence d'une zone d'exploitation (bruit/poussière et perte d'ambiance agricole) • Mauvaise intégration architecturale de certaines nouvelles constructions (résidentielles) 				
				
			 Remarquable	

Plaine de la rivière aux Chiens

Route/Chemin/Rang/Rue Chemin Saint-Henri	Longueur 1,5 km	Couvert forestier Présent	Cours d'eau/Milieus humides Ruisseau Éthier	Usages Agricole (70 %) Urbain (10 %) Forêt (20 %)	Cultures Foin, maïs, trèfle & luzerne, soya, millet Fermes laitières Exploitation acéricole Pépinière
7	Vitesses 70 km/h				

Description du paysage

Le chemin Saint-Henri est très intéressant pour l'intensité de l'expérience du paysage de la plaine agricole. Il offre une profondeur de vue qui ne se retrouve nulle part ailleurs sur le territoire de la MRC, sur ce petit segment particulier de la plaine de la rivière aux Chiens.

Forces

- Diversité de vues offertes sur la plaine agricole (vues à profond champ visuel et vues encadrées par des massifs boisés)
- Présence d'éléments ponctuant et structurant le paysage de la zone agricole (arbres en isolé, haies brise-vent, massifs forestiers)
- Présence d'un patrimoine architectural agricole très intéressant (maisons de ferme, granges, vieux silos de bois, etc.)

Faiblesses

- Chemin très étroit et vitesse des véhicules sur ce segment
- Fréquentation véhiculaire intense aux heures de pointe (accès vers l'autoroute 25 et la 640 en traversant le centre-ville de Mascouche)
- Présence d'un réseau électrique en bordure du chemin



Remarquable

Plaine de la rivière Saint-Pierre

Route/Chemin/Rang/Rue
Chemin Newton

Longueur
6,5 km

Vitesse
50 km/h

Couvert forestier
Présent

Cours d'eau/Milieus humides
Ruisseau Saint-Pierre
Ruisseau Noir
Rivière Mascouche

Usages
Agricole (40 %)
Urbain (10 %)
Forêt (50 %)

Cultures
Foin, maïs, trèfle & luzerne, soya
Écuries/élevage de chevaux
Maraîcher
Acériculture
Moulin à scie
Gazonnières

13

Description du paysage

Le chemin Newton est intéressant pour son caractère forestier et champêtre à la fois. L'alternance des massifs forestiers et des cultures apporte un dynamisme et des contrastes de clair/obscur intéressants. Ce segment possède également un noyau historique religieux d'intérêt.

Forces

- Caractère forestier et champêtre
- Chemin large et en gravier
- Diversité des vues sur la zone agricole (ouvertes, encadrées, filtrées et fermées)
- Intégration harmonieuse des nouvelles constructions au contexte agricole
- Présence d'une église anglicane importante, la Mascouche United Church, coin chemin Sainte-Marie, construite en 1856 par la famille Alexander, dont l'un des membres s'appelait Newton

Faiblesses

- Peu de diversité de cultures
- Présence de quelques friches
- Pas de vue sur les cours d'eau existants, soit le ruisseau Saint-Pierre, le ruisseau Noir ou la rivière Mascouche



Moyenne

Tableau 36. Liste des segments routiers parcourus et expérience paysagère de la ZAP de Terrebonne (52 km), 2014

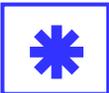
Unité paysagère	No.	Segment routier Nom	Expérience globale
Plaine de la rivière Mascouche	14	Autoroute 640	Faible
	15	Chemin des Quarante-Arpents	Faible
	16	Montée Dumais	Faible
	17	Chemin Saint-Charles	Moyenne
	18	Rue Charles-Aubert	Moyenne
Plaine de la rivière aux Chiens	19	Montée Major	Moyenne
	20	Chemin Gauthier	Faible
	21	Chemin Comtois	Faible
Plaine de la rivière Saint-Pierre	22	Chemin du Curé-Barrette	Remarquable
	23	Chemin Gauthier	Moyenne
	24	Boul. Laurier	Faible
	25	Chemin du Trait-Carré	Moyenne
	26	Chemin Sainte-Claire	Faible
	27	Chemin Martin	Moyenne
	28	Montée Valiquette	Moyenne
29	Chemin Comtois	Remarquable	

 : Fiche descriptive présentée ci-après

La classification des expériences de la ZAP, par segment évalué en fonction de critères de présence, s'est effectuée de la manière suivante :

-  **Expérience remarquable** (plus de 55 % de critères présents)
-  **Expérience moyenne** (entre 30 et 54 % de critères présents)
-  **Expérience faible** (moins de 30 % de critères présents)

Tableau 37. Segments routiers représentatifs par unité de paysage de Terrebonne, 2014

Plaine de la rivière Mascouche					
Route/Chemin/Rang/Rue Rue Charles-Aubert	Longueur 3,6 km		Cours d'eau/Milieus humides Rivière Mascouche Ruisseau Forget-Messier	Usages Agricole (90 %) Urbain (5 %) Forêt (5 %)	Cultures Foin, maïs, trèfle & luzerne Fermes laitières
	Vitesses 50 km/h	Couvert forestier Peu présent			
Description du paysage					
<p>Le chemin Charles-Aubert possède un caractère agricole, mais l'expérience est somme toute banale. Peu de fermes sont existantes et visibles à partir de la route. Le paysage de cette zone est en transformation progressive. On perçoit au loin de nouvelles constructions qui font leur apparition.</p>					
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vues encadrées par des haies ou lisières forestières • Ouvertures visuelles à certains endroits <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de diversité de cultures • Pas de percées visuelles sur la rivière Mascouche • Présence d'une ligne électrique à haute tension • Présence d'une ligne électrique en bordure de la rue • Présence de nouveaux développements résidentiels en construction dans le paysage agricole • Mauvaise intégration architecturale de certaines nouvelles constructions (résidentielles) 					
					
			 Moyenne		

Plaine de la rivière aux Chiens

Route/Chemin/Rang/Rue
Montée Major

Longueur
1,4 km

Couvert forestier
Présent

Cours d'eau/Milieus humides
Cours d'eau sans nom

Usages
Agricole (80 %)
Urbain (1 %)
Forêt (19 %)

Cultures
Maïs
Maraîcher (carottes)

19

Vitesses
70 km/h

Description du paysage

La montée Major offre une expérience différente qui se démarque des autres segments de cette unité paysagère. Ce segment est pourtant riverain à une zone résidentielle, mais on ne la perçoit pas. La montée Major offre également une proximité intéressante avec la culture de la carotte, qui est mise en valeur sur toute la longueur du lot.

Forces

- Vues encadrée sur la zone agricole (présence d'une haie brise-vent)
- Proximité avec l'agriculteur et la culture de la terre (spécialisation: carotte)
- Présence de bâtiments agricoles et équipements associés à la culture maraîchère (entrepôts, caveaux, tracteurs, etc.)
- Présence d'une terre noire organique

Faiblesses

- Peu de diversité de cultures
- Segment non habité



Moyenne

Plaine de la rivière Saint-Pierre

Route/Chemin/Rang/Rue
Chemin Comtois

Longueur
4 km

Vitesse
70 km/h

Couvert forestier
Peu présent

Cours d'eau/Milieux humides
Rivière Mascouche
Ruisseau Noir

Usages
Agricole (75 %)
Urbain (20 %)
Forêt (5 %)

Cultures
Foin, trèfle & luzerne, soya
Fermes laitières
Écuries
Pâturages
Gazonnière / Pépinière

28

Description du paysage

Le chemin Comtois est intéressant pour l'expérience de la plaine agricole. L'alternance des types d'usage agricoles permet un certain dynamisme des paysages offerts.

Forces

- Topographie vallonnée intéressante : présence d'une ravine créée par le ruisseau Noir
- Intensité de la zone agricole : ouverture visuelle sur la plaine
- Présence d'éléments ponctuant et structurant le paysage de la zone agricole (arbres en isolé, haies brise-vent, massifs forestiers)

Faiblesses

- Peu de diversité de cultures
- Monotonie de la plaine, lorsqu'il y a présence de plusieurs lots de gazon cultivé
- Fréquentation véhiculaire intense, nombreux passages de camions lourds
- Présence d'une ligne électrique en bordure de la route
- Présence d'une ligne électrique à haute tension
- Pas de percées visuelles sur la rivière Mascouche



Remarquable

3.2.9.4. RÉCRÉATION

En ce qui a trait aux activités d'agrotourisme et de loisirs, les activités permises demeurent limitées aux commerces d'hébergement (gîtes à la ferme), de restauration (tables champêtres) et aux sentiers récréatifs (MRC Les Moulins, 2002). On retrouve plusieurs types de sentiers récréatifs, de type non motorisé, tels les sentiers équestres et les pistes cyclables, ainsi que les sentiers motorisés comme ceux de quad et de motoneige, implantés sur le territoire de la zone agricole (Tableau 38 ci-dessous et Figure 23 page suivante).

Selon les agriculteurs, les activités récréatives non motorisées (41%) et les activités récréatives motorisées (32 %) sont jugées les plus compatibles avec les activités de production.⁹³

Tableau 38. Nombre de kilomètres de sentiers motorisés et non motorisés dans la ZAP, 2014

Type de sentier	Mascouche		Terrebonne		Total dans la ZAP (km)	Total dans la MRC (km)	% dans la ZAP
	Distance (km)	(%)	Distance (km)	(%)			
Motoneige ⁹⁴	15,1	54,3	12,7	45,7	27,8	35,2	79
■ Local	13,5	82,8	2,8	17,2	16,3	17,7	92
■ Trans-Québec	1,6	13,9	9,9	86,1	11,5	17,5	66
Quad (hiver) ⁹⁵	18,9	71,3	7,6	28,7	26,5	26,7	99
Quad (été) ⁹⁶	13,3	100	0	0	13,3	13,5	99
Cyclable ⁹⁷	0,7	41,2	1	58,8	1,7	15,6	10
Équestre ⁹⁸	37,7	100	0	0	37,7	41	92

- En 2014, les sentiers hivernaux (quad d'hiver et motoneige) sont majoritairement localisés à Mascouche avec un peu plus de 60 % du réseau (34/54,3 km) et à près de 90 % (54,3/61,9 km) dans la ZAP de la MRC.
- En 2014, 92 % (37,7/42 km) des sentiers équestres de la MRC se retrouvent dans la ZAP, et ce, intégralement sur le territoire de Mascouche.

93 Sondage mené dans le cadre du PDZA auprès des agriculteurs de la zone agricole

94 La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, 2015

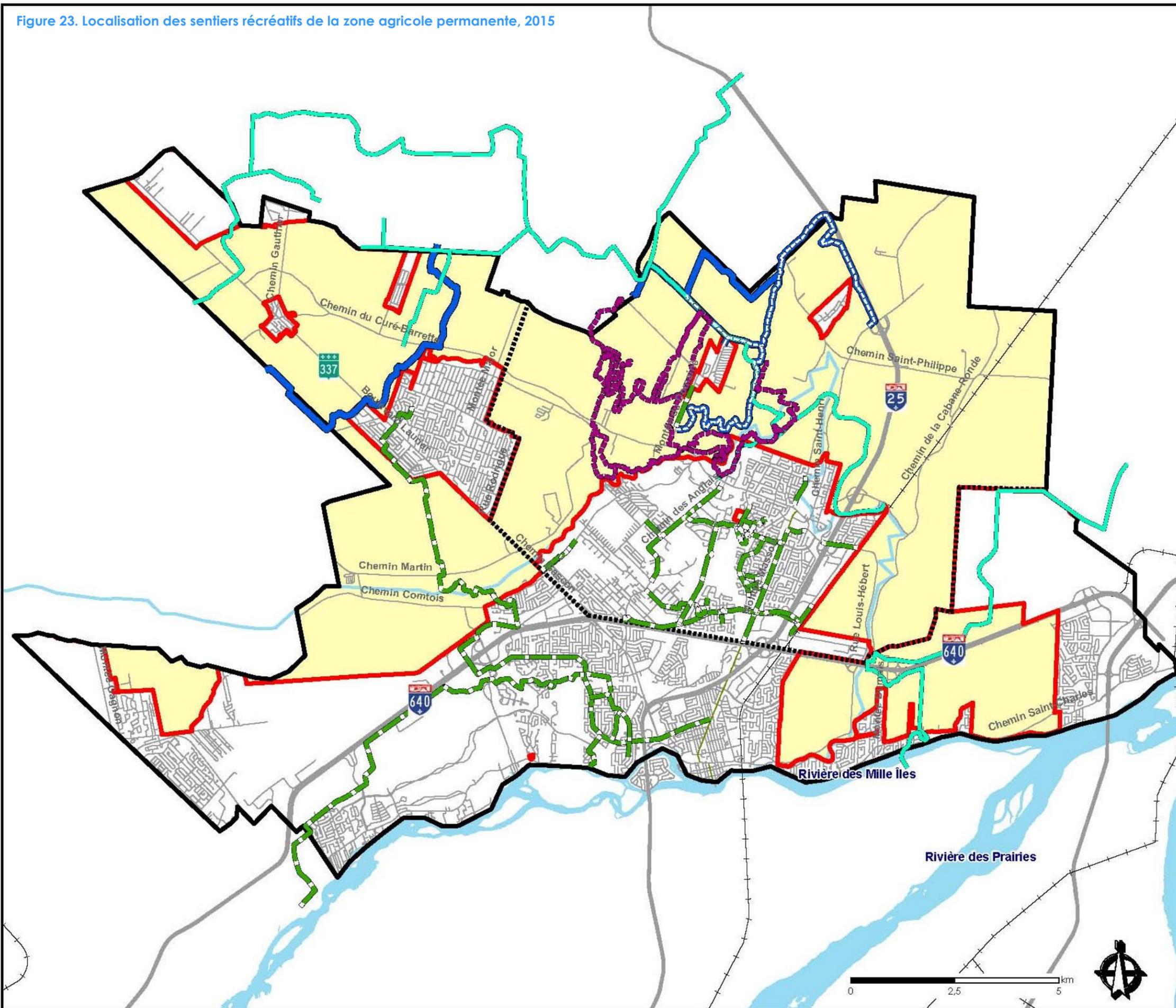
95 La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, 2015

96 La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, 2015

97 Ville de Mascouche : am_recreatif_1_141113 (2014) et Ville de Terrebonne : http://ville.terrebonne.qc.ca/uploads/html_content/Parcours%20de%20la%20TransTerrebonne.pdf

98 Ville de Mascouche : am_recreatif_1_141113 (2014)

Figure 23. Localisation des sentiers récréatifs de la zone agricole permanente, 2015



Localisation des sentiers récréatifs de la zone agricole permanente

Légende

Limites administratives

-  MRC Les Moulins
-  Municipalités locales
-  Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Autres routes

Sentiers récréatifs

-  Cyclable
-  Équestre
-  Motoneige
-  Quad (hiver)
-  Quad (été)

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier
 FQCQ, 2014-2015 : Sentiers été-hiver
 FCMQ, 2014-2015 : Sentiers
 Club équestre les Routiers, 2013 : Sentiers équestres
 Ville de Mascouche : Sentiers récréatifs (am_recreatif_1_141113)

3.3. ACTIVITÉS AGRICOLES

3.3.1. EXPLOITATIONS AGRICOLES

Tableau 39. Évolution du nombre d'entreprises agricoles, 2004-2010⁹⁹

Territoire	2004 (nb)	2010 (nb)	Variation 2010-2004 (%)
Mascouche	60	57	-5
Terrebonne	43	33	-23
MRC Les Moulins	103	90	-13
L'Assomption	173	151	-13
Laval	160	120	-25
Mirabel	359	336	-6
Thérèse-De Blainville	103	89	-13
MRC Couronne nord	950	875	-8
CMM	1 950	1 796	-8
Lanaudière	1 641	1 511	-8



- En 2010, on dénombrait 90 entreprises agricoles sur le territoire de la MRC¹⁰⁰. De ce nombre, Terrebonne en comptait 33 et Mascouche 57. Les entreprises agricoles représentent donc un peu moins de 2,3 % de l'ensemble des entreprises du territoire. Entre 2004 et 2010, on remarque une baisse importante du nombre de fermes, qui passe de 103 à 90, soit -13 % comparativement à une baisse de -8 % pour Lanaudière.

⁹⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹⁰⁰ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Tableau 40. Évolution du nombre de fermes par type de productions (revenu principal), 2004-2010¹⁰¹

Territoire	Production animale			Production végétale		
	Fermes 2004 (nb)	Fermes 2010 (nb)	Variation 2010-2004 (%)	Fermes 2004 (nb)	Fermes 2010 (nb)	Variation 2010-2004 (%)
Mascouche	25	18	-28	35	39	+11
Terrebonne	20	11	-45	23	22	-4
MRC Les Moulins	45	29	-35	58	61	+5
L'Assomption	72	57	-1	101	94	-7
Laval	17	12	-29	143	108	-24
Mirabel	173	142	-18	184	194	+5
Thérèse-De Blainville	32	20	-37	71	69	-2
MRC Couronne Nord	327	253	-23	621	622	0
CMM	549	427	-22	1 398	1 369	-2
Lanaudière	899	742	-17	742	769	+4

- Dans la MRC, le nombre de fermes en production animale a diminué de 35 % (45-29 fermes) entre les années 2004 et 2010, tandis qu'il a légèrement augmenté de 5 % (58-61 fermes) en production végétale pour la même période.
- Le nombre de fermes en production végétale a légèrement diminué dans la Ville de Terrebonne de 4 % (23-22 fermes) alors qu'il a augmenté dans la Ville de Mascouche de près de 11 % (35-39 fermes) entre 2004 et 2010.
- Bien que le nombre de fermes en production animale ait chuté dans les deux villes de la MRC, cette baisse a été plus marquée à Terrebonne qu'à Mascouche, avec respectivement 45 % (20-11 fermes) et 28 % (25-18 fermes) entre 2004 et 2010.
- Entre 2004 et 2010, la baisse du nombre de fermes en production animale a été bien plus marquée et plus forte dans la MRC avec 35 % que dans la CMM avec 22 % et dans Lanaudière avec 17 %.

¹⁰¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Tableau 41. Nombre de fermes par type de productions (revenu principal), 2010¹⁰²

Territoire	Production animale	Production végétale	Total	% animale	% végétale
	(nb)	(nb)	(nb)		
Mascouche	18	39	57	31,6	68,4
Terrebonne	11	22	33	33,3	66,7
MRC Les Moulins	29	61	90	32,2	67,8
L'Assomption	57	94	151	37,7	62,3
Laval	12	108	120	10	90
Mirabel	142	194	336	42,3	57,7
Thérèse-De Blainville	20	69	89	22,5	77,5
MRC Couronne nord	293	654	947	30,9	69,1
CMM	427	1 369	1 796	23,8	76,2
Lanaudière	742	769	1 511	49,1	50,9

- La MRC compte une proportion plus importante de fermes en production végétale avec 67,8 % (61/90 fermes) qu'en production animale avec 32,2 % (29/90 fermes) en 2010.
- En 2010, la proportion de fermes en production végétale dans la MRC avec 67,8 % (61/90) est inférieure à celle de la CMM avec 76,2 % et supérieure à celle de Lanaudière avec 50,9 %. Comparativement, en 2010, la proportion de fermes en production animale dans la MRC avec 32,2 % est supérieure à celle de la CMM avec 23,8 % et inférieure à Lanaudière avec 49,1 %.

¹⁰² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

3.3.1.1. PRODUCTION VÉGÉTALE

Les superficies en culture dans la MRC sont, principalement, en céréales et en fourrages (Tableau 42 page suivante). Le nombre total d'hectares en culture a légèrement diminué, principalement, dans les superficies en fourrages et en légumes. Les superficies en culture de céréales ont pour leur part augmenté. La MRC a assisté à une légère croissance du nombre de fermes ayant comme activité principale les céréales et protéagineux de même que les cultures abritées et l'horticulture ornementale.



Tableau 42. Répartition des superficies par type de cultures, 2010¹⁰³

Type de culture	Superficie 2004 (ha)	Répartition 2004 (%)	Superficie 2010 (ha)	Répartition 2010 (%)
Acériculture	48	0,7	24	0,4
Céréales/protéagineux	3 528	51,7	3 732	57,5
Cultures abritées	2	< 0,1	1	< 0,1
Fourrages	1 653	24,2	1 363	21
Fruits	20	0,3	33	0,5
Horticulture en conteneur	2	< 0,1	4	0,1
Horticulture en champs	658	9,6	636	9,7
Légumes	531	7,8	309	4,8
Pâturages	311	4,6	303	4,8
Autres	59	0,9	88	1,4
TOTAL¹⁰⁴	6 812	100	6 493	100

- Les principales superficies cultivées sont en céréales avec 57,5 % (3 732/6 493 ha) et en fourrages avec 21 % (1 363/6 493 ha) et comptent ensemble pour 78,5 % (5 095/6 493 ha) des superficies en culture dans la MRC en 2010.

¹⁰³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹⁰⁴ La différence de total de superficie cultivée entre les tableaux 8, 12 et 42 sont dues à des dates d'extraction des données différentes au cours de l'année 2010 du MAPAQ.

Tableau 43. Nombre d'entreprises agricoles et superficies selon le type de productions végétales (1^{er} revenu), 2010¹⁰⁵

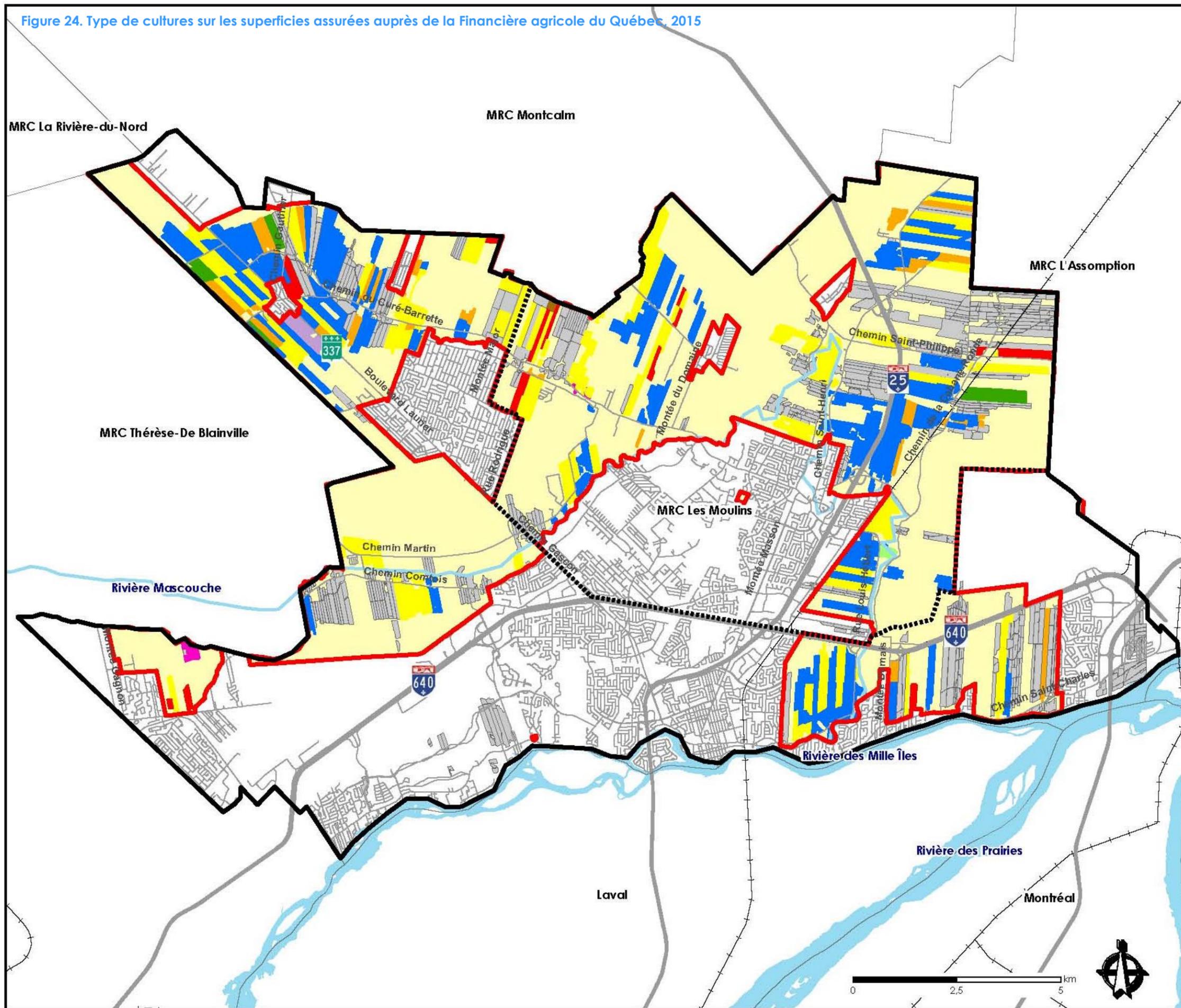
Territoire	Céréales et protéagineux		Fourrages et pâturages		Légumes		Fruits		Horticulture ornementale ¹⁰⁶ et cultures abritées		Acériculture		Autres productions végétales		TOTAL	
	(nb)	(ha)	(nb)	(ha)	(nb)	(ha)	(nb)	(ha)	(nb)	(ha)	(nb)	(ha)	(nb)	(ha)	(nb)	(ha)
Mascouche	16	2 055	5	796	7	231	2	19	7	213	1	14	1	81	39	3 409
Terrebonne	7	1 678	4	869	0	78	0	15	10	427	1	10	0	7	22	3 084
MRC Les Moulins	23	3 733	9	1 665	7	309	2	34	17	640	2	24	1	88	61	6 493



¹⁰⁵ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹⁰⁶ L'horticulture ornementale comprend les champs et les conteneurs

Figure 24. Type de cultures sur les superficies assurées auprès de la Financière agricole du Québec, 2015



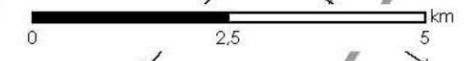
Type de cultures sur les superficies assurées auprès de la Financière agricole du Québec

Légende

- Limites administratives**
- MRC Les Moulins
 - Municipalités locales
 - Zone agricole permanente (ZAP)
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Voie ferrée
 - Autres routes
- Cultures assurées**
- Soya
 - Maïs
 - Foin
 - Maraîcher
 - Blé
 - Autres céréales
 - Petits fruits
 - Orge
 - Cultures mixtes
 - Non enregistrées / non disponibles

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 BDCA, 2014 : Cultures assurées
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier



Au sein de la ZAP, les superficies maraîchères sont, principalement, situées au nord de la zone urbaine de Mascouche. À Terrebonne, les grandes cultures sont, principalement, situées près du chemin Saint-Charles et autour du chemin Curé-Barrette. C'est également dans ce secteur (Curé-Barrette) que l'on retrouve plusieurs superficies en prairies ainsi qu'à l'est de l'autoroute 25 à Mascouche.

Tableau 44. Croissance des superficies par type de cultures, 2004-2010¹⁰⁷

Territoire	Céréales et protéagineux (%)	Fourrages (%)	Pâturages (%)	Légumes (%)	Fruits (%)	Hort. Orn. Champ (%)	Hort. Orn. Conteneur (%)	Cultures abritées (%)	Acériculture (%)	Autres productions végétales (%)	Total (%)
Mascouche	+23,6	-24,1	+32,7	-35,1	+26,7	-45,2	0	-50	-46,2	138,2	0
Terrebonne	-10,1	-11,9	-41,6	-55,4	+200	+56,5	+50	0	-54,5	-72	-9,4
MRC Les Moulins	+5,8	-17,5	-2,9	-41,8	+70	-3,3	+100	-50	-50	+49,2	-4,7
L'Assomption	+14,1	-7	-44	+6,5	+13,6	+14,7	0	33,3	+99,2	+43,1	+8,7
Laval	+42,6	+2	-53,7	-22,6	0	-29,2	+42,9	-5,6	+8,3	-70,4	-7,4
Mirabel	+17,3	-10,6	-12	-4,4	+2	-1,5	-60	-28,6	+24,7	+15	+5,1
Thérèse-De Blainville	+5,8	-0,7	-3,1	-25,6	-13	+10,6	-50	+33,3	-15,5	-43,4	-1,5
MRC Couronne nord	+13,9	-11,9	-11,8	-8,4	-9,9	+1,7	-19,2	0	+14	-6,3	+2,7
CMM	+11	-14,8	-11,8	-24,5	-6	-2,2	+46,2	-2,9	+19,9	-11,3	+2,2
Lanaudière	+6,7	-3,1	-26,9	+20,6	+102,1	+16,4	+31,5	-3,8	+4,4	-44,2	+2,9

- Les superficies totales en culture ont diminué de 4,7 % (-295 ha, dont -308 ha à Terrebonne et +14 ha à Mascouche) dans la MRC, entre 2004 et 2010, quand dans le même temps, elles augmentaient de 2,2 % dans la CMM et 2,9 % dans Lanaudière.
- Les superficies en culture de fruits (+70 %), en horticulture ornementale (+100 % en conteneurs) et en autres cultures (+49 %) ont présenté une croissance importante entre 2004 et 2010 dans la MRC.
- Les superficies en culture de légumes (-41,8 %, - 222 ha) ainsi que les superficies en cultures acéricoles (-50 %, -24 ha) ont affiché une baisse importante entre 2004 et 2010 dans la MRC.

¹⁰⁷ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Tableau 45. Superficie des cultures des principaux légumes et fruits cultivés dans la MRC, 2010¹⁰⁸

Culture	Fraise (ha)	Framboise (ha)	Carotte (marché frais) (ha)	Choux (marché frais) (ha)	Maïs sucré (marché frais) (ha)	Pommes de terre (marché frais) (ha)
Superficie (ha)	12,1	2,9	91,6	60,9	67	79

- Les principaux légumes cultivés en 2010 sont pour le marché frais : les carottes (92 ha), les pommes de terre (79 ha), les choux (61 ha) et le maïs sucré (67 ha).

Tableau 46. Production de gazon dans la région de Lanaudière, 2010¹⁰⁹

Territoire	Exploitations agricoles (nb)	Superficie exploitée (ha)
D'Autray	4	285
Joliette	3	129
Montcalm	3	272
MRC Les Moulins	8	698
Lanaudière	18	1 385

- En 2010, 44 % (8/18 fermes) des producteurs et plus de 50 % (698/1 385 ha) des superficies de gazon de Lanaudière se trouvent dans la MRC.

¹⁰⁸ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹⁰⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Tableau 47. Production de gazon dans la CMM, 2010¹¹⁰

Territoire	Exploitations agricoles (nb)	Superficie exploitée (ha)
Terrebonne	5	507
Mascouche	3	192
MRC Les Moulins	8	698
Saint-Eustache	1	23
Saint-Joseph-du-Lac	1	1
Mirabel	6	566
Couronne nord	16	1 288
Couronne sud	1	168
Laval	1	17
CMM	18	1 473



- En 2010, Terrebonne et Mascouche représentent 44 % (8/18 fermes) et 47 % (698/1 473 ha) de gazons de la CMM.

Tableau 48. Évolution du nombre de fermes par production végétale (revenu principal), 2004-2010¹¹¹

Territoire	Céréales et protéagineux (nb)		Fourrages et pâturages (nb)		Légumes (nb)		Fruits (nb)		Cultures abritées et horticulture ornementale (nb)		Acériculteurs (nb)		Autres prod. Végétales (nb)	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Mascouche	9	16	4	5	12	7	2	2	6	7	2	1	0	1
Terrebonne	10	7	2	4	1	0	2	0	7	10	0	1	1	0
MRC Les Moulins	19	23	6	9	13	7	4	2	13	17	2	2	1	1

¹¹⁰ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹¹¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Céréales et protéagineuses

Entre 2004 et 2010, l'augmentation de 21 % (19-23) du nombre de fermes qui ont, comme principale source de revenus, les cultures en céréales et protéagineux dans la MRC est due à l'augmentation du nombre de fermes et des superficies de ces cultures dans la Ville de Mascouche. Car, durant la même période, le nombre de fermes et les superficies de ces cultures ont diminué dans la Ville de Terrebonne.

Fourrages et pâturages

Bien que les superficies en fourrages aient diminué de près de 17,5 %, le nombre de fermes en cultures fourragères a affiché une forte croissance (+50 %, 6-9) entre 2004 et 2010. Par contre, durant la même période, les superficies en pâturages de la Ville de Mascouche ont augmenté de plus de 32 %, passant de 162 à 215 ha.

Légumes

Entre 2004 et 2010, le nombre de fermes qui ont comme principale source de revenus les légumes a diminué de 46 % (13-7); ce qui est semblable à la diminution observée pour les superficies de ces cultures (-41,8 %). La diminution des superficies en légumes est plus marquée à Terrebonne qu'à Mascouche.

Fruits

Le nombre de fermes en culture de fruits a diminué de 50 % (4-2) entre 2004 et 2010. La diminution du nombre de fermes en culture de fruits est seulement sur le territoire de la Ville de Terrebonne. Bien qu'il n'existe plus de fermes déclarant comme principale culture les fruits dans la Ville de Terrebonne, les superficies déclarées en fruits y ont triplé pour la même période. Ce qui peut s'expliquer par le fait que des entreprises fruitières, ayant leur site d'activités hors du territoire de la ville, aient augmenté leurs superficies en culture de fruits à Terrebonne, mais aussi par le fait que des producteurs déclarent des superficies en fruits sans en déclarer de revenu.

Cultures abritées et horticulture ornementale

Le nombre de fermes en cultures abritées et horticulture ornementale, entre 2004 et 2010, a présenté une croissance de 31 % (13-17). Cette croissance est plus marquée à Terrebonne qu'à Mascouche. Par contre, seules les superficies en horticulture ornementale en conteneurs ont augmenté durant cette période (100 %). Les superficies en horticulture ornementale en champs (-3,3 %) et en cultures abritées (-50 %) ont diminué.

Acériculture

Entre 2004 et 2010, les superficies en acériculture ont diminué de 50 % pendant que le nombre de fermes en acériculture est resté stable dans la MRC (2-2), augmentant à Terrebonne et diminuant à Mascouche.

Autres productions végétales

Le nombre de fermes déclarant comme principale production une autre production est resté stable dans la MRC (1-1), diminuant à Terrebonne et augmentant à Mascouche. Les superficies en autres productions végétales ont augmenté dans la MRC durant la même période, augmentation due à Mascouche.

3.3.1.2. PRODUCTION ANIMALE

Dans la MRC, l'élevage est bien réparti entre les fermes de chevaux, de bovins laitiers et de bovins de boucherie (Figure 25 et tableau 49 pages suivantes). On observe une diminution du nombre de fermes d'élevage de bovins et le nombre de fermes de chevaux semble stable (plusieurs centres équestres ne figurent toutefois pas dans les données du MAPAQ et donc non comptabilisés (Tableau 49 page suivante)). Le nombre d'unités animales est par contre en baisse, particulièrement, dans le porc et la volaille.



Tableau 49. Répartition et évolution des fermes par type d'élevages (revenu principal), 2004 – 2010¹¹²

Type de cultures	Ferme en production animale 2004 (nb)	Ferme en production animale 2010 (nb)	Répartition en 2004 (%)	Répartition en 2010 (%)	Variation des productions animales entre 2004 et 2010 (%)
Bovins laitiers	17	8	37,8	27,6	-53
Bovins de boucherie	10	6	22,2	20,7	-40
Cheval ¹¹³	8	8	17,8	27,6	0
Ovin	3	3	6,7	10,3	0
Porc	3	2	6,7	6,9	-33
Volaille	2	0	4,4	0	-100
Autres	2	2	4,4	6,9	0
Total	45	29	100	100	-36

- Aucune ferme dont le revenu principal est l'élevage de volaille n'est enregistrée dans la MRC en 2010, selon les données du MAPAQ.
- Entre 2004 et 2010, le nombre de fermes de bovins laitiers et de boucherie a diminué respectivement de 53 % (17-8) et 40 % (10-6) dans la MRC, alors que, dans le même temps, celui des fermes de porcs a diminué de 33 % (3-2) et celui de la volaille de 100 % (2-0).

¹¹² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹¹³ Les données du MAPAQ n'incluent pas toutes les fermes équestres

Tableau 50. Nombre d'exploitations ayant cette production comme activité principale, 2004-2010

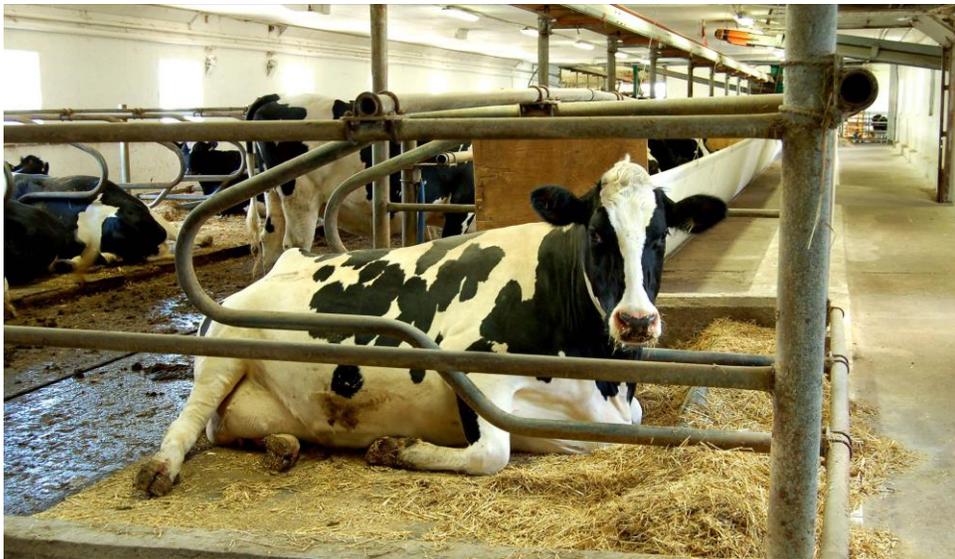
Type d'élevage	Année	Mascouche (nb)	Terrebonne (nb)	Les Moulins (nb)	L'Assomption (nb)	Laval (nb)	Mirabel (nb)	Thérèse-De Blainville (nb)	Couronne nord (nb)	CMM (nb)	Lanaudière (nb)
Bovins laitiers	2004	8	9	17	43	3	96	11	194	616	356
	2010	2	6	8	28	2	70	8	130	457	238
Bovins de boucherie	2004	5	5	10	14	2	40	4	74	188	137
	2010	4	2	6	11	0	39	1	64	144	123
Porcs	2004	2	1	3	4	0	9	5	21	108	142
	2010	2	0	2	2	0	4	3	11	90	110
Volaille	2004	1	1	2	4	2	8	3	23	89	159
	2010	0	0	0	3	0	8	1	19	84	171
Chevaux	2004	6	2	8	4	5	9	1	32	75	27
	2010	6	2	8	10	4	13	3	45	90	40
Ovins	2004	1	2	3	1	1	1	1	7	29	21
	2010	3	0	3	1	1	4	0	10	30	31
Autres productions animales	2004	2	0	2	2	4	10	7	27	70	57
	2010	1	1	2	2	5	4	4	14	58	29

- Entre 2004 et 2010, le nombre d'exploitations ayant les bovins laitiers et de boucherie, les porcs et la volaille sur la MRC suivent la tendance générale de baisse avec, par exemple, une baisse de près de 50 % (17-8) pour le nombre d'exploitations en bovins laitiers quand, dans le même temps, cela diminuait de 33 % (356-238) dans Lanaudière.
- Alors que les fermes d'élevage de la volaille étaient en nombre croissant et composaient le deuxième plus grand type d'élevage dans Lanaudière, ces fermes disparaissaient entre 2004 et 2010 du territoire moulois.
- Pour le secteur équestre et ovin, entre 2004 et 2010, le nombre d'exploitations reste stable sur le territoire de la MRC (respectivement 8 et 3) alors qu'il augmente sur la majorité des territoires de comparaison (par exemple, Lanaudière passant respectivement de 27 à 40 et de 21 à 31 exploitations).

Tableau 51. Nombre d'unités animales (u.a.) selon le type de productions (ferme déclarante), 2004-2010¹¹⁴

Territoire	Bovins laitiers (u.a.)		Bovins boucherie (u.a.)		Porcs (u.a.)		Volaille (u.a.)		Chevaux (u.a.)		Ovins (u.a.)		Autres prod. Animales (u.a.)	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Mascouche	276	127	141	107	150 à 200	200 à 500	0 à 50	0	184	158	79	119	48	0
Terrebonne	541	546	185	174	100 à 500	0 à 50	100 à 150	85	56	80	47	0	0	0
MRC Les Moulins	817	673	326	281	307	234	107	85	240	238	126	119	48	0

- Entre 2004 et 2010, la diminution du nombre d'unités animales est généralement plus marquée à Mascouche qu'à Terrebonne. Cette baisse est principalement causée par la diminution du cheptel bovin (laitiers et boucherie) à Mascouche, avec, par exemple, un recul de 54 % pour le bovin laitier (276-127 u.a.).



Bovins laitiers et de boucherie

En combinant les fermes d'élevage de bovins laitiers et bovins de boucherie, les fermes d'élevage de bovins comptent pour 48 % de l'ensemble des fermes d'élevage dans la MRC en 2010. On note, cependant, une diminution du nombre de fermes d'élevage de bovins, tous types confondus, entre 2004 et 2010. Cette baisse est plus marquée dans les élevages laitiers. La baisse du cheptel laitier est attribuable aux fermes situées à Mascouche. Le cheptel de bovins de boucherie a diminué dans les deux villes de la MRC, mais cette baisse est plus forte à Mascouche.

¹¹⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Chevaux

L'élevage de chevaux représente 28 % des entreprises en production animale de la MRC. Entre 2004 et 2010, le nombre de fermes et d'unités animales pour l'élevage du cheval est resté stable. La particularité de l'élevage équestre est que plusieurs entreprises ne sont pas enregistrées au MAPAQ. En 2014, le Club équestre de Mascouche a recensé 109 écuries qui comptaient entre 1 et 65 chevaux, dont 30 à Terrebonne et 79 à Mascouche.

Ovins

Le nombre de fermes ovines est resté stable dans la MRC entre 2004 et 2010; le cheptel ovin aussi. Par contre, on remarque une forte croissance du cheptel ovin à Mascouche et une disparition du nombre d'unités animales d'ovins à Terrebonne.

Volaille

Entre 2004 et 2010, le nombre de fermes en production avicole est passé de 2 à aucune, bien qu'il reste 85 unités animales de volaille à Terrebonne.

Autres

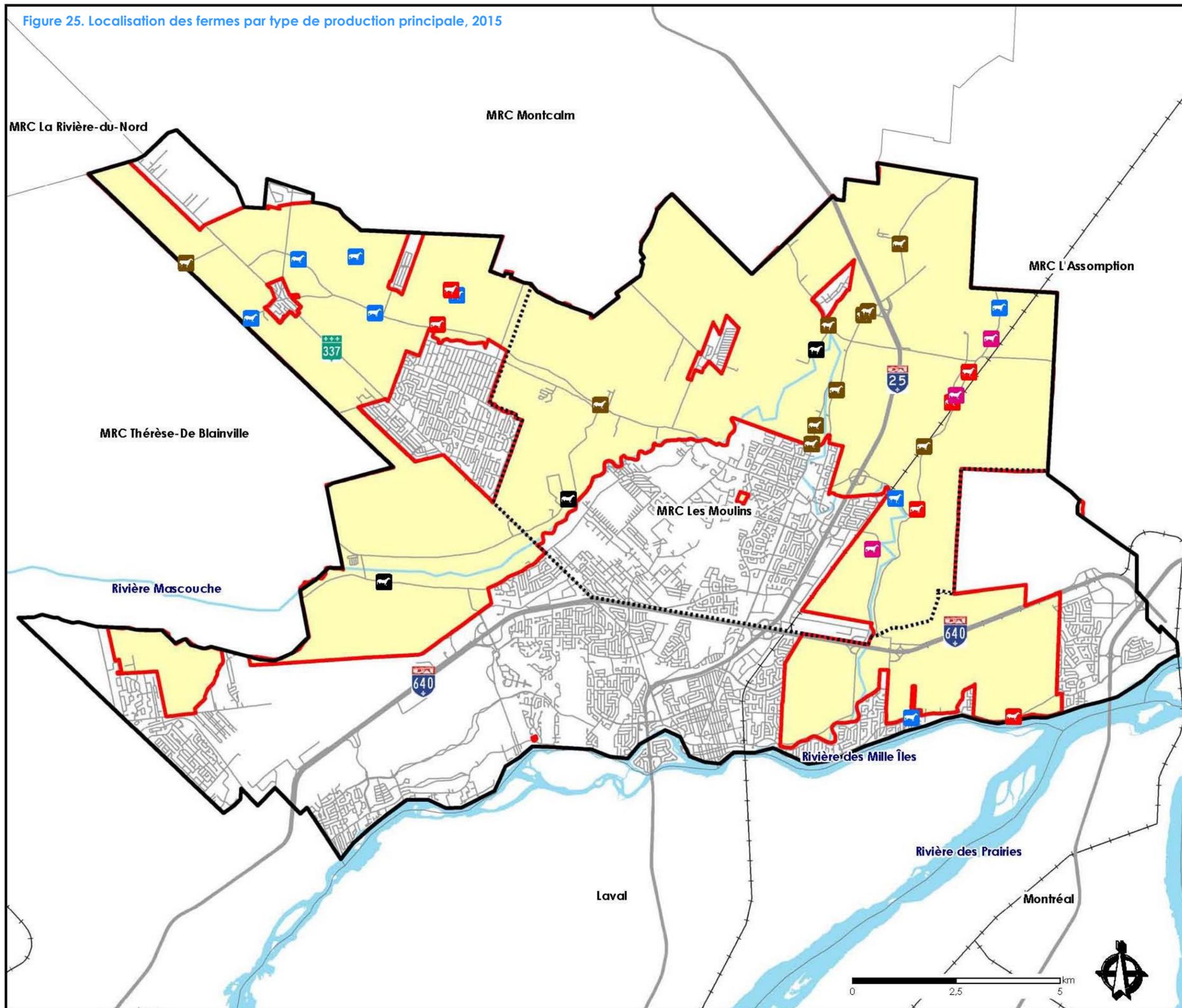
Le nombre de fermes d'autres productions animales est resté stable entre 2004 et 2010; bien qu'il n'y ait plus d'unités animales de cette catégorie déclarées dans la MRC en 2010.

La figure 25 (page suivante) présente la localisation des fermes par type de production principale.

- Les fermes équestres de la MRC (enregistrées au MAPAQ) sont, principalement, regroupées sur le chemin Saint-Henri.
- Le secteur de La plaine regroupe la majorité des fermes de production laitière de la MRC.
- Il y a une grande diversité d'élevages sur le chemin de la Cabane-Ronde.



Figure 25. Localisation des fermes par type de production principale, 2015



Localisation des fermes par type de production principale

Légende

Limites administratives

- MRC Les Moulins
- Municipalités locales
- Zone agricole permanente (ZAP)

Réseau routier

- Autoroute
- Voie ferrée
- Autres routes

Production principale

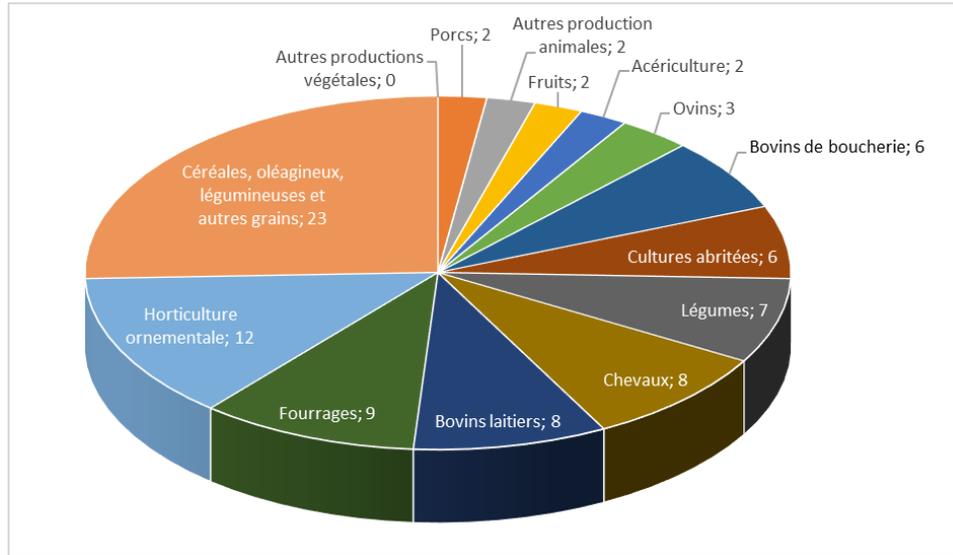
- Bovins de boucherie
- Bovins laitiers et production laitière
- Chevaux
- Ovins
- Porcs

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 MAPAQ, août 2013 : Site principaux des exploitations agricoles enregistrées par production principale
 MÉRN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

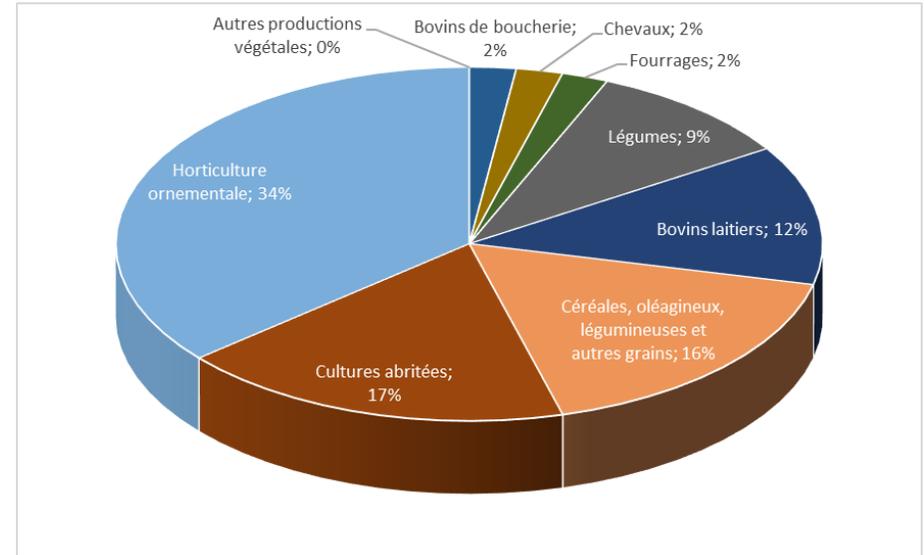
À noter :

Graphique 3. Nombre d'exploitations réparties selon l'activité principale, 2010¹¹⁵



- En 2010, le trio de tête des secteurs d'activités agricoles comptant le plus d'exploitations agricoles était les céréales, protéagineux, légumineuses et autres grains (23/90 fermes), l'horticulture ornementale (12/90 fermes) et les fourrages (9/90 fermes).

Graphique 4. Importance des différentes productions dans les revenus bruts de la MRC, 2010¹¹⁶



- Il est intéressant de noter qu'en termes de revenus bruts, l'horticulture ornementale (34 %), les cultures abritées (17 %) et les céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains (16 %) constituent le trio de tête. Les fourrages, quant à eux, sont dans les revenus les moins importants avec seulement 2 %.

¹¹⁵ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹¹⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

3.3.2. AGROENVIRONNEMENT

L'agroenvironnement se réalise en mettant en pratique une série d'actions visant à améliorer la performance environnementale de leur entreprise tout en étant réaliste pour la production agricole. Les bonnes pratiques sont diverses et définies selon quatre axes : la gestion des fumiers, de la fertilisation, des ennemis de culture et la conservation des sols et de l'eau¹¹⁷. Parmi les bonnes pratiques fréquemment mises en place dans les entreprises agricoles, notons la mise en place de haies brise-vent et la pratique de travail réduit ou de semis direct.



Les faits saillants :

- un peu plus de 39 % des fermes de la MRC déclarent procéder à un travail minimum du sol. Quant aux brise-vent, naturels ou plantés, 26% des exploitations déclarent en posséder. 86 % des exploitations agricoles de la MRC affirment pour leur part adopter des pratiques agroenvironnementales (MAPAQ, 2010);

¹¹⁷ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2014

- en 2013, huit entreprises agricoles de la MRC étaient membres d'un CCAE dont cinq à Terrebonne; ce qui représente un taux de pénétration de moins de 10 % des entreprises de la MRC, tandis que la moyenne régionale se situe plutôt autour de 24 % (Communication MAPAQ régional, 2010);
- le CCAE le plus présent dans la région est COGÉNOR¹¹⁸ Lanaudière (MAPAQ, 2010);
- faits saillants issus du sondage mené dans le cadre du PDZA auprès des agriculteurs de la zone agricole :
 - la plupart des répondants ont implanté au moins une pratique agroenvironnementale (86 %). Les principaux sont : l'arrosage en fonction des besoins (67 %), la rotation des cultures (47 %), le travail réduit du sol ou le semis direct (44 %), l'utilisation d'engrais verts (36 %) et la gestion des fumiers (33 %);
 - 36 % ne sait pas ce qu'est un club agroenvironnemental et 25 % ne sait pas quels sont les services offerts par un CCAE;
 - 80 % des entreprises ne sont pas membres d'un CCAE ;
 - les principaux réseaux d'information utilisés sont l'agronome (39 % l'utilisent souvent ou toujours), suivi par la coopérative (32 %) et les réseaux informels de collègues agriculteurs (21 %);
 - les pratiques agroenvironnementales les plus susceptibles d'être implantées dans les dix prochaines années sont
 - travail réduit (33 %);
 - aménagement pour la biodiversité (28 %);
 - réduction de la fertilisation (25 %);
 - bandes riveraines élargies (22 %).
- une étude menée par le COBAMIL dans le bassin versant de la rivière Mascouche (2011-2012)¹¹⁹ a démontré qu'il y avait une concentration élevée de phosphore total à tous les points d'échantillonnage existants. De plus, il y a peu de bandes riveraines aménagées le long des cours d'eau et la pente des talus est très abrupte (rivière fortement encaissée dans les dépôts de surface); ce qui favorise le décrochement des berges en milieu agricole. Quatre principaux problèmes en lien avec l'eau sur le territoire du bassin versant de la rivière des Mille-Îles ont été jugés prioritaires :
 - la contamination microbiologique;
 - la perte et la dégradation des milieux humides et riverains;
 - l'érosion;
 - l'approvisionnement en eau.

Le tableau, à la page suivante, synthétise les principaux points qui sont ressortis pour chacun des quatre problèmes suite à des rencontres effectuées auprès des agriculteurs.

¹¹⁸ Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière

¹¹⁹ Conseil des bassins versants des Mille-Îles, 2013

Tableau 52. Principales préoccupations à l'égard des quatre principaux problèmes jugés prioritaires, 2013¹²⁰

Problème prioritaire A : Contamination microbiologique	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Certains producteurs agricoles doivent respecter des normes relatives à la qualité microbiologique de l'eau utilisée pour irriguer les cultures ou abreuver les animaux. Par exemple, les producteurs laitiers doivent respecter les normes LCQ (Lait canadien de qualité). De plus, un nombre grandissant d'acheteurs imposent des normes aux producteurs maraîchers. ■ D'importants investissements ont été réalisés dans le secteur agricole afin de limiter la contamination microbiologique (ex. fosses à lisier), mais les résultats de ces initiatives ont été peu diffusés. ■ Certains producteurs maraîchers ne peuvent s'approvisionner dans les cours d'eau du territoire qui présentent une contamination microbiologique trop importante. ■ Les participants se demandent quel est le rôle joué par le secteur agricole dans la contamination microbiologique des ressources en eau, comparativement au secteur urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Selon les participants, la perte et la dégradation des milieux humides et riverains résultent davantage des pressions urbaines. ■ Les agriculteurs déplorent qu'ils doivent payer des taxes foncières pour la portion de terre située dans la bande riveraine. La protection de celle-ci entraîne des pertes de revenus considérables.
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'érosion est un problème avec lequel doivent composer la majorité des agriculteurs. ■ En raison de la perte de milieux naturels, les crues (coups d'eau après les pluies) sont plus importantes qu'auparavant dans certains cours d'eau. Celles-ci accentuent les problèmes d'érosion. ■ Les changements climatiques pourront aggraver les problèmes d'érosion étant donné que les épisodes de pluies extrêmes seront plus fréquents. ■ On a assisté à une diminution de l'élevage et, par le fait même, à une diminution des superficies occupées par le foin au cours des dernières années. Le foin prévenant l'érosion, sa disparition pourrait avoir contribué à accentuer ce problème. ■ Les sentiers de motoneige et de VTT, qui entraînent une compaction du sol, créent des problèmes d'érosion à la fonte des neiges. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'approvisionnement en eau est un enjeu important pour les agriculteurs, notamment, pour les producteurs maraîchers et laitiers ainsi que pour les gazonnières. ■ La disponibilité de l'eau peut être un facteur limitatif de la production agricole. ■ Les pratiques d'irrigation changent et les besoins en eau augmentent : - On irrigue certaines productions qu'on n'irriguait pas auparavant - On se tourne, de plus en plus, vers le goutte-à-goutte. ■ Le défi de l'approvisionnement est particulièrement important dans le bassin versant du ruisseau Rousse. On y retrouve plusieurs producteurs maraîchers et le projet de mine de niobium à Oka menace la qualité de l'eau disponible selon les agriculteurs du secteur. ■ Le remblai des milieux humides dans des zones de recharge de la nappe phréatique peut menacer la disponibilité de l'eau. D'ailleurs, des participants constatent un abaissement de la nappe phréatique dans certains secteurs. ■ Les producteurs qui s'approvisionnent dans les cours d'eau doivent souvent composer avec d'importantes variations des niveaux d'eau (crues et étiages sévères).

¹²⁰ Conseil des bassins versants des Mille-Îles, 2013

3.4. DYNAMISME DE LA ZONE AGRICOLE

Sont regroupés dans cette section les indicateurs, autres que territorial et descriptif des productions agricoles, qui permettent une interprétation de la santé des activités agricoles sur un territoire donné. Ces indicateurs comprennent des indicateurs humains, touchants les producteurs agricoles, et économiques qui indiquent la place de l'agriculture dans l'économie locale.

3.4.1. APPARTENANCE ET INTENTION DE CHANGEMENT

Afin de mieux connaître les attentes, besoins et préoccupations du milieu agricole, une enquête-questionnaire a été adressée à l'ensemble des 90 membres de l'UPA de la ZAP¹²¹ durant la période de mai à juin 2014 (Annexe 1). La forte mobilisation des membres, reflétée par un taux de participation de 50 %, peut servir d'indicateur envers l'avenir de la zone agricole. D'autres facteurs peuvent également illustrer ce dynamisme.

Faits saillants issus du sondage mené dans le cadre du PDZA auprès des agriculteurs de la zone agricole :

- la moitié des répondants ont un sentiment d'appartenance moyen (47 %) alors que (33 %) ont un fort sentiment d'appartenance envers le territoire agricole de la MRC (14 % très fort sentiment d'appartenance et 19 % fort sentiment d'appartenance);
- 47 % des agriculteurs sont fiers à très fiers de l'agriculture pratiquée sur le territoire ;
- 47 % des propriétaires n'ont pas d'intentions particulières par rapport à leur terre;
- dans les dix prochaines années les producteurs prévoient :
 - 42 % améliorer leurs pratiques culturales, 39 % utiliser davantage de pratiques agroenvironnementales;
 - 28 % valoriser de la biomasse, 25 % exploiter leur boisé.

Les producteurs rencontrés individuellement ont globalement peu d'appartenances au territoire agricole de la MRC. Ils considèrent qu'il n'y a pas d'avenir pour l'agriculture dans la ZAP de la MRC, principalement, à cause de l'envahissement du territoire agricole par l'urbanisation. Ce n'est pas facile de développer quelque chose que les autres veulent voir disparaître. Ils trouvent difficile d'être une MRC agricole au sein de la CMM qui montre peu d'intérêt pour l'agriculture. La ZAP de la MRC est isolée au plan agricole, il n'y a pas présence d'une filière agroalimentaire sur le territoire de la MRC (concessionnaires de machinerie, Coopérative fédérée, etc.).

3.4.2. ÂGES DES EXPLOITANTS, RELÈVE ET MAIN-D'OEUVRE

¹²¹ Note : 27% des hectares cultivés dans la MRC le sont par des entreprises ayant leur site principal hors MRC (MAPAQ, 2010)

Cette sous partie du PDZA se consacre à un portrait des agriculteurs actuels et futurs sur le territoire de la MRC. Il s'agit d'une présentation sociodémographique par classe d'âges, sexe et activités. Elle permet ainsi de mieux cerner les besoins futurs en relève et main-d'œuvre.

Tableau 53. Exploitants agricoles¹²² par tranche d'âges, 2010¹²³

Territoire	0 à < 20 (ans)		20 à < 40 (ans)		40 à < 60 (ans)		60 à < 80 (ans)		80 (ans) et plus		Non défini		Total		Âge moyen
	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	
Mascouche	0	0	7	9	44	59	22	29	1	1	1	1	75	100	54,6
Terrebonne	0	0	8	17	20	43	16	35	1	2	1	2	46	100	54
MRC Les Moulins	0	0	15	12	64	53	38	31	2	3	2	3	121	100	54,4
L'Assomption	0	0	46	20	122	53	56	24	3	1	2	1	229	100	51,3
Mirabel	0	0	98	18	295	53	133	24	5	1	22	4	553	100	50,4
Thérèse-De Blainville	0	0	25	17	84	57	31	21	3	2	4	3	147	100	50,9
Laval	1	<1	35	17	118	58	37	18	9	4	2	1	202	100	51,3
CMM	3	<1	491	17	1 532	53	712	25	52	2	89	3	2 879	100	51,4
Lanaudière	7	<1	449	18	1 354	55	553	23	34	1	44	2	2 441	100	50,8
Le Québec	69	<1	8 327	18	25 519	56	10 173	22	601	1	1 201	3	45 890	100	50,6

- L'âge moyen en 2010 des exploitants agricoles de la MRC est de 54,4 ans; ce qui est un peu plus élevé que dans Lanaudière avec 50,8 ans et que dans la CMM avec 51,4 ans.
- On compte 12 % d'agriculteurs âgés de moins de 40 ans (relève établie) dans la MRC en 2010; ce qui est moins élevé que dans Lanaudière avec 18 %, et ce, principalement à Mascouche (9 %).
- En 2010, les agriculteurs de plus de 60 ans sont surreprésentés parmi les exploitants agricoles de la MRC avec 34 % contre 24 % pour Lanaudière.

¹²² Exploitants agricoles sur toutes les fermes, nombre total d'exploitants agricoles. Jusqu'à trois exploitants peuvent être déclarés par ferme. Il s'agit d'un dénombrement des exploitants distincts. Les personnes qui exploitent deux fermes distinctes ou plus sont donc incluses une seule fois dans le total.

¹²³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Tableau 54. Nombre de membres répartis selon le sexe et les strates d'âges, 2010¹²⁴

Strate d'âges	Homme (nb)	Femme (nb)	Personne morale (nb)	Total (nb)	Représentation des femmes (%)
20 à < 40 (ans)	8	4	0	12	33
40 à < 60 (ans)	48	10	0	58	17
60 à < 80 (ans)	36	9	0	45	20
80 (ans) et plus	4	0	0	4	0
Non défini	1	0	0	2	0
Total	97	23	1	121	19

- En 2010, Les femmes représentent 19 % des membres des fermes de la MRC.
- Les femmes sont les plus présentes dans la strate d'âges des moins de 40 ans, soit 33 % en 2010.



¹²⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Tableau 55. Relève établie¹²⁵ au sein des exploitations agricoles, 2010¹²⁶

Territoire	Ferme avec au moins un membre de moins de 40 ans	Total des fermes	Ferme avec relève établie
	(nb)	(nb)	(%)
Mascouche	6	57	11
Terrebonne	5	33	15
MRC Les Moulins	11	90	12
L'Assomption	36	151	24
Laval	27	120	23
Mirabel	77	336	23
Thérèse-De Blainville	18	89	20
CMM	385	1 796	21
Lanaudière	351	1 515	23

- Seulement 12 % des fermes de la MRC (11/90) ont une relève établie, contrairement à Lanaudière qui en compte 23 % en 2010 et à la CMM avec 21%.

La relève agricole dans la MRC est majoritairement présente dans le secteur des grandes cultures (31 %), mais on en compte, également, en production laitière (27 %) et en production en serre (21 %). La proportion de ventes de fermes prévues est supérieure dans la MRC, tout comme la proportion de relève identifiée en prévision d'un transfert de ferme. L'âge moyen des exploitants agricoles est légèrement plus élevé dans la MRC et on y retrouve une proportion moins importante de relève disponible parmi les exploitants agricoles. L'âge moyen de la relève établie est de 33,4 ans, plus de la moitié (54 %) détient des parts dans l'entreprise. Près des deux tiers de la relève (63 %) est établie sur une nouvelle entreprise agricole. L'autre tiers prend la relève de l'entreprise familiale¹²⁷.

¹²⁵ On entend par relève établie, toutes les agricultrices et tous les agriculteurs âgés de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole.

¹²⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹²⁷ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010 et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2011

Tableau 56. Relève prévue dans les fermes qui veulent vendre d'ici cinq ans, 2010¹²⁸

Territoire	Ferme (nb)	Vente prévue (5 ans) (nb)	Vente prévue (5 ans) (%)	Relève identifiée (nb)	Relève / vente prévue (%)
Mascouche	57	7	12,3	4	57,1
Terrebonne	33	6	18,2	6	100
MRC Les Moulins	90	13	14,4	10	76,9
L'Assomption	151	9	6	7	77,8
Laval	120	9	7,5	7	77,8
Mirabel	336	43	12,8	32	74,4
Thérèse-De Blainville	89	9	10,1	6	66,7
MRC Rive-Nord	947	118	12,5	80	67,8
CMM	1796	210	11,7	148	70,5
Lanaudière	1 511	172	11,4	125	72,7

- Dans la MRC, en 2010, 13 propriétaires prévoyaient de vendre leur ferme d'ici 2015.
- Le taux de vente de fermes en 2010 et prévue d'ici cinq ans, est plus élevé dans la MRC (14,4 %), particulièrement, à Terrebonne (18,2 %), que dans la CMM et Lanaudière avec respectivement 11,7 % et 11,4 %.
- En 2010, une relève était prévue pour 10 des 13 fermes dans la MRC, soit 76,9 %, alors que le taux pour la CMM était de 70,5 % et de 72,7 % pour Lanaudière.

Tableau 57. Nombre d'exploitants agricoles selon le travail non agricole rémunéré, 2010¹²⁹

Territoire	0 à < 20 heures		20 à < 40 heures		40 heures et plus		Total des exploitants	
	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)
MRC Les Moulins	10	8	20	16	20	16	50	100
MRC de la CMM	310	6	775	16	560	11	4 890	100

- Dans la MRC en 2010, 16 % des exploitants agricoles occupent une seconde activité non agricole rémunérée à hauteur de 40 heures et plus. Ce taux est plus élevé que celui de la CMM avec 11 %.

¹²⁸ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹²⁹ Statistique Canada, 2010

Tableau 58. Nombre d'exploitations ayant recours aux différents types de main-d'œuvre (activité principale), 2010¹³⁰

Activité principale	Main-d'œuvre familiale	Main-d'œuvre non familiale	Ratio main-d'œuvre non-familiale/main-d'œuvre familiale
	(nb)	(nb)	(%)
Céréales et oléagineux	21	4	19
Horticulture ornementale	10	8	80
Fourrages	9	0	0
Légumes	7	2	29
Cultures abritées	5	5	100
Acériculture	2	0	0
Fruits	2	1	50
Bovins laitiers	8	0	0
Chevaux	8	0	0
Bovins de boucherie	6	0	0
Ovins	3	0	0
Porcs	2	0	0
Apiculture	1	1	100

- En 2010, les fermes ayant comme productions principales les cultures abritées, l'apiculture et l'horticulture ornementale ont la plus grande proportion de main-d'œuvre non familiale.

- Fait issu du sondage : 44 % des entreprises affirment avoir de la difficulté à accéder à de la main-d'œuvre qualifiée.¹³¹

¹³⁰ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹³¹ Sondage mené dans le cadre du PDZA auprès des agriculteurs de la zone agricole

3.4.3. AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

Les fermes de la MRC possèdent un capital agricole semblable à celui de l'ensemble de la province, mais inférieur par rapport aux seuils des régions avoisinantes. Ces fermes génèrent des revenus moins élevés que les autres régions. Elles sont également surreprésentées dans les fermes générant moins de 100 000 \$ de revenus et sous-représentées parmi les fermes déclarant des revenus supérieurs à 100 000 \$. Les deux tiers des fermes de la MRC ont une production végétale comme activité principale.

Dans Lanaudière, on compte plus de cent établissements de transformation alimentaire, dont 20 abattoirs et transformateurs de viandes et 22 entreprises de transformation du pain et de produits de boulangerie-pâtisserie, qui génèrent¹³² :

- 920 M\$ en valeur de livraisons;
- 3 200 emplois (Tableau 59 ci-dessous).

Tableau 59. Produit intérieur brut au prix de base dans Lanaudière, (2011)¹³³

Type	PIB au prix de base (M\$)	% total	% bioalim.	Emplois (nb)	% total	% bioalim.
Agriculture	200	1,8	26,7	3 900	1,6	16,5
Transformation	190	1,7	25,3	3 200	1,3	13,5
Détail	210	1,9	28	7 500	3	31,6
Restauration	150	1,3	20	9 100	3,7	38,4
Industrie bioalimentaire	750	6,7	100	23 700	9,6	100
Activité économique totale ¹³⁴	11 259	100		246 900	100	

¹³² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2012

¹³³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2012

¹³⁴ Afin de faciliter la lecture, les domaines d'activités économiques autres que l'agroalimentaire n'ont pas été conservés dans le tableau; ce qui explique que le total ne correspond pas avec la sommation des éléments.

Tableau 60. Cinq principaux employeurs, MRC, 2013¹³⁵

Entreprise	Secteur d'activité	Nombre d'emplois
Sobeys Québec	Distribution de produits alimentaires variés	385
Groupe ADF inc.	Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques	350
Industries Mailhot inc.	Fabrication de vérins hydrauliques	300
Groupe ATIS	Fabrication de portes et de fenêtres	290
Écolait	Fabrication de produits de viande/Abattoir (veaux)	240

- Parmi les cinq principaux employeurs de la MRC, on retrouve une entreprise du secteur agroalimentaire, en l'occurrence l'entreprise Écolait. Elle œuvre dans la fabrication de produits de viande et l'abattage de bovins. Située à Terrebonne, l'entreprise emploie 240 personnes et génère un chiffre d'affaires entre 100 M\$ et 250 M\$¹³⁶.
- Les Villes de Terrebonne et Mascouche comptent, également, parmi les principaux employeurs de la MRC.

Tableau 61. Produit intérieur brut par industrie, Lanaudière, 2010¹³⁷

Industrie	M\$	% total
Production de biens	2 955	27,5
Cultures agricoles et élevage	204	1,9
Fabrication d'aliments	198	1,8
Services	7 793	72,5
Hébergement/restauration	288	2,7
Total	10 748	100

- À eux seuls, les cultures agricoles et l'élevage comptent pour plus de 200 M\$ en 2010; ce qui représente seulement 6,9 % de la production de biens et 1,9 % du PIB total de Lanaudière.
- En 2010, la fabrication d'aliments contribue à hauteur de près de 200 M\$ à la richesse produite; ce qui représente seulement 6,7 % de la production de biens et 1,8 % du PIB total de Lanaudière.
- L'hébergement et la restauration ont généré près de 300 M\$ en 2010, soit 2,7 % du PIB de Lanaudière.

¹³⁵ Centre local de développement économiques des Moulins, 2011

¹³⁶ Centre de recherche industrielle du Québec, 2015

¹³⁷ Institut de la statistique du Québec, 2013

Tableau 62. Proportion des entreprises et des emplois en agriculture, 2013¹³⁸

Territoire	Ferme (nb)	Entreprise (nb)	Nb. de fermes sur le total d'entreprises (%)	Emploi (nb)	Emploi agriculture (nb)	Nb. D'emplois sur le nb d'emplois en agriculture (%)
MRC Les Moulins	90	3 939	2,3	71 235	240	0,3
L'Assomption	151	3 099	4,9	58 820	425	0,7
Laval	120	n.d.	n.d.	137 190	825	0,6
Mirabel	336	1 155	29,1	19 250	755	3,9
Thérèse-De Blainville	89	4 427	2	77 225	340	0,4
MRC Couronne nord	947	n.d.	n.d.	150 065	2 390	1,6
CMM	1 796	n.d.	n.d.	1 708 830	7 135	0,4
Lanaudière	1 578	13 359	11,8	217 120	4 320	2
Le Québec	29 437	239 687	12,3	3 953 600	57 000	1,4

- En 2011, 11,8 % des entreprises de Lanaudière sont des fermes; ce qui est un taux bien plus élevé que pour la MRC avec 2,3 %.
- Sur 71 000 emplois dans la MRC, 240 sont dans le secteur agricole, soit 0,3 %.

¹³⁸ Statistique Canada, 2011 ; Communauté métropolitaine de Montréal, 2013 ; Financière agricole, 2013

Tableau 63. Revenus agricoles dans la Couronne nord, 2010¹³⁹

Territoire	Ferme (nb)	Ferme (%)	Revenus totaux (\$)	Revenus (%)	Revenus moyens (\$)
Mascouche	57	6	7 090 858	2,5	124 401
Terrebonne	33	3,5	9 071 020	3,2	274 879
MRC Les Moulins	90	9,5	16 161 878	5,8	179 576
L'Assomption	151	15,9	40 898 549	14,6	270 851
Mirabel	336	35,5	119 282 735	42,6	355 008
Thérèse-De Blainville	89	9,4	24 226 452	8,6	272 207
MRC Couronne nord	947	100	280 119 283	100	295 796

- En 2010, Le nombre de fermes dans la MRC compte pour près de 10 % des fermes de la Rive-Nord et elles génèrent un peu moins de 6 % des revenus.
- Le revenu moyen par ferme est de 180 000 \$ dans la MRC, soit 40 % de moins que le revenu agricole moyen par ferme de la Rive-Nord en 2010.
- Les fermes de Terrebonne présentent un revenu moyen (274 879 \$) deux fois plus élevé que celles de Mascouche (124 401 \$) et sont comparables aux revenus moyens atteints par les fermes de la Rive-Nord (295 796 \$).
- La forte disparition d'entreprises en production laitière peut expliquer le faible revenu moyen par entreprise dans Mascouche en 2010.

Note : En plus des 90 entreprises ayant leur site principal dans la MRC, il faut savoir qu'en 2014, il y avait 35 entreprises qui exploitaient des terres dans la MRC sans y avoir leur site principal. Celles-ci exploitaient 2 291 ha donc près de 28 % des superficies exploitées totales de la MRC. Les revenus de ces fermes ne sont pas comptabilisés dans les revenus agricoles bruts de la MRC et faussent donc le portrait pour les revenus présentés.¹⁴⁰

¹³⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹⁴⁰ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2015

Tableau 64. Valeur uniformisée en milliers de \$, 2013¹⁴¹

Territoire	Immeuble agricole (\$)	Richesse foncière uniformisée (\$)	Agricole/RFU (%)
Mascouche	54 190 100	4 437 679 235	1,2
Terrebonne	53 696 694	11 159 226 239	0,5
MRC Les Moulins	107 886 794	15 596 905 474	0,7
L'Assomption	196 897 474	11 840 177 230	1,7
Laval	173 164 500	46 676 069 953	0,4
Mirabel	476 002 340	5 113 547 325	9,3
Thérèse-De Blainville	129 272 987	18 028 127 638	0,7
CMM	2 579 601 360	484 952 111 011	0,5
Lanaudière	1 712 925 556	47 993 035 171	3,6
Le Québec	26 637 979 706	890 070 071 020	3

- Le ratio de la valeur des immeubles agricoles par rapport à la richesse foncière uniformisée (RFU) de la MRC en 2013 avec 0,7% est comparable à la CMM et ses 0,5 % la même année.

¹⁴¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2015

Tableau 65. Valeur foncière des immeubles agricoles, 2005-2014¹⁴²

Territoire	2005	2008	Variation 2005-2008	2011	Variation 2008-2011	2014	Variation 2011-2014
	(\$)	(\$)	(%)	(\$)	(%)	(\$)	(%)
Mascouche ¹⁴³	14 322 800	18 907 500	+32	17 080 000	-9,7	22 210 400	+30
Terrebonne ¹⁴⁴	12 363 200	17 398 000	+40,7	19 023 300	+9,3	23 241 000	+22,2
MRC Les Moulins	26 686 000	36 305 500	+36	36 103 300	-0,5	45 451 400	+23,1

- Entre 2005 et 2014, la valeur foncière des immeubles agricoles a augmenté de manière significative. Ainsi, elle a presque doublé entre 2005 et 2014, avec 26 686 000 \$ en 2005 et 45 451 400 \$ en 2014 dans la MRC.
- On note également qu'en 2005, la valeur foncière des immeubles agricoles de Terrebonne était de 2 millions de dollars (12 363 200 \$) sous celle de Mascouche (14 322 800 \$), alors qu'en 2014, la valeur des immeubles agricoles de Terrebonne surpassait celle de Mascouche par plus de 1 million de dollars (23 241 000 \$ contre 22 210 400 \$). Depuis 2011, la valeur foncière de Terrebonne est supérieure à celle de Mascouche.

¹⁴² MRC Les Moulins, 2015

¹⁴³ MRC Les Moulins, 2015, Données sur les valeurs foncières pour les années 2005, 2008, 2011, 2014

¹⁴⁴ MRC Les Moulins, 2015, Données sur les valeurs foncières pour les années 2004, 2007, 2010, 2013

Tableau 66. Total du capital agricole, 2010¹⁴⁵

Territoire	Total du capital agricole-valeur marchande en dollars courants (\$)	Valeur du capital agricole par ferme (\$)
MRC Les Moulins	108 590 110	1 119 486
L'Assomption	236 437 789	1 545 345
Laval	183 270 694	1 502 219
Mirabel	501 165 832	1 354 502
Thérèse-De Blainville	99 251 237	1 140 819
Lanaudière	2 261 929 456	1 433 415
Le Québec	32 826 066 046	1 115 129

- Avec 1 119 486 \$, la valeur du capital agricole par ferme dans la MRC en 2010 est pratiquement égale à la moyenne québécoise qui se situe à 1 115 129 \$.

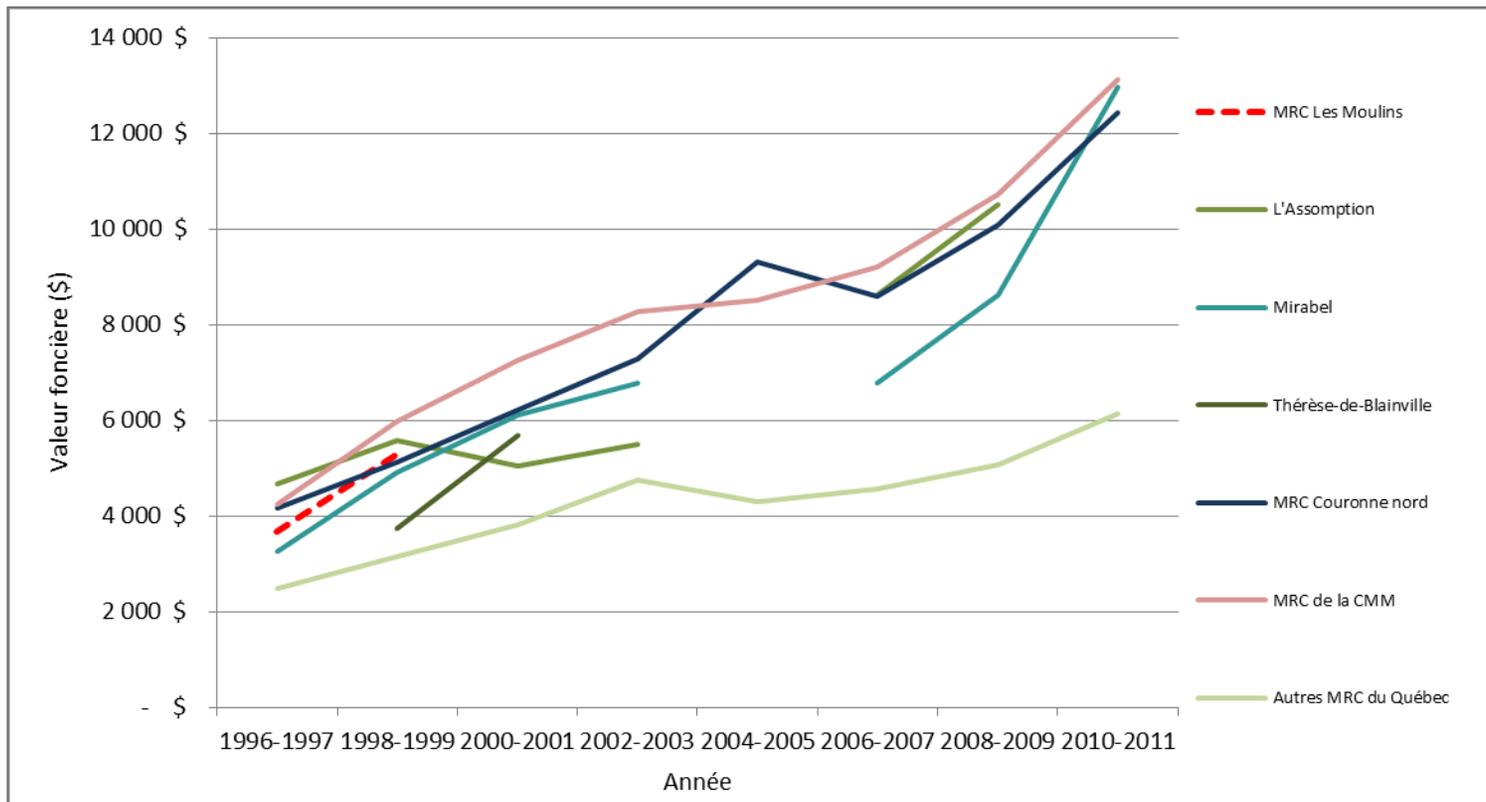
¹⁴⁵ Statistique Canada, 2011

Tableau 67. Proportion du nombre de fermes par strate de revenus agricoles, 2010¹⁴⁶

Territoire	Revenus moyens (\$)	Sans revenus		Moins de 50 000 \$		50 001- 100 000 \$		100 001- 250 000 \$		250 001- 500 000 \$		Plus de 500 000 \$	
		(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)
Mascouche	124 401	5	3	42	24	26	15	14	8	9	5	4	2
Terrebonne	274 879	0	0	39	13	12	4	24	8	9	3	15	5
MRC Les Moulins	179 576	3	3	41	37	21	19	18	16	9	8	8	7
L'Assomption	270 851	5	8	35	53	11	17	21	31	15	23	13	19
Laval	487 659	1	1	42	50	8	10	16	19	13	16	20	24
Mirabel	355 008	1	3	40	134	9	30	18	60	17	58	15	51
Thérèse-De Blainville	272 207	2	2	44	39	8	7	13	12	19	17	13	12
MRC Couronne nord	295 796	3	28	38	360	13	123	19	180	15	142	s.o.	s.o.
Lanaudière	n.d.	4	62	28	426	12	186	19	288	16	251	20	303

- Près de la moitié des fermes déclarantes (41 %, 37/90 fermes) ont moins de 50 000 \$ de revenus dans la MRC; ce qui est beaucoup plus élevé que dans Lanaudière avec 28 %, en 2010.
- En 2010, 65 % des fermes de la MRC déclarent moins de 100 000 \$ de revenus (59/90 fermes) soit plus que dans Lanaudière avec 44 % (674/1 516 fermes). À l'inverse, les fermes déclarant 250 000 \$ et plus de revenus sont moins nombreuses sur le territoire moulinois avec 17 % (15/90 fermes), contre 36 % (554/1 516 fermes) dans Lanaudière.
- En 2010, Mascouche est nettement sous-représentée dans les fermes déclarant plus de 100 000 \$ de revenus avec 27 % (15/90 fermes) par rapport à Terrebonne avec 48 % (18/90 fermes).

¹⁴⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Graphique 5. Valeur moyenne des terres agricoles transigées (\$/ha), 2014¹⁴⁷

- La valeur foncière provinciale des terrains agricoles a présenté une croissance annuelle de 6,2 % et la valeur moyenne des terres agricoles au Québec est d'environ 8 800 \$/ha.¹⁴⁸
- Pour la MRC, les données ne sont pas disponibles après 1998-1999.¹⁴⁹
- Sur la couronne Nord, les MRC de la CMM et Mirabel, les prix des terres varient autour de 12 000 \$-13 000 \$ (en 2010-2011) et présentent des augmentations annuelles entre 17 % et 22 % depuis 1996-1997.

¹⁴⁷ Groupe AGECO, 2014

¹⁴⁸ Moisan, 2013 ; Horizon multiressource inc., 2014

¹⁴⁹ Pour qu'une donnée sur la valeur moyenne des terres agricoles transigées soit valable statistiquement, il doit y avoir un minimum de huit transactions pour une année par MRC. Dans le cas de la MRC, il n'y a pas eu assez de transactions annuelles après 1999 pour que les données de ventes soient retenues (Groupe AGECO, 2014)

- 69 % des répondants trouvent le prix des terres élevé à trop élevé et 28 % jugent que la valeur est adéquate.¹⁵⁰
- Le coût trop élevé des terres (54 %) est le frein majoritaire à l'achat de nouvelles terres. Pour certains producteurs de la région, cela nuit au développement de leur entreprise et à l'établissement de la relève.¹⁵¹
- Pour certains producteurs de la région, le prix des terres est un frein au développement de leur entreprise et de l'établissement de la relève. De plus, selon eux, l'augmentation de la valeur foncière des terres fait en sorte d'augmenter la part du budget du MAPAQ qui est allouée au remboursement des taxes, diminuant du même coup la part du budget qui sert réellement au besoin de l'agriculture.

¹⁵⁰ Sondage mené dans le cadre du PDZA auprès des agriculteurs de la zone agricole

¹⁵¹ Sondage mené dans le cadre du PDZA auprès des agriculteurs de la zone agricole

3.5. TRANSFORMATION, DISTRIBUTION, COMMERCIALISATION ET MISE EN MARCHÉ

3.5.1. PORTRAIT AGROALIMENTAIRE

La MRC est avantageusement positionnée par rapport à son secteur agroalimentaire compte tenu de la proximité à la fois des ressources et des marchés, sans compter, également, la présence d'infrastructures de traitement des rejets, des parcs industriels et des axes autoroutiers.¹⁵²

Faits saillants :

- actuellement, les marchés les plus exploités dans la région de Lanaudière par les entreprises du secteur bioalimentaire sont directement sur place, soit les magasins de spécialités, les restaurants, les épiceries de quartier et les événements ou festivals (CLDEM, 2010);
- 71 % des transformateurs, agrotransformateurs et distributeurs sondés vendent leurs produits dans d'autres régions du Québec que celle de Lanaudière (CLDEM, 2010);
- les institutions achètent des produits du Québec, mais peu de produits de la région de Lanaudière. Entre 0 % et 10 % des produits proviennent de la région de Lanaudière (CLDEM, 2010);
- la majorité des entreprises sondées ont des projets d'investissement à court et moyen termes (CLDEM, 2010).

¹⁵² MRC Les Moulins, 2007

Tableau 68. Description des entreprises de transformation alimentaire situées dans la MRC et produits agricoles pouvant être produits localement susceptibles d'être utilisés par celles-ci, 2015¹⁵³

Nombre	Entreprise	Ville	Produits fabriqués	Viande	Fruits et légumes	Céréales	Eau d'érable	Miel
1	Aliments Crue Grenier (Les)	Terrebonne	Aliments pour animaux	X				
2	Canisource	Terrebonne	Aliments pour animaux	X				
3	Confiserie P.G. div. de 9149-9301 Québec inc.	Mascouche	Sucre et de confiseries				X	X
4	Écolait ltée	Terrebonne	Préparation de la viande	X				
5	Tergel inc.	Terrebonne	Gélatine	X				
6	Viandes Jacques Forget Ltée	Terrebonne	Préparation de la viande	X				
7	Aliments Bestco Food	Terrebonne	Préparation de la viande	X				
8	Alimentation Asie-Montréal inc.	Terrebonne	Préparation de la viande	X				
9	Groupe Première Moisson inc.	Terrebonne	Boulangerie, pâtisserie, charcuterie	X	X	X	X	X
10	Boulangerie artisanale La Shop à Pains inc.	Terrebonne	Boulangerie			X		
11	Cuisine Karo	Terrebonne	Plats préparés (sandwichs, salades, desserts, etc.)	X	X		X	X
12	Aliments Sibon (1985) ltée (Les)	Terrebonne	Marinades et miel		X		X	X
13	El Ma Mia inc.	Terrebonne	Assaisonnements					
14	Délices d'Autrefois inc.	Terrebonne	Sauce		X		X	X
15	Aux trois p'tits cochons verts	Terrebonne	Charcuterie, choucroute	X	X			
16	Aliments MB Signature inc. (Les)	Terrebonne	Confiserie et sorbet		X		X	X
17	Torréfacteur de Terrebonne	Terrebonne	Café, thé, tisane					
18	Délices Érabeille	Mascouche	Vinaigrette, caramel et gelées		X		X	X
19	Daigneau Eau de Source inc.	Mascouche	Eau de source					
20	Cidrerie Solar	Terrebonne	Boissons alcoolisées		X			

¹⁵³ Centre local de développement économiques des Moulins, 2011

Au niveau de la transformation, la filière agroalimentaire de la MRC comprend, en premier lieu, deux entreprises d'abattage qui comptent près de trois cents employés, soit près de la moitié des travailleurs en transformation alimentaire. En tout, on retrouve vingt entreprises qui se spécialisent en transformation alimentaire (Tableau 68 page précédente). De ces vingt entreprises, au moins dix-sept pourraient utiliser des produits locaux s'ils étaient disponibles. Dix entreprises transforment de la viande, principalement du bœuf, mais aussi du porc, de la volaille, du canard et d'autres viandes de spécialité. Huit entreprises fabriquent des aliments qui contiennent des fruits et des légumes. Au moins deux entreprises transforment des céréales, principalement, pour la production de produits de boulangerie et de pâtisserie. Sept entreprises sont susceptibles d'utiliser du miel et des produits de l'érable dans la préparation de leurs aliments. La transformation alimentaire dans la MRC procure des emplois directs à plus de six cents personnes. La majorité des entreprises de transformation alimentaire sont localisées dans la Ville de Terrebonne (17/20).

Tableau 69. Description des entreprises spécialisées dans la distribution alimentaire situées dans la MRC, 2015¹⁵⁴

Entreprise	Localisation	Produits distribués
Sobeys inc.	Terrebonne	Centre de distribution de produits alimentaires variés
Distribution Marc Boivin	Mascouche	Distribution de viande et produits de viande
Choix du fromager	Mascouche	Distribution de fromages
TGV Distribution	Terrebonne	Distribution de viande rouge et de produits de viande
I-NOV Concept inc.	Terrebonne	Services de commercialisation de produits alimentaires et non alimentaires auprès de distributeurs de gros et de détail
Distribution Duval et fils	Terrebonne	Distribution de fruits et légumes frais
Café monde inc.	Terrebonne	Distribution de café, thé, et accessoires de machines à café (campagnes de financement), boutique ouverte au public
Siprocaf	Terrebonne	Distribution de café, thé, et accessoires de machines à café

Au niveau de la mise en marché, on retrouve huit grossistes et distributeurs de produits alimentaires d'envergure. De ces huit entreprises, six distribuent des aliments pouvant être produits localement. Une entreprise est spécialisée dans la distribution de fruits et légumes, une dans le fromage, deux dans la viande et deux autres distribuent tous les types de produits alimentaires. Deux entreprises de distribution sont situées à Mascouche et six à Terrebonne.

¹⁵⁴ Centre local de développement économiques des Moulins, 2011

Tableau 70. Établissements agroalimentaires-MRC, 2013¹⁵⁵

Catégorie	Nb d'établissements
Établissement de restauration	
Restaurant	180
Rest. Serv. Rapide	38
Rest. Mets-empporter	18
Centre d'accueil	14
Casse-croûte	13
Caféteria	8
Traiteur	6
Cantine mobile	3
Total	280
Établissement de commerce de détail	
Marché de proximité	79
Bar laitier	19
Hypermarché	18
Boucherie	10
Charcuterie/Fromagerie	9
Boulangerie/pâtisserie dépôt	6
Pâtisserie	6
Locaux de préparation d'aliments	3
Magasin aliments naturels	2
Épicerie/Boucherie	2
Kiosque	2
Total	156

De plus, les secteurs de la restauration et du commerce de détail sont très présents dans la MRC (Tableau 70 page précédente). Près de trois cents entreprises sont actives dans le secteur de la restauration, dont plus de 280 restaurants de tout type. Plus de 150 commerces de détail en alimentation sont répartis au sein de la MRC. Toutes ces entreprises vendent des aliments qui peuvent être produits localement.

¹⁵⁵ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec - Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments, 2013

3.5.2. MISE EN MARCHÉ ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Sur le territoire de la MRC, on compte une quinzaine de fermes qui pratique la vente à la ferme sous forme de kiosques. Le reste des activités complémentaires est réparti à peu près également. L'ensemble des activités complémentaires est proportionnellement moins pratiqué dans la MRC que dans les régions avoisinantes (Tableau 71 page suivante).

La grande majorité des producteurs rencontrés individuellement trouve malheureux que les denrées agricoles produites sur le territoire de la MRC ne soient pas dirigées vers une consommation locale. Par contre, ils doutent que les habitants de la MRC soient prêts à payer et à faire les démarches nécessaires à l'achat local. Toujours selon ces producteurs, les consommateurs qui font des achats au marché préfèrent les produits transformés aux produits bruts (légumes, fruits); ce qui ne valorise pas la production agricole de base. Finalement, les producteurs qui cultivent actuellement dans la ZAP moulinoise exploitent peu les avantages que procure la proximité de Montréal.

En ce qui concerne la mise en marché des produits agricoles en tant que telle, les exploitations agricoles en production laitière et de volaille évoluent à l'intérieur d'un modèle de gestion de l'offre qui repose sur trois piliers : le contrôle de la production pour rencontrer la demande, le contrôle des importations et l'établissement de prix permettant aux agriculteurs de rencontrer leur coût de production. Ces exploitations concluent différents types d'ententes avec des acheteurs. Certaines dispositions permettent la mise en marché à la ferme (dans la volaille, par exemple). Pour ce qui est des éleveurs de bovins (laitiers et de boucherie), ceux-ci doivent généralement vendre leurs animaux à des abattoirs fédéraux ou provinciaux. Les éleveurs de chevaux pour leur part utilisent ou vendent leurs animaux pour des activités récréatives ou des compétitions professionnelles et, ultimement, pour l'abattage. Enfin, les producteurs de fourrages ou de grains peuvent, également, pratiquer l'élevage d'animaux et utiliser leur propre récolte afin de nourrir leurs propres animaux, approvisionner d'autres éleveurs ou vendre à des acheteurs.

Marché public¹⁵⁶

Le Marché Desjardins Moulinois a vu le jour en 2009. Il est piloté par un comité de citoyens, soutenu par la SODAM, dont le volet agrotourisme a comme mission la promotion des producteurs locaux, de l'achat local et équitable et de la saine alimentation. À ses débuts, le marché ne comptait qu'un site à Mascouche. La grande popularité de celui-ci a fait en sorte qu'en 2012, un site a vu le jour à Terrebonne sur l'Île-des-Moulins. Le Marché Desjardins Moulinois est un marché permanent temporaire, c'est-à-dire qu'il est toujours situé aux mêmes emplacements, mais que les structures d'accueil sont démontées entre chaque événement. Le Marché a lieu durant onze semaines, le samedi à Terrebonne et le dimanche à Mascouche. Les organisateurs veulent maintenir un ratio d'au moins 90 % d'entreprises agroalimentaires présentes les jours de marché. Sur la trentaine d'entreprises agricoles, de transformation et de distribution présentes, près du tiers proviennent de la MRC; le reste provenant, principalement, de la région de Lanaudière. En 2014, le Marché Desjardins Moulinois attirait plus 16 470 visiteurs, dont 9 275 à Terrebonne et 7 195 à Mascouche. Le défi actuel des organisateurs est la fidélisation de la clientèle. À l'aide d'une subvention du « Programme Proximité » du MAPAQ, le Marché Desjardins Moulinois tente

¹⁵⁶ Société de développement et d'animation de Mascouche, 2014

d'innover. La COOP du Marché, créée par la SODAM, permet de faire la promotion et la vente de produits dont les entreprises productrices n'ont pas les moyens ou le temps de venir tenir dans un kiosque par elles-mêmes. La COOP offre à la clientèle une grande diversité de produits réunis et appréciés pour la façon ludique par laquelle sa mise en marché est mise de l'avant et sait créer l'intérêt du public¹⁵⁷. En 2014, huit entreprises se sont prévaluées des services de la COOP. Le Marché et la COOP sont aussi associés à « Goûtez Lanaudière! » afin de faire la promotion de cette marque.

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

Le CDBL œuvre depuis 1991 au soutien des différentes entreprises bioalimentaires de son territoire. C'est un organisme à but non lucratif qui développe et dynamise le milieu bioalimentaire de Lanaudière par le biais de projets structurants et par le tissage de liens d'affaires entre intervenants. Il est reconnu comme étant la table de concertation agroalimentaire de la région de Lanaudière. Le CDBL a, entre autres, développé la marque « Goûtez Lanaudière! » qui permet d'identifier facilement les produits de la région chez les détaillants et restaurants certifiés. L'organisme a aussi mis en place plusieurs circuits gourmands qui sillonnent les plus beaux paysages de Lanaudière à la découverte de produits du terroir. Les objectifs du CDBL sont :

- s'assurer de la mise en place des meilleurs moyens pour permettre aux acteurs privilégiés de la production et de la transformation, un développement soutenu des produits à valeur ajoutée et des procédés appropriés s'y rattachant;
- s'assurer de la mise en place de programmes durables afin de bonifier l'agrotourisme et le tourisme rural;
- améliorer continuellement la mise en marché et la promotion des produits régionaux à valeur ajoutée, l'agrotourisme ainsi que le tourisme rural auprès des marchés les plus porteurs;
- favoriser la concertation avec les intervenants du milieu comme moyen privilégié pour atteindre les trois objectifs précédents;
- accroître la participation de l'industrie bioalimentaire au développement économique de Lanaudière.

Faits saillants issus du sondage mené dans le cadre du PDZA auprès des agriculteurs de la zone agricole :

- 83 % des répondants n'ont pas fait de la vente dans un marché de proximité au cours des cinq dernières années;
- environ un tiers des répondants (31 %) souhaiterait qu'une part plus importante de leurs produits soit mise en marché dans des marchés de proximité.

¹⁵⁷ Société de développement et d'animation de Mascouche, 2014

Tableau 71. Activités complémentaires, 2010¹⁵⁸

Territoire	Ferme		Agrotourisme		Transformation à la ferme		Kiosque à la ferme		Production biologique		Autocueillette		Marché public	
	(nb)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	(nb)	(%)	
Mascouche	57	1	1,8	1	1,8	9	15,8	0	0	2	3,5	2	3,5	
Terrebonne	33	0	0	1	3	5	15,1	0	0	0	0	0	0	
MRC Les Moulins	90	1	1,1	2	2,2	14	15,6	0	0	2	2,2	2	2,2	
L'Assomption	151	8	0,7	8	5,3	26	17,2	1	0,7	5	3,3	9	6	
Laval	120	8	6,7	7	5,8	50	41,7	2	1,7	20	16,7	26	21,7	
Mirabel	336	23	6,8	20	5,6	70	20,8	10	3	10	3	35	10,4	
Thérèse-De Blainville	89	3	3,4	1	1,1	29	32,6	1	1,1	14	15,7	16	18	
MRC Rive-Nord	947	74	7,8	65	6,9	205	21,6	17	1,8	76	8	112	11,8	
CMM	1 796	119	6,6	111	6,2	346	19,3	46	2,6	149	8,3	183	10,2	
Lanaudière	1 511	53	3,5	102	6,7	194	12,8	28	1,8	35	2,3	74	4,9	

- En 2010, sur les 90 fermes que compte la MRC, on en retrouve quatorze qui exploitent un kiosque de vente à la ferme, deux qui font de l'autocueillette, deux qui vendent leurs produits dans un marché public et une qui offre de l'agrotourisme
- À l'exception du kiosque de vente à la ferme, en 2010, tous les autres types de mise en marché dans la MRC sont moins exploités que dans la région de Lanaudière, avec, par exemple, un taux de transformation à la ferme de 2,2 % contre 6,7 %. La MRC affiche des taux d'activités complémentaires systématiquement inférieurs à ceux de la CMM.
- Bien qu'aucune ferme ne déclare faire de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), en 2010, plusieurs fermes de la région livrent des paniers ASC sur le territoire de la MRC¹⁵⁹.
- Trois entreprises de Mascouche sont enregistrées auprès du conseil des appellations réservées et des termes valorisants,¹⁶⁰ en 2010.
- En 2015, 408 ha sont en régie biologique, majoritairement en soya¹⁶¹.

¹⁵⁸ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹⁵⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

¹⁶⁰ Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, 2015

¹⁶¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2015

4. DEUXIÈME PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les éléments du diagnostic territorial s'appuient sur les consultations menées auprès des producteurs agricoles et organismes ciblés, ainsi que sur les travaux du comité de suivi en relation avec l'analyse du portrait. Ces activités et travaux de concertation ont permis l'expression de plusieurs constats, forces, faiblesses, opportunités et contraintes liées au développement de la zone agricole. Ces diverses composantes ont permis de faire ressortir plusieurs enjeux pour l'avenir de la zone agricole.

4.1. PRINCIPAUX CONSTATS DÉGAGÉS DU PORTRAIT

I] Une réalité métropolitaine

1. Une évolution très rapide du territoire moulinois

- La population de la MRC a présenté une croissance de 15,8 % entre 2006 et 2011, soit une croissance trois fois plus forte que la RMR de Montréal (5,19 %) (Statistique Canada, 2011).
- Une population qui est jeune et active. L'âge médian est de 36,9 ans dans la MRC; ce qui est sensiblement le même âge médian qu'à Mascouche (36,5 ans) et à Terrebonne (37,1 ans). La MRC présente ainsi un des âges médians le plus bas parmi les régions étudiées (Statistique Canada, 2011).
- La croissance démographique devrait être plus forte dans la MRC, avec un taux de 34,9 % entre 2011 et 2031, que dans la CMM, où le taux ne devrait être que de 14,1 % pour la même période (Institut de la statistique du Québec, 2009).
- Dans la MRC, les périmètres d'urbanisation sont en continuelle évolution à l'intérieur d'une zone blanche délimitée depuis la révision de ses limites en 1990, et qui a peu changé depuis. Cette évolution a donné lieu au développement d'un noyau central, axé autour des autoroutes 25 et 640 (MRC Les Moulins, 2015).
- La construction résidentielle sur le territoire de la MRC s'est axée surtout autour de la maison unifamiliale jusqu'au milieu des années 2000, pour se diversifier, par la suite, avec une hausse significative des constructions multifamiliales depuis (MRC Les Moulins, 2015).

2. Un territoire urbanisé et agricole déstructuré

- La révision du territoire agricole, menée par la CPTAQ, a diminué la superficie en zone agricole permanente de 20 102 ha en 1982 (76 % du territoire de la MRC) à 14 855 ha en 1990 (56,4 % du territoire de la MRC). Toutefois, de 1990 à 2015, la superficie de cette zone protégée n'a que très peu diminué (-532 ha) (CPTAQ, 2010).
- La zone agricole, d'une superficie de 14 323 ha en 2013, occupe toujours une grande part du territoire de la MRC, soit plus de la moitié (55 %). (CPTAQ, 2013).

- Considérant que le territoire agricole protégé de la CMM s'étend, quant à lui, sur 220 520 ha, la ZAP de la MRC représente 6,5 % de la zone métropolitaine (CMM, 2015).
- Le ratio d'exclusion (1990 à 2013) par rapport au territoire de la zone agricole est de 0,8 % dans la MRC alors qu'il est de 0,3 % et 0,25 % respectivement dans l'ensemble de la région de Lanaudière et de la CMM (CPTAQ, 2013).
- On observe une fragmentation de la zone agricole dynamique qui peut s'expliquer par des éléments structurants forts du territoire, soit les grandes superficies boisées (particulièrement le boisé de Mascouche/St-Roch), les autoroutes 25 et 640 ainsi que les noyaux urbains centraux de la MRC (Mascouche-Terrebonne central) et du secteur La Plaine. L'ensemble de la zone agricole est affecté par le morcellement : les secteurs situés à l'est de la montée Gagnon, le chemin St-Philippe et le chemin St-Charles à Lachenaie en sont des bons exemples (HMR, 2015).
- Dans la ZAP, on dénombre 39 îlots déstructurés, soit 4,6 % (650,1 ha) de la ZAP (HMR, 2015).
- Près de 8 % (1 128 ha) de la ZAP en 2007 étaient perturbées par des utilisations anthropiques autres que l'agriculture, dont les principales sont les terrains de golf, les gravières et sablières ainsi que certains équipements publics (SIEF, 2007, HMR et CMM, 2015).

II] Des atouts indéniables minimisés par des contraintes prépondérantes du territoire agricole

1. Un positionnement enviable

- La MRC est desservie par les principaux axes autoroutiers est-ouest et nord-sud que représentent respectivement les autoroutes 640 et 25. La MRC est également traversée à l'extrémité est de son territoire par l'autoroute 40, qui permet d'ailleurs un accès direct à l'île de Montréal (MAMROT, 2013).

2. Une pédologie et un climat favorable

- Environ 88 % (12 933 ha) des sols agricoles de la ZAP présentent un bon potentiel (classe 2,3 et 4) (ARDA, 1963).
- Près de la moitié du territoire jouit actuellement de conditions climatiques très favorables (UTM, 2700 à 3000), conditions qui seront de plus en plus favorables à l'agriculture dans le futur (HMR, 2015).

3. Une expérience du paysage agricole riche en patrimoines bâti et naturel

- On retrouve dans la ZAP, une diversité d'ambiances liées aux types d'activités agricoles du territoire ainsi que la présence de vues orientées vers des points d'intérêt de la zone agricole, tels que le coteau (HMR, 2015).
- La richesse et l'importance du patrimoine architectural agricole (maisons et bâtiments de ferme, granges, etc.) et son bon état de conservation sont des éléments significatifs des paysages dans la ZAP (HMR, 2015).

- La présence d'éléments ponctuant et structurant les paysages de la zone agricole (arbres en isolé, haies brise-vent, silos à grains, massifs forestiers) crée un rythme et un dynamisme (HMR, 2015).

4. Des contributions environnementales significatives du territoire agricole dans un contexte périurbain

- On retrouve 600 ha de milieux humides, soit 4,2 % de la superficie totale de la ZAP. Ceux-ci sont en majorité situés à Mascouche, qui englobe près de 59 % des superficies avec 352 ha, soit 59 % (SIEF, 2007 et CMM, 2015).
- En 2007, le tiers (35 %, 4 998/14 323 ha) de la ZAP est sous couvert forestier. De ce 4 998 ha, on retrouve 3 107 ha en territoire mascouchois, soit 62 % des boisés en ZAP (SIEF, 2007 et CMM, 2015).
- Un nombre important de cours d'eau, 328 km au total, sillonne le territoire de la ZAP (CARA et COBAMIL, 2013).
- Neuf espèces à statut précaire sont répertoriées dans la ZAP, dont huit à Terrebonne et une à Mascouche (CDPNQ, 2014).
- Les îlots de chaleur présents sur le territoire de la MRC (INSPQ, 2012) sont concentrés le long des autoroutes, principalement à l'extérieur de la ZAP. Ces îlots de chaleur représentent surtout les parcs industriels, les centres commerciaux et les nouveaux développements résidentiels sans arbres. Les îlots de fraîcheur sont majoritairement situés dans la ZAP et principalement associés aux boisés et aux champs en culture (HMR, 2015).
- La valeur économique des biens et services environnementaux pour la zone agricole de la MRC peut être évaluée à 45 M\$ par année, soit 3 163 \$ par hectare par année (Dupras, J. et Alam, M. 2014. *Urban Sprawl and Ecosystem Services: A Half Century Perspective in the Montreal Area (Quebec, Canada)*).

5. Des contraintes existantes importantes et en devenir

- Le REA, qui limite la déforestation pour le développement de l'agriculture dans les bassins versants dégradés et qui a été adopté par le gouvernement du Québec en 2002, s'applique sur l'ensemble du territoire de la ZAP de la MRC (MAPAQ, 2010).
- Découlant du PMAD, les normes inscrites au SAR sur les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain sur le territoire de la MRC, visent à encadrer l'abattage d'arbres au sein des boisés d'intérêt incluant les boisés situés dans la ZAP. Les bois et corridors forestiers métropolitains de la CMM représentent environ 6 681 ha (47 %) de la ZAP de la MRC (CMM, 2012).
- Les équipements de transport d'énergie présents sur le territoire de la MRC, soit le réseau d'Hydro-Québec, l'oléoduc de la compagnie Enbridge et le gazoduc de la compagnie TQM (TransQuébec Maritime), représentent un parcours linéaire de près de 173 km, dont 75 km s'établissent en zone agricole permanente. Les emprises de propriété ou de servitude au sol de ces infrastructures de transport d'énergie représentent une superficie totale estimée de 381 ha en ZAP, soit 2,7 % de la ZAP (MRC Les Moulins, 2015).
- De nouveaux projets de lignes de transport et d'un nouveau poste de transformation d'Hydro-Québec, en cours de planification en 2015, et l'éventuelle construction du pipeline Énergie Est devraient augmenter la présence et les impacts de ces infrastructures sur le territoire agricole de la MRC (MRC Les Moulins, 2015).

- La caractérisation exhaustive sur la qualité et la quantité de l'eau souterraine n'est pas disponible. Cependant, il y a une connaissance populaire de problématique d'eau saline dans certaines nappes d'eau souterraine qui est rapportée (Ville de Mascouche, Canards Illimitée Canada et SIEF, 2007).
- Une étude menée par le COBAMIL dans le bassin versant de la rivière Mascouche (2011-2012) a démontré qu'il y avait une concentration élevée de phosphore total à tous les points d'échantillonnage existants. De plus, il y a peu de bandes riveraines aménagées le long des cours d'eau et la pente des talus est très abrupte (rivière fortement encaissée dans les dépôts de surface); ce qui favorise le décrochement des berges en milieu agricole (COBAMIL, 2012).
- Le coût trop élevé des terres est le frein majoritaire à l'achat de nouvelles terres. Pour certains producteurs de la région, cela nuit au développement de leur entreprise et à l'établissement de la relève.
- De plus, l'augmentation de la valeur foncière des terres fait en sorte d'augmenter la part du budget du MAPAQ qui est allouée au remboursement des taxes diminuant, du même coup, la part du budget qui sert réellement au besoin de l'agriculture.
- Le manque de compréhension et de connaissances du milieu agricole de la part du monde urbain (élus, employés municipaux, citoyens) couplé à un manque d'intérêt.
- La configuration du système routier en zone agricole ainsi que l'augmentation de la circulation engendrent des problèmes de déplacement pour la machinerie agricole.
- La lourdeur administrative, le coût des permis et documents exigés sont plus importants que dans les municipalités rurales.



III] Un faible dynamisme agricole

1. **Une grande vitalité économique générale dans la MRC, mais une faible part de l'emploi associée aux activités du secteur agricole**
 - Les revenus par ménage (27 858 \$/habitants) sont plus élevés dans la MRC que dans les régions étudiées (Statistique Canada, 2011 et ISQ, 2014).
 - Le taux de chômage en 2011 dans la MRC était le plus faible parmi les régions étudiées (Statistique Canada, 2011 et ISQ, 2014).
 - En 2011, 11,8 % des entreprises de Lanaudière sont des fermes, ce qui représente un taux bien plus élevé que pour la MRC avec 2,3 % ((Statistique Canada, 2011) (CMM, 2013) et (Emploi Québec, 2013)).

- Sur les 71 000 emplois dans la MRC, 240 sont dans le secteur agricole, soit 0,3 % en 2013 ((Statistique Canada, 2011) (CMM, 2013) et (Emploi Québec, 2013)).
- Les Villes de Terrebonne et Mascouche ont connu et connaissent toujours un développement industriel et commercial important (MRC Les Moulins, 2015).

2. Secteur de la distribution et de la transformation agroalimentaire dynamique

- La transformation alimentaire dans la MRC procure des emplois directs à plus de six cents personnes avec, en premier lieu, deux entreprises d'abattage, comptant ensemble près de trois cents employés, soit près de la moitié des travailleurs en transformation alimentaire (CLDEM, 2011).
- On compte vingt entreprises de transformation alimentaire dans la MRC. De ces vingt entreprises, au moins dix-sept pourraient utiliser des produits locaux s'ils étaient disponibles. Dix entreprises transforment de la viande, principalement du bœuf, mais aussi du porc, de la volaille, du canard et d'autres viandes de spécialité (CLDEM, 2015) (MAPAQ – DGSAIA, 2013).
- On retrouve deux distributeurs-grossistes de produits laitiers dans la MRC (MRC Les Moulins, 2007).
- Près de 300 entreprises sont actives dans le secteur de la restauration, dont plus de 230 restaurants de tout type dans la MRC (MAPAQ – DGSAIA, 2013).
- Plus de 150 commerces de détail en alimentation sont répartis au sein de la MRC (MRC Les Moulins, 2007).
- Au niveau de la mise en marché, on retrouve huit grossistes et distributeurs de produits alimentaires d'envergure. De ces huit entreprises, six distribuent des aliments pouvant être produits localement (CLDEM, 2015).

3. Un fléchissement de l'activité agricole

- Le nombre d'entreprises agricoles présentes dans la MRC a diminué de 12,7 % (103-90) entre 2004 et 2010 (MAPAQ, 2010).
- Entre 2004 et 2010, les superficies agricoles exploitées ont diminué de 5,7 % dans la MRC (-488 ha) alors qu'elles ont affiché une hausse dans la CMM et dans Lanaudière (2,5 % et 0,5 %) (MAPAQ, 2010).
- Entre 2004 et 2010, la baisse du nombre de fermes en production animale a été bien plus marquée et plus forte dans la MRC (35 %) que dans Lanaudière (17 %) et dans la CMM (22 %) (MAPAQ, 2010) (MAPAQ, 2010).
- Entre 2004 et 2010, le nombre d'unités animales a présenté une baisse dans toutes les catégories de production animale dans la MRC (MAPAQ, 2010).
- Les superficies en cultures de légumes (-41,5 %, - 222 ha) ont affiché une baisse importante, entre 2004 et 2010, dans la MRC (MAPAQ, 2010).
- Entre 2004 et 2010, les superficies totales en culture ont diminué de 4,7 % dans la MRC, soit une perte nette de 295 ha sur l'ensemble du territoire moulinois (-308 ha à Terrebonne et +14 ha à Mascouche), quand au cours de la même période, elles augmentaient de 2,2 % dans la CMM et 2,9 % dans Lanaudière (MAPAQ, 2010).

- On dénombre près de 358 friches ayant une superficie moyenne de 1,25 ha, représentant au total 447 ha, soit 3,1 % de la ZAP de la MRC. De cette superficie en friches, 230 ha (51,5 %) sont dans un stade récent d'abandon (friches herbacées) et 217 en stade plus avancé (friches arbustives) (CMM, 2015).

4. Des revenus agricoles faibles

- En 2010, le nombre de fermes dans la MRC compte pour près de 10 % des fermes de la couronne Nord et elles génèrent un peu moins de 6 % des revenus (MAPAQ, 2010).
- En 2010, 65 % des fermes de la MRC déclarent moins de 100 000 \$ de revenus (59/90 fermes), soit plus que dans Lanaudière avec 44 % (674/1 516 fermes). À l'inverse, les fermes déclarant 250 000 \$ et plus de revenus sont moins nombreuses sur le territoire moulinois avec 17 % (15/90 fermes), contre 36 % (554/1 516 fermes) dans Lanaudière.
- Dans la MRC, en 2010, 16 % des exploitants agricoles occupent une seconde activité non agricole rémunérée à hauteur de 40 heures et plus. Ce taux est plus élevé que celui de la CMM avec 11 % (Statistique Canada, 2010).

5. Une location des terres importantes, mais dans la moyenne régionale

- Le taux de location des terres agricoles a augmenté de 5,3 %, entre 2004 et 2010, dans la MRC, passant de 38,7 % à 44 % (+248 ha). Ce dernier taux est supérieur à la région de Lanaudière et inférieur à la CMM avec respectivement 40,4 % et 50,4 % (MAPAQ, 2010).
- Le taux de location pure (non apparentée) s'élève à 25 % dans la MRC, à 20 % dans Lanaudière et à 24 % pour la CMM en décembre 2013. Le taux de location pure est beaucoup plus élevé à Terrebonne (31 %) qu'à Mascouche (19 %).
- Entre 2005 et 2014, la valeur foncière des immeubles agricoles a augmenté de manière significative. Ainsi, elle a presque doublé, entre 2005 et 2014, avec 26 686 000 \$ en 2005 et 44 451 400 \$ en 2014 dans la MRC.

6. Une mise en marché et des activités complémentaires peu développées

- En 2010, sur les 90 fermes que compte la MRC, on en retrouve seulement 14 qui exploitent un kiosque de vente à la ferme, deux qui font de l'autocueillette, deux qui vendent leurs produits dans un marché public et une qui offre de l'agrotourisme. Seulement 2,2 % des fermes (2/90) de la MRC pratiquent la transformation à la ferme (MAPAQ, 2010).
- Précarité de deux marchés publics saisonniers qui connaissent des enjeux de financement et de fidélisation (SODAM, 2015).
- Initiative de valorisation des produits régionaux : « Goûtez Lanaudière! » Il s'agit de mettre en valeur et en avant les produits agricoles régionaux auprès du public pour mieux les faire connaître, sous un « label/slogan » commun (CDBL, 2015). Aucun producteur de la MRC n'utilise actuellement cette initiative.
- Les fermes de la MRC participent peu, en proportion, à des activités complémentaires de mise en marché. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les types d'agriculture présents sur le territoire ne se prêtent pas forcément à ce type de vente (MAPAQ, 2010).

- 83 % des répondants au sondage n'ont pas fait de la vente dans un marché de proximité au cours des cinq dernières années.
- En 2015, 408 ha sont en régie biologique, majoritairement en soya, soit 2,8 % de la ZAP (MAPAQ, 2015).
- Selon les données de la CPTAQ, en 2010, il y aurait une superficie d'érablière potentiellement exploitable estimée à 874 ha, soit 6,5 % de la ZAP de la MRC. Toutefois, seuls 24 ha de cette superficie potentielle est exploités, soit à peine 0,2 % de la ZAP (CPTAQ, 2010).
- 31 % des répondants souhaiteraient qu'une part plus importante de leurs produits soit mise en marché dans des marchés de proximité.
- À l'exception du kiosque de vente à la ferme, en 2010, tous les autres types de mise en marché dans la MRC sont moins exploités que dans la région de Lanaudière, avec, par exemple un taux de transformation à la ferme de 2,2 % contre 6,7 %. La MRC affiche des taux d'activités complémentaires systématiquement inférieurs à ceux de la CMM (MAPAQ, 2010).

7. Un faible degré d'appartenance et de fierté des producteurs agricoles

- 27 % des hectares cultivés dans la MRC le sont par des entreprises ayant leur site principal hors MRC (plus du double par rapport aux régions étudiées) (MAPAQ, 2013).
- Seulement 47 % des agriculteurs ayant répondu au sondage sont fiers à très fiers de l'agriculture pratiquée sur le territoire.
- Les répondants au sondage et les participants aux rencontres individuelles montrent peu d'appartenances au territoire de la MRC et ont globalement une vision négative de l'agriculture de la MRC.

8. Une transition difficile, mais des intentions

- Seulement 12 % des fermes de la MRC (11/90 fermes) ont un exploitant de moins de 40 ans (relève établie), contrairement à Lanaudière qui en compte 23 % en 2010, et à la CMM qui en compte 21 % (MAPAQ, 2010).
- L'âge moyen en 2010 des exploitants agricoles de la MRC est de 54,4 ans; ce qui est un peu plus élevé que dans Lanaudière avec 50,8 ans et que dans la CMM avec 51,4 ans (MAPAQ, 2010).
- En 2010, les agriculteurs de plus de 60 ans sont surreprésentés parmi les exploitants agricoles de la MRC avec 34 % contre 24 % pour Lanaudière (MAPAQ, 2010).
- 47 % des propriétaires ayant répondu au sondage n'ont pas d'intentions particulières de changements ou d'évolution dans leurs activités agricoles.
- Dans les dix prochaines années les producteurs ayant répondu au sondage prévoient :
 - 42 % d'améliorer leurs pratiques culturales, 39 % d'utiliser davantage de pratiques agroenvironnementales;
 - 28 % de valoriser de la biomasse, 25 % d'exploiter leur boisé.
- En 2013, huit entreprises agricoles de la MRC étaient membres d'un CCAE dont cinq à Terrebonne; ce qui représente un taux de pénétration de moins de 10 % des entreprises de la MRC tandis que la moyenne régionale se situe plutôt autour de 24 % (Communication MAPAQ régional, 2015).

IV] Des activités agricoles périurbaines distinctes

1. Une prédominance des cultures céréalières

- En 2010, la proportion de fermes en production végétale dans la MRC avec 67,8 % (61/90 fermes) est inférieure à celle de la CMM avec 76,2 %, mais supérieure à celle de Lanaudière avec 50,9 % (MAPAQ, 2010).
- Les principales superficies cultivées sont en céréales avec 57,5 % (3 732/6 469 ha) et en fourrages avec 21 % (1 363/6 469 ha) et comptent ensemble pour 78,5 % (5 095 ha) des superficies en culture dans la MRC en 2010 (MAPAQ, 2010).

2. Une minorité de fermes qui pratiquent l'élevage

- En 2010, la proportion de fermes en production animale dans la MRC était de 32,2% (29/90 fermes), soit un taux supérieur à celui de la CMM (23,8%, 427/1 796), mais inférieur à celui de Lanaudière (49 %, 742/1 511 fermes) (MAPAQ, 2010).
- En combinant les fermes d'élevage de bovins laitiers (8) et bovins de boucherie (6), les fermes d'élevages bovins comptent pour 48 % (14/29) de l'ensemble des fermes d'élevage dans la MRC (MAPAQ, 2010).
- Aucune volaille n'est produite en production principale dans la MRC en 2010, alors que dans Lanaudière, 171 exploitations sont recensées (MAPAQ, 2010).

3. Une activité distincte : la culture du gazon

- En 2010, 44 % (8/18 fermes) des producteurs et plus de 50 % (698/1 385 ha) des superficies de la culture du gazon dans Lanaudière se trouvent dans la MRC (MAPAQ, 2010).
- En 2010, la MRC représente 44 % (8/18 fermes) et 47 % (698 /1 473 ha) de superficies de gazon de la CMM (MAPAQ, 2010).

4. Une présence marquée du secteur équestre

- L'élevage de chevaux représente 28 % des entreprises en production animale de la MRC (8/29 fermes). Entre 2004 et 2010, le nombre de fermes et d'unités animales pour l'élevage du cheval est resté stable (MAPAQ, 2010).
- La particularité de l'élevage équestre est que plusieurs entreprises ne sont pas enregistrées au MAPAQ. En 2014, 109 écuries sont recensées et comptent entre un et 65 chevaux, dont 30 à Terrebonne et 79 à Mascouche (Club équestre de Mascouche, 2015).
- Les fermes équestres de la MRC enregistrées au MAPAQ sont, principalement, regroupées sur le chemin Saint-Henri et Sainte-Marie (MAPAQ, 2013).
- 92 % (37,7/42 km) des sentiers équestres de la MRC se retrouvent dans la ZAP, et ce, intégralement sur le territoire de Mascouche (Ville de Mascouche, 2015).

5. Terrebonne et Mascouche : une réalité différente malgré des superficies comparables

- La ZAP occupe, toutefois, une superficie relative plus importante à Mascouche, avec 74 % (7 855/10 687 ha) de son territoire en zone protégée, qu'à Terrebonne, où seul 42 % (6 467/15 409 ha) du territoire est en zone protégée.
- Le taux de location pure (non apparentée) s'élève à 25 % dans la MRC, à 20 % dans Lanaudière et à 24 % pour la CMM en décembre 2013. Le taux de location pure est beaucoup plus élevé à Terrebonne (31 %) qu'à Mascouche (19 %).
- La Ville de Mascouche affiche un taux de location plus faible avec 37 %, alors que Terrebonne présente un taux de location de 51,2 % (MAPAQ, 2010).
- En 2010, le revenu moyen par ferme était deux fois moins élevé (124 401 \$) à Mascouche qu'il ne l'était à Terrebonne (274 879 \$) (MAPAQ, 2010). La forte diminution d'entreprises en production laitière peut expliquer le faible revenu moyen par entreprise dans Mascouche en 2010.
- Cette dernière disparité s'observe autant au niveau des fermes de production végétale (309 000 \$ en moyenne par ferme à Terrebonne, contre 156 410 \$ à Mascouche) qu'au niveau des fermes de production animale (209 090 \$ contre 55 555 \$) (MAPAQ, 2010).
- Le nombre de fermes en production végétale a légèrement diminué dans la Ville de Terrebonne de 4 % (23-22 fermes) alors qu'il a augmenté dans la Ville de Mascouche de près de 11 % (35-39 fermes), entre 2004 et 2010 (MAPAQ, 2010).
- Bien que le nombre de fermes en production animale ait chuté dans les deux villes de la MRC, cette baisse a été plus marquée à Terrebonne qu'à Mascouche avec, respectivement des diminutions du ratio de 45 % (20-11 fermes) et de 28 % (25-18 fermes), entre 2004 et 2010 (MAPAQ, 2010).
- Toutefois, en 2010, on remarque que les 11 fermes restantes de Terrebonne concentrent près de 70 % (2,3 M\$) du total des revenus en production animale de la MRC, qui s'élevaient à 3,3 M\$ (MAPAQ, 2010).
- En 2010, la Ville de Mascouche est nettement sous-représentée en fermes déclarant plus de 100 000 \$ de revenus avec 27 % par rapport à Terrebonne avec 48 % (MAPAQ, 2010).

4.2. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES

Les définitions suivantes, adoptées par le MAPAQ, ont été retenues pour l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et contraintes :

L'environnement interne (forces et faiblesses)

- Dans le cadre de l'élaboration du PDZA, les forces et les faiblesses incluent des éléments sur lesquels au moins un des acteurs de première ligne du PDZA (ville, MRC, UPA) a une influence.
- Les forces sont les aspects positifs sur lesquels on peut bâtir dans le futur.
- Les faiblesses, par opposition aux forces, sont les aspects négatifs pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.

L'environnement externe (opportunités et contraintes)

- Dans le cadre de l'élaboration du PDZA, les opportunités et contraintes sont les éléments sur lesquels les acteurs de première ligne du PDZA (ville, MRC, UPA) n'ont peu ou pas de possibilités d'influence.
- Les opportunités sont les possibilités extérieures positives dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles.
- Les contraintes sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture dans la MRC.

Tableau 72. Identification des forces, faiblesses, opportunités et contraintes, 2015¹⁶²

Forces	Faiblesses
1- Volonté des producteurs agricoles d'augmenter, à court terme, les pratiques agroenvironnementales	1- Production animale peu diversifiée et en déclin
2- Leader au niveau des gazonnières	2- Producteurs agricoles ayant un faible sentiment d'appartenance et un faible degré de fierté de l'agriculture pratiquée sur le territoire (manque de motivation)
3- Présence importante de fermes et d'un réseau équestre	3- Faible volonté des producteurs agricoles à développer des marchés courts
4- Présence dynamique des transformateurs (abattoirs)	4- Présence de terres en friches
5- Initiative de valorisation des produits régionaux : « Goûtez Lanaudière! »	5- Peu d'activités complémentaires (agrotourisme, kiosques, autocueillette, bio, etc.)
6- Services écologiques rendus par les boisés	6- Peu d'intérêt de la part des agriculteurs pour des activités complémentaires
7- Possibilité de terrains pouvant être remembrés	7- Manque de connaissances sur l'état du drainage
8- Possibilité de développer des outils financiers des villes	8- Fort taux de terres en location, mais dans la moyenne de la CMM. Location pure plus élevée à Terrebonne (31%) que la moyenne de la CMM (24%).
9- Leadership des villes de la MRC au niveau économique pouvant être transposé au monde agricole	9- Faibles revenus agricoles des entreprises par rapport aux autres MRC comparables
10- Volonté politique de protéger et de développer la zone agricole à des fins agricoles	10- Manque de connaissances sur la qualité et la quantité d'eau souterraine
11- La MRC accentue la gestion des cours d'eau sur son territoire	11- Faible présence des cultures maraîchère et fruitière
12- Présence de certaines entreprises agricoles et de transformation d'expériences et dynamiques	12- Faible compréhension des réalités agricoles (transport, poussières, odeurs, profession d'agriculteur...) tant pour les élus, les administrations municipales que les citoyens
	13- Canaux de distribution en circuits courts peu présents faute de production
	14- Perception de processus administratifs coûteux et complexes pour l'obtention de permis municipaux
	15- Réglementation contraignante (Schéma d'aménagement et règlements municipaux) pour la réalisation d'activités complémentaires non agricoles qui servent au développement de l'agriculture
	16- Méconnaissance du secteur d'activité équestre
	17- Précarité des deux marchés publics
	18- Manque de productions locales disponibles
	19- Manque de synergie entre producteurs et transformateurs dans certaines productions
	20- Manque de relève agricole (faible pourcentage de fermes dont au moins un des exploitants a moins de 40 ans)
	21- Peu de reconnaissance des services écologiques rendus par les agriculteurs

¹⁶² Horizon multiresource inc., 2015

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> 1- Proximité du marché métropolitain 2- Bon potentiel des sols 3- Climat favorable 4- Réseau routier supérieur bien développé 5- Présence de paysages remarquables 6- Proximité de trois centres de recherche et/ou établissements de formation (ailleurs dans Lanaudière, CIEL, LANAU-PÔLE FIBRE, Complexe agroalimentaire CEGEP) 7- Présence de petits lots agricoles 8- Demande pour production de produits éthiques, bio, et de produits en ligne 9- Dynamisme économique de la région 10- Perspectives de croissance démographique forte 11- Contribution environnementale importante de la zone agricole (biens et services non marchands) située à proximité d'un milieu urbain 12- Avantagusement positionnée pour une clientèle de transit (vitrine) 13- Volonté de la CMM d'augmenter de 6 % les terres cultivées sur son territoire 14- Intérêt des producteurs agricoles pour les paysages agricoles 15- Potentiel d'exploitation acéricole important 16- Potentiel d'exploitation couplé à une présence importante de boisés (PFNL, etc.) 17- Présence importante de friches présentant un potentiel de remise en culture (notamment, biologique) 	<ul style="list-style-type: none"> 1- Perte importante de superficies agricoles protégées de 1987 à 1992 2- Territoire agricole fragmenté, présence de plusieurs îlots déstructurés 3- Manque de masse critique dû au faible bassin de producteurs 4- Partage du réseau routier entre usagers de la route et agriculteurs (machinerie) 5- Réglementation provinciale (REA) 6- Augmentation taux de location et prix des terres (accès difficile pour la relève) 7- Spéculation et hausse du prix des terres qui rendent difficile l'accès à la relève 8- Accès et rétention de la main-d'œuvre 9- Compétitivité et disponibilité des produits locaux par rapport aux marchés provinciaux, nationaux et internationaux 10- Faible part de l'agriculture dans l'économie régionale 11- Risques environnementaux liés aux oléoducs 12- Dynamique particulière des cours d'eau et topographie (escarpements, ravinements) 13- Offre limitée des clubs-conseils sur le territoire 14- Forte présence et nouvelles implantations d'équipements et de corridors de transport d'énergie (électricité, pipeline, etc.)

4.3. ENJEUX

Un enjeu est « *ce qui est en jeu* », c'est-à-dire littéralement ce qui est à perdre ou à gagner. Dans le cadre du PDZA, on entend, également, par enjeu un **acquis fragilisé** et un **potentiel peu exploité**.

L'identification des cinq enjeux spécifiques à la zone et aux activités agricoles de la MRC Les Moulins a été réalisée à partir des résultats de l'analyse territoriale précédente (forces, faiblesses, opportunités et contraintes).

- Enjeu 1 : La diversification et l'intégration d'approches novatrices ou expérimentales compatibles avec l'agriculture traditionnelle
- Enjeu 2 : La reconnaissance et la valorisation des activités, producteurs et fonctions de la zone agricole
- Enjeu 3 : La mobilisation des producteurs agricoles
- Enjeu 4 : La facilitation de l'accès à la terre pour les producteurs et la relève
- Enjeu 5 : Le maintien de l'intégrité environnementale

5.TROISIÈME PARTIE : VISION ET ORIENTATIONS

Les fondements de la vision

La vision s'appuie sur l'état des connaissances du territoire de la MRC. Son contenu s'inspire des grandes forces, faiblesses, opportunités et contraintes observées dans le diagnostic territorial. L'élaboration de la vision intègre, également, les grandes préoccupations et orientations discutées dans le cadre du forum ayant regroupé divers intervenants actifs sur le territoire de la MRC.

Énoncé de vision concertée

En 2030, la MRC les Moulins est reconnue pour favoriser un dynamisme et une diversité des activités agricoles qui s'appuient sur une économie sectorielle innovante et variée. Ce dynamisme est entretenu par une relève de plus en plus présente.

Les entreprises et les producteurs ont un fort sentiment d'appartenance et sont fiers de l'image de leur territoire agricole.

L'agriculture durable est mise en valeur et reconnue autant par les concitoyens urbains que ruraux, le tout avec l'appui et l'engagement du monde municipal.

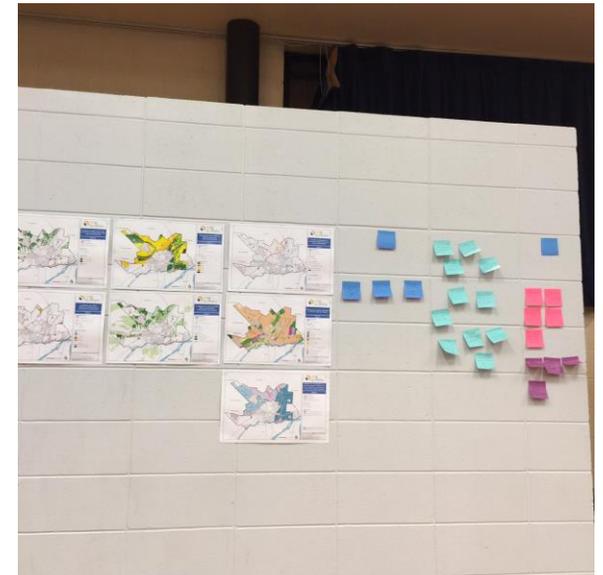
Le soutien de la communauté et le maintien d'un dialogue constant permettent une cohabitation harmonieuse et complémentaire entre les milieux agricoles et urbains.

Le milieu agricole de la MRC Les Moulins contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité, en respect de l'intégrité écologique du territoire.

Orientations stratégiques

Pour favoriser la réalisation de la vision, 3 orientations stratégiques de développement sont privilégiées :

- 1- S'engager,
- 2- Acquérir des connaissances,
- 3- Communiquer.



6. QUATRIÈME PARTIE : PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions du PDZA permet de répondre aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic territorial. Prenant appui sur la vision concertée, le plan d'actions propose 23 actions permettant d'atteindre les objectifs spécifiques à l'une des 3 orientations stratégiques préconisées. Le plan d'actions reflète les priorités d'intervention soutenues par les membres des comités et les partenaires consultés, dans la mesure où leurs priorités s'inscrivent en conformité aux enjeux soulevés dans le diagnostic et visent à répondre à l'énoncé de vision retenue.

La période de mise en œuvre s'échelonne sur quinze ans. Le tableau 73 synthétise les modalités des actions : l'échéancier, le partage des responsabilités, ainsi que le type d'investissement requis (récurrent ou ponctuel).

Tableau 73. Plan d'action 2016 – 2031

PLAN D' ACTIONS 2016-2031									
#	Actions	Échéancier	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		Investissement		Mise en œuvre	
				Responsable	Partenaires	Récurrent	Ponctuel	En cours	Réalisée
Orientation stratégique #1 : S'engager									
1.1	Créer un comité de mise en œuvre du PDZA	Court terme	Création du comité, nombre de rencontres	MRC	UPA, MAPAQ, Villes, MAMH, COBAMIL	X			X
1.2	Engager un agent de développement rural/agent de liaison	Moyen terme	Engagement de l'agent	MRC	UPA, CDBL, ODEL, MAPAQ, Villes		X		
1.3	Signer un protocole d'entente jusqu'en 2030 afin de préserver les limites de la zone agricole	Court terme	Document rédigé et signé	MRC	UPA, CPTAQ, Villes		X		
1.4	Favoriser la réalisation d'aménagements agroenvironnementaux, notamment dans le cadre de toutes demandes d'entretien de cours d'eau	Court terme	Nombre d'aménagements réalisés et distance linéaire couverte	UPA	MRC, Villes, conseillers agricoles, MAPAQ	X			
1.5	Adhérer à une banque de terres (régionale, métropolitaine et/ou provinciale)	Moyen terme	Nombre et superficie des terres de la MRC dans la banque	MRC	CMM, Villes, UPA	X			X
1.6	Arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins	Moyen terme	Modification réglementaire apportée aux différents articles et parties	MRC	CMM, Villes, MAMH		X	X	
1.7	Mettre en place une stratégie de conservation et de mise en valeur des milieux naturels, particulièrement dans une notion de corridors écoforestiers	Court terme	Mise en place de la stratégie	Villes	MRC, CMM, COBAMIL, MAMH, MELCC, MAPAQ		X	X	
1.8	Développer et commercialiser des cultures à haute valeur ajoutée s'intégrant facilement dans les opérations culturelles traditionnelles des entreprises agricoles existantes (autant maraîchères que cultures commerciales)	Long terme	Nombre d'initiatives accompagnées	CDBL	UPA, MAPAQ	X			
1.9	Favoriser l'utilisation des terres en friche et des petits lots pouvant être remembrés pour y promouvoir les productions complémentaires et/ou biologiques	Moyen terme	Nombre et superficie des parcelles (petits lots et friches) mise en cultures	Villes	MRC, UPA, MAPAQ, CDBL, CMM	X			
Orientation stratégique #2 : Acquérir des connaissances									
2.1	Assurer une veille des meilleurs projets agricoles en zone agricole périurbaine	Court terme	Nombre de projets à caractère innovant identifiés	CDBL	CIEL, UPA	X		X	
2.2	Évaluer l'impact de la réglementation municipale sur les activités agricoles	Court terme	Étude d'impact réalisée	Villes	MRC, CMM, UPA		X		
2.3	Évaluer la faisabilité d'établir une taxation foncière distincte pour le milieu agricole (taux de taxation, dégrèvements de taxe, surtaxes, etc.)	Court terme	Étude réalisée	Villes	MAMH, MRC, UPA, MAPAQ		X		
2.4	Faire état du mode de tenure des terres en zone agricole, et ce, particulièrement à proximité des zones urbaines	Moyen terme	Étude réalisée	MAPAQ	Villes, MRC		X		
2.5	Acquérir des connaissances sur la ressource eau, sa disponibilité et sa qualité afin de mettre en œuvre un plan d'action pour en assurer une meilleure qualité et pérennité	Moyen terme	Étude réalisée	COBAMIL	MRC, Villes	X		X	
2.6	Analyser les conditions propices, à l'implantation et au développement d'entreprises en circuits courts	Moyen terme	Étude réalisée	CDBL	MRC, Villes, MAPAQ, UPA, SODAM		X	X	
2.7	Évaluer, en fonction de l'industrie de la transformation bioalimentaire du territoire, les productions qui pourraient être transformées localement et régionalement, ainsi qu'encourager la transformation alimentaire via l'Axe produits/procédés du CDBL	Long terme	Nombre de productions identifiées et évolution de l'activité de transformation	ODEL, CDBL	MRC, Villes	X			
2.8	Évaluer le potentiel de développement d'une filière agroforestière et des PFNL (dont principalement l'acériculture)	Moyen terme	Étude réalisée	Agence de mise en valeur de la forêt privée de Lanaudière	MRC, Villes, UPA, MAPAQ, CDBL, CMM		X		
2.9	Évaluer les besoins en culture végétale et animale des centres de recherches (publics et privés) et des entreprises afin de proposer des partenariats avec des agriculteurs ou des acquisitions de fermes	Long terme	Nombre de partenariats effectués	ODEL	CIEL, CDBL, MAPAQ	X			
Orientation stratégique #3 : Communiquer									
3.1	Créer une table équestre qui permettrait d'acquérir une meilleure connaissance de ce secteur d'activité dans le but de le développer, et ce, tout en le sensibilisant, entre autres, sur les enjeux environnementaux	Court terme	Création de la table, nombre de rencontres	MRC (aménagement et SDET)	MAPAQ, UPA, Villes, Clubs équestres, COBAMIL	X			X
3.2	Promouvoir, auprès des agriculteurs, l'ensemble des services-conseils non liés à la vente d'intrants (clubs agroenvironnementaux et clubs d'encadrement technique)	Court terme	Nombre d'activités de promotion des services-conseils	Réseau Agriconseils	CCAE, Agriréseau, UPA	X			X
3.3	Développer et diffuser des outils portant sur des problématiques particulières (partage de la route, nuisances (bruits, odeurs, luminosité, poussières)) afin d'établir une meilleure cohabitation entre les agriculteurs et non-agriculteurs	Court terme	Nombre d'outils mis en place	MRC	UPA, Villes	X		X	
3.4	Publiciser, au sein de la collectivité moulinoise, les initiatives intéressantes (de production, d'innovation, environnementales, etc.) réalisées par des producteurs agricoles	Court terme	Nombre d'activités de promotion	MRC/Villes	UPA, CDBL, SDET MRC Les Moulins, ODEL	X			
3.5	Développer des activités d'interprétation du milieu agricole de la MRC Les Moulins	Long terme	Nombre d'activités mises en œuvre	UPA/CDBL	MRC, Villes, CDBL, SODAM, SDET MRC Les Moulins	X			

Légende :

- Court terme 0-2 ans
- Moyen terme 3-5 ans
- Long terme 5-15 ans

Mis à jour le 31 janvier 2019

BIBLIOGRAPHIE

- Agglomération de Québec. (2013). *Données géomatiques (Pedologie.shp)*.
- Agriculture et agroalimentaire Canada . (2008). *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*.
- AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. (2002). *Le système canadien de classification des sols, 3e édition, CNRC-NRC, 202 pages.* .
- Base de données topographique du Québec. (2013, 10 28). Données géomatiques BDTQ (Hydro_l.shp, Hydro_s.shp, Milieuxumides2007.shp). Agglomération de Québec.
- Boulfroy, E., Khaldoune, J., Grenon, F., Fournier, R., & Talbot, B. (2013). *Conservation des îlots de fraîcheur urbains*. CERFO et Université de Sherbrooke.
- Canards Illimités Canada. (2007).
- Canards illimités et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. (2010). *Cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*.
- Carrefour alimentaire. (s.d.). *Annuaire des entreprises*. Consulté le août 14, 2013, sur http://www.carrefouralimentaire.com/fr/moteur_icriq.html.
- CEHQ. (2010).
- CEHQ. (2010).
- Centre de recherche industrielle du Québec. (2015, Novembre 5). *Secteur agroalimentaire*. Récupéré sur CRIQ: www.criq.qc.ca
- Centre d'expertise hydrique du Québec. (2014, Novembre 10). *Atlas hydroclimatique*. Récupéré sur Centre d'expertise hydrique du Québec: www.cehq.gouv.qc.ca
- Centre local de développement économiques des Moulins. (2011). *Les Moulins en un clin d'oeil - profil 2011*. Terrebonne Mascouche.
- CLD Les Moulins. (s.d.). *Vivre et travailler dans Les Moulins; Les Moulins en un clin d'oeil - profil 2011* .
- COBAMIL. (2014). *Le Plan directeur de l'eau*.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2013). *Rapport annuel 2012 - 2013*.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2007, février 01). Décision 347933.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2011, novembre 30). Décision 371424.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2012). *Rapport annuel 2011-2012*.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2013). *Rapport annuel 2012-2013*.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2013). *Rapport annuel 2012-2013*.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2013, Décembre 03). *Rapports annuels (1987 à 1992)*. Récupéré sur Commission de protection du territoire agricole du Québec: <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=40>

- Communauté métropolitaine de Montréal. (2015). *Inventaire des friches*. Montréal.
- Communauté métropolitaine de Montréal. (2012, Juin 12). Communiqués de presse. *La CMM annonce une aide financière pour soutenir l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA)*. Montréal, Québec, Canada.
- Communauté métropolitaine de Montréal. (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Montréal.
- Communauté métropolitaine de Montréal. (2013, 10 28). *Indicateurs métropolitains*. Consulté le décembre 24, 2013, sur Observatoire du Grand Montréal: <http://observatoire.cmm.qc.ca/swf/indicateursMetropolitains.php>
- Communauté métropolitaine de Montréal. (2014). Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Communauté métropolitaine de Montréal et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2012). *Portrait statistiques agricole de la MRC Les Moulins*.
- Conseil de l'industrie forestière du Québec. (2013). *Portrait forstier régionaux*.
- Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. (2015, 11 4). *Conseil des appellations réservées et des termes valorisants*. Récupéré sur Conseil des appellations réservées et des termes valorisants: www.cartv.gouv.qc.ca
- Conseil des bassins versants des Mille-Îles. (2013). *Projet de reconnaissance spatiale du bassin versant de la rivière Mascouche*.
- CRIQ. (s.d.). *iCRIQ*. Consulté le décembre 24, 2013, sur <http://www.icriq.com/fr/>
- Emploi Québec. (s.d.). *Publication et formulaires*. Consulté le décembre 26, 2013, sur <http://emploiquebec.gouv.qc.ca/publications-et-formulaires/>
- Fédération Québécois des Clubs Quads. (2014, Novembre 10). *Fédération Québécois des Clubs Quads*. Récupéré sur Fédération Québécois des Clubs Quads: <http://www.fqcq.qc.ca/>
- Financière agricole. (2013). *BDCA. Financière agricole Québec*.
- Financière agricole du Québec. (2014). *Classes de potentiel agricole*.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2013). *Les changements climatiques*.
- Gouvernement du Québec. (2013, 10 28). *Politique de souveraineté alimentaire*. Récupéré sur Assemblée nationale du Québec: http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_72355&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz
- Groupe AGECO. (2014). *Compilation spéciale réalisée à partir de données 1996-2011*.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2007). *Les changements climatiques*.
- Horizon multiresource inc. (2014). *Données*.
- Horizon multiresource inc. (2014). *Nos calculs*.
- Horizon multiresource inc. (2015). *Analyse FFOM*.
- Horizon multiresource inc. et Pleine Terre. (2014). *Nos calculs*.
- INSPQ . (2012).

- Institut de la statistique du Québec. (s.d.). *Population totale, superficie et densité, municipalités, MRC et TE1 de Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2011.*
- Institut de la statistique du Québec. (2009). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.*
- Institut de la statistique du Québec. (2012). *exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec.*
- Institut de la statistique du Québec. (2013). *Bulletin statistique régional : Capitale-Nationale.*
- Institut de la statistique du Québec. (2013). *Bulletin statistique régional : Lanaudière.*
- Institut de la Statistique du Québec. (2014). *Panorama des régions.* ISQ.
- Institut de la statistique du Québec. (s.d.). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056 .*
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. (1963). *Inventaires des terres du Canada (ARDA).*
- Institut national de la santé publique du Québec. (2012, Novembre 20). *Données.*
- La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. (2015, Novembre 4). *La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.* Récupéré sur La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec: <http://fcmq.qc.ca/>
- La Financière agricole. (2013). *Base de données des cultures assurées (BDCA).*
- Lajoie, P. (1960). *Étude pédologique des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne, 148p.* ministère de l'Agriculture du Canada.
- Lajoie, P. (1965). *Étude pédologique des comtés de l'Assomption et de Montcalm, 96p.* ministère de l'Agriculture du Canada.
- Lanthier, P., & Morneau, J. (2009). *Histoire de Lanaudière.* Les Presses de l'Université Laval.
- L'Italien, F., Nantel, L., & Bélanger Bishinga, C. (Juin 2014). *L'endettement des fermes au Québec : un portrait contrasté.* Montréal: Institut de recherche en économie contemporaine.
- MAPAQ. (2011). *Recensement sur la relève agricole.*
- MAPAQ. (2012). *Profil Régional de l'industrie bioalimentaire au Québec : 14. Lanaudière.*
- MAPAQ-DGSAIA. (2013). *Entreprise sous permis, sélection DADEAT.*
- Martel, C. (2010). *Chronique un brin d'histoire.* La Revue.
- MDDEFP. (Juin 2013). *Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec.* . <http://www.mddep.gouv.qc.ca/fa>: MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2013b.
- MDDEFP. (Juin 2013.). *Espèces menacées ou vulnérables au Québec.* <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/>: MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC.
- Meloche J-P, G. D. (2013). *(2013) Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec, Rapport de projet.* CIRANO.
- Ministère de la Forêt, Faune et Parcs. (2007). *Système d'information écoforestière.*
- Ministère de la Forêt, la Faune et Parcs, Horizon multiressource inc. et Communauté métropolitaine de Montréal. (2007 et 2015). *Utilisation anthropique.*
- Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2010). *Superficie exploitée sur la MRC Les Moulins en fonction du site principale.*

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec - Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments. (2013). Etablissements agroalimentaires.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2010). Fichiers d'enregistrement des exploitations agricoles. *version certifiée*.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2010, version 2013). Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2011). Fichiers d'enregistrement des exploitations agricoles.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2012). *Portrait statistique agricole de la MRC Les Moulins*. Québec: Communauté métropolitaine de Montréal.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2013). *La multifonctionnalité de l'agriculture*. Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2013, 10 28). *Soutien au secteur biologique*. Récupéré sur MAPAQ: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/Produirebio.aspx>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2014, Novembre 10). *Bonnes pratiques agroenvironnementales*. Récupéré sur Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agroenvironnement/BonnesPratiques2005.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2014, 12 10). *Multifonctionnalité*. Récupéré sur Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Multifonctionnalite.aspx>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2014, Mars 17). *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*. Récupéré sur Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/PDZA.aspx>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2014, 12 10). *Programme Prime-Vert*. Récupéré sur Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/ProgrammePrime-Vert.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2015, Novembre 4). Fichiers d'enregistrement des exploitations agricoles.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles. (2014). *Environnement 2003-2013*.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. (2003-2013). *Domaine bioclimatique du Québec*. Gouvernement du Québec.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2001). *Plan de développement de la zone agricole*. Récupéré sur Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (2013, Novembre 10). *Répertoire des municipalités*. Récupéré sur Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (2015, Octobre 09). *Richesse foncière uniformisée*. Récupéré sur Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/richeesse-fonciere-uniformisee/>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avec le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le Ministère de l'Environnement. (Décembre 2001). *Les orientations du gouvernement en matières d'aménagement : La protection du territoire et des activités agricoles - Document complémentaire révisé*. Québec.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. (2013, juillet 3). *Données Statistique - Évaluation foncière*. Récupéré sur <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/donnees-statistiques/>
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. (2013, février 25). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Consulté le décembre 30, 2013, sur Aménagement du territoire: <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-metropolitain-damenagement-et-de-developpement-pmad/>
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. (2013, juillet 29). *Richesse foncière uniformisée*. Consulté le décembre 30, 2013, sur <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/richeesse-fonciere-uniformisee/>
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. (2013, 10 28). *Loi sur la Fiscalité Municipale*. Récupéré sur Code civil du Québec: http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F_2_1/F2_1.html
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2007). Système d'information écoforestière.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2012). Système d'information écoforestière.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Horizon multiressource inc. (2012). Système d'information écoforestière.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (Juin 2013 (consulté en 2015), Novembre 4). *Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec*. Récupéré sur Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs: <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2015, Novembre 4). *Espèces menacées ou vulnérables au Québec*. Récupéré sur Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2015). *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2015, Novembre 4). *Habitats*. Récupéré sur Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/habitats/index.htm>
- MRC Les Moulins. (2002). *Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière*.
- MRC Les Moulins. (2002). *Schéma d'aménagement révisé de remplacement - version 2*.
- MRC Les Moulins. (2003). *Profil socio-démographique et socio-économique*.
- MRC Les Moulins. (2007). *Mémoire de la MRC Les Moulins présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*.

- MRC Les Moulins. (2013).
- MRC Les Moulins. (2013). *Schéma d'aménagement révisé*.
- MRC Les Moulins. (2015). Données.
- MRC Les Moulins. (2015, 10 08). Estimation des emprises des lignes de transports d'énergie en zone agricole.
- MRC Les Moulins. (2015). Les Îlots déstructurés. MRC Les Moulins.
- MRC Les Moulins. (2015). Zone de glissement de terrain.
- MRNF. (2011). *Norme de stratification écoforestière - Quatrième inventaire écoforestier*. Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers.
- Poirier, L. (2010). *De l'histoire et de la politique agricole au Québec*. Université du Québec à Montréal: Groupe de recherche en intérêt public (GRIP-UQAM).
- Québec International. (s.d.). *Industries clés; Transformation alimentaire*. Consulté le juin 5, 2013, sur <http://www.quebecinternational.ca/industries-cles/transformation-alimentaire/presentation/>
- Québec, I. d. (2014). *Panorama des régions du Québec*.
- Réseau agriculture durable. (2014, 12 10). *Réseau agriculture durable*. Récupéré sur <http://www.agriculture-durable.org/>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. (s.d.). *Nombre total de logements mis en chantier de 1996 à 2012, Enquête sur les logements mis en chantier, achevés et en construction*. Récupéré sur <http://www.schl.ca/fr/index.cfm>
- Société de développement et d'animation de Mascouche. (2014). *Rapport annuel*.
- Statistique Canada. (2011). Enquête nationale auprès des ménages. *Profil de l'ENM*.
- Statistique Canada. (2011). Enquête sur la population active. *Tableau 282-0112*.
- Statistique Canada. (2011). *Profil du recensement*. Consulté le novembre 06, 2013, sur <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Statistique Canada. (2011). Recensement de l'agriculture. *Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no.95-640-XWF au catalogue*.
- Statistique Canada. (2012, octobre 24). *Profil du recensement, Recensement de 2011*. Consulté le novembre 06, 2013, sur <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Statistique Canada. (2013, septembre 11). *Enquête nationale auprès des ménages*. Consulté le décembre 9, 2013, sur Profil, MRC Les Moulins: <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Statistique Canada. (s.d.). *Compilation spéciale du recensement de la population 2001, CO-1230*.
- Statistique Canada. (s.d.). *Estimations démographiques*.
- Statistique Canada. (s.d.). *Tableau 282-0055 - Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les provinces, les territoires et les régions économiques basées sur les limites du recensement de 2006, annuel*.

- Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. (s.d.). *SCIAN, Canada 2012*. Consulté le mai 2013, 22, sur Annuel (personnes): http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVDPPage1&TVD=118464
- Union des producteurs agricoles. (2013). *La trousse d'information PDZA; Portrait global des secteurs agricole et forestier québécois*.
- Ville de Montréal - Arrondissement Rosemont, La Petite Patrie. (2013, Octobre 2013). *Lutte aux Îlots de chaleur*. Récupéré sur Ville de Montréal: http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,82287591&_dad=portal&_schema=PORTAL

Données géomatiques

Les composantes abiotiques, telles que le climat, la zone de rusticité, la pédologie et la géomorphologie, le potentiel agricole des sols ainsi que l'altitude et le relief peuvent être évaluées à l'aide de bases de données géomatiques et/ou informatiques. Ainsi, les bases de données suivantes ont été consultées:

- Environnement Canada – Archives nationales d'informations et de données climatologiques : www.climate.weatheroffice.gc.ca ;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada – Zones de rusticité des plantes au Canada : sis.agr.gc.ca/sisdb/climate/hardiness/intro.html;
- Base de données du MRNF (BDTQ, SIEF 3e décennal);
- Base de données du MRNF (BDTQ, SIEF 4e décennal);
- Commission de protection du territoire agricole du Québec – Potentiel agricole des sols : www.cptaq.gouv.qc.ca/;
- Financière agricole du Québec-Base de données des cultures assurées (BDCA) http://www.fadaq.qc.ca/geomatique/professionnels_en_geomatique/base_de_donnees_de_cultures_assurees.html#c5520
- Base de données topographiques du Québec – Courbes de niveau au 10 mètres.

Comprend des données ouvertes octroyées sous la licence d'utilisation des données ouvertes de l'Administration gouvernementale disponible à l'adresse Web : www.donnees.gouv.qc.ca. L'octroi de la licence n'implique aucune approbation par l'Administration gouvernementale de l'utilisation des données ouvertes qui en est faite.

ANNEXES

Table des matières des annexes :

- 1- Résultats de l'enquête auprès des agriculteurs
- 2- Rencontres individuelles d'échanges avec les agriculteurs
- 3- Résultats forum d'échange sur le PDZA de la MRC les Moulins
- 4- Territoire pré et post-fusion de la MRC
- 5- Méthodologie de caractérisation des friches (CMM)
- 6- Secteur à potentiel de remembrement
- 7- Activités économiques en lien avec l'aménagement forestier
- 8- Paysages agricoles

Méthodologie

Un questionnaire a été élaboré et présenté au comité de suivi du PDZA de la MRC Les Moulins. Avec la contribution de l'UPA locale et du MAPAQ, la MRC a transmis les questionnaires aux 90 membres. En tout, 36 réponses dûment complétées ont été reçues entre le mois de mai et juin 2014, ainsi que lors d'une relance en février 2015. La marge d'erreur globale est de 12,7%, 19 fois sur 20.

Faits saillants

- 40 % des entreprises ont un revenu inférieur à 50 000 \$ et 37 % supérieur à 500 000 \$.
- 47 % des propriétaires n'ont pas d'intention particulière par rapport à leur terre.
- L'agriculture conventionnelle est pratiquée sur 89 % des entreprises.
- Des pratiques agroenvironnementales sont implantées sur 86 % des entreprises.
- 80 % des entreprises ne sont pas membres d'un CCAE.
- 48 % des répondants sont en consolidation des superficies agricoles et 30% sont en expansion.
- Le coût trop élevé des terres (54 %) est le frein majoritaire pour ne pas acheter de nouvelles terres.
- 69 % des entreprises ont une superficie boisée.
- 14 % des entreprises ont des terres en friche.
- 44 % des entreprises affirment avoir de la difficulté à accéder à de la main-d'œuvre qualifiée.
- 47 % des agriculteurs sont fiers à très fiers de l'agriculture pratiquée sur le territoire.
- Dans les dix prochaines années, les producteurs prévoient :
 - 42 % améliorer leurs pratiques culturales, 39 % utiliser davantage de pratiques agroenvironnementales;
 - 28 % valoriser de la biomasse, 25 % exploiter leur boisé.
- Les pratiques agroenvironnementales les plus susceptibles d'être implantées dans les dix prochaines années sont :
 - Travail réduit (33 %), Aménagement pour la biodiversité (28 %);
 - Réduction de la fertilisation (25 %), Bandes riveraines élargies (22 %).
- 61 % des agriculteurs disent que la meilleure personne pour les accompagner dans la réalisation de leurs nouveaux projets est un agronome.
- 83% des répondants n'ont pas fait de la vente dans un marché de proximité au cours des 5 dernières années.
- Environ un tiers des répondants (31 %) souhaiterait qu'une part plus importante de leurs produits soit mise en marché dans des marchés de proximité.

- Les activités récréatives non motorisées (39 %) et les activités récréatives motorisées (33 %) sont jugées les plus compatibles. Les plus incompatibles sont les activités industrielles (94 %), les activités commerciales lourdes et le développement résidentiel (83 %).
- Plus de la moitié des répondants (56 %) croit que l'urbanisation autour de la zone agricole a des conséquences moyennes (8 %) ou importantes (47 %) sur leurs activités alors que 44 % voient des conséquences faible ou nulle.
- 69 % des répondants trouvent le prix des terres élevé à trop élevé et 28 % jugent que la valeur est adéquate.
- 57 % des répondants pensent que la réglementation sur l'achat de terres par des non-agriculteurs est le moyen le plus préconisé pour faire diminuer la valeur foncière des terres.

Profil du répondant¹⁶³

1. Entre 45 et 64 ans (50 %)
2. Un homme (83 %)
3. Habite la MRC depuis plus de 25 ans (72 %)
4. 23 répondants ont indiqué un code postal
5. Exploite la ferme dans la zone agricole depuis plus de 25 ans (53 %)
6. Agriculteur à temps plein (75 %)

Propriété

7. La totalité des 36 répondants a indiqué leur superficie en culture, pour un total de 3 683,45 hectares et une moyenne de 102,3 ha/exploitation.
8. Propriétaire de la terre agricole (61 %) ou propriétaire et locataire à la fois (33 %).
9. Le propriétaire de la terre est propriétaire-exploitant (94 %).
10. 47 % des propriétaires n'ont pas d'intentions particulières par rapport à leur terre, le tiers (27 %) a l'intention d'acheter d'autres terres, 6 % a l'intention de vendre sa terre (3 % en totalité et 3 % en partie).

Pratiques agricoles

11. La grande majorité des producteurs pratique l'agriculture conventionnelle (89 %) et moins de 1/5 l'agriculture biologique (11 %).
12. La plupart ont implanté au moins une pratique agroenvironnementale (86 %). L'arrosage en fonction des besoins (67 %), la rotation des cultures (47 %), le travail réduit du sol ou le semis direct (44 %), l'utilisation d'engrais verts (36 %) et la gestion des fumiers (33 %) sont les principales.
13. La majorité n'est pas membre d'un club agroenvironnemental (80 %).
14. 36 % ne sait pas ce qu'est un club agroenvironnemental et 25 % ne sait pas quels sont les services offerts par un CCAE.
15. Les principaux réseaux d'information utilisés sont l'agronome (39 % l'utilisent souvent ou toujours), suivi par la coopérative (32 %) et les réseaux informels de collègues agriculteurs (21 %).

¹⁶³ Les numéros (#) de point correspondent aux numéros des questions dans le questionnaire

Culture et terres

16. 48% des répondants sont en consolidation des superficies agricoles et 30% sont en expansion.
17. Les principales raisons invoquées dans le cas des répondants qui ne sont ni en consolidation ni en expansion sont : ne pas avoir besoin de nouvelles terres (53 %) et l'absence de relève (37 %).
18. Le coût trop élevé des terres (54 %) est le frein majoritaire pour ne pas acheter de nouvelles terres.
19. Une proportion équivalente de 48 % cultive ou possède des terres drainées vs non drainées.
20. Une proportion de 50 % cultive ou possède des terres drainées souterrainement et 44 %, non drainées souterrainement.
21. Les principales cultures des répondants sont le soya (56 %), le fourrages-prairie (36 %), le maïs-grain (33 %) et le blé (22 %). Le maïs-ensilage (14 %) et l'orge (6 %) arrivent ensuite.
22. La majorité des répondants (67 %) ne fait pas d'élevage animal. La production bovine arrive au premier rang avec 19 % des répondants, suivie par la production laitière et chevaline (11 %).
23. Une forte majorité a une superficie boisée (69 %).
24. La plupart n'exploitent pas leur superficie boisée (65 %). Ceux qui l'exploitent le font pour des fins personnelles (35 %) et commerciales (bois) (4 %).
25. 86 % affirment ne pas avoir des superficies de terre en friche.
26. Les données de réponses au sondage ne sont pas exploitables.
27. Les données de réponses au sondage ne sont pas exploitables.

Main-d'œuvre et relève

28. Les données de réponses au sondage ne sont pas exploitables.
29. L'accès à la main-d'œuvre est généralement difficile (28 % plutôt difficiles et 14 % très difficiles). L'accès à une main-d'œuvre qualifiée (22 % plutôt difficiles et 22 % très difficiles) ressort davantage.
30. Les membres de la famille élargie sont majoritairement utilisés pour accéder à de la main-d'œuvre (69 %).

Appartenance

31. La moitié des répondants a un sentiment d'appartenance moyen (47 %) alors que 33 % a un fort sentiment d'appartenance envers le territoire agricole de la MRC Les Moulins (14 % très fort sentiment d'appartenance et 19 % fort sentiment d'appartenance).
32. Réponse en Annexe A
33. 47 % des répondants se disent fiers ou très fiers de l'agriculture pratiquée sur le territoire de la MRC Les Moulins et 42 % est neutre.

34. Parmi ceux qui sont fiers de l'agriculture pratiquée, l'attachement au territoire (82 %) et le type de production agricole (71 %) sont les paramètres les plus importants¹⁶⁴.

Activités complémentaires

35. Les trois quarts des répondants (78 %) ont indiqué ne pas avoir pratiqué d'activités suggérées dans le questionnaire. Parmi les activités pratiquées, le kiosque à la ferme (14 %), les visites guidées (11 %) et la transformation de produits à la ferme (6 %) sont les plus populaires.

36. La rentabilité est la raison évoquée pour expliquer l'abandon d'une des activités suggérées¹⁶⁵.

37. Dans les dix prochaines années, les activités suivantes sont plus susceptibles d'être adoptées par les agriculteurs : améliorer mes pratiques culturales (42 % a répondu « oui »), utiliser davantage de pratiques agroenvironnementales (39 % a répondu « oui »), valoriser la biomasse (28 % a répondu « oui »), exploiter les boisés (25 % a répondu « oui »). Les activités les moins susceptibles d'être adoptées sont : les cours d'équitation et la location de chevaux pour randonnées, l'hébergement à la ferme/gîte et l'ouverture d'une table champêtre (61 % a répondu « non »), l'ouverture d'une cabane à sucre (56 % a répondu « non ») et l'autocueillette et point de chute de panier saisonnier (53 % a répondu « non »).

38. Les activités qui ont une probabilité plus grande d'être réalisées sont (probabilité moyenne ou importante) :

- Utiliser davantage de pratiques agroenvironnementales (39%);
- Améliorer mes pratiques culturales (39 %);
- Exploiter les boisés (28 %);
- Convertir certaines cultures (22 %);
- Valoriser la biomasse (19 %);
- Transformation de produits à la ferme (11 %).
- Les activités qui ont une probabilité plus faible d'être réalisées sont (probabilité nulle ou faible) :
- Cabane à sucre (56 %);
- Gîte, hébergement à la ferme et vente de produits dans un marché public (53 %);
- Location de chevaux pour randonnées et cours d'équitation (53 %);
- Autocueillette et visites guidées (51 %);
- Augmenter la production en serre et vente de produits dans une épicerie ou commerce de quartier (50 %).

39. L'horizon temporel à court terme pour réaliser les activités les plus probables est (de 0 à 5 ans):

- Exploiter les boisés : 22 %;
- Utiliser davantage de pratiques agroenvironnementales : 22 %;
- Améliorer mes pratiques culturales : 19 %;
- Valorisation de biomasse : 17 %;
- Convertir certaines cultures : 11 %;

¹⁶⁴ Cette question ne compte que 17 répondants.

¹⁶⁵ Cette question ne compte que 7 répondants.

- Augmenter ma production en serre : 8 %.
40. Les besoins principaux par rapport aux activités les plus probables sont :
- Améliorer mes pratiques culturales : plus d'informations (19 %) et du mentorat (15 %);
 - Exploiter les boisés : plus d'information (11%);
 - Utiliser davantage de pratiques agroenvironnementales : plus d'informations (15 %) et du mentorat (11 %);
 - Convertir certaines cultures : Plus d'information (4 %), du mentorat (4 %) et un plan d'affaires (4 %);
 - Valorisation de biomasse : Plus d'information (15 %), du mentorat (7 %);
 - Augmenter ma production en serre : un plan d'affaires (4 %).
41. Les pratiques agroenvironnementales les plus susceptibles d'être implantées dans les dix prochaines années sont (probabilité moyenne et importante) :
- Travail réduit (33 %);
 - Aménagement pour la biodiversité (28 %);
 - Réduction de la fertilisation (25 %);
 - Bandes riveraines élargies (22 %).
42. Réponse en Annexe A
43. Les meilleurs acteurs pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets sont l'agronome (61 %), l'Union des producteurs agricoles (28 %) et un conseiller financier/spécialiste (22 %).

Mise en marché

44. 83 % des répondants n'ont pas fait de la vente dans un marché de proximité au cours des cinq dernières années. Ceux qui en ont fait sont répartis entre la vente dans une épicerie de quartier (14 %) et dans un marché public (8 %).
45. Environ un tiers des répondants (31 %) souhaiterait qu'une part plus importante de leurs produits soit mise en marché dans des marchés de proximité.
46. Les principales motivations pour vendre les produits dans les marchés de proximité sont la fierté (20 %) et car le marché local m'offre un meilleur prix (14 %).
47. Les données de réponses au sondage ne sont pas exploitables.

Cohabitation

48. Aucune activité parmi celles proposées n'est jugée compatible par une majorité avec les activités agricoles. Les activités récréatives non motorisées (39 %) et les activités récréatives motorisées (33 %) sont jugées les plus compatibles. Les moins compatibles sont les activités industrielles (94 %), les activités commerciales lourdes (83 %) et le développement résidentiel (83 %).

49. Plus de la moitié des répondants (56 %) croit que l'urbanisation autour de la zone agricole a des conséquences moyennes (8 %) ou importantes (47 %) sur ses activités alors que 44 % voient des conséquences faible ou nulle.

Terres et bâtiments agricoles

50. 69 % d'agriculteurs jugent que la valeur des terres agricoles dans la zone agricole est élevée (42 % trop élevés et 28 % élevés) et 28 % jugent que la valeur est adéquate.
51. La réglementation sur l'achat de terre par des non-agriculteurs (57 % de oui) est le moyen le plus préconisé pour faire diminuer la valeur foncière des terres tandis que l'achat de terres agricoles par la MRC ou par la municipalité (100 % de non) et l'achat de terres agricoles par une organisation provinciale (94 % de non) sont les moyens les moins préconisés.
52. Une forte majorité d'agriculteurs juge que l'entretien des bâtiments de ferme est adéquat et très adéquat (75 %) alors que 22 % le jugent insuffisant.

Positionnement des agriculteurs

53. Les initiatives qui devraient être appliquées sont en priorité les suivantes :
- Favoriser la relève et le développement durable dans la zone agricole (75 %);
 - Assurer une meilleure cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles (72 %);
 - Assurer la pérennité de la zone agricole et attirer les citoyens de la région à acheter les produits locaux (69 %);
 - Limiter l'expansion urbaine en zone agricole (67 %).
54. Les principaux obstacles à la mise en place des initiatives identifiées touchent aux sujets suivants¹⁶⁶ :
- La réglementation municipale et la proximité urbaine;
 - Les politiques et décisions gouvernementales, provinciales et municipales;
55. Revenu annuel de la ferme entre 5 000 \$ et 50 000 \$ (40 %) et entre 50 000 \$ et 100 000 \$ (24 %). 37 % ont un revenu supérieur à 500 000 \$¹⁶⁷.
56. Dix-sept répondants (49 %) ont indiqué souhaiter être contactés afin d'approfondir certains éléments de l'enquête.

¹⁶⁶ L'annexe 1 présente la liste détaillée des réponses.

¹⁶⁷ Cette question ne compte que 25 répondants

Résultat complet de l'enquête auprès des agriculteurs :

Q32. Quels sont les éléments qui font que vous avez un fort sentiment d'appartenance à votre territoire?

Sept répondants

- Réponses détaillées retranscrites intégralement

La MRC Les Moulins n'est pas une région favorable à l'agriculture
Pour garder l'agriculture
J'y suis né et quelques terres achetées proviennent de la famille.
Toujours habité là
Je veux que l'agriculture continue non seulement d'occuper le territoire, mais aussi de le dynamiser et de contribuer à l'essor de la région. L'importance de l'agriculture est vitale pour la MRC Les Moulins, ce qui me semble avoir été fortement négligé depuis les 25 dernières années ...
Ne représente pas ma réalité. Je suis entouré de maisons et il m'est impossible de prendre de l'expansion. Je reçois des plaintes pour les odeurs. Nous exploitons depuis plusieurs générations et notre place sur le territoire de la MRC diminue sans cesse, notre sentiment d'appartenance suit la même courbe.
Nous sommes une entreprise spécialisée et unique au Canada, seulement 2-3 en Amérique du Nord. Développement de nouvelles fonctions à l'élevage d'animaux de ferme en relation avec la santé humaine et de qualité de vie. Créneaux d'élevage à valeur ajoutée. Lien d'affaires avec les producteurs d'animaux, fournisseur d'équipements agricole et producteurs de céréales. Biodiversité de notre ferme d'élevage.

Q42. Quelles sont les nouvelles cultures que vous souhaiteriez implanter sur votre entreprise au cours des dix prochaines années ?

Sept répondants

- Réponses détaillées retranscrites intégralement

Aucune
Orge, blé ou soya
Céréales
Aucune
Foin
Blé
Pas vraiment de changement, mais sûrement augmenter l'introduction des engrais verts dans nos rotations de cultures.

Q54. Principaux obstacles à la mise en place des initiatives identifiées**Huit répondants**

- Réponses détaillées retranscrites intégralement

Manque de publicités
Réglementation des municipalités exagérées et proximité de la zone urbaine.
Politiques et décisions gouvernementales, provinciales et municipales. Fardeaux fiscaux des municipalités
Lachenaie est une ville en expansion commerciale et résidentielle, comme expliqué plus haut. Dans ma situation, je me vois très mal, de construire une grange avec des bœufs ou un poulailler lorsque je suis situé au bout d'une rue résidentielle et de la 640. Donc, je suis en faveur éventuellement de vendre pour m'établir ailleurs avec mon fils. Donc la seule manière que je peux penser pour l'établir sur une ferme, est de vendre cette terre à gros prix. et de racheter ailleurs. Sinon je continue mes cultures de soya.
Il faudrait que les élus et les décideurs de la MRC prennent conscience de l'importance de l'agriculture pour le milieu.
Les municipalités veulent toujours plus de développement.
La MRC et la municipalité ont trop attendu pour mettre sur pied une réglementation qui favorise les agriculteurs. Les commerçants se sont appropriés le marché des produits du terroir et de l'agriculture au détriment des agriculteurs. Tout cela au nom d'une réglementation désuète de la municipalité qui elle ne s'est pas adaptée à la CPTAQ qui donne depuis longtemps l'autorisation aux agriculteurs de vendre les produits en lien avec leur production. Donc, l'obstacle est la non-réglementation de la municipalité.

RAPPORT DE CONSULTATION

Rencontres individuelles d'échanges sur le PDZA de la MRC Les Moulins

Entre le 26 mars et le 16 avril 2015, neuf agriculteurs de la MRC Les Moulins ont été rencontrés individuellement. Un questionnaire (voir « Guide d'entrevue – Rencontres individuelles » aux pages suivantes) contenant onze questions leur a été présenté. Plusieurs thèmes étaient abordés : le développement de l'agriculture, la cohabitation urbaine et agricole, le dynamisme de la zone agricole, la vision de l'agriculture, les mesures à prendre, les nouveaux marchés et l'environnement. Les propos recueillis à la suite des entrevues menées auprès des agriculteurs de la MRC Les Moulins sont présentés dans ce rapport. Les résultats sont regroupés sous forme de thèmes. Au sein de chaque thème, les propos des agriculteurs sont présentés.

Déroulement des entrevues

Au départ, dix entrevues réunissant quinze agriculteurs étaient prévues. Tous les agriculteurs, ayant mentionné le désir d'être rencontrés individuellement lors du sondage général effectué auprès des agriculteurs au printemps 2014, ont été contactés. La moitié des rencontres devaient se faire individuellement et l'autre moitié avec deux agriculteurs. Au final, toutes les rencontres effectuées se sont déroulées individuellement. Trois entrevues se sont déroulées en présence de deux représentants de l'entreprise. Plusieurs producteurs se sont désistés et d'autres voulaient absolument être rencontrés de façon individuelle. La durée des entrevues a varié d'une heure à trois heures. Les entrevues ont eu lieu en mars et avril 2015.

Portrait des agriculteurs rencontrés

Les agriculteurs sélectionnés représentaient plusieurs sphères du milieu agricole de la MRC, le tableau A en dresse un portrait global. Concernant le sexe des personnes rencontrées, seulement deux femmes ont été interviewées. Près de la moitié des agriculteurs rencontrés produisent des grandes cultures, trois sont pépiniéristes et trois sont en production animale. Au niveau des productions animales, un producteur de veaux, un producteur laitier et une productrice équestre ont été rencontrés. Les producteurs proviennent à parts égales ou presque des villes de Mascouche et Terrebonne. Deux autres proviennent de l'extérieur de la MRC. Les entreprises des producteurs rencontrés étaient de tailles différentes.

Tableau A : Caractéristiques des agriculteurs rencontrés

Agriculteur	Sexe		Type de production			Provenance			Superficie		
	Homme	Femme	Animale	Grandes cultures	Horticulture ornementale	Mascouche	Terrebonne	Hors MRC	< 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha
1	1		1	1				1		1	
2	1			1		1				1	
3	1				1		1		1		
4	1				1		1		1		
5	1			1		1			1		
6	1				1			1		1	
7	2		1	1			1				1
8	1	1		1		1					1
9		1	1			1			1		
Total	9	2	3	5	3	4	3	2	4	3	2

Aucun producteur maraîcher ou fruitier n'a été rencontré même si ces productions constituent une proportion non négligeable de l'agriculture dans la MRC. Des agriculteurs effectuant ce type de production ont été contactés, mais ils ont finalement décliné l'offre.

Résultats des entrevues :

1. Les freins au développement de l'agriculture

Les questions posées sur cette dimension sont :

- Selon vous, quels éléments représente un frein au développement de l'agriculture dans la MRC?
- Selon vous, quels éléments représente un frein au développement de votre entreprise?

Faits saillants

Les relations entre le monde municipal et les agriculteurs ne semblent pas toujours faciles. Les principaux problèmes sont associés au manque de connaissances et de compréhension de la part du monde urbain. Le développement urbain semble toujours priorisé. De plus, les exigences administratives sont lourdes, principalement, au niveau des demandes de permis et de la gestion des cours d'eau.

L'accaparement des terres, la valeur élevée du foncier agricole et la forte proportion de terres en location ne facilitent pas la croissance des entreprises et l'établissement de la relève. Le système routier et le manque d'uniformité dans la zone agricole provoquent de nombreux problèmes au niveau des déplacements de la machinerie agricole.

Résumé des réponses

Plus de 50 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Il y a un manque de compréhension et de connaissances de la part du monde urbain;
- Les villes manquent de compétences et d'encadrement par rapport aux dossiers agricoles;
- Les dossiers agricoles ne sont pas traités en priorité;
- Les élus et les fonctionnaires municipaux pensent seulement au développement urbain;
- Il y a un manque de reconnaissance de la part du monde urbain (exemple : les gros producteurs sont des pollueurs, les petits, qui sont plus considérés, ne sont pas rentables);
- Les règlements sur la zone agricole sont plus sévères que dans les municipalités rurales;

- Les exigences administratives sont plus lourdes lors de la demande de permis (coûts associés, documents exigés);
- L'accaparement des terres provoque la disparition des fermes familiales, freine le développement des entreprises existantes et l'établissement de nouvelles entreprises, l'augmentation des superficies en location et un moins bon entretien des terres;
- La complexité administrative au niveau de la gestion des cours d'eau provoque des travaux inappropriés;
- Le système routier lourd et l'augmentation de la circulation occasionnent des problèmes importants pour le déplacement de la machinerie agricole;
- La zone agricole est morcelée, elle est enclavée par des développements urbains (résidentiels, commerciaux ou industriels), des autoroutes, des réseaux de transport d'énergie, etc.

Moins de 50 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Le zonage agricole n'est pas toujours adéquat, des terres en zone urbaine devraient être transférées en zone agricole et vice-versa;
- La réglementation concernant l'affichage et la publicité est inadéquate;
- Il y a un empiétement de la zone urbaine dans la zone agricole;
- Il y a très peu d'incitatifs à l'établissement en production agricole comparativement à l'industrie;
- L'achat local n'est pas assez valorisé par les villes, la mise en marché des produits locaux n'est pas facilitée;
- La disponibilité de la relève, le vieillissement et le peu de terres disponibles n'avantagent pas le développement de l'agriculture;
- Les taxes agricoles ne cessent d'augmenter, principalement par rapport aux municipalités rurales;
- L'urbanisation provoque l'isolement des agriculteurs;
- Il n'y a aucun règlement qui protège la zone agricole de la spéculation;
- Il y a trop de pouvoirs législatifs qui sont transmis aux municipalités;
- Les grandes chaînes contrôlent le marché des fruits et légumes, les petits producteurs ne peuvent pas répondre aux exigences.

2. Cohabitation urbaine et agricole

Les questions posées sur cette dimension sont :

- Selon vous, quels sont les principaux irritants dans les relations entre le milieu agricole et le milieu urbain dans le contexte métropolitain de la MRC?
- Est-ce que la proximité du milieu urbain procure des opportunités au monde agricole?

Faits saillants

La circulation de la machinerie agricole constitue un irritant majeur dans les relations entre urbains et agriculteurs. Il y a un manque de respect de la part des urbains, les automobilistes manquent de patience. Il y a souvent des plaintes injustifiées par rapport aux odeurs, aux pesticides, à la poussière, aux bruits, etc. La proximité de la ville apporte des problèmes de vandalisme avec les VTT, les motoneiges, les vélos. Les producteurs horticoles subissent à l'occasion des vols de produits.

La proximité d'un grand bassin de population favorise le développement de petits marchés et les productions plus spécialisées.

Résumé des réponses

Plus de 50 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Il y a très peu de respect et de patience de la part des automobilistes envers le déplacement de la machinerie agricole;
- Il y a plusieurs plaintes souvent injustifiées par rapport aux odeurs, aux pesticides, à la poussière, aux bruits, etc.;
- Il y a des problèmes de vandalisme associés au passage des VTT, motoneiges et vélos sur les terres, des vols de produits (surtout pépinière et production maraîchère) sont parfois commis;
- La MRC est un excellent marché pour les productions spécialisées (pépinières, petits fruits, légumes, etc.);
- La MRC est un excellent endroit pour le développement de petits marchés de proximité, de fermes écoles, de tables champêtres, etc.

Moins de 50 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Le potentiel est bon, mais le marché de la MRC n'est pas suffisant pour faire vivre une entreprise;
- Les urbains ne connaissent et ne comprennent pas bien les pratiques agricoles;

- Il n'y a pas d'avantages pour le marché de gros;
- Ça permet d'ouvrir l'esprit de certains producteurs agricoles;
- Le système routier est bien développé;
- La proximité du milieu urbain augmente la valeur des terres;
- Les services sont plus disponibles et accessibles (hôpitaux, écoles, loisirs, etc.);
- La population n'est pas prête à payer et faire des démarches pour des produits locaux.

3. Dynamisme de la zone agricole

Les questions posées sur cette dimension sont :

- Selon vous, qu'est-ce qui va bien présentement?
- Comment qualifiez-vous le dynamisme de la zone agricole dans la MRC?

Faits saillants

Selon l'ensemble des producteurs rencontrés, le dynamisme agricole est réduit ou absent. Les producteurs rencontrés étaient très avares par rapport à ces questions.

Résumé des réponses

100 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Le dynamisme agricole est réduit ou absent.

Moins de 25 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Le potentiel de développement urbain bloque le développement du dynamisme de l'agriculture;

- Il y a un bon potentiel au niveau de la relève malgré l'établissement difficile;
- C'est difficile de prendre de l'expansion;
- Il est encore possible d'améliorer la productivité des terres et la rentabilité, surtout à Mascouche;
- La zone agricole est disparate, il n'y a pas d'uniformité.

4. Nouveaux marchés

La question posée sur cette dimension est :

- Est-ce que vous êtes ouvert à l'introduction de nouvelles cultures, de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes de mise en marché?

Faits saillants

Les producteurs rencontrés sont tous ouverts à l'introduction de nouvelles cultures, de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes de mise en marché sur le territoire. Plusieurs ne sont, par contre, pas intéressés à introduire ces nouveaux créneaux sur leur entreprise.

Résumé des réponses

100 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Oui.

Moins de 25 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Il devrait y avoir plus de transformation locale;
- Il faut s'adapter à l'évolution des goûts et des besoins des consommateurs;
- Il n'est pas facile de trouver le bon créneau;
- Il n'est pas facile de compétitionner avec les producteurs étrangers;

- Il manque de mise en marché commune;
- On devrait introduire davantage de kiosques à la ferme;
- Il devrait y avoir un marché public réservé aux fermes de la région.

5. Environnement

Les questions posées sur cette dimension sont :

- Quelle est votre opinion sur les biens et services rendus par le territoire de la zone agricole, autres que la production de denrées alimentaires (exemples : paysage, filtration de l'eau, biodiversité, agrotourisme, etc.) ?
- Quelle est votre opinion concernant les mesures de protection de l'environnement (couvert forestier, bande riveraine, pesticides, etc), est-ce que vous jugez que c'est compatible ou incompatible avec les pratiques agricoles?

Faits saillants

En très grande majorité, les producteurs rencontrés considèrent que les mesures de protection de l'environnement sont compatibles avec les pratiques agricoles. Plusieurs trouvent, par contre, qu'ils ne devraient pas être les seuls à payer pour l'adoption de certaines pratiques environnementales. La protection et l'amélioration des paysages agricoles sont importantes pour près de la moitié des producteurs rencontrés; ils considèrent que c'est très important pour l'amélioration du dynamisme agricole.

Résumé des réponses

Plus de 50 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Les mesures de protection de l'environnement sont compatibles avec les pratiques agricoles;
- Ce n'est pas toujours aux agriculteurs de payer pour les améliorations environnementales;
- La protection et l'amélioration des paysages agricoles contribuent au dynamisme agricole.

Moins de 50 % des agriculteurs rencontrés affirment que :

- Il y a un peu d'exagération au niveau du contrôle de la coupe des arbres;
- La réglementation ne devrait pas être plus sévère dans la MRC Les Moulins qu'ailleurs au Québec;

- Au niveau de l'utilisation des pesticides, ce n'est pas toujours facile de compétitionner avec d'autres pays;
- Il semble n'y avoir que des milieux humides dans la ZAP, on en parle rarement dans la zone urbaine.

6. Mesures à prendre

La question posée sur cette dimension est :

- Quelles sont les principales mesures à prendre ou modifications à apporter pour améliorer ou stabiliser la situation de l'agriculture dans la MRC?

Résumé des réponses

Les producteurs sont allés de beaucoup de créativité pour cette question. L'ensemble des producteurs interviewés considère qu'il est important de s'assurer que les actions et les gestes proposés dans le PDZA soient palpables à court terme et réalisables. Comme il n'est pas toujours évident de jumeler les recommandations émises, voici la liste presque complète de celles-ci regroupées par thèmes :

Réglementation :

- Harmoniser la gestion des cours d'eau (recreusage, aménagement, etc.);
- Revoir la réglementation associée à la construction d'immeubles agricoles (arpentage, plan d'ingénieur ou d'architecte, valeur du permis);
- Revoir le zonage en fonction du potentiel d'utilisation agricole des sols;
- Assouplir les réglementations pour l'établissement de tables champêtres, de marchés agricoles, de fermes écoles pour favoriser la diversification de l'agriculture;
- Modifier la réglementation agricole pour qu'elle soit basée sur des normes provinciales;
- Les municipalités devraient remettre à l'acheteur d'une terre agricole la liste des choses qu'il a le droit de faire ou ne pas faire.

Cohabitation :

- Faire de l'affichage routier pour sensibiliser les gens (les faire ralentir) pendant les périodes plus intenses en agriculture (semis et récolte);

- Faire mieux connaître l'agriculture aux citoyens et aux élus;
- Augmenter la surveillance policière dans les axes routiers agricoles en période de fortes activités agricoles et durant les heures de pointe;
- Faire de l'éducation en termes d'agriculture auprès des enfants;
- Changer la perception de l'agriculture, principalement, par rapport à la pollution;
- Informer davantage la population par rapport à certains irritants causés par l'agriculture (période de récolte, odeurs, pesticides, etc.);
- Diminuer les taxes ou donner des compensations en fonction des surfaces utilisées pour l'agriculture pour ceux qui permettent l'accès à leur terre pour des loisirs (activités équestres, vélos, etc.).

Taxation :

- Diminuer les taux de taxation et/ou modifier la méthode d'évaluation des terres;
- Revoir la façon de taxer les activités plus urbaines comme les loisirs, les routes, la police;
- Augmenter les taxes pour les terres qui ne sont pas cultivées de façon adéquate.

Mise en marché :

- Permettre aux producteurs d'augmenter leur visibilité (affichage, publicité, etc.);
- Les municipalités et les MRC sont des consommatrices et devraient donner l'exemple en achetant des produits locaux;
- Les instances municipales devraient s'impliquer dans la mise en valeur de l'agriculture par le biais des infrastructures pour la connaissance et la mise en marché, la publicité et l'organisation d'évènements;
- Trouver un moyen de soutenir l'agriculture qui nourrit la population;
- Faire des liens avec les autres nationalités.

Politique municipale :

- Impliquer davantage les agriculteurs dans les prises de décisions des villes et des MRC;
- Les élus et les employés municipaux devraient être conscients de la valeur des terres agricoles et mettre tout en leur pouvoir pour les protéger.

Établissement :

- Soutenir les jeunes agriculteurs par le biais des revenus de taxes agricoles;
- Créer des exceptions réglementaires uniques et non modifiables pour certains projets agricoles spécifiques.

Environnement :

- Les terres boisées pourraient être acquises par la communauté afin de les protéger.

Dynamisme de l'agriculture :

- L'argent qui est subtilisé à la zone agricole pour le développement urbain devrait être transféré pour le développement de l'agriculture.

7. Vision

La question posée sur cette dimension est :

- Quelle est votre vision de l'agriculture et du territoire agricole, dans dix ans, dans votre MRC?

Résumé des réponses

Les producteurs se sont tous exprimés librement sur ce que selon eux devrait être l'agriculture dans la MRC dans un avenir rapproché. Voici les mots ou les phrases clés qui sont principalement ressortis :

- Des petites fermes sont intégrées au monde urbain;
- Les villes s'impliquent;
- Marchés publics permanents soutenus par la communauté;
- La nourriture locale est disponible et diversifiée;
- La population et les élus ont une bonne connaissance de l'agriculture; ils sont conscients de sa richesse;
- Les lois agricoles sont bâties selon un cadre provincial pour encadrer les municipalités;

- Les superficies cultivables n'ont pas diminué dans la MRC; le territoire agricole est protégé;
- L'agriculture est prospère;
- L'agriculture est perçue comme un moteur de la MRC (dynamisme) et non comme un frein au développement urbain.
- Plus de la moitié des agriculteurs rencontrés ont affirmé que ça ne pouvait pas être pire que présentement.

Guide d'entrevue – Rencontres individuelles :

PDZA de la MRC Les Moulins

Guide d'entrevue – Rencontres individuelles

Date :

Personnes rencontrées :

Type de production

- Production végétale

Culture	Superficie

- Production animale

Élevage	Nombre d'unités animales

1. Selon vous, quels éléments représente un frein au développement de l'agriculture dans la MRC?
2. Selon vous, quels éléments représente un frein au développement de votre entreprise?
3. Selon vous, quels sont les principaux irritants dans les relations entre le milieu agricole et le milieu urbain?
4. Selon vous, qu'est-ce qui va bien présentement?
5. Quelle est votre vision de l'agriculture et du territoire agricole, dans dix ans, dans votre MRC?
6. Quelles sont les principales mesures à prendre ou modifications à apporter pour améliorer ou stabiliser la situation de l'agriculture dans la MRC?
7. Est-ce que vous êtes ouvert à l'introduction de nouvelles cultures, de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes de mise en marché?
8. Comment qualifiez-vous le dynamisme de la zone agricole dans la MRC?
9. Quelle est votre opinion sur les biens et services rendus par le territoire de la zone agricole, autres que la production de denrées alimentaires (exemples : paysage, filtration de l'eau, biodiversité, etc.) ?

ANNEXE 3. RÉSULTATS FORUM D'ÉCHANGE SUR LE PDZA DE LA MRC LES MOULINS

RAPPORT DE CONSULTATION

Forum d'échange sur le Plan de développement de la zone agricole de la MRC Les Moulins

Consultation du mardi 9 juin 2015

École secondaire du Coteau, 2121 rue de l'Alizé, Mascouche, QC, J7L4C9

Le mardi 9 juin 2015, une cinquantaine de participants invités (voir la « Liste des organismes représentés et participation » aux pages suivantes) ont pris part à une consultation sur le PDZA de la MRC Les Moulins. Les participants présents avaient été ciblés par les membres des comités technique et aviseur et provenaient des secteurs suivants :

- Producteurs agricoles
- Professionnels, dirigeants ou élus
- Intervenants socio-économiques
- Citoyens ou intervenants au sein d'une organisation à mission sociale ou environnementale

Trois objectifs spécifiques étaient associés à cette consultation, à savoir :

- Informer les participants de la démarche, de l'avancée du dossier et des prochaines étapes
- Valider les forces, faiblesses, menaces et opportunités identifiées dans le portrait
- Connaître la vision du futur de la ZAP et des activités qu'en ont les parties prenantes

L'ensemble des participants a reçu au préalable un guide afin de les préparer adéquatement à cette consultation.

Déroulement de la consultation

La consultation a débuté par une présentation des faits saillants du portrait du PDZA. Les participants étaient divisés en cinq tables de discussion d'environ dix personnes chacune. Les places des participants ont été attribuées par les organisateurs du forum afin de favoriser la représentativité des différentes opinions à chacune des tables. Par la suite, un premier atelier a été réalisé. Celui-ci avait pour objectif de valider les forces, faiblesses, opportunités et contraintes identifiées au PDZA. Une période d'échange a permis aux participants d'exprimer leurs réflexions. Un second atelier portant sur la vision stratégique avait pour objectif d'articuler la vision des participants de la zone et des activités agricoles dans le futur. Le second atelier a été suivi d'une période d'échange afin de permettre aux participants d'exprimer leurs points de vue. Parallèlement aux ateliers, les participants ont été invités à suggérer des pistes de recommandations et d'actions.

Synthèse

Les participants ont **globalement adhéré** aux forces, faiblesses, contraintes et opportunités présentées et en ont identifié une quinzaine d'éléments supplémentaires, majoritairement des faiblesses et des contraintes (13/16). L'exercice de priorisation n'ayant pas été réalisé par la majorité des tables, aucune analyse de résultats n'est possible.

Les échanges entre participants portant sur la vision ont permis d'identifier **plusieurs thématiques communes** qui sont représentées par les mots clés suivants :

Agroforesterie, Appropriation collective / reconnaissance / cohabitation / dialogue, Continuité, Échelle humaine, Engagement politique / appui, Équestre, Identité / fierté, Produit local / proximité, Protection / pérennité

Atelier 1

L'objectif du premier atelier, portant sur le diagnostic, était dans un premier temps de valider l'adhésion des participants aux forces, faiblesses, opportunités et contraintes identifiées au PDZA. Dans un second temps, il s'agissait de prioriser les forces, faiblesses, contraintes et opportunités. Afin d'atteindre ces objectifs, six questions ont été posées, en voici les résultats.

■ Réponse à la question 1 : Identifiez-vous d'autres forces ou faiblesse importantes?

Forces	Faiblesses
Réseau équestre / non-motorisé	Marché public : réouverture difficile, manque de ressources, citoyens peu engagés, beaucoup de concurrence
Production équine (comme agrotourisme)	Manque de culture maraîchère
	Peu de créneaux de spécialisation
	Peu de connaissances entre les 2 milieux urbain et rural, mauvaise cohabitation
	Pas de sentiment d'appartenance des urbains
	Faible représentativité et connaissance de l'agriculture dans la population
	Canal de distribution pas présent en circuit court

■ Réponse à la question 2 : Quelles sont les trois forces les plus importantes? Pourquoi?

L'exercice de priorisation n'ayant pas été réalisé par la majorité des tables, aucune analyse de résultats n'est possible.

■ Réponse à la question 3 : Quelles sont les trois faiblesses les plus importantes? Pourquoi?

L'exercice de priorisation n'ayant pas été réalisé par la majorité des tables, aucune analyse de résultats n'est possible.

■ Réponse à la question 4 : Identifiez-vous d'autres opportunités ou contraintes importantes?

Opportunités	Contraintes
Dynamisme économique de la région	Fragmentation du territoire
	état des berges
	Spéculation
	Industrialisation de l'agriculture
	Circulation
	Réseaux verts

■ **Réponse à la question 5 : Quelles sont les trois opportunités les plus importantes? Pourquoi?**

L'exercice de priorisation n'ayant pas été réalisé par la majorité des tables, aucune analyse de résultats n'est possible.

■ **Réponse à la question 6 : Quelles sont les trois contraintes les plus importantes? Pourquoi?**

L'exercice de priorisation n'ayant pas été réalisé par toutes les tables aucune, analyse de résultats n'est possible.

Atelier 2

L'objectif du second atelier, portant sur la vision, était d'en connaître la vision d'avenir de la zone et des activités agricoles des participants. Pour cela, une seule question a été posée. Les réponses des participants renvoient à différentes notions d'un futur souhaité qui sont représentées par les mots clé suivants.

Note : les éléments ci-dessous ont été retranscrits littéralement.

Réponse à la question 7 : Où voulez-vous aller? Quelle est votre vision d'avenir ? Quels sont vos objectifs?

Agroforesterie

- Agroforesterie à développer
- La notion de cultiver les boisés
- Possession et valorisation des boisés

Appropriation collective / reconnaissance / cohabitation / dialogue

- Faire le lien entre les deux mondes
- Faire connaître aux urbains les bénéfices de la zone agricole (des milieux humides et milieux naturels)
- Respect mutuel (urbain et agriculture) ->meilleure reconnaissance = valorisation du métier et rentabilisation
- Programme pour la jeunesse "urbaine" -> campagne en ville et instruire, reconnaissance intégrée
- Convivialité entre consommateurs et producteurs (avec le village) et la municipalité, respect de la terre par les utilisateurs (VTT motoneige)
- Cohabitation harmonieuse, *Champêtre c'est attirant*, reconnaissance de l'agriculture, plus d'éducation/sensibilisation, producteur = entrepreneur -> *valorisation glamour!*
- Une réhabilitation harmonieuse entre le rural et l'urbain : méconnaissance du milieu
- Développer la fierté des Moulins
- Connaître et reconnaître (les avantages de la proximité)

- Stimuler les rencontres/pédagogie
- Dialogue entre les urbains et les agriculteurs doit être mise en valeur
- Santé et alimentation, agriculture urbaine, offrir une fenêtre de l'agriculture aux urbains, le potentiel de l'agriculture est démontré, l'agriculture à une valeur pour le monde urbain, considéré comme une entreprise qui peut suivre les grandes tendances des marchés, démystification du monde agricole
- Synergie entre les acteurs de la société (eau, agro, forestier, urbain) car actuellement peu de dialogue
- Mettre de l'avant les tendances mondiales et la rareté des terres agricoles... faire percevoir la présence des terres et la vitalité comme une force et une richesse pour le futur! (terres agricoles marchandes) perception de + valeur

Continuité

- Mettre en place des incitatifs permettant de favoriser la relève -> programme de transition, stimuler la venue ou de nouveaux producteurs
- On souhaite que l'agriculture soit suffisamment forte pour attirer une relève qui ait envie de développer, d'investir, de sortir de sa zone de confort
- Dynamique et attrayant pour attirer la relève
- Attirer la relève avec des banques de terres
- Facilitation de transfert à la relève
- Améliorer le système locatif (investissement)
- Intérêt pour la relève <-> amélioré la rentabilité, encouragement financier, assistance financière pour la relève
- Nouveau mode d'établissement pour la relève

Échelle humaine

- Encourager les plus petites cultures
- Développer l'interactivité/location pour plus petites cultures (jardin, maraîcher)

- Une terre d'accueil pour les petits producteurs désireux de développer en parallèle une filière agroalimentaire forte
- Évolution des producteurs : produits biologiques diversité de produits de niches
- Mettre en valeur les produits locaux (pour développer l'agrotourisme) => complémentarité de produits (tourisme vert)
- Incubateur ("prêter" des terres, endroits) pour "tester" certaines cultures
- Plus de diversifications, moins de grandes cultures => augmentation du sentiment d'appartenance

Engagement politique / appui

- Éducation de la population et des élus à l'importance de l'agriculture locale
- MRC qui se donne les moyens
- Travailler les 1^{ères} lignes avec les agriculteurs et les municipalités qui ont des ressources: urbanistes, avocats. Constituer un maillon, des partenariats
- Concertation MAPAQ, UPA et municipalité

Équestre

- Développer des sentiers (vision globale) équestres (développement tourisme) = pôle d'attractivité
- Devenir la destination de randonnée équestre par excellence " Bienvenue cavalier" comme bannière

Identité / fierté

- Reconnaître les produits "leader" fort pour mettre de l'avant -> trouver son identité
- Devenir une terre d'accueil pour l'agroalimentaire
- Participation à un "label": appellation réservée
- Un label Moulinois pour le potentiel acéricole – appellation sirop des Moulins
- Miser sur des forces déjà ciblées pour en faire des projets ou produits d'appel régionaux

- Les projets ou éléments forts doivent avoir le support nécessaire pour être consolidé et devenir une fierté collective

Produit local / proximité

- Une agriculture diversifiée et orientée vers les marchés locaux
- Région autosuffisante dans l'avenir
- Développement du territoire/créer une synergie permettant un jour l'autosuffisance dans la MRC
- Notion de garde-manger
- Marchés publics performants : à Mascouche et St-Eustache, ce ne sont pas les producteurs d'ici
- Commercialisation vers l'urbain : marchés, restaurants, parcours, etc.

Protection / pérennité

- S'engager à garder la zone agricole telle qu'elle est aujourd'hui permettre le développement
- La zone blanche ne devient plus jamais zone verte
- La conservation de la zone agricole
- Donner un message clair au dézonage, arrêt des intrusions
- Nettoyer les cours d'eau
- Un territoire en propriété et cultivé par des producteurs prospères
- Une agriculture verte et soucieuse son environnement
- Conservation de la qualité de l'eau et ne pas mettre en culture les friches
- Avoir une connaissance constante et active des avantages du territoire agricole. Rendre plus équitable la préservation des milieux sensible et avoir des compensations du développement du monde urbain

Suggestions et pistes d'actions proposées

Les participants ont été invités à suggérer, en marge des ateliers, des suggestions et pistes d'actions.

Note : les éléments ci-dessous ont été retranscrits littéralement.

Acquisition de connaissance, accompagnement / réseautage

- Avoir une connaissance fine de l'agriculture enregistrée au MAPAQ et non-enregistrée (centres équestres > 100 ua enregistrées)
- Études de marché des potentiels des produits que les consommateurs situés à proximité veulent acheter pour mieux orienter les entreprises en démarrage et/ou diversification
- Création d'une table permanente de connaissances pour le développement et la mise en marché/ouverte- participative
- Question de zones d'incubation de projets agricoles
- Cuisine de transformation coopérative pour les producteurs
- Consulter l'UPA pour projet proche des agriculteurs
- Banque de terres ex.: Argenteuil, évaluateurs d'entreprises sur terres de la MRC
- Agent rural pour stimuler l'établissement
- Favoriser l'accès aux services - conseils agricoles, agronomiques des entreprises de la MRC
- Identifier s'il serait possible et envisageable de créer des plates-formes pour la mise en place de projets innovants et porteurs (ex. acquisition terres par villes et organismes)
- Connaître les sols et propriétaires des boisés
- Établir la valeur écologique/agricole
- Étude de marché pour questionner le marché pour les produits locaux et la possession des terres

Cohabitation des usages / sensibilisation

- Créer des lieux et occasions de rencontres entre les ruraux et les urbains

- Création d'un gros jardin communautaire pour offrir à " l'urbain " d'apprendre les joies de la terre → relève
- Création de jardins communautaire en partenariat entre les producteurs et les urbains
- Jardin communautaire sous les lignes électriques
- Sensibiliser les fermes équestres au bon respect de l'environnement

Diversification / commercialisation et mise en marché / promotion

- Développer un produit phare de consommation courante pour rallier le monde urbain à la zone agricole
- Marché public permanent
- Établir un circuit agrotouristique
- Développer des cultures maraîchères diversifiées
- Incubateurs mixtes (avec boisés par exemple).
- utiliser les terrains sous les lignes électriques en zone blanche
- Produits ici dans les Moulins sous forme d'une étiquette sur les produits
- Accompagner les citoyens vers la découverte de l'offre agrotouristique (ex. Stimuler la participation au marché public)
- Réfléchir à utiliser des évènements très urbains pour promouvoir le secteur agricole...aller chercher la clientèle locale des projets résidentiels afin de leur faire connaître le territoire "connaissez-vous vos agriculteurs"
- Plus de publicité (panneaux) pour faire connaître nos agriculteurs
- Faire connaître les activités équestres et développer nos sentiers
- Partenariat avec les agriculteurs et la ville pour moyen de communication envers les citoyens
- Monter un programme pour éducation (écoles, camps de jour, etc.) au niveau municipal " la campagne en ville"

Paysages

- Concours paysage agricole (ex.: ferme fleurie)

Récréation

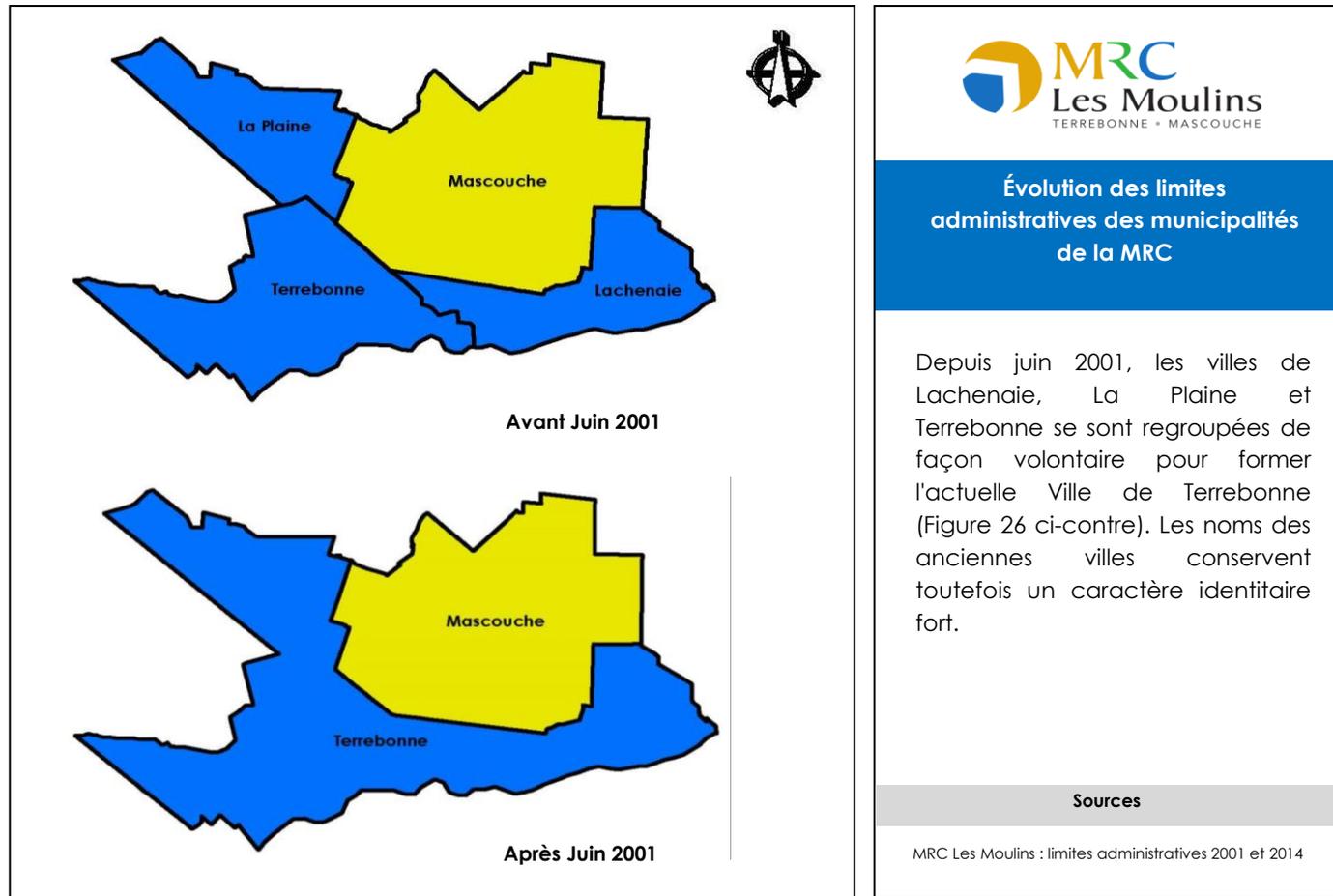
- Mise en valeur du territoire par des accès/corridors de circulation pour activités non-motorisés (sentier)
- Développement d'activités récréatives et touristiques comme activités complémentaires (agro-tourisme) (services et accueil aux usagers)
- "Upgrader" nos centres de locations équestres → La plupart des propriétaires de chevaux ont commencé dans un centre de location → plus encadré → sécurité

Liste des organismes représentés et participation :

- Agence des forêts privées de Lanaudière (1 participant)
- Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (1 participant)
- Centre local de développement de Mascouche (CLD) (1 participant)
- Club agroenvironnemental – agronome (1 participant)
- Club Les routiers équestres de Mascouche (3 participants)
- Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière (COGENOR) (2 participants)
- Groupes-conseils agricoles du Québec (GCAQ) – Lanaudière (1 participant)
- Municipalité régionale de Comté (MRC) Les Moulins (5 participants)
- Ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (5 participants)
- Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) (1 participant)
- Producteurs agricoles (8 participants)
- Regroupement vigilance hydrocarbure Québec (1 participant)
- Société de développement et d'animation de Mascouche (2 participants)
- Sylva croissance (1 participant)
- Union des producteurs agricoles (UPA) (4 participants)
- Ville de Mascouche (5 participants)
- Ville de Terrebonne (8 participants)

ANNEXE 4. TERRITOIRE PRÉ ET POST FUSION DE LA MRC

Figure 26. Territoire pré et post fusion



Méthodologie

La méthodologie proposée dans le présent inventaire (2015) diffère quelque peu des deux exercices de caractérisation précédents, soit ceux de 2009 et 2012. Plusieurs filtres et caractéristiques supplémentaires ont été ajoutés afin de proposer un inventaire plus exhaustif des friches à potentiel de mise en valeur.

La méthodologie utilisée se divise en trois grandes étapes : l'identification sommaire des sites à analyser au niveau de leur potentiel de mise en valeur, la caractérisation et l'analyse détaillées des potentiels de mise en valeur ainsi que la validation des résultats par les représentants des MRC et des agglomérations.

1. Identification sommaire des sites à analyser au niveau de leur potentiel de mise en valeur

Cette étape consiste à identifier par photo-interprétation, à l'aide des orthophotographies de l'été 2011 et du printemps 2013, les sites faisant partie du territoire situé en zone agricole qui semblent présenter un potentiel de mise en valeur, soit par le reboisement ou encore par la remise en culture. Tous les polygones ont été tracés à main levée en utilisant les logiciels QGIS (Valmiera 2.2 et Wien 2.8).

Les sites retenus ont tous répondu aux critères suivants afin d'être comptabilisés :

1. Absence d'activité agricole apparente sur les orthophotographies de 2011 et 2013 (couvert de végétation herbacée, arbustive éparse, indiquant l'absence de pratique culturale, superficies non boisées au travers du couvert forestier, éclaircies, etc.).
2. Les sites devaient être à l'intérieur de la zone agricole des quatorze MRC et agglomérations de la CMM.
3. Afin d'être identifiés et répertoriés, les sites sélectionnés ne devaient pas entrer en interaction avec les bases de données et d'informations suivantes :
 - a. présence d'espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables (2014-MDDELCC et MFFP);
 - b. aires protégées (2014-MDDELCC);
 - c. ensembles écoforestiers exceptionnels (EFE);
 - d. cultures assurées (2014-Financière agricole).
4. Les sites devaient avoir une superficie de 0,5 hectare et plus.

2. Caractérisation et analyse détaillées des potentiels de mise en valeur

Cette étape consiste à réaliser une analyse détaillée de chaque site retenu à l'étape 1 et de les caractériser en fonction des éléments géographiques, anthropiques et morphologiques qui pourraient éventuellement influencer leur potentiel de mise en valeur.

Chaque site est alors caractérisé en fonction des bases de données suivantes :

1. présence ou non de milieux humides (2010-CIC, MDDELCC et CMM);
2. le potentiel agricole des sols (ARDA, infosols, MAPAQ);
3. présence ou non d'infrastructures (routes, pipelines, lignes électriques);
4. usages non agricoles autorisés (2010 et 2014-CPTAQ);
5. intérieur ou extérieur du périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains;
6. inventaire écoforestier (2013-MRN).

De plus, les sites sont catégorisés selon l'état d'avancement de la végétation (herbacée ou arbustive) en fonction des caractéristiques présentées ci-dessous :

Tableau 1 :

Catégories de friches agricoles	Caractéristiques
Herbacée	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces couverts par plus de 50 % d'herbacées • Hauteur de moins de 1,5 mètre • Moins de cinq ans après la dernière utilisation agricole • Ne pas confondre avec les terres en jachère
Arbustive	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces couverts par plus de 50 % d'arbustes • Hauteur de 1,5 à 4 mètres • De 5 à 10 ans après la dernière utilisation agricole

Note : les friches boisées (couvert à plus de 50 % d'arbres) ont été exclues de l'inventaire considérant que celles-ci ne pourraient être remises en culture (coût et travail trop importants) et qu'elles présentaient déjà un potentiel de reboisement (parfois déjà considérées comme couvert forestier).

Une analyse qualitative de l'environnement immédiat de chaque site est également réalisée en fonction du type d'usages des parcelles adjacentes ou environnantes :

1. usage agricole;
2. usage forestier (couvert forestier);
3. usage « urbain » (autoroutes, industries, résidences, etc.).

À la lumière de tous les critères et caractéristiques énumérés précédemment, chaque site de l'étape 1 est finalement classifié dans une des trois classes suivantes au niveau de son usage préférentiel (potentiel de mise en valeur) : A- Agricole (remise en culture), F- Forestier (reboisement) ou O- Indéterminé (validation terrain nécessaire). Une fois la validation terrain effectuée, le site est caractérisé selon l'un des deux potentiels possibles (A OU F).

3. Validation des résultats sommaires par les représentants des MRC et des agglomérations

Les résultats de l'étape 2 ont été transmis aux différents représentants des MRC et des agglomérations afin de recueillir leurs commentaires et effectuer des bonifications. Puisque les représentants détiennent une connaissance plus fine et exhaustive de leur territoire, cette étape permet d'identifier plus précisément les sites avec un réel potentiel agricole ou de reboisement.

ANNEXE 6. SECTEURS À POTENTIEL DE REMEMBREMENT



Source : MRC Les Moulins, 2015

Secteur 1 :

Superficie totale : 260 000 m² (26 ha)

Nombre d'unités d'évaluation (matricules) : 239

Nombre de lots: 262

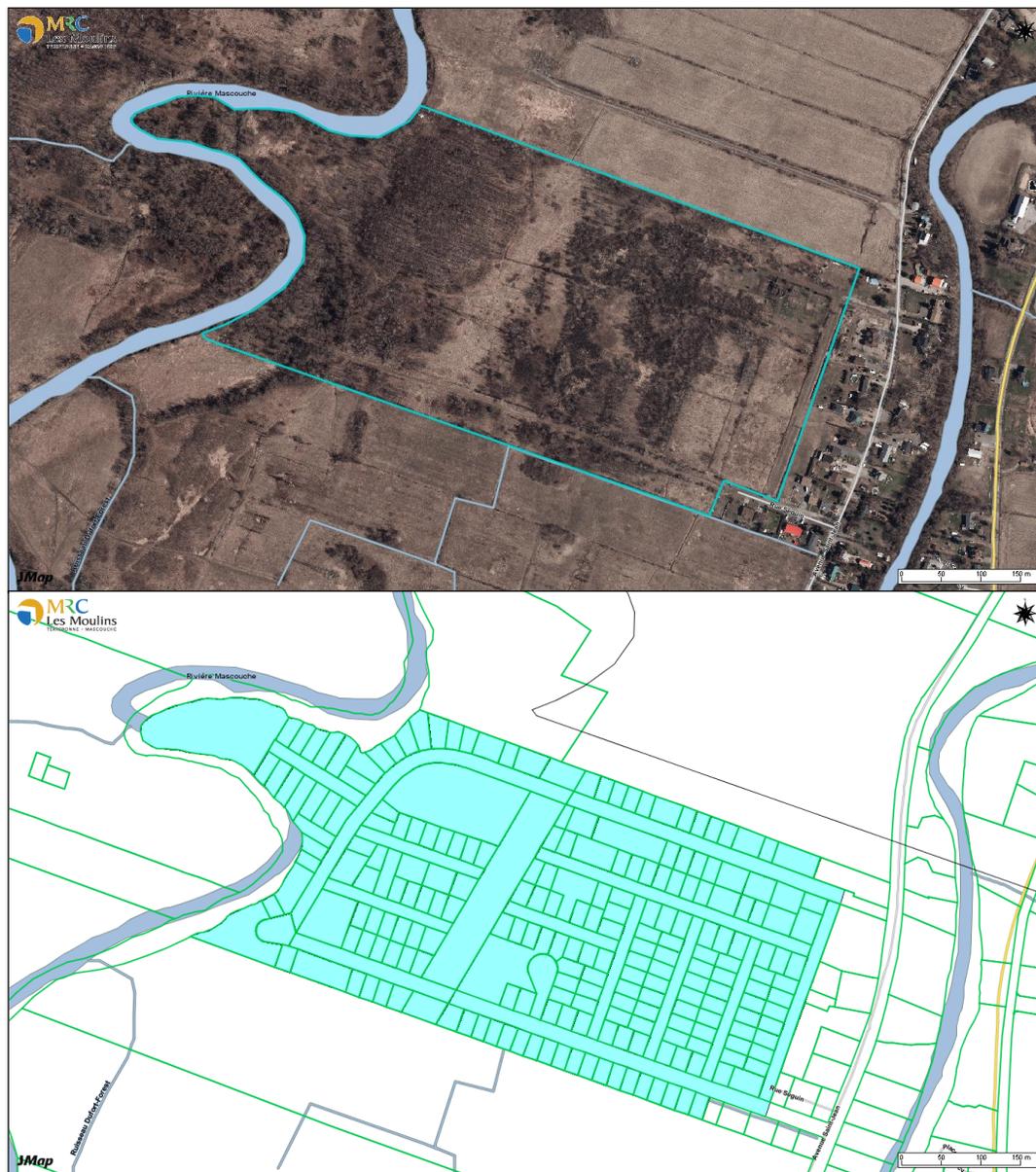
Dimensions typiques d'un lot : 60 pieds (18,3 m) x 100 pieds (30,5 m)

Utilisation du sol :

24,1 ha (93 %) friches et bois

1,9 ha (7%) emprise ligne Hydro-Québec

Source : MRC Les Moulins, 2015



Secteur 2

Superficie totale : 365 000 m² (35 ha)

Nombre d'unités d'évaluation (matricules) :

183 unités d'évaluation

Nombre de lots : 327

Dimensions typiques d'un lot : 80 pieds (24,75 m) x 125 pieds (38,22 m)

Utilisation du sol:

4,6 ha (13%) bâtiments de ferme

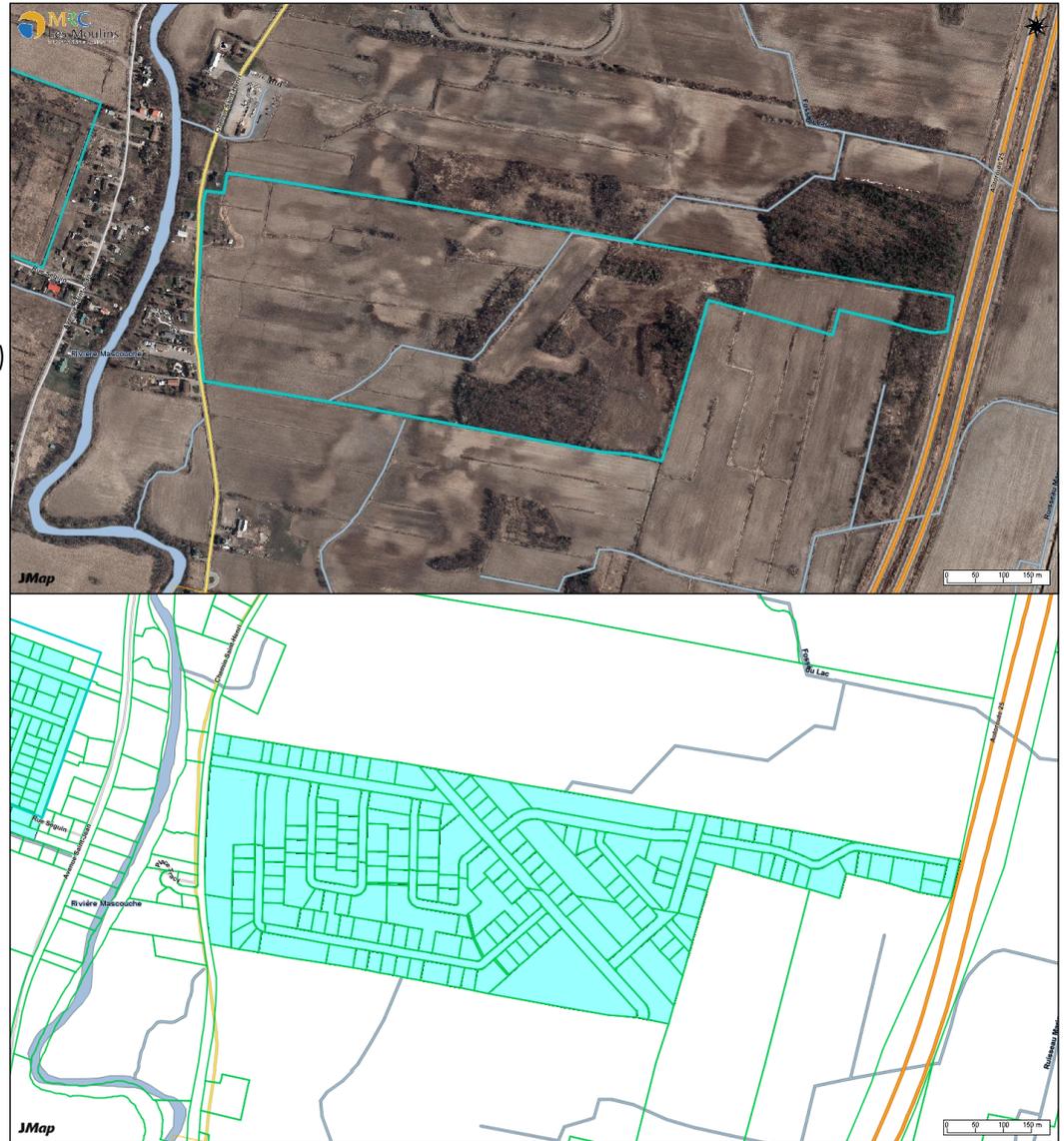
19,6 ha (56%) en culture

2,4 ha (7%) emprise – ligne de transport

Hydro-Québec

8,5 ha (24%) friches / boisés

Source : MRC Les Moulins, 2015



Secteur 3

Superficie totale : 253 000 m² (25,3 ha)

Nombre d'unités d'évaluation (matricules) : 189

Nombre de lots : 378

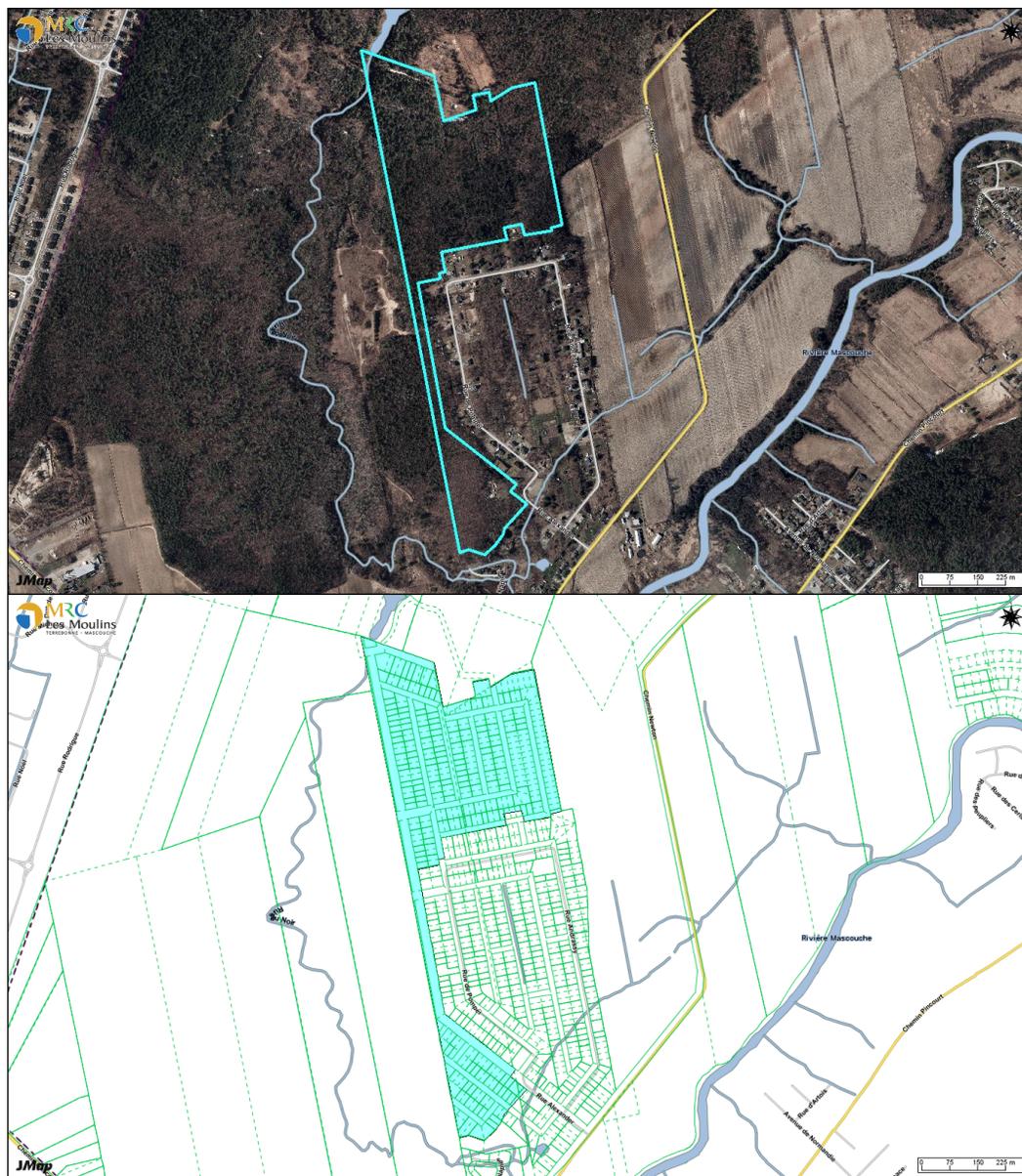
Dimensions typiques d'un lot : 50 pieds (14,7 m) x 100 pieds (30,92 m)

Utilisation du sol :

0,3 ha (1%) résidentiels

25 ha (99%) boisés

Source : MRC Les Moulins, 2015



Secteur 4a

Superficie totale du secteur : 215 000 m² (21 ,5 ha)

Nombre d'unités d'évaluation (matricules) : 148

Nombre de lots : 159 lots

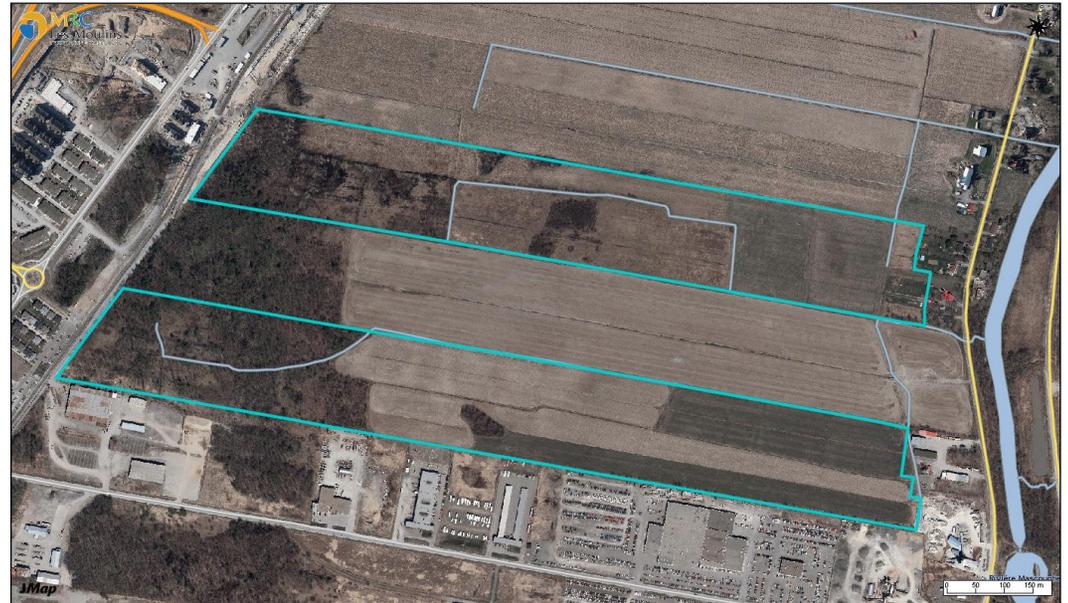
Dimensions typiques d'un lot : 60 pieds (18,35 m) x 114 pieds (34,75 m)

Utilisation du sol :

14,6 ha (68%) boisés / friches

6,9 ha (32%) en culture

Source : MRC Les Moullins, 2015



Secteur 4b

Superficie totale du secteur : 259 000 m² (25 ,9 ha)

Nombre d'unités d'évaluation (matricules) : 159

Nombre de lots : 181

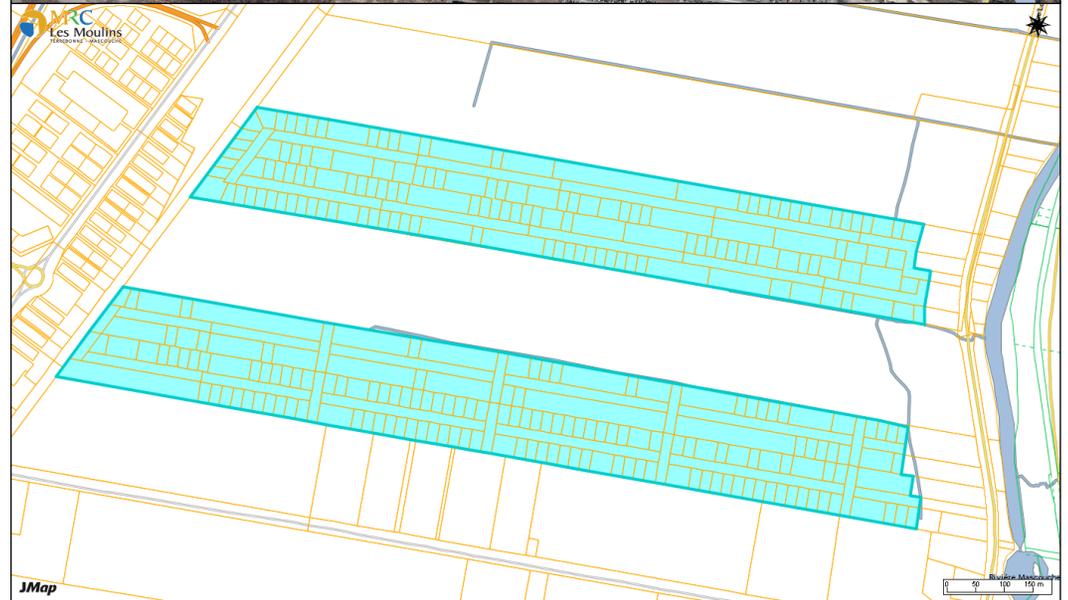
Dimensions typiques d'un lot : 63 pieds (19,39 m) x 114 pieds (34,75 m)

Utilisation du sol :

8,5 ha (40 %) boisés / friches

17,4 ha (60 %) en culture

Source : MRC Les Moullins, 2015



ANNEXE 7. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Un peuplement forestier dont on souhaite maximiser la production durable de bois de qualité ne peut produire de façon optimale si seules les forces de la nature agissent. On doit lui apporter des soins qui ont pour objectifs d'activer la croissance des arbres ainsi que leur régénération, tout en veillant à améliorer la qualité de leur bois. C'est en fonction de ces dynamiques naturelles que l'aménagiste doit pratiquer une sylviculture près de la nature.

Assurer la régénération naturelle de la forêt permet de maintenir une couverture forestière diversifiée en espèces adaptées au potentiel des sites. La diversité du milieu forestier permet d'obtenir une meilleure résistance de la forêt face aux épidémies d'insectes et aux maladies, une grande productivité globale du milieu forestier de même que des conditions plus favorables à la faune et à l'attrait des paysages.

Agence forestière de Lanaudière

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (ARMVFPL) est un organisme à but non lucratif voué à l'aide au développement des forêts privées de la région de Lanaudière. Comme les seize autres agences forestières du Québec, elle est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au *Sommet sur la forêt privée* au printemps 1995. L'ARMVFPL gère différents programmes, principalement le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* selon les spécificités de son territoire.

Ce programme existe depuis plus de vingt ans, mais les agences forestières peuvent maintenant l'adapter à leur contexte régional. En effet, le conseil d'administration de ces agences forestières est composé de représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), de l'industrie transformatrice des produits forestiers, du monde municipal et des organismes regroupant les producteurs forestiers de la région.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Lanaudière

110, rue Beaudry Nord

Joliette (Québec)

J6E 6A5

T. 450 394-5251

info@afplanaudiere.org

Produits forestiers non-ligneux (PFNL)

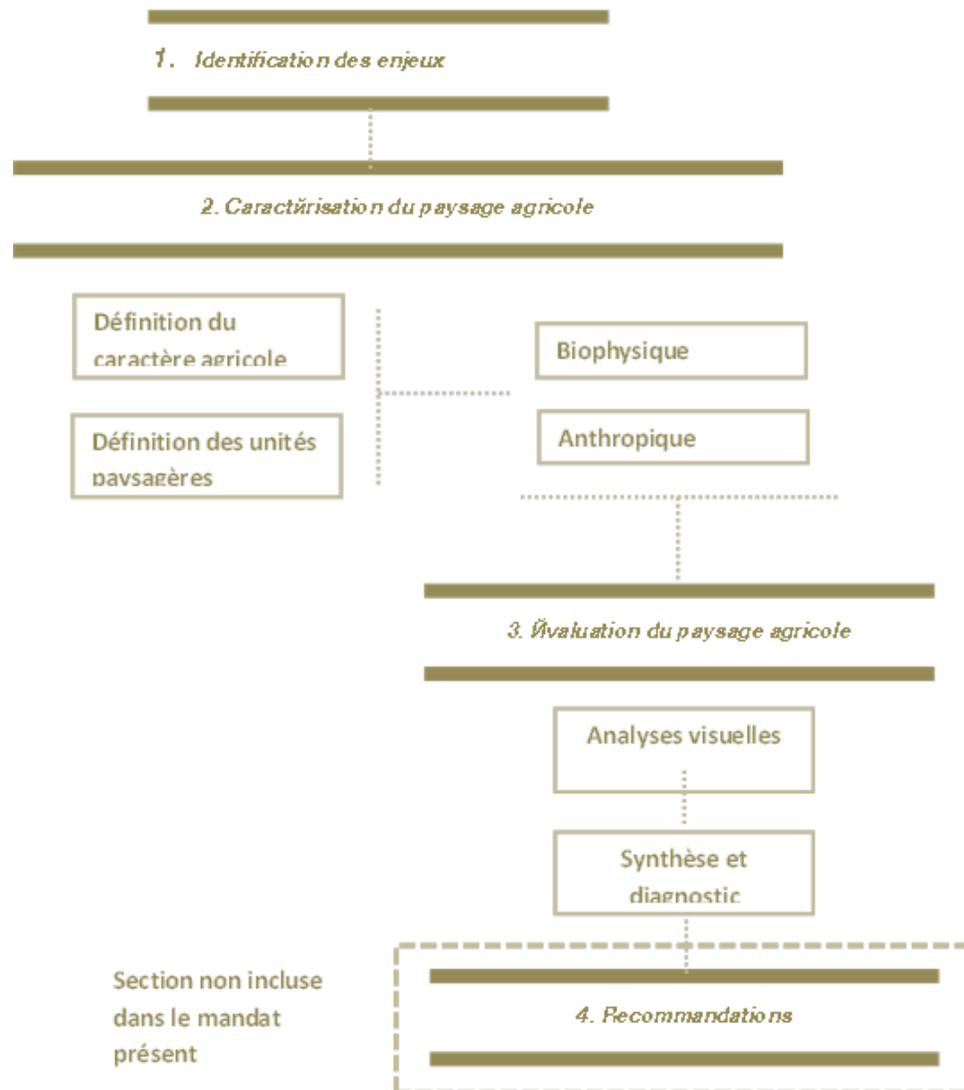
La forêt recèle une multitude de potentiels dans le domaine agroforestier. Par contre, le développement de ces potentiels en est encore aux premiers balbutiements en forêt privée. Les études de rentabilité et les évaluations économiques liées à l'exploitation des potentiels agroforestiers sont plutôt rares. Plusieurs de ces potentiels peuvent, néanmoins, constituer des sources de revenus marginales pour certains propriétaires.

Outre l'acériculture, la mycologie, la culture de ginseng et la récolte d'if du Canada offrent les meilleurs potentiels de développement, que ce soit pour l'exploitation commerciale ou pour la récolte amateur à titre de passe-temps. Le potentiel agroforestier de la forêt du site à l'étude est donc un facteur non négligeable à considérer dans le développement des activités récréatives sur la propriété.

Le comité régional sur les PFNL a vu le jour en 2012, suite à une mobilisation des acteurs souhaitant soutenir l'émergence du secteur agroforestier. Piloté par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), le comité rassemble, également, les partenaires suivants : Conférence régionale des élus (CRÉ) Lanaudière, Accord agroalimentaire Lanaudière, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Ressources forestières biotiques, Ministère des Ressources naturelles (MRN), Association forestière de Lanaudière (AFL), Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) Matawinie, ainsi que plusieurs autres collaborateurs.

Lieu d'échange et de réseautage, le comité lanauois sur les PFNL suit le développement du secteur ainsi que les initiatives en cours à l'échelle provinciale.

SCHÉMA DE LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DU PAYSAGE AGRICOLE



DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie générale pour la caractérisation et l'évaluation du paysage agricole repose sur une méthode hybride de la méthode d'analyse visuelle pour les corridors routiers du Ministère des Transports (MTQ) et sur les méthodes d'évaluation basées sur une approche objective de présence et d'absence de composantes de paysage établi.

Caractérisation du paysage agricole

La première étape a été d'effectuer un inventaire géomatique des caractéristiques visuelles des grands ensembles topographiques de la zone agricole. Les principales caractéristiques biophysiques (relief, type de sol, couverture forestière, réseau hydrographique) et anthropiques (utilisation du sol (urbain, agriculture, forêt), type d'agriculture) ont été identifiées afin de dresser le portrait global du paysage agricole de la ville de Mascouche.

Les informations géomatiques utilisées pour cette caractérisation du paysage agricole proviennent de :

- Base de données (BDTQ);
- Feuillet écoforestiers du 4^e décennal;
- Données géomatiques fournies par la Ville de Mascouche.

Cette préanalyse spatiale décompose le paysage par grands ensembles topographiques, en vue de trouver les éléments structurants qui caractérisent et qui expliquent les paysages actuels de la zone agricole. Par exemple, le type de sol influence le type de culture ou de production, qui caractérise le paysage d'un secteur précis perçu par un observateur à partir d'un rang.

ÉVALUATION DU PAYSAGE AGRICOLE

L'évaluation du paysage agricole permet de révéler et d'instaurer un premier aperçu sur les qualités potentielles du paysage agricole qui sont confrontées à des tendances ou risques réels. L'évaluation de la présence/absence d'éléments du paysage agricole, par ensemble topographique à partir de segments routiers cibles, permet de les décrire et de déterminer un degré d'intensité agricole.

Analyse visuelle

La méthode utilisée pour l'analyse visuelle s'est basée en partie sur celle du MTQ à partir des routes, chemins, rangs et rues. Cette analyse a permis de valider la préanalyse des éléments structurants du paysage, d'identifier les secteurs ou éléments identitaires, dans un objectif d'évaluation de la qualité paysagère.

La collecte de données de l'analyse visuelle s'est déroulée sur les principaux segments routiers traversant la zone agricole. La récolte s'est effectuée sur le terrain, au cours de l'automne 2013. La prise de photographies, à partir des routes, chemins, rangs, rues, s'est faite à des intervalles réguliers de 100 mètres environ, et les photos géoréférencées, par GPS.

Les analyses visuelles tiennent compte de la présence d'éléments discordants du paysage agricole, tels que les lignes à haute tension, les affichages publicitaires, les intégrations non harmonieuses de nouvelles constructions, les zones d'extractions de sol ou les dépôts de matériaux.

Chacun des segments routiers a été caractérisé sous forme de fiche montrant le point de vue le plus représentatif du segment, et par ensemble topographique. Le relevé des forces et des faiblesses a permis l'identification de certains enjeux du paysage agricole.

Évaluation du paysage agricole

Critères d'analyse:

- Éléments biophysiques:
 - relief;
 - hydrographie;
 - massif forestier.
- Présence agricole:
 - types de culture ou de production;
 - bâtiments;
 - équipements;
 - humanisation (activités, travail de la terre, etc.).
- Éléments du patrimoine agricole:
 - disposition des fermes;
 - noyau;
 - éléments architecturaux;
 - vestiges du passé (croix de chemin/ alignement d'arbres/murets de pierres/arbres isolés/haies brise-vents).
- Types de vue
 - profondeur visuelle;
 - composition (rythme/éléments ponctuels/,etc.).

ÉVALUATION DE L'EXPÉRIENCE DU PAYSAGE AGRICOLE

Les critères qui ont servi à évaluer le paysage sont simples, observables et vérifiables. Il s'agit de la compilation des observations sur le terrain par segment routier. Le paysage perçu à partir d'un segment routier a été analysé par la présence ou l'absence d'éléments, tous faisant partie d'une grille de critères préétablis à l'avance, pour caractériser les paysages ruraux. Ces critères ont été établis à partir d'une revue de littérature et des éléments observés sur le terrain.

Cette évaluation est basée sur l'abondance des critères de composition du paysage agricole. La présence répétée de certains paramètres à travers les segments a permis de révéler des paysages de la zone agricole qui sont d'intérêt et identitaires.

Expérience remarquable

Un segment routier a été coté d'expérience remarquable, lorsque le parcours présentait plus de 55 % des éléments faisant partie des critères d'analyse.

Expérience moyenne

Un segment routier a été coté d'expérience moyenne de la zone agricole, lorsque le parcours présentait entre 30 % et 54 % des éléments faisant partie des critères d'analyse.

Expérience faible

Un segment routier a été coté d'expérience faible de la zone agricole, lorsque le parcours présentait entre 0 % et 29 % des éléments faisant partie des critères d'analyse.

CARACTÉRISATION DES UNITÉS DE PAYSAGES : CADRE ÉCOLOGIQUE DE RÉFÉRENCE (CER)

Le Cadre écologique de référence (CER) est un outil cartographique du milieu terrestre et aquatique comportant huit niveaux de perception. Le découpage cartographique, qui permet l'identification des unités paysagères, est réalisé selon les lignes de force naturelles, permanentes et reconnaissables sur le terrain. Cette délimitation et caractérisation des unités de paysages permet de comprendre l'organisation du territoire et l'environnement visuel qui en découle. La table suivante démontre les différents niveaux de perception du CER.

L'analyse de plusieurs unités de paysages permet d'adopter plusieurs types d'approches possibles : une approche sensible réalisée sur le terrain, une approche thématique qui permet de mettre en relation des éléments homogènes ou non de la zone agricole; et une approche dynamique dont le but est de préciser et d'appréhender les tendances d'évolution du paysage agricole.

Figure 27. Exemple du cadre écologique de référence du Québec (Laurentides) (MDDEFP), 2015

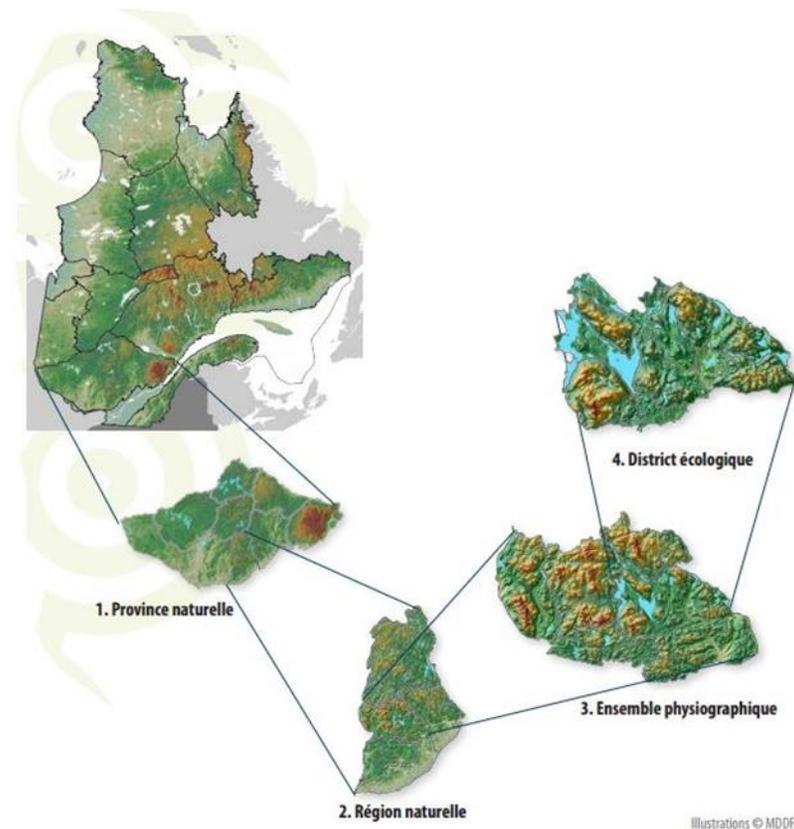
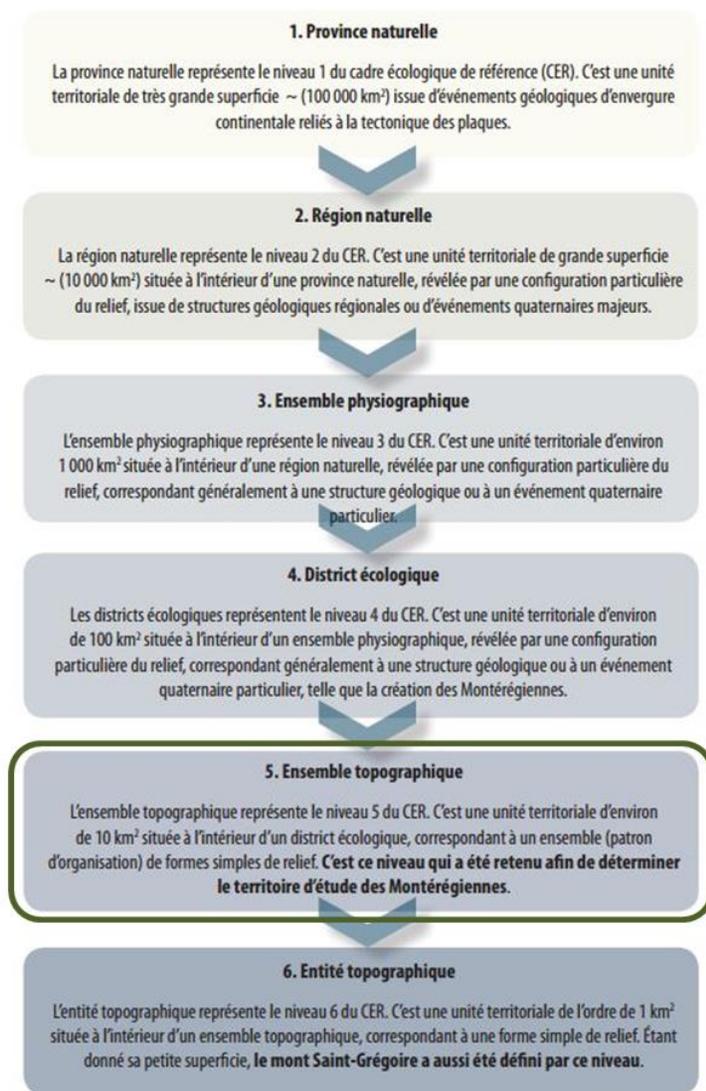


Figure 28. Description du cadre écologique de référence (CER) (MDDFEP), 2015



© MDDEFP

Dans cette analyse, le 5^e niveau de perception du CER a été considéré (Figure 28 ci-contre). L'ensemble topographique est à la base de l'analyse des paysages régionaux. Elle désigne une région qui possède une identité reconnaissable par son relief, qui peut-être une colline, une butte, une plaine, un plateau, un coteau, une vallée, un escarpement, etc. Dans le cas de la MRC, l'ensemble topographique dominant la zone agricole est la plaine.

■ Plaine (14 410 ha)

La plaine est une forme de relief étendue, à surface plane et de basse altitude près du niveau de la mer ou en contrebas des reliefs voisins. Elle est la dominante du territoire à l'étude.

- Plaine de la rivière Mascouche
- Plaine de la rivière aux Chiens
- Plaine de la rivière Saint-Pierre

Cette plaine est également subdivisée en sous-régions qui se caractérisent par la présence d'un élément naturel d'une localité. Ces sous-régions constituent le 6^e niveau de perception du CER. Il peut s'agir d'un lac ou d'un cours d'eau, comme dans le cas de la rivière Mascouche, de la rivière aux Chiens ou de la rivière Saint-Pierre.

Unités de paysages

La caractérisation des unités de paysages de la zone agricole est basée sur plusieurs composantes qui peuvent influencer la perception. Ces composantes sont le type de sol, la couverture forestière, le réseau hydrographique, l'utilisation du sol et les types de cultures (Tableau 74 ci-dessous).

Les types d'agriculture présentent une liste des cultures qui influencent le paysage de la zone agricole dans sa perception de la diversité.

Tableau 74. Caractérisation des unités de paysages de la zone agricole, 2014

MASCOCHE (Superficie : 10 760 ha) ¹⁶⁸															
Ensemble topographique	Entité topographique	Zone agricole (superficie)	Types de sol (de la zone agricole)	Couvert forestier (de la zone agricole)	Réseau hydrographique (de la zone agricole)	Utilisation du sol (de la zone agricole)	Type d'agriculture (de la zone agricole)								
Plaine de la rivière Mascouche (5 393 ha)	Plaine	4 105 ha	Argileux (2 049 ha) Loameux (201 ha) Organique (151 ha) Sableux (1 534 ha) Divers (133 ha)	Peu présent (758 ha) Feuillus (648 ha) Mélangé (110 ha) Friche (185 ha)	Milieux humides (138 ha) Cours d'eau (42 km) Rivière Mascouche Petit ruisseau Ruisseau Renaud Ruisseau des Grandes - Prairies Ruisseau Boisvert-Lapointe Ruisseau de la Cabane-Ronde Ruisseau Thibodeau Ruisseau Marion Fossé Dupras	Urbain (101 ha) 3 % Agriculture (2 957 ha) 72 % Forêt (758 ha) 18 % Autres (289 ha) 7 %	Avoine, blé, cultures mixtes, foin, soya, maïs, maraîcher, orge, petits fruits								
								Plaine de la rivière aux Chiens (4 316 ha)	Plaine	2 767 ha	Argileux (65 ha) Loameux (91 ha) Sableux (2 177 ha) Till (34 ha) Divers (377 ha)	Présent (1 866 ha) Feuillus (945 ha) Mélangé (700 ha) Résineux (221 ha) Friche (74 ha)	Milieux humides (193 ha) Cours d'eau (32 km) Rivière Mascouche Ruisseau Ethier Ruisseau Saint-Philippe Ruisseau Allard-Perreault Ruisseau des Seize	Urbain (102 ha) 4 % Agriculture (624 ha) 23 % Forêt (1 866 ha) 67 % Autres (175 ha) 6 %	Blé, foin, maïs, maraîcher, soya, autres céréales
TERREBONNE (Superficie : 15 441 ha)															
Ensemble topographique	Entité topographique	Zone agricole (superficie)	Types de sol (de la zone agricole)	Couvert forestier (de la zone agricole)	Réseau hydrographique (de la zone agricole)	Utilisation du sol (de la zone agricole)	Type d'agriculture (de la zone agricole)								
Plaine de la rivière Mascouche (3 895 ha)	Plaine	1 608 ha	Argileux (1 335 ha) Loameux (24 ha) Organique (4 ha) Sableux (198 ha) Till (5 ha)	Peu présent (118 ha) Feuillus (108 ha) Mélangé (10 ha) Friche (31 ha)	Milieux humides (36 ha) Cours d'eau (30 km) Rivière Mascouche Ruisseau Forget-Messier Ruisseau Saint-Charles Fossé l'Ermitage	Urbain (56 ha) 3 % Agriculture (1 295 ha) 81 % Forêt (118 ha) 7 % Autres (139 ha) 9 %	Avoine, foin, maïs, orge, soya, cultures mixtes, autres céréales								
								Plaine de la rivière aux Chiens (7 381 ha)	Plaine	1 644 ha	Argileux (58 ha) Loameux (53 ha) Sableux (1 524 ha) Till (1 ha)	Présent (1 069 ha) Feuillus (261 ha) Mélangé (691 ha) Résineux (117 ha) Friche (32 ha)	Milieux humides (182 ha) Cours d'eau (10 km) Ruisseau Saint-Zotique-Gauthier Ruisseau Lacorne Ruisseau Noir Ruisseau Roch-Juteau	Urbain (119 ha) 7 % Agriculture (329 ha) 20 % Forêt (1 069 ha) 65 % Autres (127 ha) 8 %	Blé, foin, maïs, orge, soya

¹⁶⁸ Ministère de la Forêt, Faune et Parcs, 2007 et Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2013

Types de sol¹⁶⁹

Le type de sol en place est directement lié aux cultures agricoles potentielles. Il influence la diversité des cultures et ainsi le paysage. Voici la description des types de sol qui caractérisent la zone agricole :

- alluvions : dépôts de débris plus ou moins gros (sédiments), tels du sable, de la vase, de l'argile, des galets, du limon ou des graviers, transportés par la mer de Champlain. Les alluvions sont des dépôts de sédiments très fertiles;
- argileux : une accumulation de particules dont la fraction de terre fine contient 35 % ou plus d'argile en poids et dont les particules de plus de 2 mm occupent moins de 35 % en volume;
- graveleux : une accumulation de fragments arrondis dont les diamètres vont des cailloux aux blocs;
- loameux : une accumulation de particules dont la fraction terre fine contient moins de 35 % d'argile en poids, et 15 % ou plus de sable fin et de particules plus grossières. Les particules de plus de 2 mm occupent moins de 35 % en volume;
- organique : dépôts de tourbe contenant moins de 30 % de matière organique en poids;
- sableux : une accumulation de particules dont la fraction de terre fine contient plus de 70 % en poids, de sable fin ou de particules plus grossières. Les particules de plus de 2 mm occupent moins de 35 % en volume;
- till : graviers, blocs, sable et matériaux plus fins non stratifiés et non triés qui ont été transportés par un glacier.

Couvert forestier¹⁷⁰

Le couvert forestier est une autre composante qui influence le paysage de la zone agricole. La composition des massifs forestiers (feuillus ou résineux) joue un rôle important dans l'encadrement, la fermeture ou fermeture partielle de certaines vues et l'ambiance perçue de la zone agricole. Voici la description de composition des types de couvert forestier :

- feuillus : lorsque les essences résineuses occupent 25 % et moins de la surface terrière d'un peuplement forestier;
- mélangés : lorsque les essences résineuses couvrent 26 à 74 % de la surface terrière;
- résineux : lorsque les essences résineuses occupent 75 % et plus de la surface terrière;
- friche : la friche est un terrain agricole abandonné, particulièrement couvert de broussailles et sur lequel un peuplement forestier s'établit graduellement.

¹⁶⁹ Ministère de la Forêt, Faune et Parcs, 2007 et MRC Les Moulins, 2015

¹⁷⁰ Ministère de la Forêt, Faune et Parcs, 2007) (Horizon multiresource inc., 2014

Le degré de présence de couverture forestière dans la zone agricole de l'unité de paysages a été considéré de la façon suivante :

- pas présent : 0 à 5 %;
- peu présent : 5 % à 25 %;
- présent : 25 % à 75 %;
- très présent : 75 % à 100 %.

Tableau 75. Caractérisation des types de cultures, 2010¹⁷¹

Culture	Description
Foin	Foin, tourbe, pâturage, engrais vert ou sorgho
Maïs	Maïs grain, sucré ou fourrager
Blé	Blé de printemps ou blé d'automne
Orge	
Avoine	
Soya	Soya ou soya fourrager
Canola	
Autres céréales	Foin de céréales, millet, seigle, triticales, épeautre, sarrasin ou panic érigé
Maraîcher	Légumes
Petits fruits	Fraises, framboises, bleuets
Chanvre	
Cultures mixtes	Parcelles partagées entre plusieurs cultures sans que l'une ne soit majoritaire
Pas d'information	Pas de culture déclarée ou surface non assurée

¹⁷¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

Réseau hydrographique¹⁷²

Le réseau hydrographique est une composante considérée dans la caractérisation du paysage de la zone agricole. La présence de cours d'eau permanents et intermittents, ainsi que de zones humides peut influencer la perception visuelle de la zone agricole.

Utilisation du sol¹⁷³

L'utilisation du sol résume, pour chacune des unités paysagères de la zone agricole, la répartition des grandes affectations, telles que le cadre bâti, le couvert forestier et la zone agricole utilisée.

Types d'agriculture¹⁷⁴

Les types d'agriculture présentent une liste des cultures qui influencent le paysage de la zone agricole dans sa perception de la diversité.

¹⁷² Données géomatiques BDTQ feuillets 031H12 et 031H13 (031H12_cou_eau_l.shp, 031H13_cou_eau_l.shp) (Horizon multiresource inc., 2014)

¹⁷³ Horizon multiresource inc., 2014 et Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2013

¹⁷⁴ Financière agricole du Québec, 2014

SEGMENTS PAYSAGERS À CARACTÈRE AGRICOLE

Plus de 100 km ont été parcourus sur le territoire agricole de la MRC pour faire ressortir les routes, chemins et rangs qui se distinguent par la présence de caractères particuliers souvent propres à l'entité topographique correspondante et à ses traits biophysiques, mais également au legs patrimonial agricole laissé au fil du temps. Seulement le segment le plus représentatif de l'unité paysagère (caractère, ambiance et expérience du segment) est présenté ci-bas dans les fiches descriptives (Tableaux 76 et 77 ci-dessous et Figure 29).



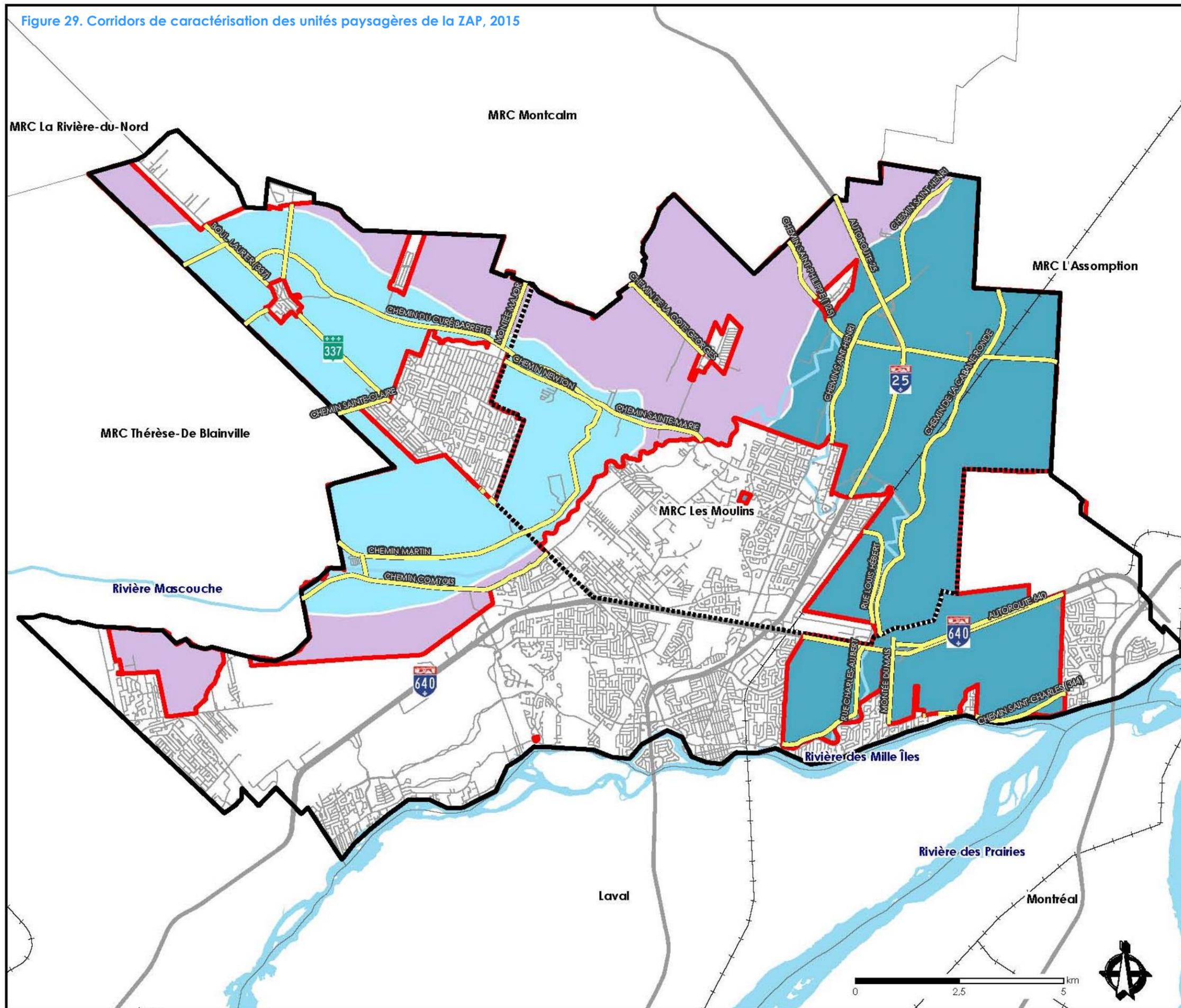
Vue du Chemin de la Cabane-Ronde (Mascouche)

Tableau 76. Liste des segments routiers parcourus pour l'analyse paysagère de la zone agricole de Mascouche, 2015¹⁷⁵

MASCOUCHE
Unité paysagère
Plaine de la rivière Mascouche
Chemin Saint-Henri/Chemin Bas Mascouche
Chemin de la Cabane Ronde
Chemin Saint-Paul
Chemin Saint-Philippe
Autoroute 25
Rue Louis-Hébert
Plaine de la rivière aux Chiens
Chemin Saint-Henri
Chemin Saint-Philippe
Chemin Sainte-Marie
Chemin de la Côte Georges
Autoroute 25
Plaine de la rivière Saint-Pierre
Chemin Sainte-Marie
Chemin Newton

¹⁷⁵ Horizon multiresource inc., 2014

Figure 29. Corridors de caractérisation des unités paysagères de la ZAP, 2015



Corridors de caractérisation des unités paysagères à l'intérieur de la zone agricole permanente en fonction des unités paysagères

Légende

- Limites administratives**
- MRC Les Moulins
 - Municipalités locales
 - Zone agricole permanente (ZAP)
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Voie ferrée
 - Autres routes
- Unité paysagère**
- Plaine de la rivière Mascouche
 - Plaine de la rivière Saint-Pierre
 - Plaine de la rivière aux Chiens
 - Corridor de caractérisation

Sources

CPTAQ, 2013 : Zone agricole protégée
 CMM, 2012 : Réseau ferroviaire
 SIEF, 2012 : Unités paysagères
 MÉRIN, 2015 : Limites administratives
 Adresse Québec, 2015 : Réseau routier

Tableau 77. Liste des segments routiers parcourus pour l'analyse paysagère de la zone agricole de Terrebonne, 2014¹⁷⁶

TERREBONNE
Unité paysagère
Plaine de la rivière Mascouche
Autoroute 640
Chemin des Quarante-Arpents
Montée Dumais
Chemin Saint-Charles
Rue Charles-Aubert
Plaine de la rivière aux Chiens
Montée Major
Plaine de la rivière Saint-Pierre
Chemin du Curé-Barrette
Chemin Gauthier
Boul. Laurier
Chemin du Trait-Carré
Chemin Sainte-Claire
Chemin Martin
Montée Valiquette
Chemin Comtois



Vue du Chemin Charles-Aubert (Terrebonne)

¹⁷⁶ Horizon multiresource inc., 2014

FICHES DESCRIPTIVES DE L'ANALYSE VISUELLE DE LA ZONE AGRICOLE

MASCOCHE

Plaine de la rivière Mascouche

Route/Chemin/Rang/Rue

Chemin de la
Cabane-RondeLongueur
6,2 kmCouvert forestier
Peu présentVitesse
70 km/h

2

Cours d'eau/Milieux humides

Ruisseau de la Cabane-
Ronde
Fossé Dupras
Ruisseau Boivert-Lapointe
Petit Ruisseau

Usages

Agricole (75 %)
Urbain (10 %)
Forêt (15 %)

Cultures

Foin, maïs, trèfle & luzerne, soya
Pâturages
Écuries/élevages de chevaux
Fermes laitières
Bergerie/élevage d'alpagas
Apiculture
Sablère/Gravière

Description du paysage

Le chemin de la Cabane-Ronde est très diversifié en termes de cultures et d'usages agricoles qui sont perçus. Ce segment offre une proximité avec les agriculteurs et une richesse d'expériences.

Forces

- Grande diversité d'usages agricoles
- Mise en valeur des produits du terroir de la région (présence de kiosques)
- Présence de la voie ferrée
- Quelques percées visuelles sur le ruisseau de la Cabane-Ronde
- Chemin sinueux
- Présence d'un patrimoine architectural agricole intéressant

Faiblesses

- Présence d'un réseau électrique en bordure du chemin
- Présence d'une ligne électrique à haute tension
- Présence de quelques friches
- Présence d'une zone d'exploitation (bruit/poussière et perte d'ambiance agricole)
- Mauvaise intégration architecturale de certaines nouvelles constructions (résidentielles)



Plaine de la rivière aux Chiens

Route/Chemin/Rang/Rue
Chemin Saint-Henri

Longueur
1,5 km

Couvert forestier
Présent

Cours d'eau/Milieus humides
Ruisseau Éthier

Usages
Agricole (70 %)
Urbain (10 %)
Forêt (20 %)

Cultures
Foin, maïs, trèfle & luzerne, soya, millet
Fermes laitières
Exploitation acéricole
Pépinière

7

Vitesses
70 km/h

Description du paysage

Le chemin Saint-Henri est très intéressant pour l'intensité de l'expérience du paysage de la plaine agricole. Il offre une profondeur de vue qui ne se retrouve nulle part ailleurs sur le territoire de la MRC, sur ce petit segment particulier de la plaine de la rivière aux Chiens.

Forces

- Diversité de vues offertes sur la plaine agricole (vues à profond champ visuel et vues encadrées par des massifs boisés)
- Présence d'éléments ponctuant et structurant le paysage de la zone agricole (arbres en isolé, haies brise-vents, massifs forestiers)
- Présence d'un patrimoine architectural agricole très intéressant (maisons de ferme, granges, vieux silos de bois, etc.)



Faiblesses

- Chemin très étroit et vitesse des véhicules sur ce segment
- Fréquentation véhiculaire intense aux heures de pointe (accès vers l'autoroute 25 et la 640 en traversant le centre-ville de Mascouche)
- Présence d'un réseau électrique en bordure du chemin

Plaine de la rivière Saint-Pierre

Route/Chemin/Rang/Rue
Chemin Newton

Longueur
6,5 km

13

Vitesse
50 km/h

Couvert forestier
Présent

Cours d'eau/Milieus humides
Ruisseau Saint-Pierre
Ruisseau Noir
Rivière Mascouche

Usages
Agricole (40 %)
Urbain (10 %)
Forêt (50 %)

Cultures
Foin, maïs, trèfle & luzerne, soya
Écuries/élevage de chevaux
Marâcher
Acériculture
Moulin à scie
Gazonnières

Description du paysage

Le chemin Newton est intéressant pour son caractère forestier et champêtre à la fois. L'alternance des massifs forestiers et des cultures apporte un dynamisme et des contrastes de clair/obscur intéressant. Ce segment possède également un noyau historique religieux d'intérêt.

Forces

- Caractère forestier et champêtre
- Chemin large et en gravier
- Diversité des vues sur la zone agricole (ouvertes, encadrées, filtrées et fermées)
- Intégration harmonieuse des nouvelles constructions au contexte agricole
- Présence d'une église anglicane importante, la Mascouche United Church, coin chemin Sainte-Marie, construite en 1856 par la famille Alexander, dont l'un des membres s'appelait Newton



Faiblesses

- Peu de diversité de cultures
- Présence de quelques friches
- Pas de vue sur les cours d'eau existants, soit le ruisseau Saint-Pierre, le ruisseau Noir ou la rivière Mascouche

TERREBONNE

Plaine de la rivière Mascouche

Route/Chemin/Rang/Rue
Rue
Charles-Aubert

Longueur
3,6 km

Vitesses
50 km/h

Couvert forestier
Peu présent

Cours d'eau/Milieus humides
Rivière Mascouche
Ruisseau Forget-Messier

Usages
Agricole (90 %)
Urbain (5 %)
Forêt (5 %)

Cultures
Foin, maïs, trèfle & luzerne
Fermes laitières

18

Description du paysage

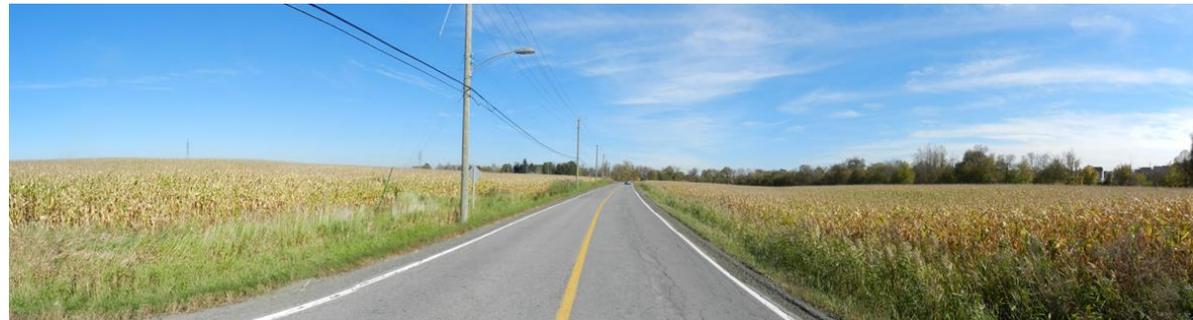
Le chemin Charles-Aubert possède un caractère agricole, mais l'expérience est somme toute banale. Peu de fermes sont existantes et visibles à partir de la route. Le paysage de cette zone est en transformation progressive. On perçoit au loin de nouvelles constructions qui font leur apparition.

Forces

- Vues encadrées par des haies ou lisières forestières
- Ouvertures visuelles à certains endroits

Faiblesses

- Peu de diversité de cultures
- Pas de percées visuelles sur la rivière Mascouche
- Présence d'une ligne électrique à haute tension
- Présence d'une ligne électrique en bordure de la rue
- Présence de nouveaux développements résidentiels en construction dans le paysage agricole
- Mauvaise intégration architecturale de certaines nouvelles constructions (résidentielles)



Plaine de la rivière aux Chiens

Route/Chemin/Rang/Rue
Montée Major

Longueur
1,4 km

Vitesses
70 km/h

Couvert forestier
Présent

Cours d'eau/Milieus humides
Cours d'eau sans nom

Usages
Agricole (80 %)
Urbain (1 %)
Forêt (19 %)

Cultures
Maïs
Marâchier (carottes)

19

Description du paysage

La montée Major offre une expérience différente qui se démarque des autres segments de cette unité paysagère. Ce segment est pourtant riverain à une zone résidentielle, mais on ne la perçoit pas. La montée Major offre, également, une proximité intéressante avec la culture de la carotte, qui est mise en valeur sur toute la longueur du lot.

Forces

- Vues encadrées sur la zone agricole (présence d'une haie brise-vent)
- Proximité avec l'agriculteur et la culture de la terre (spécialisation: carotte)
- Présence de bâtiments agricoles et équipements associés à la culture marâchère (entrepôts, caveaux, tracteurs, etc.)
- Présence d'une terre noire organique

Faiblesses

- Peu de diversité de cultures
- Segment non habité



Plaine de la rivière Saint-Pierre

Route/Chemin/Rang/Rue
Chemin Comtois

Longueur
4 km

Vitesse
70 km/h

Couvert forestier
Peu présent

Cours d'eau/Milieus humides
Rivière Mascouche
Ruisseau Noir

Usages
Agricole (75 %)
Urbain (20 %)
Forêt (5 %)

Cultures
Foin, trèfle & luzerne, soya
Fermes laitières
Écuries
Pâturages
Gazonnière/Pépinère

28

Description du paysage

Le chemin Comtois est intéressant pour l'expérience de la plaine agricole. L'alternance des types d'usages agricoles permet un certain dynamisme des paysages offerts.

Forces

- Topographie vallonnée intéressante : présence d'une ravine créée par le ruisseau Noir
- Intensité de la zone agricole : ouverture visuelle sur la plaine
- Présence d'éléments ponctuant et structurant le paysage de la zone agricole (arbres en isolé, haies brise-vents, massifs forestiers)

Faiblesses

- Peu de diversité de culture
- Monotonie de la plaine, lorsqu'il y a présence de plusieurs lots de gazon cultivé
- Fréquentation véhiculaire intense, nombreux passages de camions lourds
- Présence d'une ligne électrique en bordure de la route
- Présence d'une ligne électrique à haute tension
- Pas de percées visuelles sur la rivière Mascouche

